



VERVIERS

RAPPORT

SUR LA SITUATION ET L'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES COMMUNALES
POUR L'ANNÉE

2020

POPULATION : 55.004 HABITANTS (au 31.12.2020)
SUPERFICIE TOTALE : 3.414 Ha

LONGUEUR DE LA VOIRIE : RÉGION : 39 Km
VILLE : 218 Km

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le rapport administratif présente les activités des Services administratifs en respectant la répartition des attributions des Membres du Collège communal au 31 décembre 2020, suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'adoption d'un Pacte de Majorité en séance du Conseil communal le 3 décembre 2018.

Répartition des attributions des membres du COLLEGE COMMUNAL

NOMS - PRENOMS	TITRES	ATTRIBUTIONS
TARNION Muriel	<u>BOURGMESTRE</u>	Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile et sanitaire, Lutte contre le Radicalisme, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, PLANU, R.G.P.D., Relations et Communication extérieures, Intercommunales, Transversalité, Tutelle sur la R.C.A., Coordination de la Politique des Grandes Villes, Sanctions administratives communales
AYDIN Hasan	<u>Président du C.P.A.S.</u>	
DEGEY Maxime	<u>1er Echevin</u> Echevin des Travaux, de la Tutelle sur le C.P.A.S. et de la Mobilité	Travaux, Tutelle du C.P.A.S., Mobilité, Gestion courante des Energies, Informatique, Agriculture, Bien-Etre animal, Associations patriotiques
CHEFNEUX Jean-François	<u>2ème Echevin</u> Echevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation citoyenne, de l'Environnement et de la Transition écologique	Culture (dont pilotage des dossiers d'infrastructure : Grand Théâtre et Musée Biolley), Tourisme, Musées, Bibliothèque/Espace public numérique/Médiathèque, Gestion documentaire et Archives, Participation citoyenne (dont Comités de Quartier et Inter-Quartiers, Budget participatif, Conseil participatif, etc.), Patrimoine public, Environnement et Transition écologique (notamment Coordination et du Suivi du Plan POLLEC, Verdurisation, Biodiversité, etc.), Smartcities, Propreté publique et Gestion des Déchets (en lien avec le Service des Travaux), FEDER (dont le pilotage de la programmation 2021/2027 en association avec le Hub créatif et Interreg), Permis d'Environnement
LAMBERT Sophie	<u>3ème Echevine</u> Echevine du Logement, de la Santé et de l'Egalité des Chances	Logement, Egalité des Chances, Santé, Aînés, Familles, Ecoles de Devoirs, Femmes, Vervibus, Verts et Vifs
LOFFET Alexandre	<u>4ème Echevin</u> Echevin des Finances, des Ressources humaines, du Commerce, des Affaires économiques et Officier de l'Etat civil	Ressources humaines, Finances, Budget, Economat, Affaires économiques, Etat civil (Officier de l'Etat civil), Inhumations, Vie associative, Commerce, Développement local, Emploi, Insertion professionnelle, Cultes, Hub créatif (en lien avec l'Echevinat en charge du FEDER), Permis d'Implantations commerciales excepté les permis intégrés
BREUWER Freddy	<u>5ème Echevin</u> Echevin du Développement territorial, de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine privé	Développement territorial, Urbanisme, Aménagement du Territoire, S.A.R., Patrimoine privé, Revitalisation urbaine, Rénovation urbaine, Gestion locative des Biens communaux, Permis intégrés, Acquisitions et ventes d'immeubles
BELLY Sylvia	<u>6ème Echevine</u> Echevine de l'Instruction publique et de la Petite Enfance	Instruction publique, Enseignement artistique, Accueil extrascolaire, Animation des Plainnes et des Espaces de Convivialité, Plainnes, Petite enfance
LUKOKI Konda Antoine	<u>7ème Echevin</u> Echevin de la Population, des Etrangers, de l'Animation de la Ville, des Sports, de l'Interculturalité et de la Jeunesse	Population, Services des Etrangers, Accueil, P.C.S., Plan de Prévention, Encadrement des Peines alternatives, Coopération au Développement, Interculturalité, "Centre Régional Verviétois pour l'Intégration", Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages, Personnes handicapées, M.E.C.A., Régie des Quartiers, S.A.C., (Volet social des Q.I.), Sports, Jeunesse

TABLE des MATIERES

Service Page

TITRE I - ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARNION

1.-	Autorités communales	SECR	1
2.-	Secrétariat	"	10
3.-	Protocole	PROT	10
4.-	Organisation - Programmes - Relations publiques	OPRP	11
5.-	Milice	PASCAE	11
6.-	Passeports	"	12
7.-	Permis de conduire - permis provisoires	"	12
8.-	Casiers judiciaires	"	13
9.-	Sûreté Publique - Justice - Police	"	14
10.-	Intercommunales et Sociétés diverses	INTER	15
11.-	Sanctions administratives	AMADM	21
12.-	Cellule communication	CCOM	22
13.-	Service d'Encadrement des Familles et de l'Entourage en matière de radicalisme	SAFER	24
14.-	Politique des Grandes villes	PGV	25
15.-	Suivi des Fonds européens	"	29
16.-	Délégué à la protection des données	DPO	32
17.-	Régie communale autonome	RCA	32

TITRE II - ATTRIBUTIONS DE M. LE PRESIDENT DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, H. AYDIN

33

TITRE III - ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN M. DEGEY

1.-	Bâtisses	TVX	35
2.-	Voiries	"	35
3.-	Alignements, cessions gratuites de voiries, acquisitions d'emprises, aliénations d'excédents de voiries	"	56
4.-	Trottoirs	"	61
5.-	Squares et plantations	"	61
6.-	Plaines de sports	"	63
7.-	Escaliers	"	63
8.-	Murs	"	64
9.-	Eclairage public	"	65
10.-	Gaz	"	69
11.-	Intervapeur	"	69
12.-	Construction, entretien et restauration de biens publics	"	69
13.-	Dossiers sécurité publique	"	94
14.-	Gestion immobilière	"	94
15.-	Mobilité	MOBILITE	97
16.-	Bien-être animal	AGRI	101
17.-	Agriculture	AGRI	101

TITRE IV - ATTRIBUTIONS DE M. LE DEUXIEME ECHEVIN J.F. CHEFNEUX

1.-	Affaires culturelles	AC	107
2.-	Environnement	ENV	109
3.-	Bibliothèques	BIBLI	122
4.-	Documentation - Archives	DA	124
5.-	Musées communaux	MUSEE	125
6.-	Patrimoine	PAT	132
7.-	Tourisme	TOU	133
8.-	Budget participatif	"	134
9.-	Smartcities	SMART	135

TITRE V - ATTRIBUTIONS DE MME LA TROISIEME ECHEVINE S. LAMBERT

1.-	Egalité des Chances	EGAL	141
2.-	Familles, ainés, pensions (secteur privé)	"	143
3.-	Petite enfance	"	145
4.-	Handicapés	"	146
5.-	Maison de l'Egalité des Chances et des associations (MECA)	"	149
6.-	Subsides	"	150
7.-	Santé	"	151
8.-	Divers	"	152
9.-	Logement	LOG	153
10.-	Agence Immobilière Sociale	"	158

TITRE VI - ATTRIBUTIONS DE M. LE QUATRIEME ECHEVIN A. LOFFET

1.-	Ressources humaines	GRHGT	159
2.-	Cellule GRH	GRH	168
3.-	Comptes annuels de l'exercice 2019	DF	172
4.-	Budget communal pour l'exercice 2020	FINC	175
5.-	Emprunts	"	176
6.-	Dotation communale	"	177
7.-	Impositions communales	TAXES	178
8.-	Statistiques des impositions communales	"	178
9.-	Marchés et kermesses	"	179
10.-	Etat civil	EC	179
11.-	Economat	ECON	180
12.-	Cultes	CU	181
13.-	Maison de la Laïcité de Verviers	"	182
14.-	Vie associative	ASSOC	182
15.-	Coopération au développement	COOP	183
16.-	Affaires économiques	AE	183
17.-	Emploi	EMP	189

TITRE VII - ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVINE F. BREUWER

1.-	Aménagement du Territoire	URB	191
2.-	Permis d'urbanisme, d'urbanisation, lotissements, ...	"	194
3.-	Sauvegarde du patrimoine architectural et culturel	"	195
4.-	Dossiers soumis au Conseil communal	"	199
5.-	Rénovation urbaine - Quartiers d'initiative (QI)	"	207
6.-	Développement territorial, urbanisme, aménagement du territoire et du patrimoine privé	"	208
7.-	Gestion immobilière locative	GLBC	209

TITRE VIII - ATTRIBUTIONS DE M. LA SIXIEME ECHEVINE S. BELLY

1.-	Instruction publique - Affaires générales	IP	213
2.-	Enseignement maternel	"	213
3.-	Enseignement primaire	"	214
4.-	Enseignement spécialisé	"	215
5.-	Enseignement artistique	EA	216
6.-	Commission paritaire locale (COPALOC)	IP	218
7.-	Conseil de participation	"	218
8.-	Autres	"	218
9.-	Accueil extrascolaire	AES	221
10.-	Plaines et coins de jeux	PLCJ	223

TITRE IX - ATTRIBUTIONS DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN K.A. LUKOKI

1.-	Intégration sociale et relations interculturelles	ISOC	225
2.-	Plan de cohésion sociale	PCS	226
3.-	Sports	SPORT	232
4.-	L'encadrement des peines alternatives	LEPA	240
5.-	Plan de prévention	PP	247

6.-	Gestion d'évènements	EVEN	250
7.-	Les fêtes de fin d'année	"	250
8.-	Subsides numéraires	"	250
9.-	Gestion des prêts de matériel	"	251
10.-	Les Régies de Quartiers de Verviers	RQUART	251
11.-	Jeunesse	JEU	251
12.-	Conseil communal des Enfants	"	252
13.-	Conseil communal des Jeunes	"	253
14.-	Population	POP	253
15.-	Service des Etrangers	ET	253

TITRE I

ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE, M. TARNION

SECTION 1 - AUTORITES COMMUNALES

Le **TABLEAU I**, pages 3 à 6, résume les changements intervenus depuis le début de la Mandature.

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal et la composition des Sections permanentes ont été modifiés en conséquence (**TABLEAU II**, page 7, et **TABLEAU III**, page 8).

1.- Conseil communal

Le règlement d'ordre intérieur n'a pas été modifié en 2020.

Suite à l'application des mesures sanitaires en raison de la pandémie Covid-19, le Conseil communal n'a tenu que 9 séances, 1.269 décisions ont été prises (1.162 en 2019).

Les séances des 25 mai, 19 octobre, 30 novembre et 21 décembre se sont déroulées en visioconférence.

Les séances des 29 juin et 21 septembre ont été délocalisées au Centre Culturel.

3 citoyens ont fait usage du droit d'interpellation :

- a.- "Quand allez-vous vous décider à agir, trouver des solutions pour répondre à la problématique des dépôts sauvages sur l'entité verviétoise et notamment dans certains quartiers où cela est devenu une norme ?" - M. LATTE Michael;
- b.- "Gestion de la Ville" - M. CONRADT Michael;
- c.- "Lotissement - Rue des Champs - 4801 Stembert et autres projets de lotissements sur Stembert Haut" - M. LUX Roger (2ème demande).

2 demandes d'interpellations ont été déclarées irrecevables :

- a.- "Lotissement - Rue des Champs - 4801 Stembert et autres projets de lotissements sur Stembert Haut" - M. LUX Roger (1ère demande);
- b.- "Transformation projet 105-19/PR Ville de Verviers" - M. ZERIOOH Ramadane.

2.- Collège communal

59 séances ont eu lieu au cours desquelles 5.203 décisions ont été prises (5.329 en 2019). Ces séances se sont déroulées en visioconférence dès l'application des mesures sanitaires relatives à la pandémie Covid-19.

Les attributions des membres ont été modifiées :

- le 21 septembre suite au vote d'une motion de méfiance "mixte", par le Conseil communal, incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine, par le Conseil communal d'une motion de méfiance;
- le 9 octobre suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du même jour suspendant cette motion dans le cadre d'un recours introduit par Mme TARNION et M. LOFFET (**TABLEAU IV, page 9**).

3.- Réunion conjointe Ville / C.P.A.S.

Aucune séance n'a été organisée en 2020.

4.- Bonne gouvernance / Transparence

Conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Conseil communal a établi un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que des avantages en nature, perçus par les mandataires et les personnes non élues dans le courant de l'exercice comptable 2019.

Ce rapport contient également :

- a.- la liste des présences aux réunions des différentes instances de la Ville;
- b.- la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles la Ville détient des participations directes ou indirectes ainsi que des informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats.

Le Conseil communal a transmis copie de ce rapport pour le 1er juillet au Gouvernement Wallon.

Depuis la séance du Conseil communal du 21 septembre 2020, les projets de délibérations (ainsi que les délibérations après approbation du procès-verbal de ladite séance), les inscriptions de point à la demande des Conseillers et leurs questions orales, soumis en séance publique sont consultables par la Population au départ d'un lien placé à la rubrique "Transparence" / "Conseil communal (en live, délibérations)" sur le site internet de la Ville.

TABLEAU I - MANDATURE 2019.2024

Séance du	<u>ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 2018</u>
CC 03/12/2018 CC 02/09/2019	<u>Installation du Conseil communal</u> 3 décembre 2018 <u>Validation des élections</u> Arrêté du Gouverneur du 16 novembre 2018 <u>Pacte de majorité</u> Adoption (Groupes P.S., M.R. et N.V.) Avenant n° 1 (suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin)
CC 21/09/2020	<u>Motion de méfiance collective / Nouveau Pacte de Majorité</u> Motion de méfiance "mixte" incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine - Adoption
-	<u>Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020</u>
-	<u>Recours en suspension en extrême urgence au Conseil d'Etat, en date du 29/09/2020, de Mme TARNION et de M. LOFFET contre la délibération du 21/09/2020</u>
-	<u>Recours d'ECOLO au S.P.W. contre la délibération du 21/09/2020</u>
-	<u>Rejet, par le Ministre-Président de la R.W., en date du 15/01/2021, du recours introduit par ECOLO</u>
CC 27/05/2019 CC 02/09/2019	<u>Règlement d'ordre intérieur</u> Adoption Modifications (articles 47, 48, 61 et 67)
	<u>BOURGMESTRE</u>
CC 03/12/2018 CC 21/09/2020	<u>Installation et prestation de serment</u> TARNION Muriel ISTASSE Jean-François (suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte)
-	<u>Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020</u>
	<u>ECHEVINS</u>
CC 03/12/2082	<u>Validation des pouvoirs et prestation de serment</u> DEGEY Maxime, CHEFNEUX Jean-François, BEN ACHOUR Malik, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, LOFFET Alexandre, BELLY Sylvia
CC 02/09/2019	<u>Avenant n° 1 au Pacte de Majorité</u>
CC 21/09/2020	LUKOKI Konda Antoine (suite démission BEN ACHOUR Malik) DEGEY Maxime, OZER Cécile, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, BELLY Sylvia, LUKOKI Konda Antoine (suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte)
-	<u>Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020</u>
CC 02/09/2019	<u>Démission</u> BEN ACHOUR Malik
	<u>ATTRIBUTIONS DU COLLEGE</u>
COL 03/12/2019 COL 27/08/2019 COL 21/09/2020 COL 09/10/2020	Suite au Pacte de Majorité Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité Suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat suspendant la délibération du 21/09/2021

	<u>CONSEILLERS</u>
	<u>Vérification des pouvoirs, prestation de serment - Fixation des Groupes politiques</u> - Liste n° 1 M.R. : 6 Membres BREUWER Freddy, CORTISSE Stéphanie, DEGEY Maxime, GRIGNARD Michel, SCHROUBEN Julie, THOMAS Bertrand; - Liste n° 2 ECOLO : 4 Membres DARRAJI Nezha, EL HAJJAJI Hajib, MAHU Jean-Sébastien, SMEETS Daniel; - Liste n° 3 P.S. : 13 Membres AYDIN Hasan, BASAULA NANGI Chimaine, BELLY Sylvia, BEN ACHOUR Malik, GALLASS Mohamed-Anass, ISTASSE Jean François, LAMBERT Sophie, LOFFET Alexandre, LUKOKI Konda Antoine, MARECHAL Laurie, NAJI Said, NYSSSEN Didier, TARNIGNON Muriel; - Liste n° 4 P.T.B. : 3 Membres COTRENA COTRENA Andrea, JORIS Luc, SCHONBRODT Laszlo; - Liste n° 5 C.D.H. : 5 Membres DENIS Jean-François, ELSSEN Marc, ORBAN Claude, OZER Cécile, PIRON Bernard; - Liste n° 7 P.P. : 2 Membres BERRENDORF Bruno, ROUDELET Brigitte; - Liste n° 13 N.V. : 4 Membres CHEFNEUX Jean-François, FALZONE Gaëtan, STOFFELS Romain, VOISIN Guillaume.
CC 03/12/2018	
	<u>Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation de suppléants</u> SMEETS Daniel (remplacement JORIS Freddy)
CC 30/09/2019	MAGIS Christine (du 30/09/2019 au 31/01/2020) en remplacement de M. STOFFELS en congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique
CC 27/01/2020	MAGIS Christine (remplacement de VOISIN Guillaume)
CC 21/09/2020	VAN BOSSCHE Jean-Bernard (remplacement de M. ELSSEN)
"	DELTOUR Amaury (remplacement de M. GRIGNARD)
CC 19/10/2020	CELIK Mahmut (remplacement de M. NYSSSEN)
CC 30/11/2020	DEDERICHS Irène (remplacement de Mme ROUDELET)
	<u>Présidente d'Assemblée</u> Election - CORTISSE Stéphanie
CC 03/12/2018	
	<u>Démissions</u> VOISIN Guillaume
CC 27/01/2020	
CC 21/09/2020	ELSEN Marc
"	GRIGNARD Michel
CC 19/10/2020	NYSSSEN Didier
	<u>Démission du Groupe politique</u> PIRON Bernard
CC 17/12/2018	
	<u>Exclusions du Groupe politique</u> TARNIGNON Muriel
CC 21/09/2020	LOFFET Alexandre
"	MARCHAL Laurie
	<u>Désistements</u> JORIS Freddy - Remplacement de M. JORIS
CC 03/12/2018	
"	DUMOULIN Pauline - Remplacement de M. JORIS
"	MINGUET Geneviève - Remplacement de M. JORIS
CC 21/09/2020	BELLEFONTAINE Emma - Remplacement de M. ELSSEN
CC 30/11/2020	DETHIOUX Nathalie - Remplacement de Mme ROUDELET
	<u>Inéligibilité</u> CARTON Bernard (condition de domicile) - Remplacement de M. ELSSEN
CC 21/09/2020	GEROMBEAU Marc (condition de domicile) - Remplacement de Mme ROUDELET
CC 30/11/2020	BERRENDORF Vanessa (condition de domicile) - Remplacement de Mme ROUDELET
"	

CC 30/11/2020	<u>Déchéance du mandat</u> ROUDELET Brigitte (A.G.W. du 29/10/2020) <u>Congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique</u> STOFFELS Romain (du 30/09/2019 au 31/01/2020) Fin anticipée du congé de M. STOFFELS <u>Décès - Ancienne Conseillère</u> PIRONNET Marie-Christine
CC 30/09/2019	
CC 27/01/2020	
CC 02/09/2019	
	<u>TABLEAU DE PRESEANCE</u>
CC 03/12/2018	Adoption Suite à la prestation de serment Président du C.P.A.S. - AYDIN Hasan) Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité - LUKOKI Konda Antoine en remplacement de BEN ACHOUR Malik Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS Suite au remplacement de M. VOISIN par Mme MAGIS) Suite à l'adoption de la motion de méfiance "mixte" Suite au remplacement de M. NYSSSEN par M. CELIK Suite au remplacement de Mme ROUDELET par Mme DEDERICHs
CC 28/01/2019	
CC 02/09/2019	
CC 30/09/2019	
CC 27/01/2020	
CC 21/09/2020	
CC 19/10/2020	
CC 30/11/2020	
	<u>SECTIONS</u>
CC 03/12/2018	Composition suite aux élections du 14 octobre 2012 Nouvelle répartition (art. 10 loi organique C.P.A.S.) Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS) Mise en conformité article 10 du R.O.I. suivant la Clé d'Hondt Suite à l'installation de Mme MAGIS en remplacement de M. VOISIN, démissionnaire Suite à l'adoption de la motion de méfiance "mixte" Suite au remplacement de M. NYSSSEN par M. CELIK Suite au remplacement de Mme ROUDELET par Mme DEDERICHs
CC 28/01/2019	
CC 02/09/2019	
CC 30/09/2019	
CC 25/11/2019	
CC 27/01/2020	
CC 21/09/2020	
CC 19/10/2020	
CC 30/11/2020	
	<u>BUREAU DE DEPOUILLEMENT (Effectifs)</u>
CC 03/12/2018	Effectives : MARECHAL Laurie et DARRAJI Nezha Suppléants : GALLASS Mohamed-Anass et MAHU Jean-Sébastien Remplacement de Mme MARECHAL par M. STOFFELS
CC 21/09/2020	
	<u>UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L.</u>
COL 27/02/2019	Présentation administrateur - BREUWER Freddy Désignation à l'A.G. - STOFFELS Romain Confirmation désignation administrateur - BREUWER Freddy
CC 25/03/2019	
CC 27/05/2019	

	<u>REGION DE VERVIERS, Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial, A.S.B.L.</u>
	Désignation des membres (Mmes TARGNION, OZER, ROUDELET, MM. DEGEY, CHEFNEUX, EL HAJJAJI, SCHONBRODT Remplacement de Mme ROUDELET, déchu, par Mme DEDERICH
CC 17/12/2018 CC 21/12/2020	<u>CITOYENS D'HONNEUR - COMMISSION DE SELECTION</u>
	ORBAN Claude et MAHU Jean-Sébastien
	<u>C.P.A.S.</u>
CC 03/12/2018	Election des Conseillers
CC 28/01/2019	Prestation de serment du Président (membre du Collège) - AYDIN Hasan
"	Démission d'une Conseillère - BELLEFONTAINE Emma
"	Installation d'une Conseillère - KRINGS Marie-Christine
CC 25/02/2019	Démission d'un Conseiller - GEROMBEAU Marc
"	Installation d'une Conseillère - DEDERICH Irène
CC 30/11/2020	Exclusion du Groupe - LARBUISSON Gilbert
"	Installation d'un Conseiller - PLOEMMEN Cyril

TABLEAU II - PRESEANCE (CONSEILLERS EFFECTIFS)

N° d'ordre	Nom et prénom	Date d'entrée en fonction sans interruption de mandat	Votes nominatifs	N° de liste	Rang s/ la liste
01	TARGNION Muriel (11) (12) (13)	2001.01.03	2.999	3	1
02	AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S. (3) (13)	2001.01.03	2.388	3	2
03	DEGEY Maxime, 1er Echevin (11) (13)	2006.12.04	1.386	1	1
04	CHEFNEUX Jean-François, 2ème Echevin (11) (13)	2018.03.12	1.051	13	1
05	LAMBERT Sophie, 3ème Echevine (11) (13)	2006.12.04	668	3	3
06	LOFFET Alexandre, 4ème Echevin (11) (12) (13)	2018.12.03	434	3	37
07	BREUWER Freddy, 5ème Echevin (11) (13)	1989.02.13	1.121	1	37
08	BELLY Sylvia, 6ème Echevine (11) (13)	2018.12.03	304	3	31
09	LUKOKI Konda Antoine, 7ème Echevin (5) (11) (13)	2016.04.26	598	3	10
10	CORTISSE Stéphanie, Présidente	2018.12.03	594	1	2
11	ISTASSE Jean François (11) (13)	2001.01.03	539	3	6
12	BEN ACHOUR Malik (4)	2006.12.04	1.085	3	4
13	PIRON Bernard (2)	2006.12.04	611	5	5
14	OZER Cécile (11) (13)	2009.10.26	469	5	2
15	ORBAN Claude	2012.12.03	808	5	3
16	BERRENDORF Bruno	2012.12.03	752	7	1
17	DENIS Jean-François	2012.12.03	615	5	7
18	NAJI Said	2012.12.03	597	3	34
19	DARRAJI Nezha	2012.12.03	418	2	2
20	SCHROUBEN Julie	2012.12.03	239	1	36
21	SCHONBRODT László	2018.12.03	627	4	1
22	EL HAJJAJI Hajib	2018.12.03	439	2	5
23	MAHU Jean-Sébastien	2018.12.03	428	2	1
24	THOMAS Bertrand	2018.12.03	374	1	5
25	BASAULA NANGI Chimaine	2018.12.03	338	3	13
26	FALZONE Gaëtan	2018.12.03	327	13	3
27	MARECHAL Laurie (12)	2018.12.03	308	3	5
28	GALLASS Mohamed-Anass	2018.12.03	306	3	22
29	STOFFELS Romain (7)	2018.12.03	290	13	19
30	COTRENA COTRENA Andrea	2018.12.03	205	4	2
31	SMEETS Daniel (1)	2018.12.03	195	2	37
32	JORIS Luc	2018.12.03	134	4	3
33	MAGIS Christine (6) (8)	2019.09.30	289	13	4
34	VAN BOSSCHE Jean-Bernard (9)	2020.09.14	279	5	11
36	DELTOUR Amaury (10)	2020.09.14	213	1	17
36	CELIK Mahmut (14)	2020.10.19	291	3	20
37	DEDERICHS Irène (15)	2020.11.30	79	7	3

- (1) Suite aux désistements de M. JORIS Freddy, candidat élu, et de Mmes DUMOULIN Pauline, 1ère suppléante, et MINGUET Geneviève, 2ème suppléante de la liste n° 2 ECOLO (C.C. 03/12/2018)
- (2) Suite à la démission de M. PIRON Bernard du Groupe C.D.H. (C.C. 17/12/2018)
- (3) Suite à la prestation de serment de M. AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S., en qualité de membre du Collège communal (C.C. 28/01/2019).
- (4) Suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin (C.C. 02/09/2019)
- (5) Suite à la prestation de serment de M. LUKOKI en qualité d'Echevin en remplacement de M. BEN ACHOUR (C.C. 02/09/2019)
- (6) Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS (L1122-6 §§ 5 et 6) par Mme MAGIS Christine, 1ère suppléante de liste n° 13 N.V. du 30 septembre 2019 au 31 janvier 2020 (C.C. 30/09/2019)
- (7) Suite à la fin anticipée du congé de M. STOFFELS (C.C. 27/01/2020)
- (8) Suite à l'installation de Mme MAGIS en qualité de Conseillère communale effective en remplacement de M. VOISIN Guillaume, démissionnaire (C.C. 27/01/2020)
- (9) Suite à la démission de M. ELSEN Marc de ses fonctions de Conseiller communal et à l'installation de M. VAN BOSSCHE Jean-Bernard en remplacement (C.C. 21/09/2020)
- (10) Suite à la démission de M. GRIGNARD Michel de ses fonctions de Conseiller communal et à l'installation de M. DELTOUR Amaury en remplacement (C.C. 21/09/2020)
- (11) Suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte constructive (C.C.21/09/2020)
- (12) Suite à l'exclusion de Mme TARGNION Muriel, M. LOFFET Alexandre et Mme MARECHAL Laurie du Groupe P.S. (C.C. 21/09/2020)
- (13) Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la motion de méfiance constructive mixte adoptée par le Conseil communal le 21/09/2020
- (14) Suite à la démission de M. NYSSSEN Didier de ses fonctions de Conseiller communal et à l'installation de M. CELIK Mahmut en remplacement (C.C. 19/10/2020)
- (15) Installation en qualité de Conseillère communale suite à la déchéance du mandat de Mme ROUDELET Brigitte (C.C. 30/11/2020)

TABLEAU III - SECTIONS PERMANENTES

<u>CONSEIL COMMUNAL - COMPOSITION DES SECTIONS PERMANENTES</u> arrêtée en séance du 3 décembre 2018 modifiée en séance des 17 décembre 2018, 28 janvier, 2, 30 septembre, 25 novembre 2019, 27 janvier, 21 septembre, 19 octobre et 30 novembre 2020		
<u>Section de Mme TARNION, Bourgmestre</u> <u>(Administration générale - Police - Sécurité)</u> Membres : BASAULA NANGI Chimaine GALLASS Mohamed-Anass NAJI Saïd CORTISSE Stéphanie DELTOUR Amaury MAGIS Christine OZER Cécile EL HAJJAJI Hajib	<u>Section de M. DEGEY, Echevin</u> <u>(Travaux - Tutelle sur le C.P.A.S. - Mobilité)</u> Membres : BEN ACHOUR Malik NAJI Saïd BASAULA NANGI Chimaine GALLASS Mohamed-Anass SCHROUBEN Julie STOFFELS Romain VAN BOSSCHE Jean-Bernard MAHU Jean-Sébastien	<u>Section de M. CHEFNEUX, Echevin</u> <u>(Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition écologique)</u> Membres : BEN ACHOUR Malik NAJI Saïd GALLASS Mohamed-Anass CELIK Mahmut THOMAS Bertrand DELTOUR Amaury DENIS Jean-François DARRAJI Nezha
<u>Section de Mme LAMBERT, Echevine</u> <u>(Logement - Santé - Egalité des Chances)</u> Membres : BEN ACHOUR Malik NAJI Saïd GALLASS Mohamed-Anass CORTISSE Stéphanie SCHROUBEN Julie MAGIS Christine VAN BOSSCHE Jean-Bernard MAHU Jean-Sébastien	<u>Section de M. LOFFET, Echevin</u> <u>(Finances, Ressources humaines, Commerce, Affaires économiques et Officier de l'Etat civil)</u> Membres : BEN ACHOUR Malik BASAULA NANGI Chimaine GALLASS Mohamed-Anass THOMAS Bertrand DELTOUR Amaury FALZONE Gaëtan OZER Cécile SMEETS Daniel	<u>Section de M. BREUWER, Echevin</u> <u>(Développement territorial - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Patrimoine privé)</u> Membres : BEN ACHOUR Malik NAJI Saïd BASAULA NANGI Chimaine GALLASS Mohamed-Anass THOMAS Bertrand MAGIS Christine ORBAN Claude DARRAJI Nezha
<u>Section de Mme BELLY, Echevine</u> <u>(Instruction publique - Petite Enfance)</u> Membres : NAJI Saïd BASAULA NANGI Chimaine CELIK Mahmut CORTISSE Stéphanie SCHROUBEN Julie STOFFELS Romain DENIS Jean-François SMEETS Daniel	<u>Section de M. LUKOKI, Echevin</u> <u>(Population - Etrangers - Animation de la Ville - Sports - Interculturalité - Jeunesse)</u> Membres : BEN ACHOUR Malik NAJI Saïd BASAULA NANGI Chimaine CORTISSE Stéphanie SCHROUBEN Julie FALZONE Gaëtan ORBAN Claude EL HAJJAJI Hajib	

TABEAU IV - REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COLLEGE COMMUNAL

NOMS - PRENOMS	TITRES	ATTRIBUTIONS
<u>TARGNION Muriel</u>	<u>BOURGMESTRE</u>	Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile et sanitaire, Lutte contre le Radicalisme, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, PLANU, R.G.P.D., Relations et Communication extérieures, Intercommunales, Transversalité, Tutelle sur la R.C.A., Coordination de la Politique des Grandes Villes, Sanctions administratives communales
AYDIN Hasan	<u>Président du C.P.A.S.</u>	
DEGEY Maxime	<u>1er Echevin</u> Echevin des Travaux, de la Tutelle sur le C.P.A.S. et de la Mobilité	Travaux, Tutelle du C.P.A.S., Mobilité, Gestion courante des Energies, Informatique, Agriculture, Bien-Etre animal, Associations patriotiques
CHEFNEUX Jean-François	<u>2ème Echevin</u> Echevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation citoyenne, de l'Environnement et de la Transition écologique	Culture (dont pilotage des dossiers d'infrastructure : Grand Théâtre et Musée Biolley), Tourisme, Musées, Bibliothèque/Espace public numérique/Médiathèque, Gestion documentaire et Archives, Participation citoyenne (dont Comités de Quartier et Inter-Quartiers, Budget participatif, Conseil participatif, etc.), Patrimoine public, Environnement et Transition écologique (notamment Coordination et du Suivi du Plan POLLEC, Verdurisation, Biodiversité, etc.), Smartcities, Propreté publique et Gestion des Déchets (en lien avec le Service des Travaux), FEDER (dont le pilotage de la programmation 2021/2027 en association avec le Hub créatif et Interreg), Permis d'Environnement
LAMBERT Sophie	<u>3ème Echevine</u> Echevine du Logement, de la Santé et de l'Egalité des Chances	Logement, Egalité des Chances, Santé, Aînés, Familles, Ecoles de Devoirs, Femmes, Vervibus, Verts et Vifs
LOFFET Alexandre	<u>4ème Echevin</u> Echevin des Finances, des Ressources humaines, du Commerce, des Affaires économiques et Officier de l'Etat civil	Ressources humaines, Finances, Budget, Economat, Affaires économiques, Etat civil (Officier de l'Etat civil), Inhumations, Vie associative, Commerce, Développement local, Emploi, Insertion professionnelle, Cultes, Hub créatif (en lien avec l'Echevinat en charge du FEDER), Permis d'Implantations commerciales excepté les permis intégrés
BREUWER Freddy	<u>5ème Echevin</u> Echevin du Développement territorial, de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine privé	Développement territorial, Urbanisme, Aménagement du Territoire, S.A.R., Patrimoine privé, Revitalisation urbaine, Rénovation urbaine, Gestion locative des Biens communaux, Permis intégrés, Acquisitions et ventes d'immeubles
BELLY Sylvia	<u>6ème Echevine</u> Echevine de l'Instruction publique et de la Petite Enfance	Instruction publique, Enseignement artistique, Accueil extrascolaire, Animation des Plaines et des Espaces de Convivialité, Plaines, Petite enfance
LUKOKI Konda Antoine	<u>7ème Echevin</u> Echevin de la Population, des Etrangers, de l'Animation de la Ville, des Sports, de l'Interculturalité et de la Jeunesse	Population, Services des Etrangers, Accueil, P.C.S., Plan de Prévention, Encadrement des Peines alternatives, Coopération au Développement, Interculturalité, "Centre Régional Verviétois pour l'Intégration", Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages, Personnes handicapées, M.E.C.A., Régie des Quartiers, S.A.C., (Volet social des Q.I.), Sports, Jeunesse

SECTION 2 - SECRETARIAT

1.- Correspondance et indicateur général

16.046 correspondances (18.153 en 2019), tous canaux de transmission confondus, ont été encodées à l'aide du logiciel E-maestro ce qui représente 112.801 pages numérisées (109.682 en 2019).

Le courrier adressé nominativement aux Membres du Collège et au Directeur financier a été transmis directement aux intéressés sans être ouvert (un cachet dateur a été apposé sur les enveloppes). Certains de ces courriers ont été retransmis au Secrétariat pour être scannés et référencés.

2.- Procès-verbaux

La rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Collège communal ainsi que la transcription de toutes les délibérations ont été exécutées conformément à l'article L1132-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à la rédaction des actes administratifs.

3.- Publications et certificats d'affichage

158 publications (164 en 2019) relatives à des règlements du Conseil communal et des ordonnances de la Bourgmestre ont été effectuées au registre des publications. Les certificats de publication ont été affichés et les copies de ceux-ci ont été transmises, selon le cas, au Gouverneur de la Province, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance, de Police et des Justices de Paix concernés.

De même, 91 certificats d'affichage (66 en 2019) ont été rédigés et transmis aux Services demandeurs.

4.- Secteur "Distinctions honorifiques"

95 propositions de décorations industrielles, de prévoyance, d'unions professionnelles concernant des travailleurs citoyens verviétois ont été instruites et ensuite transmises aux Ministères compétents.

5.- Gestion de salles

Depuis le début 2019 la gestion des salles communales qui pouvaient être mises à la disposition du public (Deru, Tourelles, anciens Hôtel de Ville d'Ensival et de Heusy) a été confiée au service " Gestion locative des Biens communaux").

Le Secrétariat gère néanmoins toujours les salles destinées aux réunions internes de l'Administration.

SECTION 3 - PROTOCOLE

Manifestations préparées et réalisées

29/01/2020 : Inauguration de la place Géron et réception
21/02/2020 : Bicentenaire Vieuxtemps, visite de la famille Vieuxtemps et réception
29/02/2020 : Carnaval réception à l'Hôtel de Ville
05/03/2020 : Réception Dederich maison communale d'Ensival
08/03/2020 : Prix Marie Mineure remise de prix et réception Hôtel de Ville
12/03/2020 : Remise des prix du concours de dessins au CTLM et réception
08/05/2020 : Dépôt du Victory Day à la Victoire, réception annulée pour cause covid
11/06/2020 : Dépôt Appel du Général de Gaulle, réception annulée pour cause covid
11/07/2020 : Dépôt de la fête nationale française à la Victoire, réception annulée pour cause covid
17/07/2020 : Dépôt de fleurs à la kermesse de Stembert
21/07/2020 : Fête nationale belge Te Deum et dépôt - réception annulée pour cause covid
12/09/2020 : Inauguration du carrefour Concorde Harmonie, Verviers Ville Conviviale, réception
15/09/2020 : Présentation tableaux (Rassenfosse) Musée, réception

18/09/2020 : Remise symbolique 1000 lacquemants hdv
 18/09/2020 : Grand-théâtre, vernissage exposition Fettweiss, réception
 20/09/2020 : Choquet Hénault (annuler unilatéralement le jour-même)
 25/09/2020 : Dépôt M. Istasse au monument Chapuis
 27/09/2020 : concert de carillons suivi d'une réception HDV
 17/10/2020 : prestation de serment du CCE à l'Harmonie, réception annulée pour cause covid
 17/10/2020 : inauguration de la 6^e fresque « Dire Nous », réception annulée pour cause covid
 11/11/2020 : Armistice, organisation modifiée, itinéraire de 7 dépôts de fleurs dans les villages de la commune, réception annulée pour cause covid

Manifestations préparées et annulées

24/03/2020 : Réception HDV joueurs de panna
 30/03/2020 : Réception HDV prix Henry Vieuxtemps
 05/04/2020 : Dépôt roi Baudouin (monument Albert 1^{er})
 07/04/2020 : Dépôt Kigali (monument Albert 1^{er})
 29/04/2020 : Médaille pensionnés à l'Harmonie
 08/05/2020 : Victory Day à Ensival, Stembert et Petit-Rechain
 16/05/2020 : Prix de l'union de la Résistance, Duesberg
 25/07/2020 : Dépôt de fleurs à la kermesse de Petit-Rechain
 10/09/2020 : Visite du Conservatoire par le Ministre Jeholet
 21/09/2020 : Remplacement du cœur dans le monument de Pierre David
 15/11/2020 : Fête du Roi, Toast au Roi à l'Harmonie
 03/12/2020 : Journée internationale de la personne handicapée

Verres du nouvel an :

11/01/2020 : Services de Mme l'Echevine BELLY
 20/01 /2020 : Services de M. l'Echevin LOFFET
 29/01/2020 : Services de Mme la Bourgmestre
 30/01/2020 : Services de M. l'Echevin LUKOKI
 31/01/2020 : Services de M. l'Echevin BREUWER
 31/01/2020 : Services de M. l'Echevin CHEFNEUX

Télétravail Covid

En raison de la suppression de certaines manifestations protocolaires, le service s'est réorienté en apportant ou accroissant son soutien à d'autres services traitant de matières liées à sa formation de base.

- Culture : Visite royale du 29 août 1920 : Création et mise sur site et facebook d'une rubrique en 5 épisodes basée sur des photos de la collection Frantz MONFORT
- Patrimoine : Fiches des sépultures historiques d'intérêt local pour la Région wallonne (actuellement cimetière de Petit-Rechain).

SECTION 4 - ORGANISATION - PROGRAMMES - RELATIONS PUBLIQUES

Le Service a assisté la Directrice générale f.f. dans le cadre de la préparation des séances du Collège communal et du Conseil communal, du respect des décisions prises par l'Autorité et de leur bonne exécution.

Il a également assisté la Directrice générale f.f. dans la mise sur pied des réunions entre les différents départements communaux, le C.P.A.S. ; et assuré le suivi de ces réunions.

SECTION 5 - MILICE

Le service militaire ayant été abrogé, il n'y a plus de levée depuis 1994.

Lorsqu'un jeune homme, né après 1975, se présente à l'Administration communale en vue d'y retirer un document destiné à justifier son état par rapport à ses obligations militaires, le service compétent lui délivre un certificat en indiquant, sous la signature de M. le Bourgmestre, la mention : « n'a pas été inscrit sur des listes de milice et n'est soumis à aucun service actif en Belgique, en vertu de la loi du 31 décembre 1992 ».

En ce qui concerne les miliciens, nés en 1975 et avant, qui se présentent à l'Administration communale en vue d'y retirer un certificat de milice (modèle n° 33) et qui font partie de la levée de 1994 (dernière levée de milice), le service est tenu d'y indiquer, sous la signature de M. le Bourgmestre et de M. le Directeur Général, n'est soumis à aucune obligation de service actif en vertu de la loi du 31 décembre 1992 modifiant les lois sur la milice, coordonnées le 30 avril 1962 (Moniteur Belge du 8 janvier 1993) ».

Opérations diverses effectuées en 2020

2 certificats de milice (modèle n° 33) ont été délivrés gratuitement pour la pension et 2 certificats de Milice pour d'autres motifs que la pension.

Le service a délivré de nombreux renseignements à des candidats volontaires, tant pour des fonctions à la Police locale ou fédérale que pour des carrières militaires, orientant le cas échéant les demandeurs vers les permanences tenues par le service INFOSERMI du Ministère de la Défense Nationale ou vers le Service de Recrutement de la Police.

SECTION 6 - PASSEPORTS

Pendant l'année 2020, il a été délivré :

- 577 nouveaux passeports adultes biométriques d'une validité de 7 ans
- 392 nouveaux passeports pour mineurs d'une validité de 5 ans.

17.310,00 euros ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les droits de Chancellerie (taxe consulaire) et **37.125,00** euros pour les frais de confection.

14.302,50 euros ont été perçus comme taxes communales. Ces sommes ont été versées à la Caisse communale.

Le service a repris la matière des titres de voyage pour personnes étrangères en novembre 2020.

Il a été délivré 12 titres de voyage pour adultes et 3 titres de voyage pour mineurs

855 Euros ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les frais de confection

225 Euros ont été perçus comme taxes communales.

Ces sommes ont été versées à la caisse communale.

SECTION 7 - PERMIS DE CONDUIRE - PERMIS PROVISOIRES

En 2020, le service a délivré **1218** permis de conduire définitif. Le service a également fourni **18** permis suite à un examen du CARA et 0 permis pour les agents de la ville.

Il a été délivré **545** permis de conduire provisoires (modèles 3, 36 mois, 18 mois ou 12 mois).

En ce qui concerne les permis internationaux, le service en a délivré 43.

La délivrance des documents susvisés a donné lieu à la perception de **30.444,50** euros de taxes communales.

La facture annuelle du SPF Mobilité pour l'année 2020 s'élève à **33.372,00€**.

Il n'y a plus aucune rétribution du Ministère.

Le solde a été versé au S.P.F. Mobilité et Transports.

Tout en poursuivant la mise à jour de la législation en la matière, particulièrement complexe et fluctuante, le service a également traité un nombre important de documents d'entrées (**1924**) et de sorties (**2382**) d'habitants et **531** déchéances du droit de conduire.

Afin de permettre l'échange du permis belge dans les pays étrangers pour les personnes qui y déménagent, le service délivre également des attestations du SPF mobilité d'une valeur de 5€. En 2020, le service a délivré 7 attestations pour un montant de **65,00** euros.

Le service a, entre autre, délivré diverses attestations :

- attestation pour les assurances
- attestation -stage (pour les candidats n'entrant plus dans les conditions d'obtention d'un permis de conduire provisoire)

Lorsque le citoyen est en possession d'un permis de conduire étranger non européen, un dossier SNIDIFF (service national des documents d'identité faux et falsifiés) est constitué et envoyé à l'authentification afin de pouvoir ensuite procéder à l'échange du permis contre un permis belge. En 2020, le service permis de conduire a réalisé **53** dossiers de ce type.

SECTION 8 - CASIER JUDICIAIRE

<u>Nature des dossiers</u>	<u>Nombre de dossiers traités</u>
Dossiers encodés	0
Bulletins de condamnation et de transaction	0
Numéros de casier judiciaire central	0
Recours en grâce	0
Réhabilitations	14
Rayés d'office	---
Sorties	0
Entrées	0
Apostilles encodées	0
Bulletins de renseignements	0
Décorations et pensions de guerre et civiles	57
Certificats de bonnes conduites, vie et mœurs	3074
Vérification des listes de jurés d'Assises	---
Oppositions	0
Déchéance du droit de conduire	0
Déchéance du droit électoral	3
Noces d'or - vérification casier	34

Suite à l'informatisation des casiers judiciaires, nous ne recevons plus du tout de bulletins de condamnations et ne devons dès lors plus les encoder.

Suite à cette informatisation, les demandes de bulletins de renseignements sont de plus en plus rares, presque inexistantes.

Le nouveau logiciel permet une délivrance plus rapide au guichet.

Le service continue le tri des dossiers des citoyens décédés en les enlevant régulièrement. Le coffre finira donc par être vide un jour puisque presque plus aucun dossier papier n'y rentre.

La circulaire n° 204 publiée au Moniteur Belge du 10 juin 2013 a modifié considérablement les règles d'effacement des condamnations ainsi que la délivrance des extraits de casier judiciaire en instaurant notamment trois nouveaux modèles de certificat:

- Mod. 1, visé à l'article 595 du C.I.C. - modèle de base
- Mod 2, visé à l'article 596 al.1er du C.I.C. - pour une activité dont les conditions d'accès sont réglementées
- Mod 3, visé à l'article 596 al.2 du C.I.C. - pour activité en rapport avec l'enfance et/ou l'éducation.

Le service a délivré 3074 extraits de casier judiciaire en 2019.

Pour un montant de **12.515** euros qui ont été versé à la caisse communale.

Tableau récapitulatif des documents payants sortis en 2020

Nom du document	Nombre de documents	Montant revenant à la caisse communale
Extraits de casier judiciaire	3074 documents	12515€
Permis de conduire	1824 documents	30444,50€
Passeports + titre de voyage	980 documents	14527,50€
Attestations diverses	9 documents	85€

SECTION 9 - SURETE PUBLIQUE - JUSTICE - POLICE

1.- Police administrative

Pour ce qui concerne les tâches administratives en rapport avec les missions de la police, prises en charge par le Service de police administrative, relevons notamment :

- Le Service PASCAE a commencé en 2017 la révision des arrêtés de l'ensemble des 586 voiries (ou places) communales.

L'objectif final est d'avoir un seul et même arrêté où seront reprises l'ensemble des mesures de stationnement et de circulation routière. Ce procédé aura pour avantage d'offrir une meilleure lecture des différentes mesures, d'en quantifier l'importance sur le territoire communal, d'en assurer l'exacte conformité, et de simplifier considérablement les démarches administratives lors des futures réglementations à mettre en place.

De plus, de nombreux services communaux ou non, qui travaillent pour ou sur l'espace public auront également un intérêt de posséder un outil unique et globalisant, continuellement mis à jour.

Le degré d'achèvement du RGVCV fin 2020 était de 100%, mais, suite à une nouvelle demande de la Tutelle, il convient maintenant de créer une "fiche rue" pour chaque rue. Il n'y a pas lieu d'en estimer le degré d'achèvement car toutes les mesures sont validées dans le règlement général, il s'agit ici d'un travail de « confort » pour la Tutelle.

- la création de 36 emplacements pour des personnes à mobilité réduite;
- la suppression de 2 emplacements pour personnes à mobilité réduite;
- la rédaction de 2 réglementations provisoires pour des manifestations d'importance sur la voie publique;
- la rédaction de 90 ordonnances d'urgence sous la signature de M. le Bourgmestre, dont 28 périmètres de sécurité;
- la gestion de 52 réservations de stationnement sur le territoire communal.

Il convient de souligner que le service a également dû faire face à la rédaction de tous les arrêtés et ordonnances liées aux mesures en lien avec la pandémie à la Covid 19 (masques, gens du voyages, centre de testing, marché hebdomadaire, extension des terrasses, étalages, plaines de jeux, clubs sportifs, commerces, etc), aux appels téléphonique ou écrits des citoyens relatifs aux restrictions, obligations ou permissions.

Il a continué à mettre à jour le fichier des débits de boissons et délivré les patentes nécessaires aux exploitations temporaires ou définitives établies sur le territoire communal Verviétois.

2.- Règlements de police

Aucune réglementation générale n'a subi de modification notable durant l'exercice 2020.

3.- Dénomination des voies et places publique

10 nouvelles voiries ont fait l'objet de l'attribution d'une dénomination en 2020.

4.- Ramonages

29 candidats ont été agréés comme ramoneurs autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de Verviers. Les habitants jouissent du libre choix parmi ces ramoneurs.

5.- Collectes à domicile et tombolas

Durant l'année 2020 le service a proposé au Collège communal d'autoriser l'organisation de 2 tombolas.

Le Collège communal a marqué son accord sur ces propositions et accordé les autorisations requises.

6.- Indicatage

678 demandes ont été adressées ou relayées vers le Service de police administrative et ont été enregistrées dans l'indicateur du service.

SECTION 10 - INTERCOMMUNALES ET SOCIÉTÉS DIVERSES

1.- Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Région liégeoise, (A.I.D.E), S.C.R.L.

Cette société coopérative a pour objet :

- de concevoir, de réaliser, d'entretenir et d'exploiter des ouvrages d'investissement destinés à protéger des inondations les communes de la région liégeoise, riverains de la Meuse, et à apurer les eaux usées domestiques et industrielles des communes affiliées ;
- d'apporter éventuellement son concours dans les domaines du démergement et/ou de l'épuration, par voie de convention, gestion ou participation à toute entité publique et du secteur privé.

L'intercommunale a tenu une Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2020 relative à l'approbation des comptes 2019 (Conseil communal du 22 juin 2021)

Une deuxième Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 17 décembre 2020 pour une évaluation du plan stratégique (Conseil communal du 30 novembre 2020).

2.- Centre d'Accueil « Les Heures Claires », S.C.R.L.

Cette société coopérative à responsabilité limitée a pour objet la gestion et l'exploitation des services d'accueil aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux convalescents ou aux personnes nécessitant un traitement de réhabilitation, la promotion de la coordination de tels services sur le territoire des communes associées en collaboration notamment avec les C.P.A.S. de leur ressort et les établissements hospitaliers tant publics que privés, l'acquisition ou la gestion des immeubles nécessaires à l'activité de ces services.

Suite à l'exclusion de son parti politique de M. Alexandre LOFFET, Echevin, le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné. Mahmut CELIK, Conseiller communal, en tant que délégué de la Ville de Verviers aux Assemblées générales.

En raison de la pandémie, l'Assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 28 septembre 2020 (Conseil communal le 21 septembre 2020) pour l'approbation des comptes.

Une deuxième Assemblée générale s'est tenue le 18 décembre 2020 (Conseil communal du 30 novembre 2020).

3.- Centre de Tourisme et de Thermalisme « Aqualis » S.C.R.L.

L'intercommunale a pour objet la promotion touristique de l'Arrondissement de Verviers et spécialement dans les communes associées. Elle peut acquérir, construire ou gérer des infrastructures immobilières destinées à l'activité touristique, sportive, thermale ou de loisirs ainsi qu'exploiter ces activités à l'exclusion de l'activité thermale au sens strict du terme.

Suite à la démission de M. Michel GRIGNARD, Conseiller communal et à l'exclusion de son parti de Mme Laurie MARECHAL, Conseillère communale, le Conseil communal a désigné MM. Amaury DELTOUR et Jean-François ISTASSE, Conseillers communaux en tant que délégués de la Ville de Verviers aux Assemblées générales.

En raison de la pandémie, l'intercommunale a tenu sa première Assemblée générale ordinaire le 30 septembre 2020 (Conseil communal du 21 septembre 2020).

L'intercommunale a tenu sa deuxième Assemblée générale le 16 décembre 2020 (Conseil communal du 30 novembre 2020).

4.- Centre Hospitalier « Peltzer-La Tourelle », S.C. Intercommunale (C.H.P.L.T.)

L'association a pour objet de promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'installations médico-sociales nécessaires aux besoins des associés tels qu'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, centres de réadaptation fonctionnelle ainsi que de promouvoir la coordination de la programmation hospitalière régionale dans le secteur public, la gestion et l'exploitation d'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, la gestion et l'exploitation d'un centre de réadaptation fonctionnelle.

Le Conseil communal du 25 mai 2020 a procédé à la désignation de Mme Andrea COTRENA COTRENA, Conseillère communale (PTB) en tant que candidate observatrice au Conseil d'administration.

Le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné M. Jean-François ISTASSE, Conseiller communal en tant que délégué de la Ville aux Assemblées générale et M. Hasan AYDIN, Président du C.P.A.S. en tant que candidat administrateur.

L'Assemblée générale le 10 juin 2020 a présenté les comptes et bilan de l'exercice 2019 (Conseil communal du 25 juin 2020).

Une deuxième Assemblée générale a été convoquée le 15 décembre 2020 afin de soumettre le plan stratégique (Conseil communal le 30 novembre 2020).

5.- Ecetia Intercommunale, S.C.R.L.

ECETIA intercommunale, partenaire régulier des pouvoirs locaux dans leurs projets d'infrastructures collectives, L'intercommunale initie et suit entièrement la mise en œuvre du projet immobilier et prend le rôle de propriétaire juridique et économique de l'immeuble, pendant toute la durée du bail, tandis que le pouvoir local en est le locataire.

Le Conseil communal du 30 novembre 2020 a procédé à la désignation de MM. Amaury DELTOUR, Conseiller communal et Hasan AYDIN, Président du C.P.A.S. en tant que délégués de la Ville de Verviers aux Assemblées générales suite à la démission de M. Michel GRIGNARD, Conseiller communal et à l'exclusion de son parti de M. Alexandre LOFFET, Echevin.

L'intercommunale a tenu une Assemblée générale le 23 juin 2020 (Conseil communal du 25 mai 2020).

Elle a tenu sa seconde Assemblée générale le 16 décembre 2022 (Conseil communal du 30 novembre 2020).

6.- ENODIA, S.C.i.R.L

ENODIA SCiRL est une intercommunale pure de financement (IPF) détentrice d'un portefeuille de participations, directes et indirectes, dans les secteurs de l'énergie et des télécoms, de la production d'énergie renouvelable et dans divers pôles économiques à caractère public.

Suite au départ de M. Didier NYSSSEN, Conseiller communal démissionnaire et Mme Muriel TARGION, Bourgmestre exclue de son groupe politique, le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné M. Malik BEN ACHOUR, Conseiller communal, et Mme Sophie LAMBERT, Echevine, en tant que délégués de la Ville de Verviers aux Assemblées générales de ENODIA.

En raison de la pandémie, la première Assemblée générale relative aux comptes 2019 a eu lieu le 29 septembre 2020 (Conseil communal du 21 septembre 2020).

Lors de l'Assemblée générale du 15 décembre 2020, il y a eu présentation des comptes consolidés et présentation des lignes principales du plan stratégique qui sera arrêté début 2021. Les comptes annuels de la sous-filiale « L'INTEGRALE » n'étaient pas arrêtés par son Conseil d'administration lors du premier semestre 2020 (Conseil communal du 30 novembre 2020).

7.- FINIMO S.C.R.L.

Cette intercommunale a pour objet le financement des activités des intercommunales de distribution pour compte des communes affiliées, d'acquérir des parts sociales dans le capital de sociétés dans des secteurs d'intérêt économique général en vue de favoriser des synergies de nature à optimiser l'exercice autonome de la compétence communale en ce qui concerne la distribution publique d'électricité, de gaz et de signaux analogiques ou numériques au sens le plus large de ces termes, d'assurer la répartition des revenus communaux, de constituer et de gérer une centrale d'achat ou de marché au profit des communes associés ou de tiers publics ou autres institutions dans lesquelles les pouvoirs communaux détiennent des participations majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement en énergie, d'intervenir dans des matières d'intérêt régional.

En raison de la pandémie, l'intercommunale a tenu sa première Assemblée générale 29 septembre 2020 (Conseil communal du 21 septembre 2020).

La seconde Assemblée générale a eu lieu le 22 décembre 2020 afin de soumettre aux associés l'évaluation du plan stratégique 2020-2022 (Conseil communal du 21 décembre 2020).

8.- Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, (I.M.I.O.), S.C.R.L.

L'intercommunale Imio a pour objectif de promouvoir et de coordonner l'utilisation de solutions de métiers et de fournir des produits et services en développement de trois activités principales : mise à disposition de solutions métier développées "In House" ou acquises via le marché public, l'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement et la mise en place et déploiement d'un cadre d'interopérabilité entre les solutions Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales/fédérales et celles du secteur privé.

Le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné M. Mohamed-Anass GALLASS, Conseiller communal en tant que délégué de la Ville aux Assemblées générales en remplacement de Mme Laurie MARECHAL, Conseillère communale exclue de son parti.

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 3 septembre 2020 (Conseil communal du 29 juin 2020).

Le plan stratégique 2020-2022 a été évalué le 9 décembre 2020 (Conseil communal du 30 novembre 2020).

9.- INTRADEL, S.C.I.R.L.

Cette société constituée en 1979 a pour objet la réalisation de toutes études, implantations et exploitations d'installations destinées à des missions de service public d'intérêt communal relatives au traitement des déchets en Province de Liège et notamment :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés;
- l'éventuelle collecte et le transport de ces déchets;
- toute utilisation, usage, recyclage ou transformation des déchets précités;
- l'écoulement des sous-produits récupérés ou dérivés.

Le Conseil communal du 30 novembre 2020 a procédé à la désignation de MM. Jean-François DENIS et Said NAJI, Conseillers communaux en tant que délégués de la Ville de Verviers aux Assemblées générales en remplacement de MM. Marc ELSEN et Didier NYSSSEN, Conseillers communaux démissionnaires.

L'intercommunale a tenu sa première Assemblée générale ordinaire le 25 juin 2020 (Conseil communal du 22 juin 2020).

La deuxième Assemblée générale a eu lieu le 17 décembre 2020 (Conseil communal du 30 novembre 2020)

10.- NEOMANSIO, S.C.R.L.

L'association a pour objet l'organisation et la gestion de Centres funéraires publics comprenant un crématorium, un funérarium et un service des transports mortuaires. Neomansio possède un centre funéraire à Robermont, à Welkenraedt et neufchâteau.

Le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné M. Antoine LUKOKI, Echevin en tant que délégué de la Ville aux Assemblées générales en remplacement de M. Didier NYSEN, Conseiller communal démissionnaire.

Une première Assemblée générale s'est tenue le 6 février 2020 (Conseil communal du 27 janvier 2020) pour approuver le projet de création d'un centre funéraire à Héron.

La société a tenu son Assemblée générale ordinaire visant à approuver les comptes 2019 le 25 juin 2020 (Conseil communal du 22 juin 2020).

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 16 décembre 2020 pour une évaluation du plan stratégique (Conseil communal du 30 novembre 2020).

11.- ORES Assets, S.C.R.L.

ORES Assets est une association intercommunale wallonne qui regroupe 200 communes, aux fins d'assurer l'accès à l'électricité, au gaz naturel et à l'éclairage public communal. Il résulte de la fusion de huit gestionnaires de réseau de distribution, dont InterMosane. La société inclut entre autres l'intercommunale de financement énergétique Finimo.

En 2020 Ores Assets a tenu son Assemblée générale le 18 juin 2020 (Conseil communal du 25 mai 2020).

La seconde Assemblée générale a eu lieu le 17 décembre 2020 (Conseil communal du 30 novembre 2020).

12.- RESA, S.A. Intercommunale

La société a pour objet d'assurer en région wallonne, directement ou par le biais de ses filiales, les activités liées à la gestion, l'exploitation, la sécurité, l'entretien et le développement des réseaux de distribution d'électricité et de gaz au sens des décrets, y compris toutes les obligations et missions de service public qui y sont attachées.

Suite au départ de MM. Michel GRIGNARD, Conseiller communal démissionnaire et Alexandre LOFFET, Echevin exclu de son groupe politique, le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné MM. Amaury DELTOUR et Malik BEN ACHOUR, Conseillers communaux, en tant que délégués de la Ville de Verviers aux Assemblées générales de RESA, SA Intercommunale. Lors de la même séance, ces mêmes personnes ont été proposées en tant que candidats administrateurs.

L'Assemblée générale du 16 décembre 2020 a désigné M. Michel GRIGNARD en tant qu'administrateur de la catégorie « Autres actionnaires » et seule la candidature de M. Malik BEN ACHOUR a été retenue pour représenter la Ville de Verviers au sein du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale de l'intercommunale du 17 juin 2020 a présenté les comptes 2019 de l'intercommunale (Conseil communal du 25 mai 2020).

L'Assemblée générale du 16 décembre 2020 a procédé à la nomination de membres du Conseil d'administration et à l'évaluation du plan stratégique de l'entreprise. (Conseil communal du 30 novembre 2020).

13.- Services, Promotion et Initiatives en Province de Liège (S.P.I.), S.C.R.L.

Société coopérative constituée en vue de promouvoir l'aménagement du territoire ainsi que le développement économique et social de la Province de Liège, elle se charge d'acquérir des terrains et des bâtiments afin de les équiper et les affecter à des buts économiques, ou encore, d'ériger de nouvelles constructions.

Le Conseil communal, en sa séance du 30 novembre 2020 a procédé au remplacement de MM. Marc, ELSSEN et Michel GRIGNARD, Conseillers communaux démissionnaires et M. Alexandre LOFFET, Echevin exclu de son parti. Il a désigné Mme Cécile OZER et MM. Amaury DELTOUR et Jean-François ISTASSE, Conseillers communaux en tant que délégués de la Ville de Verviers aux Assemblées générales.

En raison de la pandémie, l'intercommunale a tenu sa première Assemblée le 7 septembre 2020 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2019 (Conseil communal du 29 juin 2020).

Une seconde Assemblée générale s'est tenue le 15 décembre 2020 concernant une évaluation du plan stratégique 2020-2022 (Conseil communal 30 novembre 2020).

14.- Le Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public

Monsieur Mahmut CELIK a été présenté par le Conseil communal du 30 novembre 2020 en tant que délégué de la Ville de Verviers aux Assemblées générales en remplacement de M. Didier NYSSSEN, Conseiller communal démissionnaire.

L'Assemblée générale s'est réunie le 8 juin 2020 pour y présenter les comptes.

15.- Contrat de Rivière du Bassin de la Vesdre (C.R.B.V. - A.S.B.L.)

Cette A.S.B.L. a pour objet des études techniques et la coordination éventuelle d'actions en matière d'environnement, à la demande d'une ou de plusieurs communes associées, l'organisation des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de prévention en matière d'environnement, la coordination avec les autorités de tutelle et des échanges d'informations entre les communes associées et tout autre partenaire.

Le siège social est établi Maison Sauveur, Au Gadot, 24 à 4050 Chaudfontaine.

16.- CREDIT SOCIAL LOGEMENT - S.C.R.L.

Cette société est le fruit de la restructuration par fusion de trois sociétés de crédit hypothécaire social : l'Intercommunale de Crédit au Logement S.A., La Propriété terrienne de l'Est SCRL et La Petite Propriété terrienne d'Ourthe-Ambève S.C.R.L.

Conformément aux dispositions du Code wallon du Logement, l'objet social du guichet unique de crédit hypothécaire social dans l'arrondissement de Verviers est :

- l'octroi et la gestion, en nom propre ou pour compte d'organismes de placement de créances correspondant aux critères fixés par la Région wallonne, de prêts hypothécaires, ouvertures de crédits et/ou financements garantis par hypothèque en vue de la construction, de l'achat, de la transformation, de l'amélioration ou de la conservation d'une habitation sociale ou d'une habitation y assimilée telles que définies par décrets, arrêtés régionaux ou fédéraux;
- l'instruction des demandes des ménages qui souhaitent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Société wallonne du Crédit social et le suivi des contrats;
- la participation à la création, à la gestion et au fonctionnement de personnes morales publiques ou privées impliquées dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale du logement;
- l'assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement;

Suite au courrier de Mme la Directrice-gérante du Crédit Social Logement sollicitant la même représentation de la Ville à l'Assemblée générale qu'au Conseil d'administration, le Conseil communal du 10 février 2020 a désigné M. Maxime DEGEY, Echevin et M. Dany SMEETS, Conseiller communal, en tant que délégués effectif et suppléant pour représenter la Ville aux Assemblées générales.

La société a tenu son Assemblée générale le 8 juin 2020 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2019.

17.- ETHIASCo

Cette société, issue de Ethias Droit commun, a pour objet la gestion de participations et elle demeure actionnaire du groupe Ethias.

Suite à la démission de M. Michel GRIGNARD, Conseiller communal, le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné M. Amaury DELTOUR, Conseiller communal en tant que délégué de la Ville de Verviers aux Assemblées générales

Cette société a convoqué une Assemblée générale le 15 juin 2020 avec, à son ordre du jour, le compte 2019.

18.- HOLDING COMMUNAL S.A. (en liquidation)

Cette société n'est pas une intercommunale au sens du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Elle relève du Code des Sociétés.

Le Conseil communal du 30 novembre a désigné Monsieur Hasan AYDIN, Président du CPAS en tant que délégué de la Ville aux Assemblées générale en remplacement de M. Alexandre LOFFET, Echevin exclu de son groupe politique.

La société a organisé le 24 juin 2020 une Assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes et bilan de l'exercice 2020.

19.- Liege-Expo

La société s'occupe de la réalisation et de l'exploitation de foires, salons, expositions et présentations d'échantillons et, d'une manière générale, de toutes manifestations ayant pour objet la promotion de l'industrie, du commerce et des activités économiques, scientifiques et culturelles.

La société a tenu son Assemblée générale le 26 juin 2020.

20.- LOGIVESDRE (S.C.R.L.)

Cette société résulte de la fusion entre la Régionale Verviétoise et Les Linaigrettes. Son objet social est celui de la Régionale à savoir :

- construire des habitations sociales ou moyennes, les transformer ou les réhabiliter;
- acquérir des immeubles bâtis pour les transformer en habitations sociales ou moyennes;
- s'il s'agit d'immeubles insalubres ou vétustes, les réhabiliter ou les démolir en vue de les remplacer par des habitations sociales ou moyennes;
- donner en location les habitations sociales ou moyennes dont elle est propriétaire, ou transférer un droit réel sur celles-ci;
- constituer et d'acquérir, dans les conditions prévues par la Société régionale Wallonne des réserves de terrains en vue d'assurer le développement de l'habitat social ou moyen, les céder à des particuliers en imposant des servitudes pour le maintien de l'aspect et de l'aménagement fonctionnel de l'ensemble;
- organiser éventuellement un service social ou de conseil au bénéfice des occupants d'habitations sociales;
- acquérir ou gérer les logements qui ne font pas partie de son patrimoine, selon les conditions fixées par la Société régionale;
- réaliser les équipements moyennant l'accord du Gouvernement wallon.

La Société a tenu son Assemblée générale 17 juin 2020 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2019.

21.- Opérateur de transport de Wallonie (O.T.W.) - ex S. R.W.T.et T.E.C.

Association de droit public ayant pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation dans la Région de tous les services publics d'autobus et de tous autres modes de transports en commun urbains de personnes.

La société a tenu son Assemblée générale le 2 septembre 2020

22.- Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)

Cette société a pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation de services publics de distribution d'eau par canalisation en Région wallonne ainsi que l'étude et l'établissement de réseaux d'adduction et de distribution d'eau en dehors de la Région wallonne pour compte de tiers.

La société a tenu son Assemblée générale le 26 mai 2020 pour soumettre les comptes et bilan de l'exercice 2019. à l'approbation des associés

23.- VERVICOOP, S.C.R.L.

Cette société vise à faciliter l'accès à une alimentation durable saisonnière, saine et de qualité. Elle a également pour objectif de soutenir l'économie locale, durable et circulaire.

En sa séance du 25 juin 2018, le Conseil communal a apporté son soutien "Vervicoop" en acquérant 10 parts B donnant ainsi à la Ville le statut de coopérateur et par la même occasion de membre de l'Assemblée.

SECTION 11 - SANCTIONS ADMINISTRATIVES

1. Le service des sanctions administratives

Le régime des sanctions administratives, introduit dans la loi en 1999, vise le maintien de l'ordre. Il permet aux communes de lutter contre certains comportements inciviques qui nuisent à la qualité de vie des habitants

Il est le corollaire de la compétence fondatrice des pouvoirs locaux que constitue la police administrative générale. À ce jour, un ensemble de règlements communaux prévoient des amendes administratives dont le montant ne peut légalement excéder 350€ (ce montant maximal est ramené à 175€ lorsque le contrevenant est mineur au moment des faits).

Parallèlement, la loi, depuis 2004 et récemment en 2013, habilite les communes à se doter de règlements pour des infractions "mixtes" (à caractère pénal), c'est-à-dire les dégradations immobilières et mobilières, les dégradations aux véhicules, les injures, les vols simples, les voies de fait, ...

Les infractions environnementales (Code de l'Environnement) sont des infractions mixtes créées par le Code wallon de l'Environnement, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.

Celles-ci sont réparties en 4 catégories en fonction de leur gravité :

- Les infractions de 1ère catégorie ne peuvent faire l'objet que de sanctions pénales ;
- Les infractions de 2e catégorie (abandons de déchets) sont punissables d'une amende administrative de 50 à 100.000€ ;
- Les infractions de 3e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 50 à 10.000€ ;
- Les infractions de 4e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 1 à 1.000€.

Enfin, depuis le 1er janvier 2019, la Ville de Verviers est compétente pour infliger des sanctions administratives en matière d'arrêt et stationnement irréguliers des véhicules sur le territoire de la Commune.

Les dossiers sont initiés sur base de procès-verbaux dressés par les services de Police mais aussi sur base des constats administratifs établis par les agents constatateurs de la Ville.

Parallèlement aux sanctions administratives, il existe deux alternatives à l'amende administrative : la médiation locale et la prestation citoyenne.

Personnel :

Une personne licenciée en criminologie.

Données chiffrées :

Pour l'année 2020, le service a traité 2395 dossiers.

Ce qui représente une augmentation de 207% par rapport à l'année 2019.

Répartition des infractions :

- 1689 dossiers en « arrêt et stationnement » dont 1481 amendes infligées.
- 282 dossiers environnement
- 156 dossiers « infractions mixtes »
- 322 dossiers infractions au RCZP dites simples et voirie.

2. La médiation Locale

Une convention de collaboration conclue entre la Ville de Verviers et le SPF Intégration Sociale en 2008 est à l'origine de la fonction de la Médiation Locale au sein de la Ville de Verviers et pour l'arrondissement judiciaire de Verviers.

La Ville de Verviers a bénéficié d'un subside de 53.600 Euros de l'Etat fédéral (Politique des Grandes Villes SPP Intégration Sociale) afin d'assurer un service de médiation en matière de sanctions administratives.

La collaboration avec 14 communes s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 (Baelen, Dison, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Theux, Waimes, Spa, Jalhay, Welkenraedt, Thimister-Clermont, Stoumont et Pepinster)

Du personnel :

Un temps plein réparti sur 2 personnes licenciées en criminologie.

Des missions :

La médiation a pour objectif la responsabilisation du contrevenant, par le biais de la réparation ou de l'indemnisation matérielle. Mais elle est également et surtout un processus de conciliation.

La relation entre les parties et la manière dont elle peut être rétablie en cas de conflit est au cœur de la médiation.

Données chiffrées :

Au cours de l'exercice 2020, 171 médiations communales ont été traitées.

26 dossiers ont été envoyés par la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale.

Au total 197 dossiers ont été traités en médiation.

SECTION 12 - CELLULE COMMUNICATION

1.- Cellule Communication

Gestion des plans de communication.

Le service a créé, en 2016, un formulaire interactif qui permet d'établir un plan de communication complet pour un événement ou un projet initié par les services. Il reprend les actions de communication à mener et détaille les différentes tâches :

- a. relations avec la presse (communiqués, dossiers, conférences) et encarts dans la presse gratuite
- b. magazine communal
- c. agendas
- d. internet (site officiel, newsletters, site intranet)
- e. réseaux sociaux (posts, événements, campagnes promotionnelles)
- f. graphisme (affiches, flyers, encarts pub, Decaux, ...)

En 2020, la Cellule Communication est intervenue dans la communication de +/- 39 dossiers. La plupart des événements ont été annulés à partir du mois de mars en raison de la pandémie.

2.- Communication avec la presse

Depuis 2014, le service a repris la gestion des relations avec la presse : communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse, invitation à la presse, gestion des insertions dans les différents médias (Vlan La Quinzaine, SudPresse, Vedia, ...).

Au total, le service a rédigé 16 dossiers et 108 communiqués. Notons qu'avec la pandémie, nous sommes restés de nombreux mois sans faire de conférences de presse mais nous avons par contre dû communiquer plus intensément et de manière directe vers les citoyens.

3.- Bulletin communal - vervi&toi

Depuis 2013, le service élabore le bulletin communal entièrement en interne : comité de rédaction, rédaction d'articles, prises de photos. En 2020, les 4 numéros du vervi&toi sont sortis. Celui du mois de juin a été remplacé par un spécial « Coronavirus ».

4.- Agendas

Le Service Communication n'a pas réalisé d'agenda communal en 2020 à destination des Verviétois et des agents communaux. Cet agenda communal comportait des informations pratiques sur les services de l'administration, sur les élus locaux, sur les activités et événements de l'année, ... Le Collège n'a pas souhaité reconduire la convention. Une brochure Ville est en préparation au sein du service.

5.- Internet

- Statistiques de fréquentation du site

En 2020, le nombre de visites a été de 358 412 visites.

- Création, maintenance et enrichissement des sites

Le nouveau site web de la Ville <http://www.verviers.be>, a été mis en ligne le 6 octobre 2020. Il permet au service d'y apporter des mises à jour quotidiennes. Le site principal comporte 4 sites satellites : Accueil extrascolaire, Bibliothèque, Musées et Participation Citoyenne.

Le système de CMS extrêmement flexible permet à certains services de mettre à jour les pages et rubriques leur consacrées (Environnement, Urbanisme, ...).

Le site propose aux citoyens des informations et des services plus interactifs que jamais. Il s'accompagne d'un guichet électronique enrichi et d'une plateforme « Conseil communal ». Le site web, outre un tout nouveau design épuré, propose un contenu simplifié et une technologie accessible, notamment pour les smartphones et tablettes.

Le service avait entamé la mise en place de cette nouvelle version en 2018.

Concernant l'accessibilité, le service se forme pour produire des contenus que tout le monde peut lire et utiliser. Une déclaration d'accessibilité est en préparation. Les services qui alimentent le site seront sensibilisés à cette problématique.

- Gestion du Guichet électronique sous Plone

En mars 2019, la nouvelle version du guichet électronique, beaucoup plus performant et convivial, permettant notamment le paiement en ligne, a été mise en ligne.

La Cellule Communication prend en charge l'aspect technique, en partenariat avec les Smart Cities.

En 2020, 7306 demandes ont été faites via l'e-guichet (en 2019 : 2.608 demandes via l'e-guichet), soit une augmentation de 180% par rapport à 2019.

- Site Intranet (E-ch@t)

Ce site, hébergé sur un serveur interne, est destiné uniquement au personnel et aux Membres du Collège. Il est mis à jour quotidiennement.

Certaines rubriques ont été ajoutées ou réactualisées sur ce site interne : formulaire Communication, photothèque, Entre Nous.

Dans le cadre de l'E-ch@t, la Cellule a continué sur sa lancée avec les newsletters envoyées aux membres de l'administration (agents communaux, ouvriers, membres du Collège, ...). Ces news sont destinées à assurer une meilleure communication interne en informant les agents sur les dernières décisions, les dossiers en cours, les nouvelles pratiques à mettre en œuvre, ... 28 newsletters ont ainsi été envoyées au cours de l'année 2020.

6.- Réseaux sociaux

- Gestion de la chaîne YouTube de la Ville de Verviers.
- Gestion de la page Facebook officielle de la Ville de Verviers. Cette page compte 9.033 abonnés au 31 décembre 2020 (mentions « J'aime ») ; elle en comptait 6.899 abonnés au 31 décembre 2019, 5.661 au 31 décembre 2018, soit une évolution de +130%. La gestion de la page Facebook s'appuie sur une charte éditoriale. En 2020, le service a publié 673 publications.
- Le service propose désormais d'utiliser la publicité payante pour les posts et les événements organisés par les services Ville. En 2020, le service a fait 12 posts sponsorisés.

7.- Conseil communal

En raison de la crise sanitaire, le service a organisé la retransmission du Conseil communal sur sa chaîne Youtube. Six conseils ont été réalisés de cette manière en 2020. De plus, le service a fait l'acquisition d'une nouvelle plateforme web permettant la mise en ligne des délibérations du Conseil communal : <https://www.deliberations.be/verviers>. Ce nouveau portail, en ligne depuis septembre 2020, permet aux citoyens de suivre la démocratie locale en toute transparence.

8.- Folders, affiches, photos et autres travaux graphiques

Le service réalise les cartes de visite et les blocs-signature des membres du Collège et du personnel, les cartes pour les gardiens de la paix.

Le service réalise également de nombreux travaux graphiques pour les services de l'administration (folders, affiches, etc...). Citons quelques travaux d'importance comme : les panneaux didactique pour le budget participatif (bois du Faweux - Chemin de Thiniheid - Château des Moines), le nouveau plan touristique (z-BooQi), le vade-mecum commerces, les bâches et roll-ups de promo pour les événements, l'habillage nouveau vervi.bus, la création de logos,...

Le service gère également l'affichage des panneaux LED situés à différentes entrées de la Ville.

9.- Cubes publicitaires

Fin 2016, le service a fait l'acquisition de 3 cubes publicitaires. Durant l'année 2020, le service a géré et réalisé le placement des différentes bâches mises en place sur les cubes.

10.- Divers

- Flickr

Gestion du compte Flickr Ville de Verviers - Cellule Communication. 5.974 photos qui sont toutes taguées et permettent une recherche rapide. Cette photothèque est régulièrement mise à jour avec les nouvelles photos prises par le service.

- Signalétique des bâtiments administratifs

En 2020, les barrettes et panneaux, composant la nouvelle signalétique modulable dans toutes les implantations de l'administration communale, n'ont pas été mis à jour. Seules quelques affichettes plastifiées ont été changées. Le service gère la signalétique des bâtiments.

- Gopress

Gestion du dossier Gopress : contrat d'utilisation et codes d'accès.

- Belgacom - Pages blanches

Le Service gère la rubrique « Administration communale » de l'annuaire des Pages blanches.

- Gestion des noms de domaines des différents sites Internet de la Ville de Verviers.

- Mise à jour de différentes banques de données concernant l'administration (Pinakes, Kluwer, ABC des pouvoirs locaux).

- Membre de l'asbl « Communication publique Wallonie-Bruxelles » et du réseau des communicateurs communaux.

- Formulaire interactif (plan de communication) pour une meilleure gestion des différents moyens de communication mis à la disposition des services communaux.

- Prise en charge de tous les changements liés à la nouvelle mandature (photos, signalétique, papeterie, mise à jour du site).

- Gestion des campagnes d'affichages dans les planimètres Decaux.

SECTION 13 - SAFER : SERVICE D'ENCADREMENT DES FAMILLES ET DE L'ENTOURAGE EN MATIERE DE RADICALISME

1.- Du Personnel :

Un temps plein réparti sur 2 personnes, toutes 2 criminologues de formation et qui ont d'autres fonctions au sein du service des amendes administratives. L'une est Fonctionnaire Sanctionnateur (et médiatrice SAC pour les dossiers de la FS provinciale) et l'autre est médiatrice SAC (dossiers de la commune et de la province).

2.- Du financier :

Subside unique pour l'année 2019-2020 (terminé fin sept 2020) de 71000 euros octroyé par le SPW Intérieur action sociale dans le cadre de la coordination de la Cellule de Sécurité Intégrale Locale - Radicalisme. L'entièreté de la somme a été allouée aux frais de personnel. Des frais de fonctionnement de 7000 euros sont accordés via le subside de la Politique des Grandes Villes.

3.- Des rapports :

Les réunions organisées par le SPW Intérieur action sociale servent de moment d'évaluation pour chaque commune subsidiée. Pour le 1^{er} avril 2020 (reporté au 1^{er} octobre), une déclaration de créance a été rendue avec les justificatifs de dépenses (copie des fiches de traitement...) ainsi qu'un rapport d'évaluation des activités établi par la commune. L'évaluation a été très positive. Un rapport administratif sera remis à la commune chaque année.

4.- Des missions :

Cellule de prévention dans le cadre de la lutte contre le radicalisme.

Pilotée par le référent radicalisme, son objectif général est de répondre à toutes les demandes des citoyens verviétois dans un but d'apaisement des craintes et d'accompagnement des personnes, des familles et des professionnels touchés de près ou de loin par la problématique. Ce service est le point de contact privilégié pour écouter et accompagner toute personne concernée directement ou indirectement, inquiète ou simplement en questionnement, par le phénomène du « radicalisme ». Les dossiers qui nécessitent un suivi viennent de divers canaux comme les familles, les écoles, la maison de justice ou encore le Parquet jeunesse via le SPJ et enfin via les cellules de sécurité intégrale locale.

Sur l'année 2020, suite au problème sanitaire actuel, nous avons eu une chute du nombre de nouveaux dossiers. Cependant, certains dossiers ouverts en 2017 sont toujours en cours de traitement. Nous avons été également beaucoup moins sollicités que les autres années par les étudiants, les autres services etc pour diverses informations et interventions extérieures (animations scolaires, intervention colloques...).

- Expertise développée en matière de prévention de la radicalisation.
- Pilotage, sous l'autorité de madame la Bourgmestre, d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL-R) créée en **2016**. Cette cellule composée de la Bourgmestre, de la police zone Vesdre, de la police administrative, du CPAS et pilotée par la responsable du SAFER se réunit toutes les 6 à 8 semaines et permet des échanges à différents niveaux afin de travailler de manière efficace en collaborant adéquatement.
- Coopération supralocale et échange d'informations et de connaissances. Une coopération avec les villes avoisinantes est envisagée. La ville de Verviers et celle de Dison ont mis sur pied un protocole de collaboration notamment pour le suivi de famille touchée par la problématique. Diverses communes ont fait appel à la référente en radicalisme pour expliquer les missions du SAFER et les aiguiller dans l'organisation de leur CSIL. La coopération ne s'arrête pas au niveau local puisque des réunions au niveau régional ont lieu notamment avec les communes subsidiées par le SPW.
- Organisation de plateformes notamment avec le milieu scolaire. Présentation du travail effectué en coopération avec la cellule radicalisme de la zone Vesdre. Mise en place de canaux de communication. Retour sur l'outil créé par le SAFER en collaboration avec un journaliste indépendant et disponible sur le site www.saferverviers.be

5.- Le SAFER c'est aussi un travail de communication

Travail de communication avec les outils de la ville : Vervi&toi, site de la ville, folders. Mais aussi conférences de presse et campagne de sensibilisation avec la société de production Otra Vista.

SECTION 14 - POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Conformément à la note approuvée par le Collège communal du 9 septembre 2016 relatif à la définition des projets verviétois et de la stratégie de mise en œuvre de la Politique des Grandes Villes, la cellule stratégique a continué son travail de coordination des projets suivants :

1. Clôture de la convention 2017 Politique des Grandes Villes

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidait d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

- Décision du Gouvernement wallon du 7 décembre 2017 prise en séance de valider les projets proposés par la Ville dans le cadre de la subvention consacrée à la Politique des Grandes Villes 2017 pour un montant de 1117802,72€ pour l'année 2017.
- Décision du Conseil Communal du 18 décembre 2017 - point N°14 - POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Convention avec la Région Wallonne - Adoption - dans lequel le Conseil marque son accord sur les termes de la convention réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802,72 € pour l'année 2017 à la Ville pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des Grandes Villes
- Arrêté ministériel du 22 décembre 2017 octroyant une subvention de 1117802,72 € pour l'année 2017 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes.
- Convention du 22 décembre 2017 réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802,72 € pour l'année 2017 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes
- Procès-verbal du Comité d'accompagnement du 27 juin 2018 passant en revue les différentes actions initiées dans le cadre de l'octroi du subside et l'approbation de la liquidation du solde de 20% de la partie « personnel et fonctionnement » de la convention.
- Envoi le 05 mai 2020 d'une demande de glissements afin d'apurer le subside. La demande est accordée par la Région Wallonne 25 septembre 2020 après approbation du Comité d'Accompagnement du 14 septembre 2020.

En vertu de l'article 7 la convention liant la ville de Verviers au Gouvernement wallon, le subside relatif à la Politique des grandes villes doit être justifié en deux séquences : les frais de personnel et de fonctionnement 6 mois après la fin de la convention (liquidation du montant en 2018) et les frais d'investissement dans les 3 ans (au maximum le 31/12/2020 date de la poste faisant foi).

Projet	Budget Personnel	Budget Fonctionnement	Budget d'investissement	Sous totaux
I. Renforcement de la qualité de vie et du vivre ensemble dans les quartiers de Verviers	109865,07€	2638,56€	221500€	334003,63€
II. Renforcement de l'attractivité du Centre-Ville			607000€	607000€
III. Renforcement de la capacité administrative de Verviers	176799,09€			176799,09€
TOTAL	286664,16€	2638,56€	828500€	1117802,72€

Fin décembre 2020, un rapport final a été envoyé au SPW afin de justifier de la bonne utilisation des sommes allouées et de la réalisation des projets préalablement soumis. L'approbation du rapport par la tutelle se fera dans le courant 2021.

Les projets d'investissements qui ont été menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Fin de la requalification de la salle de la Tanière des Leup
- Mise en place du budget participatif
- Poursuite de la rénovation du Grand-Bazar
- Développement de l'économie créative via la création d'une infrastructure
- Prime à la valorisation de façades d'immeubles d'habitation remis en conformité
- Pavoisement de la ville
- Fleurissement
- Etude et revitalisation de l'îlot Phénix

2. Suivi de la convention 2018 Politique des Grandes Villes

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidait d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

- Décision du Gouvernement wallon du 7 décembre 2017 prise en séance de valider les projets proposés par la Ville dans le cadre de la subvention consacrée à la Politique des Grandes Villes 2017 pour un montant de 1117802.72 pour l'année 2017.
- Décision du Conseil Communal du 18 décembre 2017 - point N°14 - POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Convention avec la Région Wallonne - Adoption -dans lequel le Conseil marque son accord sur les termes de la convention réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2017 à la Ville pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des Grandes Villes
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2018 octroyant une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes.
- Convention du 19 novembre 2018 réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes
- Procès-verbal du Comité d'accompagnement du 24 juin 2019 passant en revue les différentes actions initiées dans le cadre de l'octroi du subside et l'approbation de la liquidation du solde de 20% de la partie « personnel et fonctionnement » de la convention.
- En vertu de l'article 7 la convention liant la ville de Verviers au Gouvernement wallon, le subside relatif à la Politique des grandes villes doit être justifié en deux séquences : les frais de personnel et de fonctionnement 6 mois après la fin de la convention (liquidation du montant courrier du 10 décembre 2019) et les frais d'investissement dans les 3 ans (au maximum le 31/12/2021 date de la poste faisant foi).

Tableau récapitulatif

DÉPENSES A JUSTIFIER

PROJET	Budget Personnel €	Budget Fonctionnement €	Budget d'investissement €	SOUS-TOTAUX €
I Renforcement de la qualité de vie et du vivre-ensemble dans les quartiers de Verviers	125.034,13	2.500	27.500	155.034,13
II Renforcement de l'attractivité du Centre-Ville			405.000	405.000
III Smart City		9.954,11	305.000	314.954,11
IV Renforcement de la capacité administrative de Verviers	231.314,48	11.500		242.814,48
	356.348,61	23954,11	737.500	1.117.802,72

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Aide à la rénovation de la Salle du cercle Saint-Bernard de Lambermont
- Mise en place d'un Pop-up Store
- Aménagement de la Place de la Grâce
- Pavoiement de la ville
- Etude SOL - projet Conronmeuse
- Numérisation des archives de la ville
- Acquisition de matériel de numérisation
- Développement d'une application originale et propre à la ville de Verviers

3. Suivi de la Perspective de Développement Urbain

Conformément au décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région inscrivait sa volonté de pérenniser et d'encadrer les subsides accordés aux grandes villes.

- 18 novembre 2018 - Convocation à la séance d'information relative à la rédaction de la Perspective de Développement Urbain
- 07 mai 2019 création de la Plateforme villes wallonnes - Mise en Réseau des Villes. C'est au sein, de cette plateforme qu'ont été poursuivis les ateliers d'accompagnement à la création de la future Perspective de développement urbain (la ville a participé aux différents ateliers).
- 21 mai 2019 Conformément à l'article 8 du décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région informait la ville du montant du droit de tirage attribué : 6747628.22€ pour la législature 2018-2024.

En décembre 2020, la Ville a effectué sa première déclaration des frais de personnel et de fonctionnement relatifs à la présente subvention. Un avis d'incomplétude sera émis en 2021 par la DAOV pour toutes les villes wallonnes car il n'est pas possible au vu des délais de pouvoir effectuer le décompte APE de l'année N.

Années	Parts du droit versées	Montant de la subvention
2019	1/12 ^{ème} de l'enveloppe	532302,35€
2020	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1124604.70€
2021	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1124604.70€
2022	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1124604.70€
2023	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1124604.70€
2024	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1124604.70€
2025	1/12 ^{ème} de l'enveloppe	532302,37€

- 01 octobre 2019 envoi d'un courrier notifiant aux autorités de tutelle :
 - La délibération du Conseil communal du 30 septembre 2019 prenant acte du Programme Stratégique Transversal de Verviers et de la Perspective de Développement urbain y intégrée et identifiée ;
 - La Perspective de Développement urbain elle-même ;
 - Le Programme stratégique transversal.
- 03 octobre 2019 envoi de la PDU à la Direction de l'Aménagement Opérationnel pour préparer le passage devant les instances pour la validation.
- 18 décembre 2019 réception de l'Arrêté ministériel approuvant totalement les actions par lesquelles le Collège Communal de la Ville de Verviers souhaite recevoir la subvention octroyée aux grandes villes dans le cadre de leur perspective de développement urbain.
- 24 décembre réception de l'Arrêté du Gouvernement wallon octroyant une subvention de 562302.35€ à la ville de Verviers pour la réalisation en 2019, des actions visées par l'article L3352-4 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Remise en fonctionnement du Grand-Bazar pour en faire un pôle économique et commercial ;
- Création d'un pôle muséal moderne et complémentaire aux autres infrastructures culturelles ;
- Achever le réaménagement du Centre-ville de Verviers
- Modernisation de la bibliothèque communale

4. Présence et participation aux ateliers organisés par le LEPUR (université de Liège)

5. Gestion des relations entre la ville le cabinet et la DAOV

6. Mise en place d'une veille concernant les subsides et autres appels à projets disponibles

Le service essaye, dans la mesure de ces moyens actuels, de mettre en place un système de veille stratégique afin de fournir aux différents services les informations nécessaires pour gérer au mieux les appels à projets et autres sources de subventionnement.

SECTION 15 - SUIVI DES FONDS EUROPEENS

En 2020, le service a poursuivi le suivi administratif des programmes européens FEDER, en lien avec les services fonctionnels bénéficiant de ces subsides.

7. Suivi et coordination des programmes européens

FEDER 2014-2020

Dans le cadre de ses missions, le service a assuré les tâches administratives incombant au chef de file du portefeuille FEDER « Vallée de la Vesdre, revitalisation urbaine ». En synthèse, ces tâches consistent en :

- Le suivi et la modification des échéanciers financiers de chaque porteur de projet (Ville de Verviers, Ville de Dison, ULg) ;
- La vérification du respect des règles d'engagement et de liquidation propres au FEDER ;
- Le secrétariat des comités d'accompagnement dans le respect des règles spécifiques du FEDER. Trois COMAC ont été organisés en 2020 ;
- La rédaction des rapports d'activité semestriels et annuels ;
- Le suivi des indicateurs définis dans le portefeuille accepté par la Région wallonne ;
- Les plans d'actions ;
- Les plans financiers (introduction, modification et suivi) ;
- Les mesures de publicité (respect des règles, rapport annuel) ;
- Les prévisions semestrielles des dépenses.

Le portefeuille « Vallée de la Vesdre - revitalisation urbaine » dont le montant total s'élève à 9.806.876,33 € comporte les cinq projets suivants :

La mise en œuvre d'un Hub créatif dont l'ULiège est le bénéficiaire pour un montant de : 556.616,33 € ;

L'animation du Hub créatif de Verviers, dont la ville de Verviers est le bénéficiaire pour un montant de : 299.000,00 € ;

La redynamisation urbaine de la rue Albert 1er dont le bénéficiaire est la commune de Dison pour un montant de : 1.200.000,00 € ;

« Verviers, ville conviviale » dont la ville de Verviers est bénéficiaire pour un montant de : 7.751.260,00 €.

• Mise en œuvre du portefeuille

Ce portefeuille vise à remédier aux conséquences de la désindustrialisation qui a, notamment, frappé le bassin verviétois. Avec des projets de revitalisation urbaine comme « Verviers, Ville conviviale » et la « Redynamisation de la rue Albert 1er à Dison » les autorités tentent d'effacer les stigmates de ce processus (cadre de vie défiguré, chancres industriels, habitat vétuste et de petite taille). Il s'agit également, via les projets du Hub créatif, de travailler sur la reconversion économique, la transformation de Verviers et son agglomération dans une perspective de restructuration durable du tissu socio-économique par la recherche et l'accompagnement d'activités économiques nouvelles et adaptées.

• Description de la mise en œuvre

- « Verviers, ville conviviale »:

Pour rappel, les objectifs de ce projet sont :

- ❖ La rénovation et l'embellissement d'espaces publics du centre-ville ;
- ❖ L'amélioration de la convivialité au centre-ville mais également la définition d'une identité à de quartier ;
- ❖ La mise en route des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics ;
- ❖ L'aménagement de l'éclairage public.

« Verviers, ville conviviale » complète le précédent appel à projet FEDER (quartier Spintay) et permet de rénover deux axes centraux de la ville. En effet, après travaux nous aurons créé un véritable lien entre la gare centrale et la vieille ville et entre Verviers Ouest et l'hyper-centre. L'enjeu du projet « Verviers ville conviviale » est donc d'améliorer la convivialité au centre-ville en visant la qualité, la durabilité, la sécurité et proposer un caractère innovant (voir annexe 1).

Ces travaux relèvent aussi d'une véritable volonté dans le chef de la ville de recréer de l'activité au centre de la cité et de proposer des infrastructures de qualité pour des activités culturelles, sportives ou économiques portées par des projets publics et privés : rénovation du Théâtre (projet public), de la piscine et du Grand Bazar (projets publics - hors Feder) mais également du projet de Centre commercial (privé) et de la revitalisation urbaine de l'îlot Crapaurue-Coronmeuse (public/privé).

Rétroactes

La Ville a reçu la notification du contrôle d'opportunité le 1er juillet 2019 et du contrôle de légalité le 11 juillet 2019.

Depuis septembre 2019, les travaux de voirie de la Ville et des impétrants sont en cours d'exécution au niveau de l'Esplanade de l'Harmonie, de la Place Verte et du Carrefour Concorde.

Les avancées en 2020

4 marchés publics sont en cours d'exécution à des stades divers :

- Mission complète d'auteur de projet : marché de services attribué à l'AM BAUMANS-DEFFET / GREISCH pour un pourcentage d'honoraires de 7,9% du montant des travaux. La mission est au stade du suivi de l'exécution des travaux.
- Réaménagement d'espaces publics au centre-ville : marché de travaux conjoint entre la Ville et les impétrants attribué à l'AM BAGUETTE - BODARWE - AQUAFLUX pour un montant de 16.516.369 € TVA comprise financés en partie par les subsides FEDER 2014-2020 et Crédit d'impulsion 2015, le solde constituant la part communale et l'intervention des impétrants. Le marché est en cours d'exécution.
- Constructions métalliques : marché de travaux attribué à l'AM BAGUETTE - BODARWE - THOMASSEN pour un montant de 1.219.890 € TVA comprise et en cours d'exécution.
- Eclairage urbain : en application de la Circulaire du 22 mars 2010, les marchés de travaux et de fournitures relatifs à l'EP sont étudiés et leur exécution est à charge du GRD ORES ; à ce stade, la première phase va être attribuée début 2021.

Comme nombre d'autres chantiers en Wallonie les travaux ont été arrêtés temporairement suite à la situation sanitaire exceptionnelle. La reprise progressive des chantiers dans le respect des normes sanitaires de distanciation sociale et les règles de sécurité a eu lieu fin avril 2020 ce qui a modifié légèrement le calendrier prévu.

Sont en cours de réalisation ou ont déjà été finalisée les phases suivantes du chantier global :

- Phase A | Carrefours Concorde & Harmonie : les travaux de voirie ont été réceptionnés provisoirement le 17 septembre 2020 par le Collège communal. Une mini inauguration a eu lieu le 14 septembre afin de fêter la fin de la première phase du chantier : la rue de la Concorde, dans le sens montant.
- Phase B | Place Verte : Place Verte 1/10/19 au 25/02/21, fin 2020 les travaux avaient bien avancés et ont fait les gros titres de la presse avec la découverte d'un artefact, le cœur du bourgmestre David dans la fontaine portant son nom
- Phase C | Parc Fabiola - Chic Chac : Parc Fabiola et Chic Chac du 4/05/20 au 14/01/21
- Phases D-E | Rue Xhavée - Place Verte voirie - Rue Crapaurue : Axe Rue du Théâtre - Rue Xhavée - Place Verte - Bas de Crapaurue du 25/05/20 au 12/01/22
- Phase H | Rue du Manège : Parvis du Théâtre et rue de manège du 17/08/20 au 25/06/21

○ « Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison) »

Rétroactes

La redynamisation a pour but d'aérer le centre-ville, de le verduriser et d'ouvrir les perspectives vers les coteaux.

Etudes réalisées et en cours

Les études clôturées :

- ❖ Etude de faisabilité - Bureau Pissart prise en charge par la SORASI
- ❖ Levé des parcelles concernées par le périmètre (hors FEDER)
- ❖ Etat des lieux de la pollution des sols - SBS Environnement

Les études en cours :

- ❖ Projet urbanistique - Bureau d'urbanisme SKöpe
- ❖ Pollution des sols : Etude combinée (Caractérisation - Orientation) - Bureau d'études SBS-Environnement.
- ❖ Des réunions d'état d'avancement mensuelles se sont tenues avec le bureau d'experts-sol SBS-Environnement, le bureau d'urbanisme SKÖPE, la Ville de Dison et la SPI afin d'examiner les différentes possibilités d'aménagement du site en fonction des résultats des campagnes de forages.
- ❖ Les investigations effectuées ont confirmé les pollutions identifiées précédemment lors de l'état des lieux du site : pollution des remblais, présence de résidus chlorés sous l'ancien garage et l'ancienne laverie, présence de citernes de mazout enterrées, ...
- ❖ Une troisième campagne de forage sera nécessaire mais les conditions sanitaires postposeront la publication des résultats fin 2020. Les résultats devraient permettre de poursuivre l'étude des sols en fonction du scénario préférentiel d'aménagement du site choisi par le Collège Communal.
- ❖ Désignation d'auteurs de projet -, Ascenseur, Etc : En suspens car il s'agit d'un processus itératif qui doit donc s'adapter aux données des résultats du projet urbanistique SKöpe et de l'étude de pollution des sols
- ❖ La société SKöpe n'a pas pu avancer puisqu'on est actuellement en attente des résultats de l'étude de sol. Une fois ces résultats connus, le projet d'urbanisme sera relancé et finalisé et la commune demandera la modification du périmètre.

Dossier d'expropriation :

- 17 Février 2020 : Décision du Conseil communal relative à l'expropriation des parcelles
- 27 Février 2020 : Dépôt du 1er dossier de demande d'expropriation des parcelles à la RW
- 17 juillet 2020 : Dossier déclaré irrecevable
- 05 octobre 2020 : Réunion et accord sur réintroduction dossier d'expropriation
- 16 novembre 2020 : Décision du Conseil Communal d'entamer une procédure d'expropriation et d'introduire le 2ème dossier (nouvelle demande)
- 17 décembre 2020 : Dépôt du dossier d'expropriation au GUDEx
- 19 janvier 2021 : Dépôt du dossier d'expropriation des parcelles au GUDEx
(Délai 130 jours à dater de la réception du dossier complet)

○ Mise en œuvre du Hub créatif (ULiège) et animation du Hub créatif (Ville de Verviers)

En 2020, 492 personnes ont participé à au moins une action du Hub créatif de Verviers. Ces actions ont contribué à la transformation d'une économie « classique » en une économie créative sur l'arrondissement de Verviers. Les actions réalisées durant l'année 2020 ont atteint les objectifs annuels :

Le Hub créatif de Verviers a organisé et animé dix rencontres-conférences et quatre groupes de travail, qui misent sur le décloisonnement et la complémentarité des compétences comme source de créativité (cf. « le principe d'intelligence collective » FP p.22).

Ces rencontres-conférences mettent en exergue des sujets innovants qui concernent directement des innovations de produits et de services, déployées par les entreprises locales. Les publics ciblés et intéressés par ces thématiques s'y rencontrent pour créer des synergies et des collaborations professionnelles ultérieures. L'objectif de ces rencontres est de générer de la fertilisation croisée au sein des entreprises pour mener à l'émergence et au développement d'une économie créative.

Cette année, le Hub créatif de Verviers a participé au Coopérathon Belgique 2020, la compétition d'innovation en Wallonie, en partenariat avec les hubs créatifs wallons. Ce concours d'innovation à l'échelle wallonne, entièrement virtuel, avait pour objectif de faire en sorte que les porteurs de projets réfléchissent et créent des projets économiques, de développement durable, à impact sociétal, pour répondre aux défis lancés par des organisations publiques et privées. Cette compétition s'est présentée comme un accélérateur de projets en 4 sprints, prenant la forme de capsules vidéo et de coachings présentiels ou virtuels. Les 4 sprints ont été encadrés par un événement d'ouverture, une répétition générale et une clôture, avec une remise de prix. Le Hub créatif de Verviers a participé à la conception et au tournage de la capsule « PITCHER son projet », au sein du SPRINT 4 - CONVAINCERE, à la création des déroulés d'animation et à l'animation des événements d'ouverture, de répétition générale et de clôture.

FEDER 2021-2027

Afin de commencer à préparer la nouvelle programmation FEDER et plus largement pour répondre au mieux aux différents appels à projets liés aux fonds qui seront libérés dans le cadre de Get up Wallonia, la ville de Verviers a attribué un marché de service à la société Agile Maker pour l'accompagner. Toute une série de réunions ont eu lieu en décembre 2020 afin de préparer les ateliers de 2021.

SECTION 16 - DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, la Ville de Verviers a désigné le 25 juin 2018 un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.). Vu le départ de ce dernier en date du 1^{er} mai 2020, il a été pourvu à son remplacement en interne en date du 20 août 2020 par la désignation à ce poste de Monsieur Lionel RION, Chef de division. Ce dernier assumera donc cette nouvelle fonction en sus de ses missions habituelles de Chef de division et de Référent de Ville pour les Gens du Voyage.

Les missions du Délégué à la Protection des Données sont celles définies aux articles 38 et 39 du RGPD.

Cette fonction consiste notamment à :

- Informer et conseiller les différents services communaux concernant le traitement et la sécurisation des données à caractère personnel ;
- Contrôler le respect de l'application de la loi européenne du 25 mai 2018 et autres réglementations en la matière ;
- Coopérer et être le point de contact avec l'Autorité de la Protection des Données (A.P.D., ex Commission de Protection de la Vie Privée) ;
- Traiter les réclamations et les plaintes

Durant l'année 2019 (dernier quadrimestre), le Délégué à la Protection des Données :

- Est intervenu en tant que conseiller dans 17 dossiers
- A rendu 12 avis concernant la conformité au RGPD ;
- A géré 5 dossiers de mise en conformité au RGPD (règlement salle de blocus, mentions type de l'eGuichet, charte informatique et média sociaux, formulaires électroniques pour les demandes d'extension de terrasse et pour la promotion du take away).

SECTION 17 - REGIE COMMUNALE AUTONOME

En sa séance du 10 février 2020, le Conseil communal a désigné un commissaire aux comptes en qualité de membre du Conseil communal, en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.

En sa séance du 10 février 2020, le Conseil communal a désigné un réviseur d'entreprise comme membre du Collège des Commissaires aux comptes, à la suite d'un marché public (validation des comptes 2019-2020-2021).

En sa séance du 25 mai 2020, le Conseil communal a approuvé les comptes et bilan 2019 de la régie communale autonome.

En sa séance du 21 septembre 2020, le Conseil communal adopté le budget 2020 et le plan quinquennal de gestion (plan d'entreprise).

En séance du 30 novembre 2020, le Conseil communal a désigné deux administrateurs en remplacement de deux administrateurs ne faisant plus partie du groupe PS, suite à la décision du Conseil communal en séance du 21 septembre 2020.

En séance du 21 décembre 2020, le Conseil communal a retiré sa délibération du 30 novembre 2020 et a désigné deux administrateurs en remplacement de deux administrateurs ne faisant plus partie du groupe PS.

En séance du 21 décembre 2020, le Conseil communal a désigné une conseillère communale en qualité d'administrateur avec voix consultative (observateur).

TITRE II

ATTRIBUTIONS DE M. LE PRESIDENT DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, H. AYDIN

M. AYDIN avait pour compétence la Gestion immobilière locative jusqu'au 9 octobre 2020. Cette attribution a été reprise à cette date par M. BREUWER. Le rapport de ce Service se trouve à partir de la page 209.

TITRE III

ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN, M. DEGEY

SECTION 1 - BÂTISSSES

Voir TITRE XII - Section 2 - Lotissements et permis de bâtir.

SECTION 2 - VOIRIES

1.- VOIRIE - Service Public de Wallonie

Entretien de la voirie

Les travaux d'entretien ordinaire de la Grande Voirie incombent au Service Public de Wallonie - Direction des Routes de Verviers.

2.- Petite voirie

Rue Martinval - Pose d'un égout et revêtement - Pt 2/2003 (273/02)

Le 19 mai 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BODARWE.

Le 27 août 2020, le Collège communal :

- approuve le décompte final des travaux à charge de la Ville (64.904,43 € T.V.A. comprise);
- prend acte du décompte final des travaux à charge de l'A.I.D.E. Le montant de 78.523,69 € hors T.V.A. servira de base pour le calcul de la participation de la Ville dans le capital de l'A.I.D.E.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie rue du Haut-Husquet (57/09)

Le 13 janvier 2020, la S.P.G.E. nous transmet copie du courrier adressé à l'A.I.D.E, marquant son accord sur le décompte final. Le montant définitif des travaux d'égouttage prioritaire à charge de la S.P.G.E. s'élève à 170.973,26 € hors T.V.A., dont 10.268,93 € pour le forfait voirie. La participation communale aux travaux de la souscription de parts bénéficiaires est fixée à 42 %. Le montant à prendre en charge par la Ville s'élève à 71.808,77 €.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Egouttage de la rue de Pepinster (239/11)

Le 12 octobre 2020, nous recevons de la S.P.G.E., copie du courrier transmis à l'A.I.D.E., marquant son accord sur les documents relatifs à la campagne d'essais géotechniques, d'analyses de sol et à l'établissement du rapport qualité des terres, au montant de 47.353,50 € hors T.V.A.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie - Avenue du Foyer (72/12)

Rien à signaler en 2020.

Etude hydrographique de Heusy - Zone Ouest - Levés (203/12)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Avenue Prince Baudouin - Réfection de la voirie et pose d'un égout (152/13)

Le 18 février 2020, le Collège communal prend acte du nouvel ordre de commencer les travaux à la S.A. NELLES, pour le 3 mars 2020 et valide la proposition d'indemnités à la S.A. NELLES, fixée par la Ville et l'A.I.D.E. à 65.017 €; montant qui sera soumis, par écrit, par Me DUCHATELET, à la partie adverse et lors de la réunion entre les parties du 4 mars 2020.

Le 10 mars 2020, le Collège communal prend connaissance des démarches réalisées depuis l'introduction d'une réclamation par l'adjudicataire en date du 7 février 2020 et, suite à l'annulation de la réunion du 4 mars 2020, décide de demander via notre Conseil, une nouvelle date pour connaître la position de la partie adverse.

Le 30 avril 2020, le Collège communal prend connaissance des différents courriers signalant que des indemnités et une prolongation du délai d'exécution pourront être réclamées.

Le 14 mai 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la réalisation de nouveaux essais de terres polluées, pour un montant de 4.143,52 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville.

Le 25 mai 2020, le Conseil communal ratifie l'approbation du protocole d'accord relatif au déplacement des conduites d'eau par le Collège communal du 7 avril 2020.

Le 25 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver l'offre de prix, pour l'analyse de sol, de la société ABC EXPERTS, établie sur base des prix du marché stock du Service public de Wallonie;
- d'attribuer le marché à la société ABC EXPERTS, pour un montant de 4.851,13 € T.V.A. comprise.

Le 19 août 2020, l'A.I.D.E. nous transmet le courrier adressé à la S.A. NELLES l'informons que l'ordre de commencer les travaux est bien le 2 avril 2020, mais que la date de démarrage effective des travaux, suite à la période de suspension COVID, est le 2 juin 2020.

Le 27 août 2020, le Collège communal attribue le marché relatif aux essais à la plaque, pour un montant de 2.085,07 € T.V.A. comprise.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif à la pose d'une géogrille de renforcement, pour un montant de 18.277,05 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville.

Le 15 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver l'offre de prix, pour l'analyse de sol, de la société ABC EXPERTS, établie sur base des prix du marché stock du Service public de Wallonie;
- d'attribuer le marché d'essais à la plaque, à la société ABC EXPERTS, pour un montant de 3.345,41 € T.V.A. comprise.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 3, relatif à la constitution de nouveaux postes pour tenir compte de la classification des terres dans le cadre de la nouvelle législation, la constitution de nouveaux postes pour tenir compte des traitements à appliquer au niveau des centres pour évacuer les terres et la diminution de quantités dans certains postes, pour un montant de 58.609,25 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville.

Le 14 décembre 2020, nous recevons de l'A.I.D.E., copie du courrier adressé à la S.A. NELLES, statant le délai d'exécution à partir du 4 janvier 2021 jusqu'au 9 avril 2021.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal décide d'engager un montant de 220.000 €, relatif aux avenant n° 1 à 3, au profit de la S.A. NELLES.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de :

- 255.401,19 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. NELLES;
- 7.842,06 € T.V.A. comprise, au profit de la société ABC EXPERTS.

VOIRIE - Avenue Defrêcheux - Création d'un déversoir d'orage (45/14)

Rien à signaler en 2020.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie rue Simon Lobet (82/14)

Le 21 janvier 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 4, (le taux de récupération projeté des pavés existants est inférieur à la quantité présumée estimée. Les disponibilités actuelles des fournisseurs de pavés d'origine belge ne permettent pas de réaliser la pose des surfaces projetées dans le format prescrit. Les pavés disponibles immédiatement nécessitent un sciage de la hauteur de queue : surface de +/- 650 m²), pour un montant en plus de 23.507,88 € T.V.A. comprise.

Le 30 avril 2020, le Collège communal prend connaissance du courrier de la S.A. BAGUETTE signalant que des indemnités et une prolongation du délai d'exécution pourront être réclamées, suite au COVID 19.

Le 12 novembre 2020, le Collège communal approuve le procès-verbal de réception provisoire des travaux.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 467.123,88 € T.V.A. comprise, à la S.A. BAGUETTE, travaux à charge de la Ville.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Rue de Grand-Rechain et place de Petit-Rechain - Egouttage et aménagement de la voirie (186/14)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal ratifie la suspension du délai d'exécution du 2 décembre 2019 au 12 janvier 2020.

Le 11 juin 2020, le Collège communal approuve le procès-verbal de réception provisoire.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 9.850,12 € T.V.A.C. à la SPRL SOTREZ-NIZET et de 3.291,60 € T.V.A. comprise à M. BEGUIN.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal prend acte du décompte final des travaux à charge de l'A.I.D.E. Le montant de 1.321.800,81 € hors T.V.A. servira de base pour le calcul de la participation de la Ville dans le capital de l'A.I.D.E.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 1.832.011,51 € T.V.A. comprise.

CREDIT D'IMPULSION 2015 - Rénovation de Crapaurue (partie) - Adaptation des arrêts bus aux PMR - Définition d'un espace partagé (99/15)

Rien à signaler en 2020.

FONDS FEDER 2014-2020 - Verviers Ville conviviale - Désignation d'un auteur de projet (177/15)

Le 10 mars 2020, le Collège communal décide :

- concernant les plaques, de communiquer en proposant aux donateurs de récupérer leur plaque s'ils le souhaitent (plus de repose sur la nouvelle place Verte);
- de supprimer le sanitaire public du parc Fabiola, prévu au projet initial.

Le 14 mai 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 3, relatif au réaménagement du giratoire et la partie du parc n'étant pas encore traitée par le projet, à l'organisation et à la verdurisation du parking de la piscine, pour un montant estimé en plus de 14.338,50 € T.V.A. comprise et de commander l'étude complémentaire à l'A.M. BAUMANS-DEFFET/GREISCH.

Le 4 juin 2020, le Collège communal :

- prend connaissance du rapport financier du projet en date du 25 mai 2020;
- décide d'engager le crédit extraordinaire inscrit au budget 2020, à savoir le solde de 87.295 € au profit de l'auteur de projet, pour supporter l'adaptation de ses honoraires en fonction des montants des travaux attribués et des avenants lui commandés.

Le 18 juin 2020, le Collège communal :

- approuve l'avenant n° 3, relatif à la mission de l'auteur de projet, à savoir : l'aménagement de la partie du parc Fabiola non traitée dans le projet initial, le verdissement et le marquage au sol du parking et son estimation affinée à ce stade des travaux pour un montant de 200.000 € hors T.V.A.;
- attire l'attention sur les éléments suivants :

- éviter les parkings de cars à l'endroit de l'entrée de la maison du tourisme pour permettre le passage de voitures (déchargements);
- associer le CCCPH à la réflexion, pour l'accessibilité de la maison du tourisme (l'idée de traversées de voiries « décaissées » a été évoquée, c'est-à-dire de passage au niveau des trottoirs, les voitures devant s'adapter);
- prendre en compte, pour le parking réaménagé, le fait que, ponctuellement, il pourrait accueillir/être transformé en parking 100 % cars (futur Grand Théâtre) et calculer correctement les zones de manœuvre.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 92.546,20 € T.V.A. comprise, au profit de l'A.M. BAUMANS-DEFFET/GREISCH.

FEDER 2014-2020 : Verviers, Ville conviviale - Portefeuille Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine - Renouveau de l'éclairage public - Carrefour Harmonie, carrefour Concorde, place Verte (1ère partie) (MP2018/005)

Le 21 septembre 2020, le Conseil communal approuve les modifications apportées au cahier spécial des charges par ORES, pour le marché de fourniture d'éclairage public et confirme, pour le surplus, sa délibération du 16 décembre 2019.

Le 30 novembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet Verviers renouvellement de l'éclairage public Parc Fabiola/Parc Chic-chac/Théâtre-Xhavée/Monument Victoire/Tunnel/Fresque Chic-chac/Crapaurue pour le montant estimatif de 296.897,42 € T.V.A.C., suivant le détail ci-dessous :
 - 148.571,22 € part FEDER;
 - 139.482,17 € part FONDS PROPRES;
 - 8.844,04 € par CREDIT D'IMPULSION;
- comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation de travaux, les prestations d'ORES et la T.V.A.;
- de solliciter auprès du SPW et du FEDER les subsides accordés dans le cadre du Programme Opérationnel 2014-2020 'Portefeuille Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine';
- que la dépense sera imputée sur l'allocation 426/732-54 (n° de projet 20160020) inscrite au budget extraordinaire 2020, financée par emprunt (part communale) et subsides;
- de lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, pour un montant estimé de 112.271,12 € HTVA, suivant le détail ci-dessous :
 - 66.487,20 € part FEDER;
 - 41.478,32 € Part FONDS PROPRES;
 - 4.305,60 € part CREDIT D'IMPULSION
- par procédure ouverte sur base de l'article 2, 22° et 36 de la loi du 17/6/2016 relative aux marchés publics;
- d'approuver l'avis de marché, le C.S.C., les plans et les documents du marché (plans, annexes, avis de marché, formulaire de soumission) présentés, relatifs à ce marché de fournitures;
- concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de la Région Wallonie Est chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration communale de Verviers, conclu par ORES en dates du 1/9/2017 (contrats BT + EP) et du 1/2/2018 (poses souterraines) et ce, pour une durée de 4 ans. Ces travaux de pose sont estimés à 98.346,70 € HTVA, suivant le détail ci-dessous :
 - 38.908,61 € part FEDER;
 - 7.469,77 € part FONDS PROPRES;
 - .968,32 € part CREDIT D'IMPULSION;
- de désigner ORES pour la réalisation de l'ensemble des prestations de services liées, pour un montant de 34.751,95 € HTVA, détaillé comme suit :
 - 17.390,31 € part FEDER;
 - 16.326,44 € part FONDS PROPRES;
 - 1.035,20 € part CREDIT D'IMPULSION;
- de charger le COL de l'exécution de la présente délibération

Le 22 décembre 2020, nous transmettons la délibération du Conseil communal à ORES.

Parc Fabiola/ Parc Chic-Chac/ Théâtre-Xhavée/Monument Victoire/Tunnel/Fresque Chic-Chac/Crapaurue
FEDER 2014-2020 : Verviers, Ville conviviale - Portefeuille Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine - Renouveau de l'éclairage public - Centre Ville/zone FEDER (MP2018/005/a)

Rien à signaler en 2020.

FEDER 2014-2020 : Verviers, Ville conviviale - Portefeuille Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine - Renouveaulement de l'éclairage public - Centre Ville/Zone CREDIT IMPULSION (MP2018/005/b)

Rien à signaler en 2020.

FEDER 2014-2020 : Verviers, Ville conviviale - Portefeuille Vallée de la Vesdre - Revitalisation urbaine - Renouveaulement de l'éclairage public - Centre Ville/Zone FONDS PROPRES (MP2018-005/c)

Rien à signaler en 2020.

PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville (MP2018/029)

Le 21 janvier 2020, le Collège communal décide d'écrire à l'A.M. BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX pour se prémunir contre une éventuelle pénurie de pavés en précisant que la Ville n'acceptera aucun retard.

Le 11 février 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif à la bordure droite de transition TEC, la fourniture et pose de bande de contrebutage en pierre naturelle 31 cm, pour un montant de 11.723,93 € T.V.A. comprise.

Le 17 mars 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 3, relatif au remblai léger sable 0/4, remblai léger sable jaune, supplément déblai en sol compact, sciage filet d'eau en béton préfabriqué, mise en centre de traitement autorisé plastiques, pour un montant de 49.852 € T.V.A. comprise.

Le 30 avril 2020, le Collège communal :

- ratifie la requête de suspendre le marché pour
 - la partie 1 : espace Harmonie du 24 mars au 4 mai 2020;
 - la partie 2A : place Verte du 24 mars au 21 avril 2020;
 - la partie 3A : carrefour Concorde du 24 mars au 4 mai 2020;
- ratifie l'ordre de commencer la partie 2B : parc Fabiola + chic-chac, le 29 avril 2020;
- prend connaissance du courrier de l'A.M. signalant que des indemnités et une prolongation du délai d'exécution pourront être réclamées, suite au COVID 19.

Le 7 mai 2020, le Collège communal :

- prend connaissance du détail de l'avenant n° 4, relatif à des travaux partie Harmonie et partie place Verte, pour un montant de 152.858,28 € T.V.A. comprise, approuvé par le Collège du 30 avril 2020;
- retire sa décision de ne pas payer les honoraires puisque la majorité des travaux repris dans l'avenant concernent des demandes de la Ville;
- marque son accord pour lancer la phase de la rue Xhivée, le 25 mai 2020.

Le 20 mai 2020, nous donnons l'ordre, à l'A.M. BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX, de commencer les travaux de la partie 3B - axe des rues du Théâtre, Xhivée, place Verte et Crapaurue, le 25 mai 2020. Le délai d'exécution est de 380 jours ouvrables.

Le 28 mai 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet de raccordements S.W.D.E., place Verte, pour un montant estimé à 2.934,08 € T.V.A. comprise;
- de consulter la S.W.D.E., dans le cadre du droit exclusif.

Le 4 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'attribuer le marché de raccordements S.W.D.E., place Verte, à la S.W.D.E., pour un montant de 2.934,08 € T.V.A. comprise;
- d'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/73504-60, par emprunt.

Le 12 juin 2020, nous transmettons le dossier d'attribution du raccordements SWDE, place Verte, au Service public de Wallonie -Tutelle.

Le 13 juillet 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du raccordement SWDE.

Le 26 août 2020, nous donnons l'ordre, à l'A.M. BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX, de commencer les travaux de la partie 5 - parvis du Théâtre - rue du Manège, le 14 septembre 2020. Le délai d'exécution est de 220 jours ouvrables.

Le 27 août 2020, le Collège communal marque, vu l'urgence de la commande, son accord sur l'avenant, relatif à la modification du choix d'un caniveau, d'un montant de 1.983,34 € hors T.V.A.

Le 17 septembre 2020, le Collège communal :

- approuve le rapport de l'auteur de projet et l'avenant n° 5, relatifs aux parties 2 A - place Verte (modification du caniveau, équipements électriques, adaptation de la fontaine), 2 B - parc Fabiola et chic-chac (fourniture et pose de portillons Infrabel et pose d'une clôture de réemploi), 5 - parvis du Théâtre - rue du Manège (revêtements provisoires en périphérie du Grand Théâtre), pour un montant de 132.185,88 € T.V.A. comprise;
- décide d'informer l'auteur de projet que le Collège communal n'est pas responsable de la modification de la fontaine et ne souhaite pas payer d'honoraires supplémentaires sur cet avenant;
- approuve les procès-verbaux des travaux pour la partie 1 (esplanade Harmonie) et pour la partie 3A (carrefour Concorde).

Le 15 octobre 2020, le Collège communal approuve le rapport de l'auteur de projet et l'avenant n° 6, relatif à :

- place Verte : tours d'arbres et fontaine David (rosaces et restauration des rejets + adaptation de la méthode de restauration de certaines pierres bleues + modification du sous-bassement de la fontaine + télégestion de la nouvelle fontaine);
- aux délais complémentaires (compléments aux avenants n° 1 et 5;
- aux travaux adaptatifs relatifs à la présence de roche;
- les prolongations de délais suivantes :
 - partie 1 - Harmonie : 0 J.O.;
 - partie 2A - place Verte : + 42 J.O.;
 - partie 2B - Fabiola et chic chac : + 61 J.O. .
 - partie 3A - Concorde : 0 J.O.;
 - partie 3B - Axe Xhavée-Crapaurue bas : 0 J.O.;
 - partie 3C - Axe Crapaurue haut : 0 J.O.;
 - partie 4A - Martyr Est : 0 J.O.;
 - partie 4B - Martyr Ouest : 0 J.O.;
 - partie 5 - Manège : + 27 J.O.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 7, relatif à la réduction de 89 jours ouvrables sur le délai cumulé des phases 3B et 3C.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.958.840,16 € T.V.A.C. à l'A.M. BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX, travaux à charge de la Ville.

PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville - Constructions métalliques (MP2018/029/02)

Le 21 avril 2020, le Collège communal attribue le marché à l'A.M. BODARWE-BAGUETTE-THOMASSEN, pour le montant de 1.219.890,12 € T.V.A. comprise, sous réserve des accords des autorités subsidiaires et répartis comme suit :

- tranche ferme : partie 2A - place Verte : 690.618,26 € T.V.A. comprise;
- tranche conditionnelle : partie 3A - carrefour Concorde : 74.207,49 € T.V.A. comprise;
- tranche ferme : partie 3B - axe des rues du Théâtre, Xhavée, place Verte et Crapaurue : 294.818,92 € T.V.A. comprise;
- tranche ferme : partie 3C - Crapaurue (partie haute) : 73.699,29 € T.V.A. comprise;
- tranche conditionnelle : partie 4B - place du Martyr - partie Ouest + cour Fischer : 86.546,16 € T.V.A. comprise.

Le 17 juin 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 19 octobre 2020, nous donnons l'ordre à l'A.M. BODARWE-BAGUETTE-THOMASSEN, de commencer les travaux des parties 2A, 3A, 3B et 3C, le 5 novembre 2020.

Le 22 octobre 2020, le Collège communal prend acte que le marché des tranches, parties 2A, 3A, 3B et 3C a été notifié et les travaux commandés.

FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Mission de coordinateur et de planificateur de chantiers (MP2019/021)

Le 11 juin 2020, le Collège communal autorise la commande de la tranche conditionnelle 1 : période 2020-2021 (une année) à la SCRL SEMACO, pour un montant de 36.009,60 € T.V.A. comprise.

Le 17 juin 2020, nous donnons l'ordre, à la SCRL SEMACO, de commencer la prestation des services le 1^{er} juin 2020 (durée : 12 mois).

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 26.444,57 € T.V.A. comprise, au profit de la SCRL SEMACO.

PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville - Études de sol (MP2020/074)

Le 20 août 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 66.550 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes GEOLYS, SBS ENVIRONNEMENT et AQUACONSEIL;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/73504-60.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme SBS ENVIRONNEMENT, pour le montant de 17.545 € T.V.A. comprise.

REVITALISATION URBAINE - Rue de Heusy - Aménagement des espaces publics (94/16)

Le 14 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BODARWE;

Le 4 février 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 1.154.479,10 € T.V.A. comprise.

REVITALISATION URBAINE - Rue de Heusy - Aménagement des espaces publics - Création d'un parking provisoire sur le terrain de T-Palm (MP2018/106)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception définitive des travaux à la S.A. BODARWE.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Avenue Eugène Müllendorff - Place d'Arles : travaux de réfection de l'égouttage, aménagement de la voirie et d'un espace convivial. (103/16)

Rien à signaler en 2020.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Avenue Eugène Müllendorff - Place d'Arles : travaux de réfection de l'égouttage, aménagement de la voirie et d'un espace convivial - Désignation d'un auteur de projet (MP2020/014)

Le 14 avril 2020, le Collège communal approuve les modifications et précisions du cahier spécial des charges et le report de la séance d'ouverture des offres.

Le 7 mai 2020, le Collège communal approuve l'ajout d'un listing (annexe au plan DWG) aux documents publiés et décide de publier un avis rectificatif.

Le 25 mai 2020, le Conseil communal décide :

- de prendre acte des délibérations du Collège communal des 17 mars et 14 avril 2020 approuvant le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché à 326.700 € T.V.A. comprise;
- de prendre acte que le marché est passé par la procédure ouverte et de soumettre le marché à la publicité européenne;
- de prendre acte que la Ville est mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de l'A.I.D.E., à l'attribution du marché;
- en cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché;

- de prendre acte que l'avis de marché a été envoyé au niveau national et européen en date des 24 et 27 mars 2020;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

Le 17 septembre 2020, le Collège communal attribue le marché au bureau d'études SOTREZ-NIZET, pour un pourcentage d'honoraires de :

- 7 % pour les travaux à charge de la Ville;
- 5 % pour les travaux à charge de la S.P.G.E.

Le 29 septembre 2020, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie - Tutelle.

Le 20 octobre 2020, nous donnons l'ordre, au bureau d'études SOTREZ-NIZET, de commencer la prestation des services à partir du 26 octobre 2020 et fixons la durée à 155 jours ouvrables, répartis comme suit :

- avant-projet : 60 jours ouvrables;
- projet : 40 jours ouvrables;
- permis d'urbanisme : 20 jours ouvrables;
- dossier d'exécution : 20 jours ouvrables;
- analyse des offres : 15 jours ouvrables.

Le 29 octobre 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.500 € à BAUMANS-DEFFET et 1.500 € à ARCADIS.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - Egouttage et voirie - Hydrocurage (MP2020/089)

Le 29 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 11.313,50 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes SCHINS, ROCATEC et SCHMETZ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

Le 5 novembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL SCHMETZ, pour un montant de 9.347,25 € T.V.A. comprise.

Le 12 novembre 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL SCHMETZ, de commencer la prestation des services à partir du 16 novembre 2020. Les services doivent être prestés pour le 23 mars 2021.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal approuve la facture finale. Le montant des travaux s'élève à 2.955,43 € T.V.A. comprise.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - Egouttage et voirie - Essais de sol et essais hydrocarbonés (MP2020/103)

Le 17 décembre 2020, le Collège communal décide :

- de passer le marché par la centrale d'achat de l'A.I.D.E.;
- d'attribuer le marché à la société FREMEN GEO, pour le montant de 24.690,05 € T.V.A. comprise, répartis comme suit:
 - 16.726,44 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville;
 - 6.581,50 € hors T.V.A., à charge des impétrants;
- d'approuver le préfinancement par la Ville, des essais pour les impétrants. Ce montant sera ensuite refacturé aux différents impétrants selon les clés de répartition définies lors de l'étude;
- d'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Réaménagement de l'espace public place du Marché et rue Thier Mère Dieu (2ème partie) (105/16)

Le 3 mars 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à l'évacuation de terres excavées et au remblaiement du terrassement des fouilles sur la partier voirie, pour un montant total en plus de 13.225,40 € T.V.A. comprise.

Le 5 mars 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 9 mars 2020. Le délai d'exécution est de 100 jours ouvrables.

Suite à l'arrêt du chantier en raison du COVID 19, la S.A. BAGUETTE nous informe le 20 avril 2020, qu'elle est en mesure de reprendre partiellement les travaux le 20 avril 2020.

Le 30 avril 2020, le Collège communal :

- prend connaissance des différents courriers de la S.A. BAGUETTE signalant que des indemnités et une prolongation du délai d'exécution pourront être réclamées et ce, suite aux mesures liées au COVID 19;
- approuve la suspension du délai d'exécution du 18 mars 2020 au 19 avril 2020 inclus.

Le 18 juin 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif au socle en béton armé ancien pylône et zone de schiste (placette), pour un montant de 2.069,10 € T.V.A. comprise.

Le 2 juillet 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 3, relatif à la recoupe des L en béton, à la réalisation de 2 carottages, à l'utilisation de moellons pour la finition des L en béton, à la réalisation d'un traitement anti-graffitis, à l'utilisation de 3 types de modules au lieu des 2 prévus initialement, pour un montant de 3.416,19 € T.V.A. comprise.

Le 27 août 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver l'avenant n° 4, relatif au criblage des terres et à l'évacuation des terres et au remplacement des tôles, pour un montant total en plus de 55.037 € T.V.A. comprise;
- de transmettre la délibération à la Tutelle;
- de transmettre la délibération au pouvoir subsidiant;
- d'écrire au 6 propriétaires riverains pour prise en charge des tôles pour soupiraux.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver l'avenant n° 5, relatif à la réfection du trottoir rue du Pont, pour un montant total en plus de 3.353,04 € T.V.A. comprise;
- de transmettre la délibération à la Tutelle;
- de transmettre la délibération au pouvoir subsidiant;
- de diviser le montant de cet avenant entre les 4 parties : la Ville, la S.W.D.E., RESA et la S.A. BAGUETTE.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal :

- décide de ne pas accéder à la demande de la S.A. BAGUETTE, concernant la dénonciation de l'inadéquation de la formule de révision;
- approuve l'avenant n° 5 modifié, à savoir l'ajout de la prolongation du délai d'exécution de 15 jours ouvrables.

Le 12 novembre 2020, le Collège communal approuve le procès-verbal d'état des lieux établi par la cellule projets.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 6, relatif au remplacement des éléments en béton brut par des éléments de la même finition que ceux de Ville conviviale, à la réalisation du couvre-mur en pierre bleue et non en béton, pour un montant en plus de 40.859,21 € T.V.A. comprise et les suspensions du délai d'exécution du 1^{er} octobre 2020 au 21 octobre 2020 et du 29 octobre 2020 au 29 janvier 2021 inclus.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal approuve le procès-verbal d'état des lieux (mobilier urbain) établi par la cellule projets.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 489.667,12 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. BAGUETTE.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Réaménagement de l'espace public place du Marché et rue Thier Mère Dieu (2ème phase) - Etudes de sol (MP2020/033)

Le 4 février 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 3.859,90 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes AQUACONSEIL, GEOLYS et SBS ENVIRONNEMENT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 000/733-51, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle.

Le 10 mars 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme SBS ENVIRONNEMENT, pour le montant de 4.161,92 € T.V.A. comprise.

Le 16 mars 2020, nous donnons l'ordre, à la firme SBS ENVIRONNEMENT, de commencer la prestation des services à partir du 20 mars 2020. Les services doivent être prestés pour le 17 avril 2020.

Le 19 mai 2020, le Collège communal approuve la facture finale et autorise le paiement d'une somme de 4.198,22 € T.V.A. comprise à la firme SBS ENVIRONNEMENT.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Egouttage et réfection de la voirie - Rue Renier - auteur de projet (62/17)

Rien à signaler en 2020.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2018-2018 - Egouttage et réfection de la rue Renier (MP2018/070)

Le 18 février 2020, le Collège communal décide de statuer le délai du 18 novembre 2019 au 1^{er} mai 2020.

Suite à l'arrêt du chantier en raison du COVID 19, la S.A. BAGUETTE nous informe le 20 avril 2020, qu'elle est en mesure de reprendre partiellement les travaux le 20 avril 2020.

Le 30 avril 2020, le Collège communal :

- prend connaissance des différents courriers de la S.A. BAGUETTE signalant que des indemnités et une prolongation du délai d'exécution pourront être réclamées et ce, suite aux mesures liées au COVID 19;
- approuve la suspension du délai d'exécution du 4 mai 2020 au 31 juillet 2020 inclus.

Le 16 juillet 2020, le Collège communal marque son accord sur la prolongation de la suspension de la S.A. BAGUETTE jusqu'au 15 septembre 2020.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 15 septembre 2020 au 16 octobre 2020 inclus.

Le 15 octobre 2020, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 19 octobre 2020 au 26 février 2021 inclus.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide d'accorder un subside indirect à l'A.S.B.L. « Cercle Vervia » équivalent à l'offre de la S.A. BAGUETTE, d'un montant de 14.389,08 € pour la réfection de l'allée menant à leur local.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Egouttage de la rue d'Ensival (174/17)

Rien à signaler en 2020.

Travaux d'égouttage rues de Battice et Gelée (106/16)

Le 11 juin 2020, nous recevons de la S.P.G.E. copie du courrier adressé à l'A.I.D.E., approuvant la modification n° 1. Le montant des travaux supplémentaires pris en charge par la S.P.G.E. s'élève à 73.592,46 € hors T.V.A. Ce montant pourra éventuellement être revu au décompte final.

Le 29 octobre 2020, nous recevons de la S.P.G.E. copie du courrier adressé à l'A.I.D.E. approuvant l'avenant n° 2. Le montant des travaux supplémentaires pris en charge par la S.P.G.E. s'élève à 2.148,80 € hors T.V.A. Ce montant pourra éventuellement être revu au décompte final.

VOIRIE - Pont d'Al Côte - Rue Renier - Remise en état (MP2018/146)

Le 16 janvier 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - AWAP, l'arrêté de subvention d'un montant de 258.387,86 €.

Le 4 février 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. CHENE, de commencer les travaux le 10 février 2020. Le délai d'exécution est de 100 jours ouvrables.

Le 10 février 2020, nous informons la S.A. CHENE que, lors de la réunion du 4 février 2020, le phasage du chantier a été proposé, de commun accord, entra la Ville, son entrepreneur et la S.A. BAGUETTE, de sorte que cette dernière puisse emprunter le pont pour la réalisation des travaux de la rue Renier et que cet accord entraînera une suspension du délai d'exécution entre les travaux de structure et les travaux de revêtement.

Le 3 mars 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la mise en place d'une passerelle pour accès piétons, pour un montant de 8.505,84 € T.V.A. comprise et accorde un délai supplémentaire de 8 jours ouvrables.

Le 17 mars 2020, la S.A. CHENE nous informe que la suspension engendre des coûts directs d'une valeur de 23.082,20 € pour lesquels il souhaite être indemnisé et confirme renoncer à réclamer des dommages et intérêts pour la suspension, sous réserve que celle-ci soit limitée à 190 jours ouvrables.

Le 14 avril 2020, le Collège communal décide :

- d'interroger la S.A. BAGUETTE, sur la prise en charge des frais réclamés par la S.A. CHENE;
- d'informer la S.A. CHENE qu'une négociation globalisée des frais réclamés aura lieu en fin de chantier et que nous attendons la réponse de la S.A. BAGUETTE pour se prononcer sur son courrier du 17 mars 2020.

Le 28 mai 2020, le Collège communal décide :

- de ne pas suspendre/phaser le chantier durant l'intervention de la S.A. BAGUETTE, rue Renier;
- d'informer la S.A. NELLES et la S.A. BAGUETTE de cette décision;
- de suspendre le délai d'exécution du chantier pour la période du 17 mars 2020 au 19 mai 2020 inclus, lié à la crise sanitaire COVID 19.

Le 2 juillet 2020, le Collège communal prend acte du procès-verbal d'inexécution et décide de le transmettre à la S.A. NELLES.

Le 9 juillet 2020, le Collège communal désigne Me HENRY, pour défendre les intérêts de la Ville, suite à la réclamation de la S.A. CHENE.

Le 16 juillet 2020, le Collège communal accepte le phasage proposé par la S.A. CHENE.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal :

- approuve l'avenant n° 2, relatif au placement de garde-corps provisoires, pour un montant de 5.630,06 € T.V.A. comprise et à l'octroi d'un délai supplémentaire de 2 jours ouvrables pour la réalisation de ces travaux;
- décide d'envisager la possibilité de réclamer la somme à la S.A. BAGUETTE;
- décide de ne pas accéder à la demande de la S.A. CHENE, relative à la dénonciation de l'inadéquation de la formule de révision.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 174.612,89 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. CHENE.

VOIRIE - Egouttage et réfection de la voirie rue Fernand Chaumont et allée du Château (126/16)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Mobilité douce - Aménagement de la place Geron (232/16)

Le 1^{er} avril 2020, le Service public de Wallonie nous informe que le montant versé pour le solde de la subvention s'élève à 36.322,96 €.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Réfection de la voirie et travaux de sécurisation rue de Hèvermont (185/17)

Le 4 juin 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 4 mai 2020 au 28 février 2021 et décide d'informer RESA qu'en cas de réclamation de la S.A. BODARWE, nous solliciterons sa participation, la suspension lui étant imputable.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Aménagement d'une zone 30km/h aux abords du CHR (218/17)

Rien à signaler en 2020.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Bibliothèque - Intégration du CPI et définition du programme en vue du projet PIC (226/17)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Réalisation d'un parking d'éco-voiturage (MP2018/026)

Le 28 mai 2020, le Collège communal marque son accord sur la convention de marché conjoint de travaux modifiée (suppression de références aux articles de loi) entre la Ville, la Province et l'Opérateur de Transport de Wallonie.

Le 23 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 7 décembre 2020. Le délai est de 80 jours ouvrables.

Le 29 octobre 2020, le Collège communal approuve le projet relatif aux essais de sol et attribue le marché à ABC EXPERTS, pour un montant de 6.098,88 € T.V.A. comprise.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal state le délai d'exécution des travaux de la S.A. BAGUETTE, du 7 décembre 2020 au 7 février 2021.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Réaménagement de la rue du Viaduc (2ème partie) (MP2018/027)

Le 31 mars 2020, le Collège communal décharge le coordinateur sécurité/santé, la S.A. SAFETECH, de sa mission de coordination projet global/réalisation.

VOIRIE - Amélioration de la voirie agricole - Réfection de la voirie rue Beaudrifontaine (MP2018/033)

Le 4 mai 2020, le Gouvernement wallon nous informe qu'il n'est pas possible de réserver une suite favorable au dossier et que celui-ci reste éligible et fera l'objet d'une nouvelle évaluation, tenant compte des crédits qui lui seront alloués pour 2021.

Le 4 juin 2020, le Collège communal décide :

- de poursuivre les démarches en vue de l'obtention des subsides de la part du Service de Wallonie et de réinscrire le dossier au budget initial de 2021;
- de relancer le Ministre BORSUS, pour assurer l'éligibilité des rues Jean Gôme, Bois de Petit-Rechain et Drève de Maison-Bois, ainsi que la subsidiation du dossier de réfection de la rue Beaudrifontaine.

VOIRIE - Stabilisation et réfection de l'accotement et de la voirie sur un tronçon d'une cinquantaine de mètres rue Donheid (MP 2018/101)

Le 31 mars 2020, le Collège communal décharge le coordinateur sécurité/santé, la SPRL SAFETECH, de sa mission de coordination globale/réalisation.

VOIRIE - Réfection extraordinaire d'égouttage, de voiries, de trottoirs et d'espaces publics, aménagements et réfections de mobilité (MP2018/030)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de Liège et Place Albert Ier (MP2018/114)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue Grand'Ry (MP2018/143)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue du Château d'Eau (MP2018/145)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 12.794,84 € T.V.A. comprise.

EGOUTTAGE - Rue Bériveau - Sécurisation du biez et réfection de l'égouttage - Mission complète d'ingénieur en stabilité (MP2018/112)

Le 14 janvier 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 695,75 € T.V.A. comprise à la SPRL CGL CONSULT.

EGOUTTAGE - Rue Bériveau - Sécurisation du biez et réfection de l'égouttage - Travaux (MP2018/132)

Le 20 janvier 2020, nous recevons l'accord du Service public de Wallonie - Tutelle, sur l'attribution du marché.

ETUDE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA REFECTION DU PONT DE LA RAYE - Désignation d'un auteur de projet (MP2018-032)

Le 7 avril 2020, le Collège communal approuve le procès-verbal d'inexécution dressé à EXAS.

Le 30 avril 2020, le Collège communal :

- modifie sa décision du 20 octobre 2019 et marque son accord sur la solution préconisée par le service projet, soit la construction d'un nouveau pont;
- décide de demander à la société EXAS de modifier son projet sans supplément de prix.

Le 5 novembre 2020, le Collège communal approuve le procès-verbal d'inexécution dressé à EXAS.

VOIRIE - Carrefour rues de Dison et des Fabriques - Aménagement - Enlèvement des feux (MP2019/022)

Rien à signaler en 2020.

Réalisation d'un itinéraire cyclo-piéton entre le Pont Louise (Rue des Hospices) et l'extrémité Nord-Est du parc Marie-Louise sur la rive gauche de la Vesdre - Désignation d'un ingénieur (MP2019/097)

Le 3 février 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL SOTREZ-NIZET, de commencer la prestation des services à partir du 29 janvier 2020. Les délais sont :

- 30 jours calendrier pour l'avant-projet;
- 25 jours calendrier à dater de la lettre d'approbation de l'avant-projet, pour le projet, le dossier d'exécution et le permis d'urbanisme.

Le 12 février 2020, nous demandons au Service public de Wallonie une prolongation du délai d'un an, pour rentrer le décompte final et pouvoir bénéficier du subside.

Le 11 juin 2020, le Collège communal approuve le procès-verbal de mise en demeure rédigé par le service projet le 4 juin 2020.

Le 17 septembre 2020, le Collège communal approuve le paiement d'une somme de 12.270,29 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL SOTREZ-NIZET et propose la remise de la moitié des amendes et pénalités spéciales, les responsabilités étant partagées.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal marque son accord sur la remise totale des amendes et pénalités.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Rue Grand'Ville et rue de la Saunerie - Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce (MP2019/102)

Le 3 mars 2020, le Collège communal :

- approuve le rapport d'examen des offres établies par l'A.I.D.E.;
- attribue le marché d'étude, de direction et de surveillance des travaux à la SPRL SOTREZ-NIZET, pour le montant de 30.538,17 € hors T.V.A. et réparti comme suit :
 - 22.598,02 € hors T.V.A., à charge de l'A.I.D.E.;
 - 9.607,58 € T.V.A. comprise, à charge de la Ville;
- décide de signer l'ensemble des conventions liées à ce dossier.

Le 26 mars 2020, l'A.I.D.E. nous transmet copie du courrier à la SPRL SOTREZ-NIZET, lui passant commande du marché de services.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAUX 2019-2021 - Rue des Charrons - Réaménagement de la voirie (MP2019/105)

Le 3 septembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver l'offre de prix d'ABC EXPERTS, établie sur base des prix du marché stock du Service Public de Wallonie;
- d'attribuer le marché d'analyses de sol, à ABC EXPERTS, pour un montant de 2.651,35 € T.V.A. comprise.

Le 15 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver l'offre de prix d'ABC EXPERTS, établie sur base des prix du marché stock du Service Public de Wallonie;
- d'attribuer le marché d'essais Walterre, à ABC EXPERTS, pour un montant de 12.749,53 € T.V.A. comprise.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Rue Grand'Ville et rue de la Saunerie - Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce (MP2020/015)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de l'Epargne (MP2019/103)

Le 2 juillet 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 10 août 2020. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 66.436,37 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue des Cloutiers (MP2019/104)

Le 4 mai 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 11 mai 2020. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 25 juin 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 44.372,36 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Tractopelle T23 - Remise en état du bras articulé (MP2019/088)

Le 11 février 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 17.196,65 € T.V.A. comprise, à la S.A. DANNEMARK.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Marquage Rue de Liège (MP2019/110)

Rien à signaler en 2020.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue du Château d'Eau (complément) (MP 2019/111)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 8.966,10 € T.V.A. comprise.

Rue Fontaine au Biez - Aménagement de la voirie - Désignation d'un auteur de projet (MP2020/013)

Le 8 octobre 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes GREISCH, ATEXX, LACASSE-MONFORT et SOTREZ-NIZET.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 79.999,45 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 721/733-51.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal attribue le marché au bureau d'études SOTREZ-NIZET, pour le pourcentage d'honoraires de 6,90 %.

Le 21 décembre 2020, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie - Tutelle.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue des Chapeliers et rue des Weines (MP2020/037)

Le 25 mai 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé de 272.813,74 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- d'envoyer l'avis de marché au niveau national;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/735-60.

Le 9 juillet 2020, le Collège communal prend acte du report de l'ouverture des offres au 10 juillet 2020 et ce, suite à l'indisponibilité des plateformes électroniques.

Le 3 septembre 2020, le Collège communal :

- approuve l'offre de prix de ABC EXPERTS, établie sur base des prix du marché stock du Service public de Wallonie;
- attribue le marché d'analyses de sol à ABC EXPERTS, pour un montant de 4.074,31 € T.V.A. comprise.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal :

- approuve l'offre de prix de ABC EXPERTS, établie sur base des prix du marché stock du Service public de Wallonie;
- attribue le marché d'essais de sol à ABC EXPERTS, pour un montant de 4.318,73 € T.V.A. comprise.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'arrêter la procédure de passation pour « VOIRIE ». Le marché ne sera pas attribué et relancé ultérieurement;
- d'avertir les soumissionnaires par écrit de cette décision (BAGUETTE, ABTECH, JMV-COLAS, BODARWE, NELLES, FRERE, GEHLEN, ROBERTY, SACE, THOMASSEN et BONFOND).

Le 13 octobre 2020, nous informons les soumissionnaires de la décision du Collège communal du 8 octobre 2020.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue des Chapeliers et rue des Weines (MP2020/081)

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal attribue le marché des travaux d'essais de sol, à la firme ABC EXPERTS, pour un montant de 4.318,73 € T.V.A. comprise.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- approuve le projet, pour un montant estimé à 273.603,35 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/735-60.

Le 10 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise ROBERTY, pour le montant de 263.577,89 € T.V.A. comprise.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la réfection des trottoirs entre la rue Pierre David et le n° 155, pour un montant total en plus de 47.435,15 € T.V.A. comprise et la prolongation du délai de 5 jours ouvrables.

VOIRIE : Promenade des Récollets - Réfection du mur de berge de la Vesdre (MP2020/040)

Le 3 mars 2020, le Collège communal ratifie :

- l'approbation du projet, pour un montant estimé à 49.009,84 € T.V.A. comprise;
- le mode de passation du marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- la consultation des firmes BAGUETTE, BODARWE et ABTECH.

Le 17 mars 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, pour un montant de 43.274,92 € T.V.A. comprise et décide de soumettre le dossier pour l'inscription d'un crédit d'urgence.

Le 27 avril 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 27 avril 2020. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 30 avril 2020, le Collège communal :

- marque son accord sur l'avenant n° 1, relatif à l'évacuation de débris, pour un montant de 10.045,90 € T.V.A. comprise;
- marque son accord pour pourvoir à la dépense conformément à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- de soumettre le dossier au Conseil communal pour l'inscription d'un crédit d'urgence.

Le 25 mai 2020, le Conseil communal décide :

- de prendre acte des délibérations du Collège communal des 17 mars 2020 et 30 avril 2020;
- d'inscrire un crédit d'urgence de 70.000 € au budget extraordinaire 2020 en application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- que ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire si nécessaire.

Le 4 juin 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 49.397,96 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue du Cimetière (MP2020/044)

Le 19 mars 2020, nous invitons l'A.I.D.E. à réaliser les endoscopies de la rue du Cimetière.

Etude sanitaire du bois et de la promenade des Récollets (MP2020/045)

Le 14 mai 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 43.802 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes ICM ENGINEERING, ABESIM et FONDASOL;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 000/733-51.

Le 11 juin 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL ICM ENGINEERING, pour un montant de 43.802 € T.V.A. comprise.

Le 24 juin 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL ICM ENGINEERING, de commencer la prestation des services à partir du 6 juillet 2020. Les services doivent être prestés pour le 26 octobre 2020.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 16 novembre 2020 au 6 décembre 2020.

Le 30 novembre 2020, nous informons la SPRL ICM ENGINEERING que les essais géotechniques sont postposés le 16 novembre 2020.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal state le délai à partir du 7 décembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 inclus.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 23.111 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL ICM ENGINEERING.

Construction d'un auvent sur une aire de barbecue - Rue du Beau-Vallon (MP2020/052)

Rien à signaler en 2020.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux (SPW) - Etude, direction et surveillance (MP2020/069)

Le 24 juin 2020, nous recevons de l'A.I.D.E., copie du courrier adressé à la société SOTREZ-NIZET, lui passant commande du marché de services pour l'étude, la direction et la surveillance des travaux.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux (SPW) (MP2020/084)

Le 3 décembre 2020, nous recevons de la S.P.G.E., copie du courrier adressé à l'A.I.D.E., marquant son accord sur les lignes directrices du dossier telles que présentées dans la fiche technique « avant-projet », tant en ce qui concerne les travaux prévus que le type d'égouttage envisagé et prenant acte du montant estimé à 468.188,50 € à charge de la S.P.G.E.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de l'Epargne - Hydrocurage (MP2020/075)

Le 27 août 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 4.144,25 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes SCHINS, ROCATEC et SCHMETZ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 000/731-51.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme SCHMETZ, pour un montant de 3.817,55 € T.V.A. comprise.

Le 5 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme SCHMETZ, de commencer la prestation des services le 7 octobre 2020.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal approuve la facture finale. Le montant total des travaux s'élève à 2.099,35 € T.V.A. comprise.

Réfection extraordinaire de voiries, d'égouttage, de trottoirs et d'espaces publics - Raclage-pose rue Sècheval et Carrefour avec Thier Mère Dieu (MP2020/076)

Le 3 septembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 18.406,94 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- d'attribuer le marché à la S.A. LEJEUNE, pour un montant de 18.406,94 € T.V.A. comprise;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/735-60.

Réfection extraordinaire de voiries, d'égouttage, de trottoirs et d'espaces publics - Réfection des trottoirs rue des Chapeliers et rue de la Filature (MP2020/087)

Le 29 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 35.498,40 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;

- d'attribuer le marché à la firme TRTC BONFOND, pour un montant de 35.498,40 € T.V.A. comprise;
- d'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/735-60.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 19.050,53 € T.V.A. comprise, au profit de la société TRTC BONFOND.

Réfection extraordinaire de voiries, d'égouttage, de trottoirs et d'espaces publics - Rue Carl Grün et rue du Stade (MP2020/088)

Le 21 décembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver la description technique, pour un montant estimé à 105.843,20 € T.V.A. comprise;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/735-60.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, pour un montant de 105.843,20 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Rue Moraifosse - Egouttage (à charge du lotisseur) et aménagement de la voirie (à charge de la Ville de Verviers) (MP2020/085)

Rien à signaler en 2020.

3.- Divers

MOBILIER URBAIN - Installation de mobilier urbain et d'abris voyageurs (MP2018/009)

Le 9 juillet 2020, le Collège communal :

- autorise le remplacement de la vitrine publicitaire de l'abribus Crapaurue par une vitrine digitale;
- autorise l'installation d'un caisson digital dans la sur largeur du trottoir devant l'immeuble n° 1 rue de la Concorde en lieu et place de l'actuel caisson dissocié de la rue de la Concorde/rue de l'Harmonie;
- marque son accord sur un nouvel abribus rues du Téléphone et du Château d'Eau;
- propose une prolongation de la convention de deux ans et le report des paiements des redevances 2020 fin d'année.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 (144/18)

Le 25 mai 2020, le Conseil communal :

- retire sa délibération du 29 avril 2019, adoptant le plan d'investissement communal 2019-2021 le point 4 relatif au remplacement d'un tronçon d'égouttage rue Bouquette;
- décide :
 - d'adopter le plan d'investissement communal des travaux modifié de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 comportant 7 fiches techniques et le relevé des investissements;
 - de solliciter les subventions prévues dans la circulaire du 15 octobre 2018;
 - de transmettre la délibération pour avis, à l'A.I.D.E. et à la S.P.G.E. et pour approbation à Monsieur le Ministre chargé du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

COMMUNE DE Verviers PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019 - 2021	13-03-20
---	----------

Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 2.703.545,48 €

Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage)

			(2)	(3)		(4)=(2)-(3)	40 % de (4)	60 % de (4) X1,05
Année	N°	Intitulé de l'investissement	Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude)	Estimation des interventions extérieures		Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement	Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux	Estimation de l'intervention régionale (DGO1)
				SPGE	autres intervenants			
2020	1	Rue de Pepinster – Travaux de réfection de l'égouttage et remise en état de la voirie (SPW)	1.217.300,00 €	1.217.300,00 €	- €	- €	- €	- €
2020	2	Rue Grand'Ville(SPW) et rue de la Saunerie (VILLE) – Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce	685.996,08 €	458.700,00 €	- €	227.296,08 €	90.918,43 €	143.196,53 €
2021	3	Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux (SPW)	583.000,00 €	308.000,00 €	- €	275.000,00 €	110.000,00 €	116.065,93 €
2021	5	Avenue Eugène Mullendorff – Place d'Arles - Travaux de réfection d'égouttage, aménagement de la voirie et mobilité douce	3.637.290,00 €	632.277,00 €	- €	3.005.013,00 €	1.202.005,20 €	1.893.158,19 €
2020	6	Aménagement de l'espace public « PORTE DE HEUSY » - suite à la démolition (hors objet) d'un ensemble d'immeubles - entouré des rues du Palais, de Heusy, du Tribunal, chaussée de Heusy	1.677.060,00 €	- €	- €	1.677.060,00 €	670.824,00 €	1.056.547,80 €
2020	7	Rue des Charrons – Aménagement de la voirie et mobilité douce	1.282.950,90 €	- €	- €	1.282.950,90 €	513.180,36 €	808.259,07 €
2021	8	PLAINE PELTZER - construction d'un bâtiment pour la maison de l'égalité des chances et du citoyen	2.496.532,50 €	- €	290.400,00 €	2.206.132,50 €	882.453,00 €	1.389.863,48 €
TOTALUX			11.580.129,48 €	2.616.277,00 €	290.400,00 €	8.673.452,48 €	3.469.380,99 €	5.407.091,00 €
							(5)	(6)

(5)

(6)

DEMANDE DE DEROGATION	
Dépassement du plafond de 200 % (6) > [(1) * 2]	OUI - NON
Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante	OUI - NON

Les demandes de dérogation doivent être motivées dans la délibération du Conseil communal qui approuve le PIC

Le 29 mai 2020, nous transmettons la délibération du Conseil communal à l'A.I.D.E. et à la S.P.G.E.

Le 27 août 2020, nous transmettons le dossier modification au Service public de Wallonie.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal marque son accord sur l'inscription des travaux de construction d'un bassin tampon le long de la rue des Prés, au prochain Plan d'Investissement Communal et décide d'en informer l'A.I.D.E.

Le 22 octobre 2020, nous recevons du Service public de Wallonie, l'approbation de la modification du Plan d'Investissement Communal.

Le 17 décembre 2020, nous recevons de la S.P.G.E., copie du courrier adressé à l'A.I.D.E., marquant son accord de principe sur la prise en charge de l'étude des travaux de réalisation d'un bassin tampon, rue des Prés, estimés à 220.000 €.

Plan hiver 2019-2020 (95/20)

Le 12 novembre 2020, le Collège communal autorise la mise en application du plan hiver 2020-2021, comme proposé par le Service technique.

DENEIGEMENT - Désignation d'entreprise en vue de déneiger certaines voiries (2021-2024) - Zone S2 bis Petit-Rechain (MP2020/060/a)

Le 3 décembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 127.050 € T.V.A. comprise (marché de base et 3 reconductions);

- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes LEMARCHAND, GUILLOT et HOBBY NATURE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2021 et suivants.

DENEIGEMENT - Désignation d'entreprise en vue de déneiger certaines voiries (2021-2024) - Zone S3 Ensival Haut et S5 Polleur Verviers (MP2020/060/b)

Le 3 décembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 127.050 € T.V.A. comprise (marché de base et 3 reconductions);
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes LEMARCHAND, GUILLOT et HOBBY NATURE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2021 et suivants.

Construction d'un centre de sports - Etude de faisabilité et mission d'auteur de projet (193/15)

Rien à signaler en 2020.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES : GRAND BAZAR - Travaux en toiture (MP2020/048)

Le 4 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 53.845 € T.V.A.C.;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publicité préalable;
- de consulter les firmes HENNEN, HORLEZ, TYCHON, SIMAR et LINCÉ;
- de pourvoir à la dépense, vu le préjudice que le moindre retard dans la réalisation des travaux occasionnerait au bâtiment, via un crédit d'urgence extraordinaire à régulariser en modification budgétaire;
- de soumettre le projet au Conseil communal de juin pour admission ou non de la dépense.

Le 3 septembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme HORLEZ, pour un montant de 42.555,70 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'obtention du permis.

Le 22 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL HORLEZ, de commencer les travaux le 30 novembre 2020. Le délai est de 25 jours ouvrables.

Installation d'une borne électrique pour véhicules - rue des Carmes (MP2019/019)

Le 3 mars 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 5.835,37 € hors T.V.A. au profit de ORES.

Acquisition d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur pour le Service Projet (MP2019/008)

Le 6 février 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 29.959,60 € T.V.A. comprise, au profit de la société GEOMENSURA.

BATIMENTS COMMERCIAUX - PVI - Remplacement des pompes et installation d'un système d'alerte "inondations" (MP2019/087)

Le 11 février 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme POMPES PHC et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 4.602,85 € T.V.A. comprise.

GRAND BAZAR : démolition annexe toiture abritant une citerne et réfection plate-forme (MP2020/032)

Le 4 février 2020, le Collège communal décide, vu l'urgence d'intervenir :

- d'approuver le projet, les conditions du marché et la consultation des firmes;
- d'attribuer le marché à l'entreprise DI MATTEO, au montant de 46.478,52 € T.V.A. comprise;

- de pourvoir à la dépense, vu le préjudice que le retard dans la réalisation des travaux occasionnerait au bâtiment, via un crédit d'urgence extraordinaire à régulariser en modification budgétaire n° 1;
- de soumettre la délibération du Collège au Conseil communal pour admission ou non de la dépense.

Le 7 février 2020, nous donnons l'ordre, à la firme DI MATTEO, de commencer les travaux le 24 février 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 10 février 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver la délibération du Collège communal du 4 février 2020 de pourvoir à la dépense pour la réalisation des travaux, d'un montant de 46.478,52 € T.V.A. comprise;
- du caractère urgent et impérieux de l'exécution des travaux;
- de régulariser la dépense via la modification budgétaire la plus proche.

Le 11 juin 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 23 mars 2020 au 24 mai 2020 inclus.

Le 2 juillet 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 39.142,90 € T.V.A. comprise.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES 2018 - Aménagement de la place de la Grâce (MP2019-020)

Le 14 mai 2020, le Collège communal marque son accord sur l'enlèvement de l'enseigne sur l'espace public du rond-point des villes lainières, au 1^{er} octobre 2020.

Le 11 juin 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes BAGUETTE, COUMONT, VANBERGEN et BODARWE après le Conseil communal.

Le 29 juin 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 81.032,64 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/73166-51, par le fonds de réserve et le fonds de réserve/PGV 2018.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, pour le montant de 74.345,81 € T.V.A. comprise.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES 2018 - Aménagement de la place de la Grâce - Etudes de sol (MP2020/034)

Le 4 février 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 2.891,90 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes AQUACONSEIL, GEOLYS et SBS ENVIRONNEMENT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/73166-51, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle.

Le 10 mars 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme SBS ENVIRONNEMENT, pour le montant de 2.221,56 € T.V.A. comprise.

Le 16 mars 2020, nous donnons l'ordre, à la firme SBS ENVIRONNEMENT, de commencer la prestation des services à partir du 20 mars 2020. Les services doivent être prestés pour le 17 avril 2020.

Le 19 mai 2020, le Collège communal approuve la facture finale et autoriser le paiement d'une somme de 2.354,12 € T.V.A. comprise à la firme SBS ENVIRONNEMENT.

Études et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Square rue de la Cité (MP2020/042)

Le 14 avril 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 55.178,42 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes COMUREX, LIEGEOIS, COUMONT, LEMARCHAND et GANSER;

- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

Le 14 mai 2020, le Collège communal ratifie l'ajout d'une firme à consulter, à savoir COGEPRO.

Le 3 septembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme COMUREX, pour un montant de 45.416,26 € T.V.A. comprise.

Le 18 décembre 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL COMUREX, de commencer les travaux le 8 mars 2021. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES 2017 - Fleurissement - Fourniture de bulbes et plantations mécanisées (MP2020/093)

Le 12 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant de travaux et de fournitures estimé à 14.150,95 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes VERVER EXPORT, NATURA LOCI et JB HOLLAND;
- de financer la dépense par le crédit inscrit sous l'allocation 520/74466-51.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme VERVER EXPORT, pour un montant de 12.593,86 € T.V.A. comprise.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 11.881 € T.V.A. comprise à la firme VERVER EXPORT.

VOIRIE - Acquisition d'une minipelle (MP2020/094)

Le 26 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 39.807,73 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes DANNEMARK, SEMAT, LOOSEN, JAHNLUX et C-SERVICE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/744-51.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme LOOSEN, pour un montant de 39.930 € T.V.A. comprise.

SECTION 3 - ALIGNEMENTS **CESSIONS GRATUITES DE VOIRIES -- ACQUISITIONS D'EMPRISES -** **ALIÉNATION D'EXCÉDENTS DE VOIRIE**

1.- Acquisitions de voiries

Rue de Limbourg - Réfection complète de la N61 - Mise en œuvre de l'alignement approuvé par A.R. du 14 décembre 1897 - Annexion de l'emprise cadastrée 2^{ème} Division, Section B, n° 102T au domaine public communal - Fixation du prix de l'emprise

En sa séance du 25 juin 2020, le Collège communal a :

- pris connaissance du plan de mesurage dressé, le 03 décembre 2019, par M. le géomètre CREMERS, définissant l'emprise à annexer au domaine public communal pour la mise en œuvre du plan d'alignement approuvé par A.R. du 14 décembre 1897;
- pris connaissance de l'estimation de l'Etude du Notaire LAGUESSE du 27 décembre 2019 et a fixé le prix de l'emprise à acquérir (le prix de cession correspond approximativement à la moitié du montant de l'estimation) comme suit : parcelle cadastrée 2^{ème} Division, Section B, n° 102T : 53,64m² x 30,00 €, soit un total de 1.609,20 €
- en cas d'accord de principe sur le prix d'acquisition de l'emprise, charger le Service des Travaux d'entamer la négociation (application du règlement taxe sur l'acquisition de l'assiette des voies publiques + réaliser le tableau de l'emprise par la Cellule Projet), sur base de l'estimation du Notaire LAGUESSE, en adressant un courrier aux propriétaires concernés par l'opération immobilière.

Le dossier suit son cours.

Rue du Midi - Elaboration du projet de plan d'alignement - Adoption définitive

En sa séance du 18 juin 2020, le Collège communal a :

- pris connaissance du plan de délimitation dressé, le 09 janvier 2018, par Mr. le géomètre GUSTIN, plan réparti en 2 feuilles et définissant les emprises à acquérir et l'excédent à céder pour la mise en oeuvre partielle du plan d'alignement approuvé par le Conseil communal du 17 décembre 2018;
- pris connaissance de l'estimation de l'Etude du Notaire LAGUESSE du 27 décembre 2019, et fixer le prix des différentes emprises à acquérir (le prix de cession correspond approximativement à la moitié du montant de l'estimation) comme suit:
 - lot 3 : 30.000,00 € (110,5m²);
 - lots 4 : 32,8m² x 75,00 €, soit un total de 2.460,00 €;
 - lot 5 : 34,7m² x 75,00 €, soit un total de 2.602,50 €;
 - lots 9 : 33,10m² x 20,00 €, soit un total de 662,00 €;
 - lot 10: 37,1m² x 20,00 €, soit un total de 742,00 €;
 - lot 11: 37,8m² x 20,00 €, soit un total de 756,00 €;
 - lot 12 : 59,5m² x 20,00 €, soit un total de 1.190,00 €;
 - lot 13: 70m² x 20,00 €, soit un total de 1.400,00 €;
 - lot 14: 103,1m² x 20,00 €, soit un total de 2.062,00 €;
 - lot 15: 89,5m² x 20,00 €, soit un total de 1.790,00 €;
 - lot 21: 55,4m² x 20,00 €, soit un total de 1.108,00 €;
 - lot 22: 43,4m² x 20,00 €, soit un total de 868,00 €;
 - lot 23: 11m² x 20,00 €, soit un total de 220,00 €;
 - lot 24 : 146,1m² x 20,00 €, soit un total de 2.922,00 €;
- décidé, en cas d'accord de principe sur le prix d'acquisition des emprises, de charger le Service des Travaux d'entamer les négociations (application du règlement taxe sur l'acquisition de l'assiette des voies publiques + réaliser du tableau des emprises par la Cellule Projet), sur base de l'estimation de l'Etude du Notaire LAGUESSE, en adressant un courrier aux riverains concernés par une opération immobilière.

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Chemin de Rouheid - Réalisation d'un plan de modification d'alignement

Le dossier est en cours d'instruction.

Zone d'Activités Economiques « Intervapeur-Abattoir » - Cession des infrastructures - Approbation des plans de remise des infrastructures

En sa séance du 03 septembre 2020, le Collège communal a pris acte de l'avis du Département Technique du 27 juillet 2020 et a décidé d'approuver les plans de remise des infrastructures dressés par le Bureau d'Etudes GESPLAN et de demander à la SPI de procéder à la précadastration desdits plans.

Rue Fontaine-au-Biez à HEUSY - Création d'un plan d'alignement - Elargissement de la voirie

Le dossier est en cours d'instruction.

Cité du Bois Goulet - Société Wallonne du Logement - Reprise de la voirie pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement « Plein Sud » - Reprise, à titre gratuit, des voiries et espaces verts pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

CAMPUS DE VERVIERS - Chemin d'accès reliant la Rue aux Laines à la Plaine Peltzer - Annexion au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement « Les Pâturages » à PETIT-RECHAIN (LAMY CONSTRUCTION) - Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements en vue de les incorporer au domaine public communal

Ce dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Lotissement de Wallonie - Rue Heppinchamps à STEMBERT - Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements pour incorporation au domaine public communal

Le dossier de reprise de voirie est en cours d'instruction.

Rue de l'Oiseleur (ancienne Commune de Heusy) - Reprise, à titre gratuit, de la voirie privée cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 373A3 pour incorporation au domaine public communal

Ce dossier est en cours d'instruction.

Rue Tchepson/Chemin du Haras - Création d'une nouvelle voirie pour incorporation au domaine public communal - Modification du plan d'alignement n° 4 Rue du Bassin

En sa séance du 28 décembre 2020, le Collège communal a accordé la réception provisoire des travaux à la S.P.R.L. IMMOBILIERE DU JONCKEU et a décidé de renvoyer au Service Administratif de l'Urbanisme pour, le cas échéant, la libération de tout ou partie du cautionnement.

Rue du Trou Brasy (7^{ème} Division, Section D, n° 6R) - « Urbanisation d'un bien en vue de la construction de 20 maisons unifamiliales avec création d'une nouvelle voirie voirie

En sa séance du 22 octobre 2020, le Collège communal a décidé d'approuver le procès-verbal de réception provisoire du 12 octobre 2020.

Chemin du Haras et du Trou du Renard - Urbanisation d'un bien en vue de construire 30 habitations, création d'une voirie, d'une venelle et d'un espace public collectif

En sa séance du 28 décembre 2020, le Collège communal a accordé la réception provisoire des travaux au lotisseur.

Rues du Château d'Eau et du Téléphone - Déplacement du chemin vicinal n° 6 dans le cadre de la création de voirie - Cession, à titre gratuit, d'excédents de voirie au lotisseur

En sa séance du 10 février 2020, le Conseil communal a décidé de :

- d'adopter le plan de mesurage levé, le 31 janvier 2018, et modifié le 09 décembre 2019, par la S.P.R.L. ATEXX;
- de verser les excédents de voirie, appartenant au domaine public communal, tel que repris sous teinte rose, sous les numéros suivants lot 14A, 15B, 18B, 19B et 20B, d'une superficie de 439m², 8m², 136m², 67m² et 8m², au domaine privé de la Ville de Verviers;
- de céder, à titre gratuit, les excédents de voirie, tels que repris sous teinte rose, sous les numéros suivants : lots 14A, 15 B, 18B, 19B et 20B, d'une superficie de 439m², 8m², 136m², 67m² et 8 m², au plan de mesurage dressé le 09 décembre 2019 par la S.P.R.L. ATEXX, au profit du lotisseur, en vue de permettre la vente des lots du permis d'urbanisation;
- d'approuver le projet d'acte communiqué, le 03 janvier 2020, par le Notaire MALHERBE;

La signature de l'acte est intervenue le 16 avril 2020 et cette partie-là du dossier peut être clôturée.

3. Emprises et Excédents de voiries

Rue Henri Pirenne à VERVIERS - Cession d'une emprise (terrain) cadastrée 2^{ème} Division, Section C, n° 146Z6, par LOGIVESDRE à la Ville de Verviers pour incorporation au domaine public communal

En sa séance du 29 juin 2020, le Conseil communal a décidé de :

- Art. 1 - d'acquérir, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, auprès de la S.L.S.P. LOGIVESDRE, une emprise d'une superficie de 32m², telle qu'elle figure sous liseré mauve au plan de mesurage dressé, le 18 décembre 2019, par le S.P.R.L. Bureau d'Etudes RADIANT, à distraire de la parcelle cadastrée 2^{ème} Division, Section C, n° 146Z6 P0000, sise à front de la Rue Henri Pirenne, d'une contenance de 80m², plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63572-10161, , en vue de l'annexer au domaine public communal;
- Art. 2 - d'approuver le projet d'acte établi par le Département des Comités d'Acquisition - Direction de Liège, et communiqué par la S.L.S.P. LOGIVESDRE, le 26 février 2020.

Rue de l'Usine (anciennement Heusy) - Reprise, à titre gratuit, d'une emprise cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 284K, pour incorporation au domaine public communal - Régularisation

Le dossier est, actuellement, en cours de traitement auprès du Département des Comités d'Acquisition - Direction Liège, pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la signature du projet d'acte.

Rues des Cloutiers 5 et de la Forge (anciennement Stembert) - Echange de terrains sans soulte

En sa séance du 25 mai 2020, le Conseil communal a décidé de :

- d'approuver le plan de mesurage dressé, le 05 décembre 2019, par le Bureau d'Etudes SOTREZ-NIZET, plan enregistré dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence : 63074-10365;
- marquer son accord de principe quant à l'échange, sans soulte, du :
 - morceau de terrain cadastré 4^{ème} Division, Section B, n° 1194H partie, d'une superficie de 8m², repris sous teinte gris clair, sise Rue des Cloutiers 5 à 4801 STEMBERT, à verser au domaine public communal de la Ville de Verviers;
 - morceau de terrain cadastré 4^{ème} Division, Section B, n° 1197G, sise Rue de la Forge 2A+ à 4801 STEMBERT (Ecole Pierre Rapsat), appartenant à la Ville de Verviers, d'une superficie de 2m², repris sous teinte gris foncé, à annexer à la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 1194H;
- de solliciter auprès de la demanderesse un projet d'acte en vue de procéder à la signature de l'acte.

Le Collège communal, en sa séance du 01 octobre 2020, a décidé de ne créer aucun précédent, ne pas prendre en charge la moitié des frais relatifs à l'acte notarié et a refusé de maintenir l'hypothèque sur le bien cédé à la Ville.

Nous sommes toujours dans l'attente du projet d'acte afin de poursuivre ce dossier.

Rue Calamine - Déclassement et cession d'un excédent de voirie

En sa séance du 26 novembre 2020, le Collège communal a décidé de marquer un accord de principe sur le prix de vente de l'excédent de voirie à la somme de 2.530,00 € (114m² x 20,00 €/m² + 250,00 € de frais de Notaire) et de solliciter l'accord écrit du demandeur.

Rue des Coteaux 65 - Déclassement et cession d'un excédent de voirie

En sa séance du 29 juin 2020, le Conseil communal a décidé :

- d'adopter le plan de mesurage dressé le 19 avril 2019, par la S.P.R.L. GEOTECH, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63572/10163;
- de verser l'excédent de voirie, appartenant au domaine public communal, repris sous teinte rose, d'une superficie de 32,76m², au domaine privé de la Ville de Verviers.
- de marquer un accord de principe quant à la cession de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, en vue de l'annexer à la parcelle cadastrée 2^{ème} Division, Section C, n° 172S4;
- de fixer le prix de vente de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, à un montant de 655,20 €;

- de solliciter auprès de la demanderesse, à savoir la demanderesse, un projet d'acte en vue de procéder à sa signature;

En sa séance du 30 novembre 2020, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet d'acte dressé par le Notaire Frédéric URBIN-CHOFFRAY, lequel acte a été communiqué par mail du 27 octobre 2020, par la demanderesse.

La signature de l'acte est intervenue le 05 mars 2021 et le dossier peut être clôturé.

Rue des Combattants et Chemin de Cockaihay 22A, 22B et 22C à 4800 VERVIERS - Lotissement IMMOBAT - Cession d'un excédent de voirie (lot 1A et 1B) et annexion d'une emprise (lot 2) - Estimation des lots A1 et 1B

En sa séance du 29 juin 2020, le Conseil communal a décidé de :

- d'adopter le plan de mesurage dressé le 25 mai 2018 et modifié le 14 octobre 2019, par Mr. le Géomètre-Expert François VANDERMEULEN, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63043-10141;
- de verser l'excédent de voirie, à savoir le lot n° 2, appartenant au domaine public communal, repris sous teinte rouge, d'une superficie de 75m², au domaine privé de la Ville de Verviers.
- de procéder à un échange, sans soulte, et pour cause d'utilité publique, entre la S.A. PRIMMO & CO - ENTREPRISES S.A. et la S.P.R.L. IMMOBAT ENTREPRISE, et la Ville de Verviers, des lots 1A et 1B et du lot 2, tels que repris ci-après :
 - les lots 1A et 1B, sis Rue des Combattants, actuellement cadastrés 8^{ème} Division, Section A, n° 271 G P0000 et 271 H P0000, suite à la procédure de demande d'identification cadastrale, d'une superficie mesurée de 67m² et 18m², repris sous teinte jaune au plan de mesurage dressé, le 25 mai 2018, et modifié, le 14 octobre 2019, par Mr. le géomètre VANDERMEULEN, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63043-10141, seront annexés au domaine public communal de la Ville de Verviers;
 - le lot 2, sis à front du Chemin de Cockaihay, faisant actuellement partie du domaine public, actuellement cadastré, 8^{ème} Division, Section A, n° 271 K P0000, suite à la procédure de demande d'identification cadastrale préalable, d'une superficie de 75m², repris sous teinte rouge au plan de mesurage dressé, le 25 mai 2018 et modifié le 14 octobre 2019, par Mr. le géomètre VANDERMEULEN, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63043-10141, sera cédé à la S.A. PRIMMO & CO et à la S.P.R.L. IMMOBAT ENTREPRISE, en vue de l'annexer à la parcelle cadastrée 8^{ème} Division, Section A, n° 271;
- d'approuver le projet d'acte dressé et communiqué par l'Etude du Notaire CHAUVIN, le 18 mai 2020.

La signature de l'acte est intervenue le 15 septembre 2020 et ce dossier peut donc être clôturé.

Rue de Hodimont 101-103 - Demande d'acquisition de l'arvo public par un propriétaire privé - Modification de voirie (décret du 06 février 2014 sur la voirie communale)

En sa séance du 03 septembre 2020, le Collège communal a précisé qu'il souhaitait vendre l'arvo et a décidé d'entamer les procédures y relatives.

Lotissement « Plein Sud » à POLLEUR - Cession, à titre gratuit, de la station d'épuration à l'A.I.D.E.

Ce dossier est toujours en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du projet d'acte de l'A.I.D.E., afin de procéder à la cession de la station d'épuration.

Rue Pierre Delaval 13 - Chemin vicinal n° 38 - Occupation du domaine public par un privé - Régularisation d'un excédent de voirie

En sa séance du 29 juin 2020, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet d'acte communiqué par Me. BROUN en date du 29 avril 2020. La signature de l'acte est intervenue le 01^{er} mars 2021 et ce dossier peut être clôturé.

Rue Saint-Bernard 29 (ancienne Commune de Lambermont) - Empiètement d'un escalier sur le domaine public communal - Chemin vicinal n° 1 - Demande de modification de voirie - Décret du 06 février 2014 sur la voirie communale

Le dossier est toujours en cours d'instruction, vu la réclamation du propriétaire de la parcelle cadastrée 8^{ème} Division, Section B, n° 202A.

Avenue Henri Massin à PETIT-RECHAIN - Aménagement d'un quai pour un arrêt TEC au droit du n° 26 ainsi qu'au droit du terrain de football - Emprise au droit du n° 26 à annexer au domaine public communal

En sa séance du 19 octobre 2020, le Conseil communal a décidé de :

- d'approuver le plan de mesurage dressé, le 06 mai 2020, par le géomètre, Jean-Philippe CREMERS, intitulé "Plan de mesurage d'une parcelle de terrain cadastrée (ou l'ayant été) Section B, sous partie du n° 193D, pour une contenance de 35,58m², reprise au plan sous liseré jaune", lequel plan a été enregistré dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence 63059/10312;
- de marquer un accord de principe sur l'annexion au domaine public communal, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, de l'emprise reprise au plan de mesurage dressé, le 06 mai 2020, par le géomètre, Jean-Philippe CREMERS;
- de désigner le Département des Comités d'Acquisition - Direction Liège, pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la signature du projet d'acte;

Terrain sis Rue de Gelée à PETIT-RECHAIN - Lot n° 3 - Vente de gré à gré - Modification du prix de vente

En sa séance du 21 septembre 2020, le Conseil communal a décidé :

- de fixer le prix de vente du lot n° 3, tel que repris sous liseré vert, d'une superficie mesurée de 336,1m², au plan de division dressé, le 09 mai 2016, par SCHEEN-LECOQ, au prix minimum de 6.722,00 € (six mille sept cent vingt-deux euros).

En sa séance du 19 octobre 2020, le Conseil communal a décidé :

- de verser l'excédent de voirie (lot n°3), appartenant au domaine public communal, repris sous teinte verte, d'une superficie de 336,1m², tel que repris au plan de division dressé, le 09 mai 2016, par le Bureau de géomètre SCHEEN-LECOQ, au domaine privé de la Ville de Verviers.

Le dossier suit son cours.

SECTION 4 - TROTTOIRS

Il a été répondu et donné suite à diverses plaintes de riverains, concernant l'état des trottoirs (pavés descellés, bordures enfoncées, accotements endommagés).

SECTION 5 - SQUARES ET PLANTATIONS

MISSION COMPLETE D'AUTEUR DE PROJET - étude et surveillance des travaux pour la démolition d'un ensemble d'immeubles et aménagement de l'espace public (Phoenix) (MP2018/069)

Le 3 mars 2020, le Collège communal marque son accord sur la suspension de la mission d'auteur de projet à partir du 2 mars 2020 jusqu'au 6 septembre 2020.

Le 31 mars 2020, le Collège communal souhaite, préalablement à la commande des étapes 1 (définition de l'organisation des circulations) et 2 (stratégie de régulation) à TRANSITEC, d'obtenir la confirmation écrite du Service public de Wallonie, qu'il va prendre en charge financièrement ces étapes et réaliser les étapes 3 (établissement des projets exécutions - grilles de feux) et 5 (aide à la mise en œuvre de chaque carrefour - tests, mise en place et suivi).

Le 22 octobre 2020, le Collège communal marque son accord sur la poursuite de la suspension de la mission d'auteur de projet du 6 septembre 2020 jusqu'à la date à convenir avec ce dernier, lors de la réunion, au plus tard fin décembre 2020.

VOIRIE - démolition d'un ensemble d'immeubles et aménagement de l'espace public (PHOENIX) (MP2018/069-01)

Le 14 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. ELOY et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 157.503,33 € T.V.A. comprise.

Le 20 janvier 2020, le Service public de Wallonie nous informe de la liquidation d'un montant de 85.446,81 € sur base du décompte final.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal accorde la réception définitive des travaux à la S.A. ELOY.

VOIRIE - aménagement de l'espace public (PHOENIX) (MP2018/069-02)

Le 31 mars 2020, le Collège communal :

- ratifie le projet et les conditions du marché de services portant sur l'étude d'aménagement et de régulation des carrefours de la porte de Heusy;
- décide, suivant l'offre reçue de Transitec, de commander dès maintenant les étapes 1 (définition de l'organisation des circulations) et 2 (stratégie de régulation), pour un montant de 26.330 € T.V.A. comprise;
- décide de demander au Service public de Wallonie, confirmation qu'il va réaliser les étapes 3 : établissement des projets : grilles de feux - 4 : accompagnement pour l'élaboration du cahier spécial des charges à destination des entreprises et pour l'aide au choix du prestataire - 5 : aide à la mise en œuvre de chaque carrefour : tests, mise en place et suivi et qu'il va prendre en charge financièrement les étapes 1 et 2;
- souhaite, préalablement à la commande, obtenir la confirmation écrite du Service public de Wallonie.

Le 6 avril 2020, nous interrogeons le Service public de Wallonie - Routes, sur la prise en charge des études des étapes 3 à 5 et Mobilité, sur la prise en charge financières des étapes 1 et 2.

Le 16 juillet 2020, le Collège communal décide :

- suivant l'avis du Service public de Wallonie, d'attribuer à TRANSITEC, les étapes 1 (définition de l'organisation des circulations) et 2 (stratégie de régulation), soit pour un montant de 26.330 € T.V.A. comprise, montant à charge de la Ville;
- de notifier la commande et l'ordre de commencer après la réunion de concertation entre les différents intervenants fin juillet 2020;
- de ne pas commander les étapes 3 (projets d'exécution des 5 carrefours à feux), 4 (accompagnement à la passation du marché) et 5 (accompagnement au déplacement de la régulation par feux et aux réglages à postériori), à TRANSITEC.

Le 20 août 2020, le Collège communal décide :

- d'attribuer à TRANSITEC, la mission complémentaire (comptages) pour un montant de 11.361,90 € T.V.A. comprise;
- de notifier cette mission complémentaire (avenant n° 1) à TRANSITEC.

Le 25 août 2020, nous informons TRANSITEC de la décision du Collège et lui donnons l'ordre de démarrer sa mission (comptages par relevés), dès le 15 septembre 2020. Dès les comptages réalisés et après validation, nous déterminerons, de commun accord, la date de réalisation de l'étude de mobilité des carrefours.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal marque son accord sur le transfert du contrat TRANSITEC Belgique vers TRANSITEC France.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 20.050,80 € T.V.A. comprise, au profit de TRANSITEC.

VOIRIE - Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (MP2018/063)

Le 18 juin 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 18.676,35 € T.V.A. comprise.

Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (MP2019/049)

Le 14 mai 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 1^{er} février 2020 au 4 octobre 2020.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 14.931,40 € T.V.A. comprise, au profit de la société CRAHAY.

Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (MP2020/029)

Le 17 décembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver la description technique, pour un montant estimé à 34.956,90 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes CRAHAY, BONIVER, DIZZINESS, XHROUET, DELBROUCK et LEGROS;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 766/734-60.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme XHROUET, pour un montant de 21.144,17 € T.V.A. comprise.

SECTION 6 - PLAINES DE SPORTS

1.- PLAINES ET ESPACES DE JEUX - Plaine de Bielmont et plaine Deru - Aménagements divers (MP2020/027)

Le 28 mai 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 49.452,10 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes R'ADVENTURE, PLAY OUTDOOR et BESSEGA;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 761/725-54.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise PLAY OUTDOOR, pour le montant négocié de 58.630,59 € T.V.A. comprise.

2.- PLAINES ET ESPACES DE JEUX - Parc Marie-Louise - Installation d'un module de street workout (MP2018/105)

Le 19 novembre 2020, nous recevons du Service public de Wallonie, la promesse de subsides d'un montant de 31.300 €.

Le 4 décembre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme PLAY OUTDOOR, de commencer les travaux le 6 avril 2021. Les travaux doivent être terminés pour le 21 avril 2021.

3.- PLAINES ET ESPACES DE JEUX - Aménagements divers - Placement de clôtures, bancs, poubelles et jeux (MP2019/046)

Le 17 mars 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux de la plaine des Sottais à la S.A. ARDENNES CLOTURES et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 14.144,43 € T.V.A. comprise.

SECTION 7 - ESCALIERS

TRAVAUX DE RÉFECTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT EN DOMAINE PUBLIC - Escaliers Avenue Eugène Müllendorff (MP2020/062)

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes DONNAY MONAMI, THOMASSEN, CORMAN-HALLEUX, GILLARD, COLLARD, LIEGEOIS et COUMONT.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, établi par l'auteur de projet le bureau d'études CERFONTAINE, pour un montant estimé à 94.725,12 € T.V.A.C comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise DONNAY-MONAMI, pour le montant de 157.618,64 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme.

SECTION 8 - MURS

Etudes et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Mission complète d'ingénieur (MP 2018/028)

Le 10 janvier 2020, nous donnons l'ordre, au bureau d'études CERFONTAINE, de commencer la prestation des services pour les escaliers Müllendorff, à partir du 20 janvier 2020. Les services doivent être prestés pour le 27 mars 2020.

Le 30 avril 2020, le Collège communal approuve l'avant-projet des escaliers Müllendorff, pour une estimation totale de 87.162,62 € T.V.A. comprise, dont 37.368,36 € T.V.A. comprise pour la travée droite, à déduire si non problématique. Le délai d'exécution est estimé à 57 jours ouvrables (35 si la partie droite est non problématique).

Le 14 mai 2020, le Collège communal state le délai du 28 mars 2020 au 8 mai 2020, pour les escaliers Müllendorff.

Le 17 août 2020, nous donnons l'ordre, au bureau d'études BEC CERFONTAINE, de commencer la prestation des services pour la rue Peltzer de Clermont, à partir du 24 août 2020. Les services doivent être prestés pour le 18 septembre 2020.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal state le délai du 18 septembre 2020 au 2 octobre 2020 inclus, pour la rue Peltzer de Clermont.

Le 30 octobre 2020, nous donnons l'ordre, au bureau d'études BEC CERFONTAINE, de commencer la prestation des services pour le Pont du Chêne, à partir du 23 novembre 2020. Les services doivent être prestés pour le 18 décembre 2020.

Études et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Mur de soutènement Espace du Nord (MP2020/039)

Le 10 mars 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 12.959,10 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes AK BATI, BONHOMME, LIEGEOIS, LAHAYE-EVRARD et LINCE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

Le 25 juin 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme LINCE, pour le montant de 4.416,50 € T.V.A. comprise et décide d'écrire aux propriétaires des parcelles mitoyennes pour les informer du montant des travaux.

Le 28 juillet 2020, nous donnons l'ordre, à la firme LINCE, de commencer les travaux le 2 novembre 2020. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme LINCE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 5.188,48 € T.V.A. comprise.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT EN DOMAINE PUBLIC - Rue Peltzer de Clermont (MP2020/080)

Le 22 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet établi par l'auteur de projet le bureau d'études BEC CERFONTAINE, pour un montant estimé à 22.082,50 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes LINCE, AK BATI, LIEGEOIS et COUMONT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme LINCE, pour le montant de 16.480,44 € T.V.A. comprise.

SECTION 9 - ECLAIRAGE PUBLIC

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE - Location, pose, dépose et interventions (MP2019/075)

Le 17 mars 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 71.632,72 € T.V.A. comprise.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal approuve la liste des rues à illuminer et décide que les arbres de la place Verte ne seront pas illuminés.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 42.852,42 € T.V.A. comprise, au profit de l'entreprise BLACHERE ILLUMINATION.

REVITALISATION URBAINE SPINTAY - Aménagement de l'éclairage public - Rue de Heusy (20/39/15)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.879,21 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. BODARWE.

Le 3 mars 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 434,57 € T.V.A. comprise, au profit de FABRICOM.

Le 20 août 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.671,33 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

En 2020, sur base des factures transmises, nous recevons un montant de 14.841,92 € du Service public de Wallonie.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Eclairage du plan d'eau des Clarisses à Ensival (61/15)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 29.917,25 € T.V.A. comprise, au profit de PYLONEN.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 35.412,87 € T.V.A. comprise, au profit de ENGIE COFELY.

Le 22 octobre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 15.307,58 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Le 5 novembre 2020, le Collège communal approuve le décompte final et la réception des travaux.

Le 24 novembre 2020, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Aménagement de l'éclairage public place de Petit-Rechain (20/05/16)

Le 22 octobre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 6.723,09 € T.V.A. comprise, au profit de la firme JACOBS.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 4.616,72 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Extension de l'éclairage public passerelle des Récollets (20/13/16)

Rien à signaler en 2020.

Pose d'un câble d'éclairage public suite à l'aménagement de la voirie - Rue Haut-Husquet (20/09/17)

Rien à signaler en 2020.

Pose d'un éclairage public suite à l'aménagement de voirie - Rue Simon Lobet (20/10/17)

Le 20 août 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 26.993,41 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Réaménagement de l'éclairage public - Place François Geron (20/23/17)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 23.220,61 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Pose d'un câble éclairage public, simultané à des travaux de renouvellement HTS et BTS - Place du Marché et Thier Mère Dieu (20/28/17)

Rien à signaler en 2020.

Remplacement de l'armature vétuste et irréparable - Les Cerisiers (20/40/18)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 783,10 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Remplacement de point d'éclairage public sinistré - Avenue du Parc (20/42/18)

Rien à signaler en 2020.

Ajout d'un point d'éclairage public - Avenue Nicolai (20/47/18)

Le 15 octobre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.450,36 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Pose d'un câble d'éclairage public simultanément à un dossier de pose en synergie - Rue de la Chapelle (20/50/18)

Rien à signaler en 2020.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT - Réaménagement de l'éclairage public - Rue du Parc (MP2018/135)

Rien à signaler en 2020.

ECLAIRAGE PUBLIC - Rue de Limbourg dans le cadre du parking d'Ecovoiturage (MP2019/086)

Le 21 janvier 2020, le Collège communal décide :

- d'élaborer un projet de rénovation de l'éclairage public, pour un budget estimé provisoirement à 24.600 € T.V.A. comprise;
- de confier à ORES, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet.

Le 18 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé de 21.129,35 € hors T.V.A. comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES Assets et la T.V.A.;
- d'imputer la dépense sur le budget extraordinaire 2020 sous l'allocation 426/732-54;
- de lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé à 8.436,80 € hors T.V.A., par procédure par simple facture acceptée;
- d'approuver les plans et documents du marché présentés;
- d'arrêter la liste des fournisseurs à consulter comme suit :
 - pour le lot 1 (éclairage LED) : SCHREDER, SIGNIFY et TECONEX;
 - pour le lot 2 (candélabres) : PYLONEN DE KERF, METALOGALVA et INDUSTRIELE BORAIN;

- concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Verviers, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'administration communale de Verviers, conclu par ORES en date des 1^{er} septembre 2017 et 1^{er} février 2018 et ce, pour une durée de 4 ans;
- concernant les prestations d'ORES (études en ce compris l'élaboration des documents du marché, l'élaboration du rapport d'attribution, le contrôle du chantier et l'établissement du décompte) au taux de 16,5 %, d'approuver leur montant estimé à 3.621 € T.V.A. comprise;
- de transmettre la délibération à la Province, au Service public de Wallonie - Tutelle et à ORES, pour dispositions à prendre.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à :

- fournitures : la firme SCHREDER pour le lot 1 (éclairage LED), pour un montant de 5.200,82 € T.V.A. comprise et la firme INDUSTRIELLE BORAINNE pour le lot 2 (candélabres), pour un montant de 3.157,74 € T.V.A. comprise;
- travaux : la firme GEHLEN, pour un montant de 11.736,98 € T.V.A. comprise;
- de services : la firme ORES Assets, pour un montant de 3.621,01 € T.V.A. comprise.

Le 19 novembre 2020, nous recevons l'accord sur l'attribution du marché, du Service public de Wallonie - Tutelle.

Remplacement de l'éclairage public 619/02281 - Rue de Dinant (20/50/19)

Le 14 mai 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.179,79 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Pose d'un câble éclairage public - Rue Deru-Dehayes (20/52/19)

Rien à signaler en 2020.

ECLAIRAGE PUBLIC - Remplacement des luminaires - Convention cadre pour les travaux de remplacement du parc d'éclairage communal en vue de sa modernisation (TP 20/54/19)

Le 14 janvier 2020, le Collège communal prend acte que :

- le doublement du nombre d'armatures à moderniser à hauteur de quelques 1.300 ouvrages par an (pour un régime initialement programmé de près de 600) commencera en 2021;
- le nombre d'armatures à moderniser reste fixé à environ 600 ouvrages en 2020.

Le 29 juin 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet des phases 1, 2 et 3 de 2020 et les phases 1 et 2 de 2021, pour un montant estimatif global de 315.567,27 € T.V.A. comprise;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 426/732-54, par emprunt;
- de ratifier la décision du Collège communal du 14 janvier 2020, prenant acte que le doublement du nombre d'armatures à moderniser à hauteur de quelques 1.300 ouvrages par an (pour un régime initialement programmé de près de 600) n'interviendra que dès l'année 2021; que pour l'année 2020, le nombre prévu reste fixé à environ 600 points.

Le 2 juillet 2020, le Collège communal décide :

- d'attribuer le marché à ORES, au montant global de 315.567,27 € T.V.A. comprise, à savoir :
2020
 - **phase 1** : 83.883,40 € T.V.A. comprise, remplacement de 277 points lumineux à Stembert;
 - **phase 2** : 48.827,52 € T.V.A. comprise, remplacement de 176 points lumineux à Stembert;
 - **phase 3** : 57.669,22 € T.V.A. comprise, remplacement de 101 points lumineux à Verviers;**soit un total de 190.380,14 € T.V.A. comprise;**

2021

- **phase 1** : 70.904,34 € T.V.A. comprise, remplacement de 274 points lumineux à Lambermont;
- **phase 2** : 54.282,79 € T.V.A. comprise, remplacement de 174 points lumineux à Lambermont;
- soit un total de 125.187,13 € T.V.A. comprise;**
- de transmettre la décision au Service public de Wallonie - tutelle, la décision devenant exécutoire dès son transmis à la tutelle.

Le 27 août 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution des phases 1, 2 et 3 de 2020 et des phases 1 et 2 de 2021.

Le 30 novembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet de remplacement des luminaires - phases 3-4-5 et 6 de 2021, pour un montant estimé à 324.663,30 € T.V.A. comprise, pour le remplacement de 892 points lumineux, à savoir
 - **phase 3**, remplacement de 198 points lumineux à Stembert, pour un montant estimé à 77.248,28 € T.V.A. comprise
 - **phase 4**, remplacement de 297 points lumineux à Stembert, pour un montant estimé à 93.726,09 € T.V.A. comprise
 - **phase 5**, remplacement de 116 points lumineux au Centre-Ville, pour un montant estimé à 66.207,04 € T.V.A. comprise
 - **phase 6**, remplacement de 281 points lumineux à Heusy, pour un montant estimé à 87.481,89 € T.V.A. comprise;
- de financer la dépense par le crédit inscrit à la proposition de modification budgétaire extraordinaire n° 2 de 2020, non encore approuvée par l'autorité de tutelle, sous l'allocation 426/732-54, par emprunt.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à ORES, au montant global de 324.663,30 € T.V.A. comprise, à savoir :

- **phase 3**, remplacement de 198 points lumineux à Stembert, pour un montant estimé à 77.248,28 € T.V.A. comprise;
- **phase 4**, remplacement de 297 points lumineux à Stembert, pour un montant estimé à 93.726,09 € T.V.A. comprise;
- **phase 5**, remplacement de 116 points lumineux au Centre-Ville, pour un montant estimé à 66.207,04 € T.V.A. comprise;
- **phase 6**, remplacement de 281 points lumineux à Heusy, pour un montant estimé à 87.481,89 € T.V.A. comprise.

Remplacement d'une armature éclairage public par du LED - Rue Surdents (20/66/19)

Rien à signaler en 2020.

Terrain de football du "F.C. Entente Stembertoise" - Remplacement de l'éclairage (MP2020/051)

Le 18 juin 2020, le Collège communal souhaite que la problématique du site soit analysée dans sa globalité (avec le parking et l'école de Stembert et de phaser les travaux pour pouvoir engager les 20.000 € cette année.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 13.550,00 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes BOCA DESIGN, WIN4LED et DEMOULIN ECLAIRAGE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 764/726-54;
- de prévoir des décompteurs pour l'électricité (un pour la cafétéria et un pour l'éclairage du terrain;
- de prévoir, en option, un éclairage à l'arrière de la buvette (à mettre sur le décompteur cafétéria).

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à Win4Led, pour un montant de 21.102,40 € T.V.A. comprise et approuve la commande hors option (pose de l'éclairage sur le parking), pour un montant de 18.561,40 € T.V.A. comprise.

Sécurisation passage piéton école - Rue Nicolas Arnold (20/19/20)

Le 8 octobre 2020, le Collège communal approuve le projet, pour un montant estimé à 2.463,46 € T.V.A. comprise et décide de consulter l'intercommunale ORES, dans le cadre du droit exclusif.

Le 15 octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à ORES, au montant de 2.463,46 € T.V.A. comprise.

Sécurisation passage piéton école - Rue Saint-Bernard (20/21/20)

Le 8 octobre 2020, le Collège communal approuve le projet, pour un montant estimé à 2.561,12 € T.V.A. comprise et décide de consulter l'intercommunale ORES, dans le cadre du droit exclusif.

Le 15 octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à ORES, au montant de 2.561,12 € T.V.A. comprise.

Renouvellement de l'éclairage public suite à une rénovation de voirie - Rue des Charrons (20/28/20)

Le 17 décembre 2020, le Collège communal approuve le projet, pour un montant estimé à 24.381,11 € T.V.A. comprise et décide de consulter l'intercommunale ORES, dans le cadre du droit exclusif.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à ORES, au montant de 24.381,11 € T.V.A. comprise.

SECTION 10 - GAZ

Canalisations

Comme chaque année, RESA a procédé à la pose et au déplacement de canalisations dans diverses rues de l'entité.

SECTION 11 - INTERVAPEUR (186/88)

Fabriques d'église

Le 4 février 2020, nous transmettons aux fabriques d'église la déclaration de créance correspondant à l'annuité pour la période du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020, d'un montant de :

- Saint-Remacle : 3.834,33 €
- Saint-Antoine : 1.661,83 €
- Sainte-Julienne : 2.566,46 €.

SECTION 12 - CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET RESTAURATION DE BÂTIMENTS PUBLICS

1.- Bâtiments communaux

Cimetière de Verviers

CIMETIERES - Verviers - Réfection du mur de soutènement le long du chemin n° 30 - Etudes préalables - Mission complète d'ingénieur en stabilité (46/17)

Rien à signaler en 2020.

CIMETIERE - VERVIERS - Exhumation de corps - Déplacement de sépultures - Démolition et reconstruction du mur de soutènement le long du chemin n° 30 (MP2019/078)

Le 10 mars 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL TRAVAUX ET RENOVATIONS, pour un montant de 898.716,69 € T.V.A. comprise.

Le 29 mai 2020, le Service public de Wallonie - Tutelle, marque son accord sur l'attribution du marché.

CIMETIERES - VERVIERS - Réfection du mur de soutènement le long du chemin n° 30 - Etudes préalables - Mission complète d'ingénieur en stabilité - Marché complémentaire (MP2019/079)

Le 7 janvier 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.020,67 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL CGL CONSULT.

CIMETIERE - VERVIERS - Fournitures pour le remplacement de la chaudière et installation de radiateurs (MP2019/106)

Le 31 mars 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.032,22 € T.V.A. comprise, au profit de la firme DESCO.

Cimetière de Heusy

Réalisation d'ossuaires (Heusy) (94/17-02)

Le 7 janvier 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au renforcement des hourdis, au placement de bordures en béton pour accès piétons, à l'empierrement de la voie d'accès, à l'empierrement et au nivellement de la zone de manœuvre, pour un montant de 6.838,04 € T.V.A. comprise et accorde un délai supplémentaire de 5 jours ouvrables.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 30.803,31 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. GANSER

Exhumation de champs communs périmés (MP2019/116)

Le 31 mars 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme LECLERCQ et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 43.245,36 € T.V.A. comprise.

Exhumation de champs communs périmés (MP2020/096)

Le 19 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver la description technique, pour un montant estimé à 57.323,75 € T.V.A. comprise;
- d'attribuer le marché à l'adjudicataire de l'adjudication-stock, la firme LECLERCQ, pour un montant de 57.323,75 € T.V.A. comprise;
- d'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 878/725-60.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme LECLERCQ et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 51.424,89 € T.V.A. comprise.

Cimetière de Stembert

Exhumation de champs communs périmés (MP2019/117)

Le 31 mars 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme LECLERCQ et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 19.276,99 € T.V.A. comprise.

Exhumation de champs communs périmés (MP2020/095)

Le 19 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver la description technique, pour un montant estimé à 42.229 € T.V.A. comprise;
- d'attribuer le marché à l'adjudicataire de l'adjudication-stock, la firme LECLERCQ, pour un montant de 42.229 € T.V.A. comprise;
- d'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 878/725-60.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme LECLERCQ et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 48.315,48 € T.V.A. comprise.

AMENAGEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES A L'HOTEL DE BIOLLEY (2è phase) - Marché pour compte (MP2018/137)

Le 31 mars 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au remplacement dans le poste 54 des réparations importantes à l'aide d'un mortier hydraulique, par une chape hydrofugée, à la pose d'un accrocheur et d'une membrane de type Pecilastic, au remplacement de portes RF, en cave : cuvelage, au rez : cuvelage plafonné et suppression de quantités des postes 15 (armatures) et 16 (béton), pour un montant total en plus de 31.150,24 € T.V.A. comprise.

Le 22 avril 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. TRAGECO BAT, de commencer les travaux le 4 mai 2020. Le délai d'exécution est de 45 jours ouvrables.

Le 28 mai 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif au délai supplémentaire de 22 jours ouvrables.

Le 18 juin 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 6 au 30 juin 2020 inclus.

Le 20 août 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 3, relatif au renouvellement de l'étanchéité de la plate-forme, pour un montant en mois de 1.210 € T.V.A. comprise.

Le 22 octobre 2020, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 12 au 25 octobre 2020 inclus et l'avenant n° 4, relatif à la prolongation du délai d'exécution de 15 jours ouvrables.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 228.088,33 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. TRAGECO BAT.

Aménagement de l'Hôtel de Biolley - Partie classée (236/07)

Rien à signaler en 2020.

GRAND-THEATRE

Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation du Grand-Théâtre (61/14)

Le 9 janvier 2020, la Province nous informe qu'elle octroie un subside de 492.690 €, pour le solde de la mission de l'auteur de projet

Le 7 avril 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 284.449,79 € T.V.A. comprise, au profit de l'ESCAUT et relative à 70 % de l'étape « projet relatif à la demande de certificat de patrimoine ».

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver l'offre de PROXIMUS, d'un montant de 2.124,76 € T.V.A. comprise, en vue de raccorder le Grand Théâtre à la fibre optique;
- de réaliser ce raccordement dans le cadre des travaux de voirie « Verviers, Ville conviviale ».

Le 17 décembre 2020, nous recevons de l'AWAP, l'arrêté de subvention pour la tranche 2020 de l'accord-cadre, d'un montant de 1.300.000 €.

Etudes diverses (83/17)

Courants forts et faibles (lot 01)

Rien à signaler en 2020.

Sondages de sol (lot 03)

Rien à signaler en 2020.

Structure "tous en scène" (MP2018/061)

Le 29 janvier 2020, les avocats BORSUS et DESSARD, consultés par MM. HIERCKENS et SMOLDERS (CODEAR), nous informent que, concernant la phase précédant la passation du marché public, il apparaît que des éléments constituant l'objet même du marché public sont directement issus du projet élaboré par ses clients et que l'appropriation du projet et sa mise en forme dans le cahier spécial des charges par la Ville, est contraire aux droits d'auteur. Ils mettent la Ville en demeure de verser le montant de 27.017,28 € T.V.A. comprise, correspondant au travail fourni par ses clients pour la réalisation et l'élaboration du projet de mise en œuvre du Théâtre.

Le 18 février 2020, le Collège communal décide de désigner Me PETIT, afin de défendre la Ville.

Le 3 septembre 2020, le Collège communal décide de ne pas dédommager la société CODEAR

Le 8 septembre 2020, nous informons Me PETIT, de la décision du Collège communal du 3 septembre 2020 et lui demandons d'en informer Me DESSARD, avocat des requérants.

Déplacement des canalisations SWDE (MP2019/096)

Le 14 janvier 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 26.889,95 € T.V.A. comprise, au profit de la S.W.D.E.

CULTES - Eglise Sainte-Julienne - Réfection des escaliers (120/13)

Le 20 août 2020, le Collège communal approuve le projet relatif aux essais de sol et attribue le marché à la société ABC EXPERTS, pour un montant de 6.488,02 € T.V.A. comprise.

Le 21 septembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 597.072,08 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/731-51;
- d'augmenter le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, via la modification budgétaire;
- de solliciter les subsides auprès du Service public de Wallonie - Agence Wallonie du Patrimoine.

Le 29 octobre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.025,26 € T.V.A. comprise, au profit de la société ABC EXPERTS.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché somme suit :

- lot 1 (stabilité architecture), à la S.A. LIEGEOIS, pour le montant de 475.345,78 € T.V.A. comprise;
- lot 2 (feronnerie), à la S.A. RENO, pour le montant de 144.046,57 € T.V.A. comprise,
- sous réserve de l'accord des pouvoirs subsidiaires - AWAP et des autorités de tutelle.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue des Raines 86

Maison Lambrette - Travaux de maintenance et études préalables - Etude en stabilité (87/15)

Rien à signaler en 2020.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue des Hautes-Mézelles, 32 - Démolition (75/14)

Rien à signaler en 2020.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue des Raines, 86 (Maison Lambrette) - Restauration (110/14)

Rien à signaler en 2020.

BATIMENTS COMMUNAUX - Maison du Tourisme - Aménagement (51/14)

Le 25 mai 2020, le Conseil communal décide :

- de prendre acte de la décision du Collège communal du 17 mars 2020 d'arrêter les conditions du marché et d'en informer le Conseil communal à sa plus prochaine séance;
- de prendre acte de l'approbation du projet, pour un montant global estimé à 333.254,23 € T.V.A. comprise, divisé en 2 lots, à savoir :
 - lot 1 (gros-œuvre fermé), pour un montant de 148.441,15 € T.V.A. comprise;
 - lot 2 (techniques et finitions), pour un montant de 184.813,08 € T.V.A. comprise;
- de prendre acte de la passation du marché par la procédure ouverte;
- de prendre acte de l'envoi de l'avis de marché au niveau national en date du 30 avril 2020;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 569/723-60;
- que ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire, pour permettre la commande éventuelle des options exigées et l'engagement de la révision;
- de solliciter une subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme, ainsi qu'au Service public de Wallonie - UREBA.

Le 27 août 2020, le Collège communal attribue le marché à l'A.M. BGA Construction et BURO G, pour un montant de 144.716,61 € T.V.A. comprise pour le lot 1 : gros-œuvre fermé et un montant de 161.211,36 € T.V.A. comprise pour le lot 2 : techniques et finitions.

Le 31 août 2020, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie - UREBA.

Le 10 septembre 2020, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie - Tutelle.

Le 2 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à l'A.M. BGA Construction et BURO G, de commencer les travaux le 2 novembre 2020. Le délai d'exécution est de 45 jours ouvrables pour le lot 1 et 45 jours ouvrables pour le lot 2.

Le 12 octobre 2020, nous recevons, du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 5 novembre 2020, nous informons l'A.M. BGA Construction et BURO G, que l'ordre de commencer les travaux est postposé au 9 novembre 2020.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal :

- state le délai d'exécution à partir du 3 décembre 2020 jusqu'au 5 janvier 2021 inclus;
- approuve la commande des options, pour un montant supplémentaire de 49.743,10 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Centre Touristique de la Laine et de la Mode - Entretien des menuiseries extérieures (64/15)

Le 31 janvier 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - AWAP, la promesse de subside d'un montant de 101.797,86 €.

Le 12 février 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL JUFFERN, de commencer les travaux le 1^{er} avril 2020. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Le 21 avril 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la réfection et à l'entretien des châssis de la conciergerie, pour un montant en plus de 29.127,86 € T.V.A. comprise et accorde un délai supplémentaire de 55 jours ouvrables.

Le 4 juin 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 11 au 26 mai 2020 inclus.

Le 16 juin 2020, la Province nous informe que le Collège provincial a, en séance du 4 juin 2020, fixé à 4 % le taux de l'intervention provinciale dans le coût des travaux subsidiés par l'Agence Wallonne du Patrimoine.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 125.813,46 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL JUFFERN.

PROJET "Rue des Alliés 67-71" - marchés conjoints LOGIVESDRE/VILLE DE VERVIERS - Etude et réalisation des travaux de démolition (193/16)

Le 4 février 2020, nous donnons l'ordre, au bureau 4 ARCHITECTURE, de commencer la prestation des services à partir du 10 février 2020.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE : rue des Alliés 67-71 - Etude et démolition du bâtiment (MP2019/092)

Le 18 juin 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes DI MATTEO, LA MAISON MOSANE, HAVET, LIEGEOIS, CASTAGNETTI et OTE.

Le 29 juin 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 73.204,82 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 930/724-56, par emprunt.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme CASTAGNETTI-GROUPE WANTY, pour un montant de 46.719,37 € T.V.A. comprise.

Le 24 novembre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme CASTAGNETTI-GROUPE WANTY, de commencer les travaux le 30 novembre 2020. Le Délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal marque son accord sur le protocole d'accord avec l'AWAP, relatif au suivi archéologique du chantier.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à l'évacuation des encombrants d'une ancienne cave, pour un montant de 4.374,15 € T.V.A. comprise et accorde un délai supplémentaire d'un jour ouvrable.

Espaces publics et bâtiments communaux - Etudes diverses et travaux préalables - Réfection des escaliers du Châtelet et de l'église Sainte-Julienne - Mission complète d'ingénieur en stabilité (165/17)

Rien à signaler en 2020.

BATIMENTS COMMUNAUX - (Bâtiments administratifs, écoles, musées...) - Entretien des chaudières (MP2018/013)

Le 14 janvier 2020, le Collège communal refuse le transfert de contrat (regroupement des activités de maintenance) de la S.A. DAUVISTER à la S.A. LUMINUS SOLUTION, dont elle fait partie.

Le 27 janvier 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. DAUVISTER, de commencer la prestation des services (reconduction 1), le 4 mai 2020. Les services doivent être prestés pour le 29 juillet 2020.

Le 28 mai 2020, le Collège communal :

- attribue la reconduction à la S.A. DAUVISTER, au montant annuel de 38.322,37 € T.V.A. comprise;
- décide de lancer un nouveau marché-stock pour les prochaines années.

Le 27 août 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 3 août 2020 au 7 septembre 2020.

Le 19 novembre 2020, le Collège communal approuve le décompte final relatif à la reconduction 1. Le montant total des travaux s'élève à 36.726,50 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Entretien des chaudières (2021 - 2025) (MP2020/058)

Rien à signaler en 2020.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 : CITE ADMINISTRATIVE - Désamiantage, dépollution, démolition des immeubles et ouvrages et mise à plat de l'ancien site Belgacom (MP2018/015)

Le 4 février 2020, le Collège communal marque son accord sur la commande de la tranche conditionnelle (démolition du bâtiment rue du Collège 30), à la S.M. GEDIMA et sur l'ordre de commencer les travaux fixé le 15 mars 2020, si l'ensemble des occupants ont officiellement libéré les lieux.

Le 28 mai 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 19 mars 2020 au 19 avril 2020 inclus.

Le 16 juillet 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la prolongation du délai d'exécution de 67 jours ouvrables.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal décide de ne pas accéder à la demande de la S.M. GEDIMA, concernant la dénonciation de l'inadéquation de la formule de révision.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de :

- 947.548,30 € T.V.A. comprise, à la S.M. GEDIMA;
- 23.595,09 € T.V.A. comprise, au bureau RELIEF.

BATIMENT BELGACOM - Remplacement des pompes d'exhaure (MP2020/091)

Le 5 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 19.999,99 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes HENKENS, AK BATI, ENGIE COFELY et POMPES PHC;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 930/724-56.

Le 5 novembre 2020, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise POMPES PHC, pour un montant de 13.924,69 € T.V.A. comprise.

Le 26 novembre 2020, nous donnons l'ordre, à l'entreprise POMPES PHC, de commencer les travaux le 10 décembre 2020.

BATIMENTS COMMUNAUX - Ateliers rue Slar -13 - Aménagement divers et travaux de sécurisation (MP2018/017)

Le 20 janvier 2020, nous donnons l'ordre à :

- la firme BESSEGA, de commencer les travaux du lot 1 (gros-œuvre), le 16 mars 2020; Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables;
- la firme MERSCH, de commencer les travaux du lot 2 (constructions métalliques), le 9 mars 2020. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 28 janvier 2020, le Collège communal state le délai d'exécution de la firme MERSCH du 10 mars 2020 au 10 avril 2020 inclus (planning estimé).

Le 6 février 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 30 avril 2020, le Collège communal prend connaissance des différents courriers signalant que des indemnités et une prolongation du délai d'exécution pourront être réclamées, dans le cadre du COVID 19.

Le 14 mai 2020, le Collège communal state le délai d'exécution de la firme BESSEGA, du 18 mars 2020 au 12 mai 2020 inclus.

Le 19 mai 2020, le Collège communal state le délai d'exécution de la firme MERSCH, du 14 avril 2020 au 31 juillet 2020 inclus.

Le 27 août 2020, le Collège communal approuve le décompte final relatif au lot 1 (gros-œuvre). Le montant total des travaux s'élève à 40.567,95 € T.V.A. comprise.

Le 3 septembre 2020, le Collège communal :

- attribue le marché du lot 5 (alarme) à la firme MK SECURITE, pour le montant de 6.329,51 € T.V.A. comprise;
- ratifie la suspension du délai d'exécution du 25 août 2020 au 18 septembre 2020 inclus, pour le lot 2 (constructions métalliques) - firme MERSCH.

Le 14 septembre 2020, nous transmettons le dossier d'attribution du lot 5 au Service public de Wallonie - Tutelle.

Le 15 septembre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme PICQUERAY, de commencer les travaux relatifs au lot 3 (portes sectionnelles), le 17 septembre 2020. Le délai d'exécution est de 5 jours ouvrables.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal :

- accorde la réception provisoire des travaux du lot 3 (portes sectionnelles) à la SPRL PICQUERAY et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 9.962,74 € T.V.A. comprise;
- accorde la réception provisoire des travaux du lot 4 (électricité) à la firme SY LIGHT et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 7.629,59 € T.V.A. comprise.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux du lot 2 (constructions métalliques) à la firme MERSCH et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 50.731,67 € T.V.A. comprise.

Le 14 octobre 2020, nous recevons, du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché relatif au lot 5 (alarmes).

Le 26 novembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux du lot 5 (alarmes) à la firme MK SECURITE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 6.329,51 € T.V.A. comprise.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - ATELIERS COMMUNAUX - Aménagement d'un parc à containers et d'une zone de stockage (MP2018/024)

Le 30 avril 2020, le Collège communal prend connaissance des différents courriers signalant que des indemnités et une prolongation du délai d'exécution pourront être réclamées, suite au COVID 19.

Le 14 mai 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 19 mars 2020 au 30 avril 2020 inclus.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal décide de ne pas accéder à la demande de la S.A. NELLES, concernant la dénonciation de l'inadéquation de la formule de révision.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.887.644,26 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. NELLES.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Mission complète d'auteur de projet pour la construction d'un parc à container et d'une zone de stockage (MP2018/109)

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 59.344,89 € T.V.A. comprise, au profit de l'A.M. GERARD-LEMAIRE/STABILI.

CRECHE "LES ENFANTS DE LA TOURELLE" - Extension - Désignation d'un auteur de projet (MP2018/065)

En 2020, un montant de 1.000 € est versé à la société CREATIVE, à la société MAES et à la société BROGNEAUX.

BATIMENTS COMMUNAUX - Aménagement du site et du bâtiment "PELTZER" - Désignation d'une équipe d'Auteur de projet (MP 2018/131)

Le 10 février 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 13 février 2020, nous donnons l'ordre, à l'atelier d'architecture DELGOFFE, de commencer la prestation des services à partir du 9 mars 2020. La totalité des services (tranches ferme et conditionnelle) doit être prestée dans les 130 jours ouvrables. La première phase de la mission, à savoir l'avant-projet, doit être réalisée dans les 50 jours ouvrables.

Suite au rapport proposant d'approuver l'avant-projet, de décider le choix d'un parking de 30 ou 50 places, d'inscrire le budget nécessaire aux travaux initial 2021 et de commander la tranche conditionnelle à l'auteur de projet pour la suite de la mission sans attendre, le Collège communal, en séance du 17 décembre 2020 décide de produire un dossier à une séance début janvier, avec une analyse financière pour installer :

- l'école dans le bâtiment rue de Séroule;
 - la future 3 Maison des Associations, 3, chaussée de Heusy;
- en isolant les coûts incontournables.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Hôtel de Ville de Heusy - Remplacement de la porte d'entrée (MP2019/013)

Le 9 janvier 2020, nous donnons l'ordre, à la firme BESOMBES, de commencer les travaux le 24 mars 2020. Le délai d'exécution est de 5 jours ouvrables.

Le 2 juillet 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme BESOMBES et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 5.837,42 € T.V.A. comprise.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Ortmans, 42-44 - Travaux de rénovation et d'assainissement des locaux (MP2020/005)

Le projet consiste en une réfection globale du rez-de-chaussée : démolition des annexes vétustes implantées sur tout l'arrière de la parcelle; construction d'une nouvelle annexe; réorganisation et rénovation des locaux existants (chauffage central, électricité, faux-plafonds, menuiseries, salles de douche PMR...). Le coût des travaux est estimé à 248.782,50 € T.V.A. comprise.

Suite à la demande du service quant à la fonction à assigner à l'annexe prévue, le Collège communal, en séance du 18 juin 2020, décide de ne pas laisser le chauffoir à cet endroit et d'écrire au Relais Social Urbain, afin de lui demander de prendre en charge le chauffoir.

Le 21 septembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet d'avis de pré-information rédigé en date du 28 août 2020;
- de publier l'avis afin d'attribuer le marché de travaux en 2020 et de le réaliser en 2021.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 355.481,69 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie - UREBA;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 124/724-56;
- le crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Suite à la proposition des services de reporter la date d'ouverture des offres au 21 décembre 2020, le Collège communal, en séance du 29 octobre 2020, décide que la date d'ouverture des offres soit prévue le 11 décembre 2020.

Le 31 novembre 2020, le Conseil communal décide d'approuver les modifications apportées au cahier spécial des charges. Le montant estimé s'élève à présent à 355.977,79 € T.V.A. comprise.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL BGA CONSTRUCTION, pour le montant de 352.723,39 € T.V.A. comprise et ce, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue des Raines, 17 - Finitions (peintures et tapis) (MP2020/006)

Le 20 août 2020, le Collège communal autorise la commande des travaux à la firme EURO PEINT, pour un montant de 11.322,02 € T.V.A. comprise.

Le 15 octobre 2020, le Collège communal approuve la facture finale. Le montant total des travaux s'élève à 11.382,52 € T.V.A. comprise.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Tourelle - rue du Parc - Travaux d'urgence (MP2020/101)

Le 16 juillet 2020, le Collège communal approuve le projet de convention entre la Ville et l'atelier d'architecture KHA fixant les modalités de l'appui de ce dernier à la réalisation des travaux de stabilisation de la Tourelle et d'enlèvement de la végétation.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet pour un montant estimé à 57.475,00 € T.V.A. comprise (options comprises) et 40.716,50 € T.V.A. comprise (hors options);
- de conclure le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes THOMASSEN, LIEGEOIS, REC RENO et WILLEM NARCISSE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 124/724-56.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LIEGEOIS, pour un montant de 49.489 € T.V.A. comprise, hors options.

BATIMENTS COMMUNAUX - Immeuble Pont de Sommeleville 2 - Mise en conformité des ascenseurs (MP2018/011)

Le 11 février 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux de la partie 2 (ascenseur arrière) à la SPRL ASCELEC et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 71.365,80 € T.V.A. comprise.

Le 17 mars 2020, le Collège communal attribue le contrat de maintenance de l'ascenseur arrière à la SPRL ASCELEC, pour le montant de 1.137,40 € T.V.A. comprise par an. La durée du contrat est de trois ans.

BATIMENTS COMMUNAUX - Crèche des Tourelles - Mise en conformité des installations (partie 1) (MP2019/004)

Le 14 janvier 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 20.968,09 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Réalisation d'une étude et placement de panneaux photovoltaïques (MP2019/005)

Rien à signaler en 2020.

MUSEES - Rue des Raines - Réfection de la toiture (MP2019/050)

Le 19 mai 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL HENNEN et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 36.052,22 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Lavage de vitres (MP2019/061)

Le 3 décembre 2020, le Collège communal marque son accord sur le passage annuel pour le lavage des vitres et pour le reste, de renvoyer au moratoire budgétaire.

L'estimation est de 35.200 € T.V.A. comprise pour un passage/an et le Service technique propose les bâtiments suivants : écoles, ateliers communaux, domaine public (Sommeleville), bibliothèque, domaine privé (immeubles Spintay), académie, conservatoire.

BATIMENTS COMMUNAUX - Bibliothèque - Remplacement de la chaudière (MP2019/090)

Le 6 janvier 2020, le Service public de Wallonie - UREBA, accuse réception du dossier d'attribution.

Le 13 février 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. GOESSENS, de commencer les travaux le 4 mai 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 1^{er} avril 2020, nous informons la S.A. GOESSENS, que suite à sa demande, l'ordre de commencer les travaux est avancé au 2 avril 2020.

Le 21 avril 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à l'installation d'un filtre à boue magnétique pour diminuer fortement l'amas de boues dans les conduites hydrauliques, pour un montant en plus de 2.272,38 € T.V.A. comprise.

Le 4 juin 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 14 au 30 avril 2020 inclus.

Le 25 juin 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 55.550,50 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Place du Marché, 55 - Création de cloisons pour le Service Population (MP2020/097)

Le 19 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet et le montant estimé à 14.000 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes COTERRE SAFS, ABV MOVABLE MOVING SYSTEMS et ROSEN;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. CO-TERRE, pour un montant de 13.279,75 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Rue du Collège, 62 - Remplacement des châssis (MP2019/100)

Rien à signaler en 2020.

BATIMENTS COMMUNAUX - Domaine privé - Place Lambert Fraipont, 11 - Remplacement de 2 vieux foyers au gaz par un chauffage central (MP2019/115)

Le 10 janvier 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 24 février 2020.

BATIMENTS COMMUNAUX - Fourniture d'équipement et outillage (MP2020/003)

Le 15 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver la description technique, pour un montant estimé à 17.500 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes CLABOTS, DISTRI LIGHT, REXEL MATELGRO et HILTI STORE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 000/744-51.

Le 10 décembre 2020, le Collège communal marque son accord pour passer commande :

- à la firme CLABOTS, pour un montant de 15.418,90 € T.V.A. comprise;
- à la firme HILTI, pour un montant de 1.165,96 € T.V.A. comprise.

PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2018-2024 : Immeuble Patrimoine Privé - Espace Blavier - Aménagements des locaux (MP2020/004)

Le 18 juin 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes CORMAN-HALLEUX, GIO RENOVE, LIEGEOIS, AK BATI, DIASOLTECH et COGEPRO.

Le 29 juin 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 95.108,04 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de solliciter une subvention auprès de l'autorité subsidiante;

- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 124/72466-54, par emprunt et les subsides.

Le 10 septembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour le montant de 94.647,79 € T.V.A. comprise.

Le 28 septembre 2020, nous transmettons le dossier d'attribution, au Service public de Wallonie - Tutelle.

Le 29 septembre 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 19 octobre 2020. Le délai d'exécution est de 50 jours ouvrables.

Le 25 novembre 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 22.218,47 € T.V.A. comprise, à la SPRL AK BATI.

BATIMENTS COMMUNAUX - Bibliothèque - Nettoyage des gaines de ventilation (MP2020/024)

Le 4 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 9.922 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes LAURENTY BATIMENTS - GEBOUWEN, RECOVENT et AIR CLEAN VENTILATION;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 734/724-54.

Le 17 septembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la BVBA RECOVENT, pour un montant de 4.399 € T.V.A. comprise.

Le 8 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à la BVBA RECOVENT, de commencer les travaux le 11 janvier 2021. Le délai d'exécution est de 5 jours ouvrables.

BATIMENTS COMMUNAUX - Rue du Collège 62 - Remplacement de la corniche (MP2020/066)

Le 25 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 6.500 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes HORLEZ, HENNEN et BLEY;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2020, sous l'allocation 104/12501-06.

BATIMENTS COMMUNAUX - Place du Marché, 55 - Création de cloisons pour le service Population (MP2020/097)

Le 19 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 14.000 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes CO-TERRE, ABV MOVABLE MOVING SYSTEMS et ROSEN.
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2020, sous l'allocation 124/125-06.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. CO-TERRE, pour un montant de 13.279,75 € T.V.A. comprise.

Maison du Prince - Stabilisation des murs mitoyens - Intervention de la Ville (MP2020/098)

Le 30 novembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver la prise en charge d'une partie des travaux de réfection du mur mitoyen entre la Maison du Prince et le bâtiment situé place du Marché, 55, pour un montant estimé à 131.672,96 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, pour absence de concurrence pour des raisons techniques;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 124/724-56. Le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL MAISON DU PRINCE, pour le montant de 131.672,96 € T.V.A. comprise.

Le 23 décembre 2020, nous informons la SPRL MAISON DU PRINCE, de la décision du Collège et lui transmettons la proposition de répartition des frais, pour accord.

Régie de quartier de Mangombroux - Reconstruction du local chaufferie et travaux divers suite à l'incendie (MP2020/035)

Le 11 février 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 46.023,56 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes CORMAN-HALLEUX, LIEGEOIS, STOFFELS, AK BATI, BSL RENOVATION et GIO RENOVE;
- de consulter les entreprises sans tarder, vu l'urgence.

Le 7 avril 2020, le Collège communal décide, vu l'urgence :

- d'attribuer le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 57.991,55 € T.V.A. comprise;
- de marquer son accord pour pourvoir à la dépense et débiter les travaux;
- de soumettre le dossier au Conseil communal pour l'inscription d'un crédit d'urgence.

Le 15 avril 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 20 avril 2020. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 25 mai 2020, le Conseil communal décide :

- de prendre acte de la délibération du Collège communal du 7 avril 2020 attribuant le marché à la SPRL AK BATI;
- d'admettre la décision du Collège communal du 7 avril 2020, d'inscrire un crédit d'urgence de 70.000 € au budget extraordinaire 2020 en application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Le 15 octobre 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 58.797,89 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Acquisition de poubelles (MP2020/016)

Le 20 août 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 29.999,83 € T.V.A. comprise.
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes VELOPA, EDSON et ACE MOBILIER;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/741-52, par emprunt.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme EDSON, pour un montant de 29.962,02 € T.V.A. comprise.

Le 13 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme EDSON, de procéder à la livraison. Le délai est de 90 jours calendrier.

Acquisition d'une station de relevé de voirie (MP2020/049)

Le 8 octobre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 49.930,65 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes ALLTERRA BELUX, TOPCON POSITIONING BELGIUM et LEICA GEOSYSTEMS;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 104/741-52.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme ALLTERRA BELUX, pour un montant de 41.297,30 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Grand Bazar - Implantation de la cité administrative - Désignation d'un auteur de projet pour une étude de faisabilité (186/20)

Une réunion préparatoire a eu lieu, avec pour objectif de procéder au lancement d'un marché de services portant sur l'étude de faisabilité d'implanter la future cité administrative au Grand Bazar.

Au vu des premières études réalisées dans le cadre du BAMO, pour l'implantation de la bibliothèque communale au Grand Bazar, par le bureau AUPA, ses connaissances techniques des deux projets s'avèrent utiles dans la réalisation de ce nouveau marché de services.

L'article 42 § 1^{er} d)ii permet de consulter et négocier avec, uniquement, le bureau AUPA, une remise de prix pour une étude de faisabilité sur l'implantation de la future cité administrative au Grand Bazar.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal approuve les conditions et le type de procédure et marque son accord sur la consultation du bureau AUPA.

ATELIERS COMMUNAUX - Aménagements et équipements divers - Marché catalogue - Fournitures de quincaillerie (MP2020/102)

Le 3 décembre 2020, le Collège communal marque son accord pour passer commande à la firme CLABOTS, pour un montant de 575,96 € T.V.A. comprise, sur base du marché catalogue.

2.- Ecoles

Ecole des Boulevards, rue de Liège

Réfection de la cour côté rue Rogier (57/14)

Le 21 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. WILKIN.

Le 29 janvier 2020, nous transmettons le décompte final à la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le 14 décembre 2020, nous recevons de la Fédération Wallonie Bruxelles, l'arrêté fixant définitivement l'intervention octroyée à charge du P.P.T. :

- 37.550,27 € pour la part P.P.T.;
- 9.655,78 € pour la part FBSEOS.

Mise à niveau d'une partie de la cour (MP 2018/045)

Le 21 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. WILKIN.

Réfection des sanitaires (MP2018/054)

Le 8 octobre 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes CORMAN-HALLEUX, ABOUT DE BOIS, AK BATI et DELBRASSINE.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 99.727,16 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/724-52;
- ce crédit fera l'objet d'une augmentation de 25.000 € T.V.A. comprise lors de la prochaine modification budgétaire.

Le 3 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 113.876,26 € T.V.A. comprise.

Déplacement et réfection des conduites (MP2019/028)

Le 20 août 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL AK BATI et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 45.400,80 € T.V.A. comprise.

Le 14 septembre 2020, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie - UREBA.

Remplacement des éclairages existants par des éclairages LED (MP2019/027)

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 23.266,97 € T.V.A. comprise à la firme DISTRI LIGHT.

Réfection des petites toitures puéricultures (MP2019/113)

Le 4 février 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour une estimation de 19.811,40 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes TATON, HENNEN, HORLEZ et LEBEAU;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/724-52.

Le 30 avril 2020, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise LEBEAU-JORIS, pour le montant de 10.479,53 € T.V.A. comprise.

Le 15 juin 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL LEBEAU, de commencer les travaux le 24 août 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal accorde la réception des travaux à la SPRL LEBEAU-JORIS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 10.637,60 € T.V.A. comprise.

Mise en conformité des installations électriques et de gaz

Le 17 mars 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver les projets, pour un montant total estimé à 249.464,64 € T.V.A. comprise, à savoir :
 - 27.851,50 € TVAC pour les faux plafonds et la cloison;
 - 188.731,94 € TVAC pour la réfection de l'installation électrique;
 - 6.148 € TVAC pour le désamiantage,
 - 26.733,20 € TVAC pour l'alarme incendie;
- de passer les marchés par la procédure ouverte;
- d'informer le Conseil communal de la présente décision à sa plus prochaine séance;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 000/724-56, par emprunt.

Le 25 mai 2020, le Conseil communal prend acte :

- de la décision du Collège communal du 17 mars 2020 fixant les conditions et le mode de passation du marché;
- de la publication des avis de marché au niveau national en date du 18 mars 2020.

Faux plafonds et cloisons (MP2020/001/a)

Le 18 juin 2020, le Collège communal attribue le marché à la société BESSEGA, pour un montant de 22.030,51 € T.V.A. comprise.

Le 20 août 2020, nous donnons l'ordre, à la société BESSEGA, de commencer les travaux le 1^{er} juillet 2020. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Electricité (MP2020/001/b)

Le 18 juin 2020, le Collège communal attribue le marché à la société NC+, pour un montant de 140.513,36 € T.V.A. comprise.

Le 20 août 2020, nous donnons l'ordre, à la société NC+ de commencer les travaux le 15 février 2021. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Désamiantage (MP2020/001/c)

Le 18 juin 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. SBMI, pour un montant de 7.519,79 € T.V.A. comprise.

Le 16 juillet 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. SBMI, de commencer les travaux le 2 novembre 2020. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 10 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. SBMI et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 7.519,79 € T.V.A. comprise.

Alarme incendie (MP2020/001/d)

Le 18 juin 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. GIMI, pour un montant de 27.546,22 € T.V.A. comprise.

Le 20 août 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. GIMI, de commencer les travaux le 16 août 2021. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Remplacement de la chaudière (MP2020/021)

Le 4 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 56.601,88 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie - UREBA;
- de consulter les firmes HENKENS, GOESSENS et DELBRASSINE;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2020, sous l'allocation 720/724-52.

Le 3 septembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. GOESSENS, pour un montant de 63.451,60 € T.V.A. comprise.

Le 20 novembre 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. GOESSENS, de commencer les travaux le 30 novembre 2020. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Remplacement de la corniche (MP2020/065)

Le 25 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 5.500 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes HORLEZ, LEBEAU-JORIS et BLEY;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2020, sous l'allocation 720/12501-06.

Le 20 août 2020, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise LEBEAU-JORIS, pour le montant de 4.738,20 € T.V.A. comprise.

Conciergerie, rue Rogier - Remplacement de 4 vieux foyers au gaz obsolètes par un chauffage central (MP2020/092)

Le 19 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 18.000 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes CLAESSENS, DELBRASSINE, STRAETEN et AK BATI;
- de financer la dépense par le crédit budget ordinaire 2020, sous l'allocation 124/125-06.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme CLAESSENS, pour un montant de 13.966,56 € T.V.A. comprise.

Ecole Maurice Heuse

Bâtiment côté rue Donckier - Réfection du plafond (MP2019/080)

Le 21 avril 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 19.011,10 € T.V.A. comprise.

Sérroule

Sécurisation - Installation d'un portail de sécurité (MP 2018/127)

Le 17 janvier 2020, nous informons la firme GAUNIAUX que l'ordre de commencer les travaux est reporté au 6 avril 2020. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 16.853,83 € T.V.A. comprise, au profit de la firme GAUNIAUX.

Mise en conformité des installations (MP2020/047)

Le 29 juin 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 283.441,88 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 000/724-56, par emprunt.

Le 19 novembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme DIRECT ELEC, pour un montant de 270.671 € T.V.A. comprise.

Le 8 décembre 2020, nous transmettons le dossier d'attribution, au Service public de Wallonie - tutelle.

Le 15 décembre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme DIRECT ELEC, de commencer les travaux le 6 avril 2021. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Ecole de Hodimont

Remplacement d'une porte d'évacuation de secours dans le hall de sport (MP2020/073)

Le 27 août 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 3.604 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes EURO-FENCING, ARDENNES CLOTURES et ALLISON CLOTURES;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2020, sous l'allocation 720/12501-06.

Le 8 octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme BESOMBES, pour un montant de 3.871,45 € T.V.A. comprise.

Le 16 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme BESOMBES, de commencer les travaux le 21 décembre 2020.

Études et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Mur de soutènement (MP2020/090)

Le 12 novembre 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes COMUREX, COUMONT, GANSER, LEMARCHAND, WILKIN et GEHLEN.

Le 30 novembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 87.558,12 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/733-51.

Ecole des Hougnes

Réfection de la cour des primaires (56/14)

Un échange de mails et de courriers a lieu avec Me HENRY.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 704,22 € T.V.A. comprise, au profit de Me HENRY.

Réfection de la salle de gym (MP2018/051)

Le 5 février 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL ABOUT DE BOIS, de commencer les travaux le 29 juin 2020. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 2 mars 2020, nous recevons du Service public de Wallonie, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 73.951,44 € T.V.A. comprise.

Mise en conformité des installations électriques (MP2019/004/02)

Le 6 février 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 17 mars 2020, le Collège communal décide de revoir la suspension du délai à chaque état d'avancement à venir pour les jours où la SPRL SY LIGHT n'aura pas su intervenir, en fonction de la demande de suspension par la société.

Le 27 août 2020, le Collège communal ratifie la suspension des travaux du 18 mars 2020 au 26 juin 2020.

Le 17 septembre 2020, le Collège communal approuve la suspension des travaux du 28 août 2020 au 2 novembre 2020 inclus.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à l'installation d'un tableau électrique en lieu et place de 6 tableaux initialement prévus, pour un montant total en moins de 679,46 € T.V.A. comprise et approuve la prolongation du délai de 11 jours ouvrables.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 59.917,32 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL SY LIGHT.

Sablage et peinture de la façade avant (MP2019/032)

Le 17 septembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme LIEGEOIS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 57.688,17 € T.V.A. comprise.

Ecole du Nord

Réfection de la toiture (MP2018/053)

Le 4 juin 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL HORLEZ et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 13.213,32 € T.V.A. comprise.

Remplacement de la chaudière (MP2020/021/02)

Le 4 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 33.894,56 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie - UREBA;
- de consulter les firmes HENKENS, DELBRASSINE et DARIMONT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/724-52.

Ecole de Lambermont, rue Saint-Bernard

Aménagement et agrandissement de deux classes situées sous l'ancien préau (81/04)

Le 18 février 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 6 janvier 2020 au 23 février 2020 inclus.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 168.409,71 € T.V.A. comprise.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL CORMAN-HALLEUX.

Remplacement des derniers châssis (72/17)

Rien à signaler en 2020.

Construction d'un préau couvert dans la cour des 1^{ère} et 2^{ème} primaires (MP2018/046)

Le 3 décembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 18.020 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes HAUGUSTAINE, FERY, ETB et VELOPA;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/724-52.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme FERY, pour un montant de 12.947,90 € T.V.A. comprise.

Réfection des sanitaires du bas (MP2019/030)

Le 3 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL CORMAN-HALLEUX et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 64.457,96 € T.V.A. comprise.

Désamiantage des calorifuges dans la cave et remplacement du revêtement du sol en maternelles (MP2019/089)

Le 21 janvier 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL DMD, de commencer les travaux relatifs au lot 1 : traitement amiante, le 1^{er} juillet 2020. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 25 juin 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la prolongation du délai d'exécution de 5 jours ouvrables, pour le lot 1.

Le 20 août 2020, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution à partir du 16 juillet 2020 jusqu'au 2 novembre 2020 inclus, pour le lot 1.

Le 27 août 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL FAYEN (lot 2 : placement du lino) et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 11.360,02 € T.V.A. comprise.

Le 10 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL DMD (lot 1 : traitement amiante) et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 32.012,45 € T.V.A. comprise.

Remplacement de la chaudière, côté ancien bâtiment (MP2019/031)

Le 5 février 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. GOESSENS, de commencer les travaux le 17 août 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 22 juillet 2020, nous informons la S.A. GOESSENS, que l'ordre de commencer les travaux est reporté au 15 février 2021.

Le 29 octobre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à l'installation d'un boiler de 200 litres adapté et compatible à la chaudière prévue dans le dossier, pour un montant supplémentaire de 1.432,06 € T.V.A. comprise.

Ecole Carl Grün

Remplacement des châssis en aluminium (236/11-01)

Rien à signaler en 2020.

Démolition de deux classes et construction de deux classes avec salle de sport (67/15)

Le 12 février 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché pour les lots 1 (gros-œuvre) et 2 (techniques et finitions).

Le 3 mars 2020, nous recevons du Service public de Wallonie - Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché pour le lot 3 (abords).

Le 22 octobre 2020, le Collège communal attribue le lot 2 (techniques et finitions) à la firme RECO+, pour un montant de 300.434,90 € T.V.A. comprise et approuve l'inscription d'un crédit de 17.000 € au budget initial de 2021, pour couvrir la majoration des quantités présumées et les éventuels travaux imprévisibles.

Démolition de deux classes et reconstruction de deux classes avec salle de sport - Désignation d'un ingénieur en stabilité (67/15-01)

Rien à signaler en 2020.

Ecole d'Ensival

Rénovation des façades de la cour intérieure (MP2018/049)

Le 10 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL JUFFERN et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 4.967,61 € T.V.A. comprise.

Place Lambert Fraipont - Sécurisation de la cour (MP2019/036)

Le 8 janvier 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL LEIDGENS, de commencer les travaux le 6 avril 2020. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

En raison de la crise sanitaire, nous donnons l'ordre, à la SPRL LEIDGENS, de commencer les travaux le 10 août 2020.

Le 12 novembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL LEIDGENS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 25.322,90 € T.V.A. comprise.

Réfection de la cour de récréation (MP2020/023)

Le 8 octobre 2020, le Collège communal décide de consulter les firmes WILKIN, BAGUETTE, GEHLEN, BODARWE, VANBERGEN et THOMASSEN, dès approbation du projet par le Conseil communal.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 118.947,90 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, augmenté via la modification budgétaire non encore approuvée, sous l'allocation 720/724-52.

Le 10 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, au montant de 87.803,62 € T.V.A. et options comprises.

Ecole de l'Est

Réfection de la toiture plate (maternelles) (MP2019/033)

Rien à signaler en 2020.

Réfection de la cour de récréation (MP2019/034)

Le 21 décembre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 90.191,48 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de financer la dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 720/724-52, sous réserve de l'approbation du budget par les autorités de tutelle.

Réfection de la toiture plate et de celle de la conciergerie (MP2020/031)

Le 18 février 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 19.977,82 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes TATON, HENNEN, HORLEZ et LEBEAU-JORIS;

- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/424-52.

Le 14 mai 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme LEBEAU-JORIS, pour un montant de 13.341,31 € T.V.A.C.

Le 27 mai 2020, nous donnons l'ordre, à la firme LEBEAU-JORIS, de commencer les travaux le 13 juillet 2020. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 3 septembre 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 12.478,99 € T.V.A. comprise.

Ecole Place Geron - Mise en conformité des installations électriques MP2019/114)

Le 22 janvier 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL ERNST et DIEPART, de commencer les travaux le 6 juillet 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 20 août 2020, le Collège communal ratifie la suspension du délai d'exécution du 24 juillet 2020 au 6 août 2020 inclus.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL ERNST et DIEPART et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 14.887,70 € T.V.A. comprise.

Ecole de Séroule

Sécurisation des cheminées (MP2020/022)

Le 25 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 15.000 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes HORLEZ, HENNEN, BLEY et EGT;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/724-52.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL HENNEN, pour un montant de 9.540 € T.V.A. comprise.

Ecole de Petit-Rechain

Placement des isolants (MP2020/020)

Le 12 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 9.948,10 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie - UREBA;
- de consulter les firmes HORLEZ, TATON, LEBEAU-JORIS et AK BATI;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/724-52.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la SPRL HORLEZ, pour le montant de 11.084,26 € T.V.A. comprise et sollicite les subsides auprès du Service public de Wallonie - UREBA.

Académie des Beaux-Arts

Réfection des sanitaires (MP2019/041)

Le 16 mars 2020, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 3 août 2020. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Le 10 décembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL AK BATI et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 40.258,91 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS SCOLAIRES - Travaux de sécurisation

Pose de clôtures et de portails (97/16-01)

Rien à signaler en 2020.

BATIMENTS SCOLAIRES - Ecoles de l'Est / Carl Grün - Remplacement des cylindres (MP2018/016-02)

Rien à signaler en 2020.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Sécurisation des bâtiments - Remise en état des installations électriques (MP2018/056)

Le 17 mars 2020, le Collège communal décide de revoir la suspension du délai à chaque état d'avancement à venir pour les jours où la SPRL SY LIGHT n'aura pas su intervenir, en fonction de la demande de suspension par la société.

Le 24 septembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la remise aux normes de l'installation électrique, pour un montant en plus de 9.116 € T.V.A. comprise.

Le 19 novembre 2020, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif au remplacement d'un tableau électrique défectueux, pour un montant supplémentaire de 9.688,40 € T.V.A. comprise.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 111.785,48 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS SCOLAIRES ET CONSERVATOIRE - Travaux extraordinaires de peinture (Ecoles de Sérroule et Maurice Heuse (MP 2018/057)

Le 23 janvier 2020, nous donnons l'ordre, à la S.A. EURO PEINT, de commencer les travaux le 5 février 2020. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 3 mars 2020, le Collège communal state le délai d'exécution du 24 février 2020 au 5 avril 2020.

Le 7 mai 2020, le Collège communal state le délai d'exécution à partir du 6 avril 2020 et ce, jusqu'à ce que les obligations de confinement et de distanciation sociale soient levées.

Le 27 août 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 29.687,43 € T.V.A. comprise.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Réfection des sanitaires du bâtiment A (MP2018/058)

Le 3 septembre 2020, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 97.631,91 € T.V.A. comprise.

Le 5 novembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL AK BATI.

BATIMENTS SCOLAIRES - Protection solaires (MP2019/037)

Le 26 novembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 41.022,00 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes KERF, WILLEMS, DEBRY, FAYEN et HARDY;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 720/724-52.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Remplacement de la clôture du bloc D (MP2019/042)

Le 11 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet;
- de passer le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes LEIDGENS, CRAHAY et EURO FENCING.

Le 20 août 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme EURO FENCING, pour un montant de 5.239,53 € T.V.A. comprise.

Le 26 novembre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme EURO FENCING, de commencer les travaux le 7 décembre 2020.

APPEL A PROJETS UREBA EXCEPTIONNEL P.W.I. 2019 (TP 55/19)

Le 29 mai 2020, nous demandons au Service public de Wallonie - UREBA, de nous informer des suites réservées à notre demande de subsides.

3.- Tourisme

EGLISES ET TEMPLES

Monuments et sites classés

Chapelle Saint-Lambert

Restauration de la coupole (90/14)

Rien à signaler en 2020.

Chapelle Sainte-Anne

Restauration (121/16)

Rien à signaler en 2020.

4.- Divers

ASCENSEURS

L'entretien régulier des ascenseurs a été assuré par la firme OTIS.

MOBILITE DOUCE - Itinéraire cyclo-piéton sécurisé sur la rive gauche de la Vesdre (MP2018/025)

Le 29 juin 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, établi par l'auteur de projet la SPRL SOTREZ-NIZET, pour un montant estimé à 254.966,97 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de financer la dépense par le crédit figurant à la proposition de la modification budgétaire, non encore approuvée par les autorités de tutelle, sous l'allocation 421/731-53, par emprunt et les subsides;
- d'envoyer le dossier au Service public de Wallonie, pour avis préalable et approbation avant publication.

Le 3 septembre 2020, nous recevons, du Service public de Wallonie, l'accord sur le projet. La subvention est limitée à 100.000 €.

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet modifié et le montant estimé modifié à 254.875,01 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure ouverte;

- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/731-53, par emprunts et subsides;
- d'envoyer le dossier modifié au Service public de Wallonie, pour avis préalable et approbation avant publication.

Le 12 novembre 2020, nous transmettons le projet modifié au Service public de Wallonie, pour avis et sollicitons une prolongation du délai de 18 mois pour rentrer le décompte final et pouvoir bénéficier du subside.

MATERIEL - Remplacement des isoairs (MP2019/011)

Le 28 janvier 2020, le Collège communal accorde la réception des travaux et autorise le paiement d'une somme de 9.660,64 € T.V.A. comprise à la firme HENDRICK.

MARCHE STOCK - Fourniture de peinture et de revêtement de sol (MP2019/083)

Rien à signaler en 2020.

MARCHE STOCK - Fourniture de peintures (MP2020/053)

Le 24 septembre 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 57.107,36 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes DEBRY, FAYEN, WILLEMS et BELLÉ COLOR;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal arrête la procédure de passation du marché sur base de l'article 6 de la loi du 17 juin 2016 et décide de relancer le marché ultérieurement et d'avertir les soumissionnaires.

FETES - Acquisition de matériel (Spots, tables et bancs, éclairages de secours,...) (MP2020/028)

Le 3 mars 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 9.886,61 € T.V.A. comprise, divisé en lots :
 - lot 1 (fourniture de spots à pinces), pour un montant estimé à 798,60 € T.V.A. comprise;
 - lot 2 (fourniture de tables, bancs et charriots de transports), pour un montant estimé à 5.791,06 € T.V.A. comprise;
 - lot 3 (matériel électrique - sports d'éclairage de secours (marché stock), estimé à 3.296,95 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes :
 - pour le lot 1 : CEBEO, HUBO et GAMMA;
 - pour le lot 2 : JEE-BEE, FLANDERS FURNITURE et DOUBLET;
- d'attribuer le lot 3 à l'adjudicataire de l'adjudication-stock, soit la S.A. DISTRI LIGHT, pour le montant de 3.296,95 € T.V.A. comprise;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 763/744-51.

Le 19 mai 2020, le Collège communal attribue :

- le lot 1, à la firme CEBEO, pour un montant de 382,07 € T.V.A. comprise;
- le lot 2, à la firme FLANDERS FURNITURE, pour un montant de 5.363,93 € T.V.A. comprise.

Le 26 mai 2020, nous donnons l'ordre :

- à la firme CEBEO, de procéder à la livraison des fournitures à partir du 10 juillet 2020. Les fournitures doivent être livrées pour le 29 juillet 2020;
- à la firme FLANDERS, de procéder à la livraison des fournitures à partir du 8 juin 2020. Les fournitures doivent être livrées pour le 31 août 2020.

Le 17 septembre 2020, le Collège communal :

- approuve la modification de la commande de 10 spots à pinces, à la firme CEBEO, pour un montant de 377,75 € T.V.A. comprise;

- approuve la facture finale de FLANDERS FURNITURE. Le montant total de la fourniture s'élève à 5.363,93 € T.V.A. comprise.

Le 24 septembre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme CEBEO, de procéder à la livraison des 10 spots, à partir du 12 octobre 2020. Les fournitures doivent être livrées pour le 3 novembre 2020.

En 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 3.296,95 € T.V.A. comprise, au profit de la firme DISTRI LIGHT (lot 3 : matériel électrique) et de 379,38 € T.V.A. comprise, au profit de la firme CEBEO (lot 1 : fourniture de spots à pinces).

Fournitures de masques réutilisables (MP2020/064)

Le 25 juin 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 63.416,10 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes AVISTER MEDICAL, V. PHARMA, TRENDY FOODS, LUBRI-ASEPT, IPL et SELECTCOLOR;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2020, sous l'allocation 135/123-02;
- que ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Le 20 août 2020, le Collège communal attribue le marché-stock à la société V. PHARMA, pour un montant de 30.201,60 € T.V.A. comprise.

Mise à disposition de containers pour le Service Maintenance (MP2020/055)

Le 2 juillet 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 251.183,90 € T.V.A. comprise (marché de base et reconduction 1);
- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2020, sous l'allocation 875/12401-48.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme RECYTERRE, pour un montant de 184.509,52 € T.V.A.C. pour une année.

Le 5 octobre 2020, nous donnons l'ordre, à la firme RECYTERRE, de commencer la prestation des services à partir du 12 octobre 2020. Les services doivent être prestés pour le 11 avril 2021.

VEHICULES

NETTOIEMENT - Entretien et maintenance de la balayeuse T 29 (93/17)

Le 30 avril 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 9.964,35 € T.V.A. comprise, au profit de la firme NADIN MOTOR.

RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE - Acquisition de véhicules et équipements (MP2019/016/01)

Le 7 avril 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture et autorise le paiement d'une somme de 30.570,35 € T.V.A. comprise au garage PEUGEOT.

RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE - Acquisition de véhicules et équipements (MP2019/016/02)

Le 11 juin 2020, le Collège communal state le délai de fourniture du 19 mars 2020 au 4 juin 2020 inclus.

le 3 septembre 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture à RENAULT Belgique Luxembourg et autorise le paiement d'une somme de 34.932,88 € T.V.A. comprise, en sa faveur.

RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE - Acquisition de véhicules et équipement - Remplacement d'un bloc moteur pour un véhicule de type camionnette plateau (MP2020/007)

Le 16 juillet 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 5.499,99 € T.V.A. comprise;
- de conclure le marché par la facture acceptée;
- de consulter les firmes NADIN MATHONET, COLLARD-BOVY et SPIRLET.
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 136/743-52.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal attribue le marché au garage COLLARD-BOVY, pour un montant de 5.325,61 € T.V.A. comprise.

Le 5 octobre 2020, nous informons le garage COLLARD-BOVY que le délai de livraison est de 21 jours calendrier.

Le 28 décembre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 5.325,61 € T.V.A. comprise, au profit du garage COLLARD-BOVY.

Remplacement de la benne d'un camion (MP2019/085)

Le 18 juin 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme CARGOLIFTING et autorise le paiement d'une somme de 9.353,30 € T.V.A. comprise à son profit.

RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE - Acquisition d'un véhicule pour le service Sports et Fêtes (MP2020/070)

Le 16 juillet 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 33.863,06 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes HOCKE TRUCK CENTER, SPIRLET et DELAAK;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 136/743-52.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal attribue le marché au garage SPIRLET, pour un montant de 31.254,30€ T.V.A. comprise.

Le 6 octobre 2020, nous donnons l'ordre, au garage SPIRLET, de procéder à la livraison. Le délai de livraison est de 150 jours calendrier.

NETTOIEMENT - Achat d'un aspirateur à déchets urbains (MP2019/095)

Le 7 avril 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture et autorise le paiement d'une somme de 24.214,13 € T.V.A. comprise à la firme GLUTTON.

VEHICULES - Acquisition d'un Vervibus (MP2019/058)

Le 7 janvier 2020, nous donnons l'ordre, au garage SPIRLET, de procéder à la livraison à partir du 13 janvier 2020. La fourniture doit être livrée pour le 20 juillet 2020.

Le 10 février 2020, nous recevons l'accord du Service public de Wallonie - Tutelle, sur l'attribution du marché.

Le 20 août 2020, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture au garage SPIRLET.

Le 1^{er} octobre 2020, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 46.639,34 € T.V.A. comprise, au profit du garage SPIRLET.

VOIRIE - Acquisition d'une balayeuse (MP2020/017)

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 278.148,75 € T.V.A. comprise;

- de passer le marché par la procédure ouverte;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 421/744-51.

Le 17 décembre 2020, le Collège communal attribue le marché à la firme FAUN EXPOTECH, au prix de 269.275,34 € T.V.A. et contrat de maintenance compris.

Remplacement de véhicules - Services Sports et Fêtes (MP2020/072)

Le 27 août 2020, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 58.672,90 € T.V.A. comprise;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- de consulter les firmes HOCKE TRUCK CENTER, SPIRLET, DELAAK, JAMINON et IVECO;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 136/743-52, par emprunt.

Le 26 novembre 2020, le Collège communal attribue le marché au garage IVECO REUL SPORT, pour un montant de 64.138,94 € T.V.A. et options comprises.

Le 4 décembre 2020, nous invitons le garage IVECO REULT SPORT, à procéder à la livraison. Le délai est de 180 jours calendrier.

Le 14 décembre 2020, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie - Tutelle.

MARCHE DE SERVICES : Géolocalisation des véhicules communaux (MP2020/056)

Rien à signaler en 2020.

RAMONAGE

Le ramonage des bâtiments communaux a été effectué par la zone VHP.

SECTION 13 - DOSSIERS SECURITE PUBLIQUE

Au cours de l'année 2020, des dossiers relatifs à la sécurité publique ont été ouverts.

Des dossiers de sécurité publique ont fait l'objet d'un suivi technique et administratif, d'une décision du Collège communal ou d'un arrêté pris par Madame la Bourgmestre.

SECTION 14- GESTION IMMOBILIERE

1.- Acquisitions

A.-Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 10 février 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à la cession, à titre gratuit, du parc, sis rue Grétry, aménagé avec voirie, sentier, mobilier urbain, places et chemins, parcours didactique et arboretum, plaine de jeux accessible et équipées pour les personnes à mobilité réduite, deux pistes de pétanque, une aire récréative pour personnes âgées, ainsi que tous les travaux d'infrastructure exécutés par la SA WUST et ENTOUR'AGES et ce pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 juin 2020, a décidé du principe d'acquisition, de gré à gré, de l'immeuble et terrain sis rue Sécheval n°4/6 cadastrés 2 ème division, section C, n°374C et 371C, pour un montant de 150.000 €, pour cause d'utilité publique et du financement par subsides; le crédit permettant cette dépense est inscrit budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 124/71266-56 20200016.

Le Conseil communal, en sa séance du 19 octobre 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition, de gré à gré, de l'immeuble et terrain sis rue Sécheval n°4/6 cadastrés 2ème division, section C, n°374C et 371C, pour un montant de 150.000 €, pour cause d'utilité publique et le financement par subsides; le crédit permettant cette dépense est inscrit budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 124/71266-56 20200016.

Le Conseil communal, en sa séance du 21 décembre 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition de l'appartement avec cave et emplacement de parking sis dans le complexe immobilier dénommé « Domaine du Parc », dans la Résidence « Le Chêne » sise rue Grétry, respectivement cadastrés 1ère division, section E, n°14G P0034, P0057 et P0124 pour un montant de 187.089,15 € (cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-neuf euros et quinze cents) hors taxe, HTVA et hors frais; le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2020, sous l'allocation 104/712-56 20201008 et l'utilité publique de cette acquisition.

B.- Actes passés

<u>Notaires</u>	<u>Date</u>	<u>Situation</u>	<u>Prix (€)</u>
LAGUESSE	04/11/20	rue Sècheval 4/6	150.000 €

2.- Aliénations - conventions - emphytéose

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à la vente, de gré à gré, avec publicité, de l'immeuble classé sis rue Bouxhate n°3, cadastré 2ème division, section B, n°256B, pour un montant de 10.700 € (dix mille sept cent euros) aux conditions susmentionnées et de porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à l'aliénation au profit d'ORES, d'une partie du terrain (13 m²), actuellement cadastré 1ère division, section A, n° 417 B (nouvellement identifié n°417 C P0000) situé place du marché/Impasse Gouvy à Verviers, au prix de 2.000 € (deux mille euros) sur base du plan établi par le bureau de géomètres Globe Zenit en date du 27 novembre 2018 et a décidé de porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à l'aliénation au profit d'ORES d'une partie du terrain (26 m² plus 45 m² de servitude), actuellement cadastré 4ème division, section A, n° 648 Y (nouvellement identifié n°648 Z P0000) situé rue du Panorama à Verviers (Stembert), au prix de 3.500 € (trois mille cinq cent euros) sur base du plan établi par le bureau de géomètres Globe Zenit en date du 17 août 2018 et a décidé de porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à l'aliénation au profit d'ORES, d'une partie du terrain (13 m²), actuellement cadastré 3ème division, section A, n°234H2 (nouvellement identifié n°234 K2 P0000) situé rue de la Chapelle n°34 à Verviers, au prix de 2.000 € (deux mille euros) sur base du plan établi par le bureau de géomètre Globe Zenit en date du 17 août 2018 et a décidé de porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 21 septembre 2020, a décidé du principe de vente, de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, de l'immeuble en ruine sis rue de Heusy n°33, cadastré 2ème division, section C, n°301R, pour un prix minimum de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) en vue d'y créer de un à trois logements répondant aux critères suivants (un minimum de 75 m² par logement avec minimum 2 chambres par logement; en cas de création de trois logements, au moins un logement avec 3 chambres; un espace extérieur valable privé par logement accessible par les pièces de vie; un avis devra être sollicité auprès de la Zone de secours VHP vu l'accès étroit); le prix étant le principal critère d'attribution. Toutefois, il sera tenu compte des finalités sociales du projet de l'acquéreur.

Le Conseil communal, en sa séance du 21 septembre 2020, a décidé du principe de vente, de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, des lots 1 et 2 tels que repris au plan dressé par le géomètre Vandermeulen en date du 5 février 2020, sis rue Renier faisant partie de la parcelle actuellement cadastrée 2ème division section B, n°23L, lots respectivement pré-cadastrés 2ème division, section C, n°23 M et N, pour un prix minimum de 7.50 €/m² (sept euros cinquante par mètre carré) et dont l'affectation sera autorisée en cour et jardin.

Le Conseil communal, en sa séance du 20 septembre 2020, a décidé du principe de vente, de gré à gré, du terrain sis Pont Saint-Laurent, cadastré 1ère division, section A, n°259/2, pour l'euro symbolique moyennant imposition d'une barrière à front de voirie et maintien des servitudes actuelles.

Le Conseil communal, en sa séance de 19 octobre 2020, a décidé du principe de vente, de gré à gré, au plus offrant avec publicité, de l'immeuble sis rue Davignon n° 8, actuellement cadastré 7ème division, section A, n°519 P (partie), nouvellement cadastré n°519Y P0000, pour un prix minimum de 180.000 € (cent quatre-vingt mille euros), avec obligation de maintenir les services de l'ONE jusqu'en 2025; d'autoriser l'aménagement du bien en trois logements maximum (un logement au rez-de-chaussée avec 2 chambres et accès cour arrière; un logement au 1er avec 1 ou 2 chambre(s) et aménagement terrasse latérale moyennant création d'une servitude de vues et un logement au 2ème avec 1 ou 2 chambre(s) et, si possible, aménagement d'une terrasse au 1er étage; de porter les frais de délivrance à charge de l'acquéreur et d'approuver le plan dressé par le géomètre Vandermeulen en date du 22 mai 2017.

B.- Actes passés

Notaires	Date	Situation	Acquéreurs	Prix (€)
LILIE	11.09.20	Impasse Gouvry	ORES	2.000 €
LILIE	11.09.20	rue du Panorama	ORES	3.500 €
LILIE	11.09.20	rue de la Chapelle	ORES	2.000 €
GOBLET	30.09.20	Heusy/Tribunal (RDA T PALM)		1.500 €
HONON	27.10.20	rue Bouxhate 3		10.700 €
GOBLET	16.11.20	Heusy/Tribunal (RDA T PALM)	ALE	19.816,55 €

3.- Actes d'échange

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2020, a approuvé le projet d'acte d'échange des terrains sis rue des Carmes et du Collège, de gré à gré, sans publicité, entre la Ville et LOGIVESDRE respectivement, cadastré 1ère division, d'une part section D, n° 219B2 et 219F2 et précadastré n°219 S2 P0000 d'une superficie totale de 76 m² et d'autre part section A, n° 159 C d'une superficie de 388 m²; le prix du terrain de la Ville à 22.800 € (vingt-deux mille huit cent euros) et celui de Logivesdre à 134.201,23 € (cent trente-quatre mille deux cent et un euros vingt-trois cents); l'utilité publique de cet échange et la rédaction de cet acte d'échange au S.P.W. - Comité des départements d'acquisition.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2020, a approuvé le projet d'acte relatif à l'échange des terrains sis rue du Cimetière à Stembert, de gré à gré, sans publicité, sans soulte, entre la Ville et la S.W.L. respectivement, actuellement cadastré 4ème division, d'une part section B, n°749a partie et n°728 partie nouvellement pré-cadastrés B 1521 A P0000 et d'autre part n°748A P0000; le plan dressé par le géomètre Preud'Homme en date du 5 juillet 2018; l'utilité publique de cet échange et la passation de cet acte d'échange par le S.P.W. - Comité des départements d'acquisition.

Notaires	Date	Situation	Vendeurs/Acquéreurs	Prix (€)
CAI	16/03/20	rue du Collège	LOGIVESDRE/VILLE	134.201,23 €
		rue des Carmes	VILLE/LOGIVESDRE	22.800 €
CAI	18/08/20	rue du Cimetière	SWL/VILLE	sans soulte

4.- Divers

Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2020, a approuvé le projet de convention d'occupation à titre précaire et le plan relatifs à la parcelle cadastrée 1ère division, section D, n°361/3A d'une superficie de 1252 m² appartenant à Infrabel en vue de l'aménager dans le cadre du projet « Verviers Ville conviviale ».

Le Conseil communal, en sa séance du 19 novembre 2020, a approuvé le projet de convention relatif à la création de servitudes de vues établies au profit de la parcelle cadastrée 1ère division, section A, n°992 E (rue de la Montagne n°7/9).

SECTION 15 - MOBILITE

Conseiller en Mobilité

Le SPW-DGO2-Mobilité a transmis, en date du 22 décembre 2018, à la Ville l'arrêté du Ministre accordant une subvention d'un montant de 24.000 € permettant le maintien d'un conseiller en mobilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Le versement de ce subsidie est - notamment - conditionné à la transmission pour fin février 2020 au plus tard du rapport d'évaluation du Conseiller en Mobilité relatif à l'année 2019.

Lors de sa séance du 17 mars 2020, le Conseil communal a approuvé le rapport d'évaluation relatif à l'année 2019 rédigé par le Conseiller en Mobilité de la Ville. La rédaction et la transmission de ce rapport au SPW-DGO2-Mobilité ont ainsi permis le versement de la subvention ministérielle annuelle de 24.000 € pour le maintien d'un Conseiller en Mobilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Attribution d'une concession de service public portant gestion du stationnement réglementé en voirie et dans les zones de parking

Sur base de l'article 13 de la convention liant la Ville au concessionnaire privé, le comité d'accompagnement s'est réuni à une seule reprise durant l'année. Les réunions du comité d'accompagnement ont pour but, d'une part, de vérifier la bonne exécution des prestations du concessionnaire et, d'autre part, de soulever les problèmes liés à la concession.

Relativement au compte d'exploitation 2020, celui-ci a été transmis de façon sporadique et non plus mensuellement comme les autres années et comme le prévoit la convention. Relativement au compte d'exploitation 2019, si celui-ci a bien été transmis mensuellement, il n'a pu, suite à une divergence de points de vue avec le concessionnaire, être présenté au Conseil communal en 2020. Ce désaccord porte sur le montant minimum garanti de la redevance de concession et sur la volonté du concessionnaire de vouloir supprimer ce montant minimum, suite aux travaux entrepris par la Ville dans le cadre du chantier « Verviers, ville conviviale » et suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Dès lors, différents échanges ont eu lieu à ce sujet entre Indigo et la Ville tout au long de l'année 2020. La Ville n'ayant pas pu parvenir à un accord avec le concessionnaire, l'Echevin en charge de la Mobilité a souhaité qu'une note portant sur les différentes possibilités de résilier la convention soit rédigée par l'avocat de la Ville. Ce dernier a donc fait parvenir, par e-mail des 29 juin et 6 août 2020, une note et une note complémentaire détaillant, d'une part, les possibilités de résiliation et préconisant, d'autre part, de solliciter du concessionnaire la comptabilité analytique de l'ensemble des coûts opérationnels de la concession. Cette note a été communiquée au Collège lors de sa séance du 20 août 2020 qui a pris la décision de réclamer au concessionnaire les documents comptables précités. Après l'envoi de ce courrier, les deux parties ont, suite à la demande du concessionnaire, repris les négociations. Celles-ci sont actuellement toujours en cours.

Par ailleurs, de manière récurrente, les services sont sollicités par des riverains qui souhaiteraient voir les zones bleues étendues à leurs rues pour diverses raisons. Le Service s'est également interrogé, comme relevé par le Schéma Communal de Développement Commercial réalisé par le Segefa, sur l'inégalité de traitement en matière de gestion du stationnement entre le centre-ville et le noyau d'Heusy ou de Gérardchamps.

Suite à ces demandes récurrentes, le Conseiller en mobilité a rédigé une note relative aux rues susceptibles de passer en zone bleue.

Le Collège communal a, en séance du 28 janvier 2020, marqué son accord sur l'extension de la zone bleue aux rues reprises dans la note du CeM. Cette extension de la zone bleue a été communiquée à Indigo afin d'affiner les modalités et arrêter un projet définitif. Cette extension n'a, cependant, pas été mise en œuvre en 2020 pour les raisons évoquées ci-dessus.

D'autre part, suite au chantier englobant la rue du Manège, les riverains situés dans cette rue n'ont plus eu accès à leur garage privé. En temps normal, les riverains possédant deux véhicules disposent d'une carte riverain gratuite pour le premier et stationnent le second dans leur garage. Vu le contexte, il ne leur a plus été possible d'agir de la sorte. Indigo a proposé d'octroyer aux personnes qui étaient dans ce cas et qui en faisaient la demande une deuxième carte riverain gratuite mais, bien évidemment, à titre temporaire. Le service a donc proposé au Collège communal d'automatiser cette procédure qui a accepté. Le règlement relatif à la redevance de stationnement payant a été adapté en conséquence et présenté au Conseil communal lors de sa séance du 30 novembre 2020.

Par ailleurs, suite à la suspension de la zone bleue aux abords du C.H.R. (rues Hauzeur de Simony et Spinhayer), des riverains ont sollicité le remboursement de leur(s) carte(s) de riverain au prorata des mois de suspension du contrôle du stationnement. Le Collège communal n'a cependant pas souhaité procéder au remboursement et a préféré compenser par l'octroi d'un chèque-ambition à chaque riverain.

Toujours suite à la suspension du contrôle du stationnement de mai à septembre dans les rues Hauzeur de Simony et Spinhayer, puis du rétablissement de celui-ci à partir du 1^{er} octobre, avant la nouvelle suspension à partir du 30 octobre pour une durée de 3 mois, plusieurs membres du C.H.R. se sont vu infliger une redevance. Vu le contexte de crise et en signe de soutien au personnel mobilisé depuis des mois, le Collège communal a décidé de procéder au remboursement des redevances émises durant le mois d'octobre.

En outre, le Collège communal a, lors de sa séance du 10 décembre 2020, marqué son accord sur l'application de l'Happy Hour durant les fêtes de fin d'année (soit du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021 inclus).

Enfin, le Service a traité 164 demandes de cartes annuelles de stationnement (services ou soins à domicile).

Semaine de la mobilité

Chaque année, du 16 au 22 septembre, se déroule la semaine de la mobilité. A l'occasion de cet événement, le SPW-DGO2-Mobilité encourage les communes à mettre en évidence les actions menées en faveur d'une meilleure mobilité et à sensibiliser les citoyens par la mise en place d'actions spécifiques et originales.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la Ville n'a pu relever le défi.

Visiocom

Pour rappel, la Ville de Verviers met à disposition des associations un véhicule pouvant transporter 8 personnes.

En 2020 et en raison de la crise sanitaire, le véhicule a été loué à 13 reprises seulement, pour un total de 22 jours, par 11 associations et services différents. En effet, afin de respecter les mesures sanitaires, le Service a cessé de mettre à disposition le véhicule à partir de la mi-mars.

Il a cependant été mis, tout au long de l'année, à plusieurs reprises, à disposition du Service Vervibus lorsque leur véhicule était en panne.

Dans le cadre d'une collaboration avec le Service des Affaires économiques, le véhicule a également été mis à disposition de l'asbl Verviers Ambitions. Cette collaboration a permis d'aider les commerçants touchés par la crise sanitaire. En effet, grâce à la mise à disposition du véhicule, l'asbl Verviers Ambitions a pu mettre en place un système gratuit de livraisons pour les commerçants verviétois.

Convention d'adhésion à de la Centrale des moins Mobiles entre la Ville et l'asbl Taxistop

Pour rappel, en décembre 2017, la Ville a adhéré, via la signature d'une convention avec l'asbl Taxistop, au système dénommé « Mobitwin » (anciennement Centrale des moins mobiles) qui permet aux personnes dites « moins mobiles » d'avoir accès à un transport grâce à des chauffeurs bénévoles.

Depuis la mise en place de ce système, 4 chauffeurs bénévoles ont rejoint la centrale et 8 bénéficiaires (dont un couple) ont pu en profiter.

Durant l'année écoulée, notre chauffeur le plus actif a effectué 72 trajets.

Lors de sa séance du 10 décembre 2020, le Collège communal a décidé, pour plus de cohérence, de transférer le dossier au P.C.S. (Plan de cohésion sociale).

Mobilité douce

- Brevet du cycliste 2019/2020 (Appel à projets en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière)

Pour rappel, le Service public de Wallonie a lancé, pour l'année 2019/2020, un appel à projets portant sur la mise en place de projets en éducation à la mobilité et à la sécurité routière au sein des écoles wallonnes, appel auquel la Ville a décidé de participer.

Les projets présentés devaient :

- s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire;
- se dérouler durant les périodes scolaires;
- s'adresser à tous les réseaux d'enseignement.

Pour cette saison aucun subside n'a été accordé à la Ville par la Région wallonne aux fins d'organiser l'action « brevet du cycliste » durant l'année scolaire 2019-2020.

Il a cependant été décidé d'organiser le brevet du cycliste dans plusieurs écoles. Il s'agissait des écoles suivantes :

- l'école communale « Pierre Rapsat » de Stembert, rue de la Forge 5 à 4801 Stembert;
- l'école libre Saint Nicolas à Stembert, rue de l'Eglise 22 à 4801 Stembert;
- l'école libre Sainte-Marie, avenue du Chêne 105 à 4802 Heusy;
- l'école de l'Est, rue des Hospices 57 à 4800 Verviers.

En raison de la pandémie de Covid-19, les formations prévues en mars, avril et mai n'ont pu avoir lieu. Seules 2 formations ont été maintenues en septembre et octobre 2020.

Les formations pour le brevet du Cycliste à l'école Sainte Marie située avenue du Chêne 105 à 4802 Verviers ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème et 6ème primaires, les 7, 14, 21 et 28 novembre 2019.

Les formations pour le brevet du Cycliste à l'école de l'Est située rue des Hospices 57 à 4800 Verviers ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème et 6ème primaire, les 20 et 27 janvier, les 3, 17 et 18 février 2020. En effet, la formation a dû être postposée à début 2020 car les vélos du service ne pouvaient être prêtés à deux écoles simultanément mais également en raison d'une météo peu clémente en fin d'année.

Les élèves des écoles de l'Est et Sainte-Marie ont réussi globalement le brevet du cycliste. Il y a eu néanmoins trois échecs à déplorer.

Toujours dans le cadre de la mobilité douce, la Ville de Verviers a été sollicitée pour développer le projet pilote "Vélobus". A l'image d'un bus scolaire, le Vélobus consiste en un ramassage d'élèves parcourant le même itinéraire pour se rendre à l'école à vélo. Des accompagnateurs formés conduisent les enfants en suivant un trajet et un horaire prédéfinis par l'ensemble des acteurs du Vélobus. C'est une convention entre les élèves, leurs parents et l'organisation (école) qui définit les conditions et le bon déroulement de l'opération. La formation des accompagnateurs et des élèves est effectuée par un organisme agréé par la Région Wallonne, en l'occurrence l'asbl Pro Vélo. Le service Mobilité a souhaité développer un projet pilote avec l'école communale "Pierre Rapsat" de Stembert qui a déjà participé au brevet du cycliste. Introduire le Vélobus dans cette école aurait renforcé en effet le concept de mobilité douce. Le Collège communal a, dès lors, marqué son accord en décembre 2019 sur le développement de ce projet pilote et sur la prise en charge du coût (400 €) de la formation des accompagnateurs, des élèves ainsi que sur la mise en place du parcours. La formation qui devait avoir lieu courant 2020 n'a cependant pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Défi « Bike & Win »

La Ville a été sollicitée par les concepteurs de l'application « Bike & Win » afin de promouvoir la pratique du vélo dans un usage quotidien. Cette promotion passe par des défis à réaliser à vélo. L'un d'entre eux consiste à parcourir un certain nombre de kilomètres dans un laps de temps imparti, seul ou en équipe. Les concepteurs ont sollicité des lots que les participants au défi pouvaient remporter ainsi qu'un soutien en communication via les réseaux sociaux. Le Collège communal a, lors de sa séance du 7 mai 2020, marqué son accord sur le parrainage sollicité et a proposé de fournir 20 chèques d'une valeur de 25 € chacun.

Aménagements temporaires

Suite aux conséquences de la crise sanitaire et afin d'encourager les déplacements via les modes doux, le SPW a lancé un appel à projets concernant les aménagements temporaires sur le domaine communal. L'aide régionale couvre un maximum de 80% des dépenses pour des aménagements d'un montant maximum de 125.000 €. Le Collège communal a décidé, lors de sa séance du 17 septembre 2020, de répondre à l'appel à projets et de proposer, comme aménagements temporaires, le remplacement des blocs Jersey délimitant les « corona-terrasses » pour l'HORECA par des bacs de plantations plus esthétiques et conviviaux commandés chez des artisans locaux.

Réquisition des espaces de chaussée au bénéfice des modes doux

Par courrier entré à la Ville le 17 avril 2020, le Cabinet du Ministre de la Mobilité a suggéré aux communes de s'inspirer des autorités locales à l'étranger et de fermer tout ou partie des voiries à la circulation automobile au bénéfice des modes doux. Le Collège communal a décidé de s'inscrire dans la démarche en la matière et a sélectionné, pour une période test, en collaboration avec le SPW - Routes de Verviers, le Boulevard des Gérardchamps et la rue Lucien Defays. Le test n'a cependant pas été concluant et tant la Police Zone Vesdre que la Ville ont souhaité écourter la phase test et revenir à la situation antérieure.

Appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable 2020 »

A travers sa Déclaration de Politique régionale, le Gouvernement wallon entend faire des enjeux de santé, de climat, d'accès et de droit à la mobilité, les lignes de force de sa politique de mobilité. A cet égard, elle a lancé l'appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable 2020 ». Cet appel à projet a été lancé auprès des communes désireuses de mener une politique volontariste en faveur du vélo utilitaire et de créer, sur leur territoire, les conditions propices à la pratique du vélo.

La subvention permettra de couvrir essentiellement des dépenses en matière d'infrastructures. Le montant maximal pour la Ville sera plafonné à 1.200.000 €. Le taux d'intervention de la Région wallonne s'élèvera à 80% des travaux subsidiés, le financement complémentaire étant apporté par la Ville.

Le Collège communal a souhaité répondre à cet appel à projets et a, parmi les différents axes proposés par le Conseiller en Mobilité, sélectionner l'axe « Centre-ville / Maison Bois » comme axe principal à développer dans le cadre de sa candidature. En effet, l'axe centre-ville / Maison Bois est opportun car :

- Il s'agit d'un axe infra communal;
- Il dessert des quartiers fortement habités favorisant une alternative potentielle à de nombreux habitants :
 - Centre-ville;
 - Verviers Ville Haute;
 - Heusy.
- Il relie différents points d'attraction, permettant également une desserte aussi bien fonctionnelle que touristique :
 - Le centre-ville et ses équipements/événements;
 - Le C.H.R. de Verviers;
 - Les trois parcs de la Tourelle, Peltzer et de Séroule;
 - Le parcours Vitae d'Ensival;
 - Le pôle sportif de Maison Bois.
- Il dispose d'un emblème particulièrement motivant, à savoir une passerelle potentielle qui relierait le parc de Séroule et le Parc Peltzer, au-dessus du ring.

Divers

- *Consultation sur l'opportunité de la mise en sens unique de la rue des Déportés*

Dans le cadre de la mise en sens unique de la rue des Déportés, les riverains de ladite rue avaient été conviés à une réunion durant laquelle ils avaient pu faire part de leurs desiderata.

En fonction de ceux-ci, un projet de mise en sens unique a été réalisé et envoyé par courrier aux riverains. Toutefois, avant toute matérialisation du projet, le Service a souhaité collecter les avis, remarques, suggestions des riverains quant à la solution envisagée. La mise à l'essai du projet ne pourra être envisagée que si l'adhésion d'une large majorité est rencontrée.

- *Borne électrique de la Province de Liège*

Pour rappel, en date du 7 décembre 2018, le Collège communal avait marqué son accord pour l'installation de la première borne électrique rue des Carmes car, en plus d'avoir un pavage récent, l'emplacement est proche d'un public susceptible de disposer d'un véhicule électrique (entre le Tribunal et l'hôtel de Ville), ce qui, selon l'expertise des bureaux d'étude du PCM, est un élément important dans le choix de l'emplacement d'une première borne. La borne de rechargement est actuellement réceptionnée et fonctionnelle. Afin qu'elle puisse être mise en service, le Collège communal a marqué son accord sur la tarification de la borne de rechargement.

Enfin, le Service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens (stationnement, plan communal de mobilité, Visiocom, ...).

SECTION 16 - BIEN-ÊTRE ANIMAL

En novembre, la matière relative au Bien-être animal a été transférée au Service des Affaires économiques.

1.- Prise en charge des animaux errants

Le Code wallon du Bien-être animal stipule que la commune gère les animaux abandonnés, perdus et errants sur son territoire et qu'elle peut conclure une convention avec un refuge ou un parc zoologique auprès duquel ces animaux sont directement confiés. Jusqu'au 31/12/2019, cette obligation légale était assurée par une convention passée entre la Zone de Police-Vesdre et la Société Vervétoise pour la Protection des Animaux. Ladite convention n'a cependant pas été reconduite en 2020 pour diverses raisons. Les interventions ont dès lors été prises en charge par la Ville au prix coûtant. Aussi, afin de remédier à la situation, le Collège communal a décidé de conclure une convention d'une durée de quatre ans entre la Ville et la S.V.P.A. Celle-ci a été soumise pour approbation au Conseil communal de décembre. Grâce à cette convention, la cotisation due par la Ville à la S.V.P.A., quel que soit le nombre d'interventions, sera plafonnée, pour l'année 2021, à 11.022 €. Cette somme est calculée sur base du nombre d'habitants de la commune au 31 décembre de l'année précédente x 0,20 €; le solde est pris en charge par la S.V.P.A.

2.- Campagne de stérilisation des chats errants

Dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants, une somme de 2.000,00 euros a été inscrite au budget communal 2020. S'agissant d'un marché potentiel de faible montant, la procédure à mettre en place est simplifiée. Le Collège communal du 4 juin 2020 a attribué le marché pour une durée d'un an à l'asbl "Société Vervétoise pour la Protection des Animaux" en partenariat avec une vétérinaire du Cabinet vétérinaire K.L.M.

Un nouveau régime d'aide a été établi par la Région wallonne (AGW du 3 septembre 2020). Ce texte prévoit :

- Une aide pour la stérilisation des chats errants: 2.000 euros pour une commune comptant plus de 30.000 habitants;
- Une aide pour la mise en place d'un système de concertation avec un référent bien-être animal;
- Une aide aux mesures d'information et sensibilisation dont l'organisation d'événements.

Vu les coûts qui auraient été engendrés par la mise en place d'un système de concertation avec un référent ou de mesures d'information et de sensibilisation comparativement au montant de la subvention proposée, c'est l'aide à la stérilisation des chats qui a été retenue par le Collège communal.

SECTION 17 - AGRICULTURE

1.- Commission communale de constat des dégâts aux cultures - Constitution

Dans le cadre de la sécheresse de l'été 2020, une Commission de Constat des Dégâts aux Cultures s'est réunie le 28 août 2020 afin de déterminer la perte de revenus occasionnée par cette situation. Lors de cette première réunion le montant de la perte a été estimé à 38 % pour les prairies et 0 % pour les cultures. Pour le maïs, la perte sera estimée au moment du second constat.

Une seconde réunion a été organisée après les récoltes afin de connaître la perte réelle. Elle a eu lieu avec les mêmes intervenants le 27 novembre 2020 et, lors de celle-ci, le montant des pertes a été estimé à 40 % pour les prairies et 0 % pour les cultures et le maïs.

2.- Collectes de plastiques agricoles

Suite aux mesures prises par le Gouvernement consécutivement à la pandémie de covid-19, l'intercommunale Intradel a décidé de fermer les Biocentres de Soumagne, Lixhe et Grâce-Hollogne et de suspendre durant un certain temps les collectes de bâches agricoles prévues dans différentes communes.

Les agriculteurs ont été informés par courrier du 31 mars 2020 de cette situation et ont été invités à consulter le site internet d'Intradel pour le suivi de l'évolution de la situation.

3.- Création d'un abattoir artisanal pour volailles sur le territoire de la Province de Liège

En date du 30 décembre 2019, la Ville a reçu un courrier émanant du Service Agriculture de la Province de Liège concernant la création d'un abattoir artisanal pour volailles (200.000/an) sur le territoire de la Province de Liège qui serait situé dans le zoning industriel de la commune de Grâce-Hollogne. La Province prendrait en charge les travaux liés à l'infrastructure ainsi que l'acquisition et la mise en place du matériel d'abattage et établirait un contrat de gestion avec l'asbl qui serait constituée.

Au vu des chiffres agricoles 2018 (selon Statbel), Verviers ne comptant aucun exploitant de poules, poulettes et poulets de chair sur son territoire, le Collège communal a décidé, lors de sa séance du 14 janvier 2020, de ne pas participer au projet.

SECTION 18 - CELLULE INFORMATIQUE

1.- Nouvelles acquisitions

- élaboration des dossiers, composition des cahiers spéciaux des charges, consultation de fournisseurs, dépouillement des offres, réception du matériel, vérification des configurations, installation des divers logiciels et tests. Implantation du matériel dans les services. Dépannages, reconditionnement et affectation du matériel remplacé
- divers contrats de maintenance
- diverses petites fournitures : fardes d'inventaire, élastiques, feuilles virements, enveloppes, connecteurs, piles, cartouches imprimantes, toners imprimantes, CD, DVD, classeurs, classeurs suspendus, claviers, souris, sticks USB, processeurs, routeurs, pâte thermique, sacoches de transport, ampoule de projecteur, bombe d'air comprimé, ...

Matériel

Augmentation de la capacité de backup
Acquisition de PC portables légers pour le télétravail
Acquisition d'un point d'accès Internet 4G
Acquisition de dongles WiFi pour le télétravail
Acquisition de smartphones

Destinataires

Tous
Divers services
Centre de dépistage Covid
Divers services
Gardiens de la Paix

Col

22/10/2020
05/11/2020

Logiciel

Virtualisation des serveurs de téléphonie
Archicad - Renouvellement du contrat de maintenance

Destinataires

Divers services
Service Projet

Col

25/06/2019
25/06/2019

Autres

Retransmission et enregistrement des séances du CC
Avenant à l'audit informatique
Intégration de la rue des Alliés dans la téléphonie Ville
Marché d'assistance à la configuration réseau
Configuration de nouveaux serveurs XenApp et XenDesktop
Licences Zoom
Licences Teams

Destinataires

Cellule informatique
PCS / LEPA
Cellule informatique
Cellule informatique
Divers services
Divers services

Col

02/07/2020
20/08/2020
22/10/2020
17/12/2020
28/12/2020

2.- Cellule informatique / Dossiers Collège communal

- acquisition et renouvellement de diverses licences (AutoCad, VMWare, Veeam Backup, Citrix, antispam, antivirus, ...)

- utilisation de l'allocation informatique à 100 %
- bons de commande à autoriser dépassant 2.500 €

Il va de soi que pour ces différents dossiers il y a tout le suivi, à savoir : élaboration des cahiers spéciaux des charges, divers rapports au Collège communal (propositions des dossiers au Conseil, listes des firmes à consulter, attributions des marchés), délibérations du Conseil communal, analyses des offres, consultations des fournisseurs (avec échanges de renseignements via courriers, emails), délibérations d'attributions du Collège, commandes, réceptions et vérifications du matériel et sa répartition dans les services, ...

3.- Dans différents services

- analyse d'offres lors d'acquisitions informatiques
 - réalisations de programmations, créations de tableaux, de macros, de documents et de fichiers pour divers services (Taxes, Urbanisme, PASCAE, Personnel, ...)
 - vérification des factures entrantes du matériel informatique et des prestations techniques
 - relevé du matériel informatique à assurer
 - récupération de supports dont les informations sont illisibles
 - prises de contact avec les services techniques des fournisseurs lors de pannes du matériel
 - dépannages et explications téléphoniques ou sur site pour des problèmes rencontrés dans l'utilisation quotidienne des logiciels bureautiques
 - maintenance des applications existantes
 - connexion de PC existants aux nouvelles infrastructures informatiques - Formations correspondantes
 - mise en place de plan de travail avec les électriciens pour l'installation du câblage dans le cadre de la mise en réseau de tous les bureaux
 - mise en place d'accès à Internet sur plusieurs PC
 - mises à jour antivirus;
 - analyse du matériel informatique en cas de problèmes détectés
 - installations de nouveaux serveurs
 - suivi des applications Collège/Conseil
 - copies de CD, DVD
 - récupération du matériel mis à la disposition des Echevins sortants (PC, tablette, smartphone, ...)
 - vérification et reclassement éventuel du matériel récupéré
 - configuration et installation du matériel mis à la disposition des nouveaux Echevins et de leurs collaborateurs (PC, tablette, smartphone, ...)
 - intervention réseau (switches, firewall, ...)
 - intervention problèmes DHCP
 - recyclage ou revalorisation de matériel
- Personnel
 - suivi du logiciel e-Maestro et aide au coding
 - Personnel-Traitement : la Cellule informatique reste le centre d'édition pour la paie définitive et divers tirages
 - Bureaux de l'Urbanisme, Environnement, Service technique de l'Urbanisme
 - adaptation de plusieurs parties du programme du bureau de l'Urbanisme
 - développement de nombreuses tables et macros avec le programme
 - création de nouveaux modèles types de lettres et de documents
 - Etat civil
 - suivi du logiciel de l'Etat civil
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)
 - vérification de la numérisation des archives de l'Etat civil et leur indexation
 - intégration des actes manquants dans l'application Saphir
 - suivi du logiciel de prise de rendez-vous pour les inhumations (Touch4Info)

- Finances - Comptabilité
 - suivi du programme Phenix
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)
- Travaux - Service administratif
 - e-Maestro : suivi du logiciel et aide au coding
 - suivi de l'application 3P
- Travaux - Service technique
 - e-Maestro : suivi du logiciel et coding de celui-ci pour les demandes d'interventions dans les différents bâtiments publics
- Population
 - maintenance et adaptation du logiciel de gestion des files d'attente (Touch4Info)
- Logement
 - suivi et adaptation du logiciel de suivi des dossiers (4i)
- Instruction
 - suivi et adaptation du logiciel de gestion des enseignants (4i)
- Administration générale
 - rencontres avec des fournisseurs potentiels pour assister à des démonstrations de leur solution GED (remplacement d'e-Maestro)

4.- COVID-19

L'année 2020 a été marquée par le Coronavirus, le confinement et l'instauration du télétravail.

Auparavant, quelques personnes disposaient d'un PC portable et se connectaient à nos infrastructures informatiques via le VPN (membres du Collège, Membres du CODIR, quelques chefs de bureau).

Pour un déploiement à plus grande échelle, le VPN n'était pas adapté. En effet, les configurations (matérielles et logicielles) des PC personnels des agents sont très variées. De plus, certains problèmes, indépendants de notre volonté, empêchaient d'utiliser le VPN (les abonnés à Voo, par exemple).

Le choix s'est donc porté sur Citrix, où les agents retrouvent un environnement de travail familier, leur permettant ainsi d'être très vite opérationnels.

Toutefois, les accès à Citrix n'étaient possibles que depuis notre réseau. La première phase a consisté à donner accès à Citrix aux agents, depuis chez eux, quel que soit leur fournisseur d'accès à Internet.

Cela a nécessité une collaboration intense durant deux semaines entre la Cellule informatique, Proximus et UpTime ICT (notre société d'audit et d'assistance). Après cela, nous avons effectué des tests avec un groupe pilote, pour ensuite passer à un déploiement complet.

Evidemment, le confinement a compliqué les choses car les agents devaient procéder eux-mêmes à l'installation du logiciel nécessaire. La Cellule informatique a rédigé un mode d'emploi grâce auquel une majorité d'agents a pu se débrouiller. Certains agents, disposant d'un matériel plus ancien, ont eu besoin d'une assistance parfois téléphonique, parfois dans nos locaux. D'autres agents, moins nombreux, nous ont simplement déposé leur matériel afin que nous procédions à cette installation.

De nombreuses modifications de configuration ont été nécessaires afin que les communications téléphoniques aboutissant sur les postes de notre téléphonie soient déviées vers les smartphones des agents. Là aussi, des modes d'emploi ont été rédigés afin d'expliquer, pas à pas, les opérations à réaliser.

La Cellule informatique a également prêté du matériel, dans la disponibilité de son stock, aux agents n'en disposant pas.

De plus, de nombreux agents ont dû participer à des vidéoconférences à l'aide de logiciels professionnels. Des installations, configurations et formations ont été nécessaires afin de mettre tout en place.

Bien entendu, la distanciation sociale a également été d'application pour le Collège et le Conseil, dont les séances ont dû se tenir de manière virtuelle.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DE M. LE DEUXIEME ECHEVIN, J.F. CHEFNEUX

SECTION 1 - AFFAIRES CULTURELLES

1.- Année musicale 2020

2020 devrait être une année culturelle particulièrement riche d'un point de vue musical, puisque Verviers fêtait le 200ème anniversaire de la naissance du violoniste Henry Vieuxtemps et le 150ème anniversaire de la naissance du compositeur Guillaume Lekeu.

A l'initiative de l'Echevinat de la Culture, différents acteurs culturels actifs dans le domaine de la musique avaient décidé de coordonner leurs initiatives pour faire de cette année de commémoration une année musicale exceptionnelle. En raison de la pandémie, seules les premières activités prévues ont pu être organisées. Le 16 février, un concert Henry Vieuxtemps (Philippe Koch, violon, Ensemble Jean-Noël Hamal, direction Patrick Baton) a été organisé à l'église Saint-Remacle dans le cadre de la programmation des Concerts du Dimanche Matin. Les 22 et 23 février, l'asbl Prix artistiques de la Ville de Verviers a organisé au Conservatoire une nouvelle édition de son concours de violon qui fêtait son 100ème anniversaire. Le vendredi 21 février, une réception était organisée à l'Hôtel de Ville en l'honneur des descendants d'Henry Vieuxtemps. Une autre réception a été organisée à l'Hôtel de Ville le 27 septembre suite au concert de carillon organisé à l'église Notre Dame en l'honneur des compositeurs verviétois.

Les Musicales Guillaume Lekeu n'ont pu tenir qu'une seule des activités prévues (Conférence-concert du 9 octobre), l'Orchestre symphonique du Conservatoire n'a pu se produire en Ville comme les autres années, le New baroque festival a dû annuler l'ensemble de sa programmation. Le Festival de Jazz a pu quant à lui maintenir son programme en septembre 2020.

2.- Confiné mais cultivé

Du 6 avril au 17 mai 2020, la page Facebook de la Ville a accueilli chaque jour des publications sur le thème « Confiné mais cultivé. La série qui donne envie de rester chez soi ». Il s'agissait d'activités, de jeux, de quizz, de concerts... autant de "capsules d'oxygène" culturelles proposées par différents acteurs culturels verviétois, institutionnels ou privés.

3. Projet Ville/ULiège

La collaboration entre la Ville de Verviers et l'Université de Liège s'est poursuivie. Durant l'année 2020 (une nouvelle convention a été approuvée par le Conseil communal en date du 29 juin 2020), 4 grandes conférences (au lieu de 7) ont eu lieu dans la salle du Centre culturel avec une moyenne de 150 personnes présentes. Un des modules de cours de l'Espace Universitaire ULiège/Verviers a pu en partie être organisé (La phytothérapie), l'autre a dû être annulé pour cause de covid.

4.- Emile-José Fettweis et l'architecture moderne à Verviers

D'octobre à décembre 2019 s'est tenue au Musée Wittert de l'Université de Liège une exposition consacrée à l'architecte et urbaniste verviétois Emile-José Fettweis bien connu pour ses réalisations de biens publics, lieux de culte et maisons d'habitation. Cette exposition prenait place dans la cadre d'un cycle consacré aux architectes d'aujourd'hui, Archidoc, conçu par le GAR asbl (Groupe d'ateliers de recherche), la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège, et l'Académie des Beaux-Arts de Liège.

Présenter cette exposition à Verviers constituait une occasion unique de mettre à l'honneur, dans sa ville natale, une personnalité internationalement reconnue et de permettre aux Verviétois de découvrir son œuvre. L'exposition consacrée à Emile-José Fettweis s'est tenue au Grand-Théâtre du 18 septembre au 25 octobre 2020, elle a permis d'exposer le travail du petit-fils dans la réalisation la plus connue de son grand-père.

Cette exposition a également été l'occasion de présenter les plans d'une dizaine de bâtiments sélectionnés par le GAR, représentatifs de l'architecture moderne à Verviers. Ce complément à l'exposition Fettweis a permis de faire le lien vers l'exposition consacrée à l'architecte Duesberg présentée au Musée de Verviers en 2021. Enfin, cette exposition a été l'occasion de mettre en évidence le projet de restauration du Grand-Théâtre, en collaboration avec le Bureau d'Escaut et le Service des Travaux. Cette exposition qui était ouverte chaque week-end et le mercredi après-midi a accueilli près de 500 personnes.

5.- Subsides conventionnels

- Centre culturel de Verviers A.S.B.L.

Subside de fonctionnement

En séance du 21 janvier 2020, le Collège communal a fixé le montant de la dotation communale au profit de l'A.S.B.L. Centre culturel régional de Verviers, à 500.448 € (versement mensuel de 41.704 €).

Comptes 2019 et budget 2020

Les comptes annuels 2019 ont été présentés au Collège communal le 19 novembre 2020 et approuvés par le Conseil du 30 novembre 2020.

- Védia A.S.B.L. (Télévesdre)

Subside numéraire

En sa séance du 16 juillet 2020, le Collège a marqué son accord sur une nouvelle proposition de financement pour l'asbl Védia qui permet de passer à une intervention communale de 2,70 euros par habitant par paliers. Le montant de la subvention de la Ville de Verviers pour 2020 est de 93.689 €.

La proposition d'avenant à la convention liant la Ville à l'asbl Védia a été approuvée par le Conseil du 21 septembre 2020.

Comptes 2019 et budget 2020

Les comptes annuels 2019 ont été présentés au Collège communal le 3 septembre 2020 et approuvés par le Conseil du 21 septembre 2020.

- Ludothèque de Stembert

En date du 27 juin 2016, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et la Ludothèque de Stembert avec reconduction tacite. Un subside de 3.000€ était prévu au budget 2020 pour la Ludothèque.

6.- Subsides divers

- Jazz à Verviers

L'édition 2020 du Jazz à Verviers Music Festival s'est tenue du 11 au 26 septembre 2020. Il a été comme chaque année l'occasion de faire de splendides découvertes et de réentendre des musiciens confirmés. Suite à la crise du COVID, la programmation initialement prévue a dû être modifiée. Vu la grande difficulté de faire se déplacer des musiciens étrangers, ce sont presque uniquement des artistes de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui ont finalement été programmés au Centre touristique de la Laine et de la Mode, au Centre culturel de Verviers, au Centre culturel d'Eupen ou à Malmédy. Le violon a constitué le fil conducteur de la programmation, cette 14ème édition de Jazz à Verviers s'inscrivant dans le cadre de l'Année musicale 2020, année de commémoration du 200ème anniversaire de naissance d'Henri Vieuxtemps. Le Festival Jazz à Verviers a, en 2020, reçu un subside de 5000 € provenant de l'allocation Subsides culturels divers du Service de la Culture.

- Les Musicales Guillaume Lekeu

A l'exception de la conférence concert du 9 octobre, l'ensemble des activités prévues dans le cadre des Musicales Guillaume Lekeu 2020 qui fêtaient le 150ème anniversaire du grand compositeur verviétois ont dû être annulées et sont reprogrammées en 2021 si la situation sanitaire le permet. Les Musicales Guillaume Lekeu ont en 2020 reçu un subside de 5000 € provenant de l'allocation Subsides culturels divers du Service de la Culture.

- **Payements : partenariats, soutiens et subsides**

Les payements prévus au budget communal ont été effectués aux entités à vocation culturelle telles que les Territoires de la Mémoire. Des subsides ont également été accordés aux asbl suivantes : Mine Rires, Société royale Polyglotte, les Films Bulle, Zone-art, Pims Prod, Prix artistiques de la Ville de Verviers, Chocolat Belge, passion et patrimoine.

SECTION 2 - ENVIRONNEMENT

A.- Problématique des déchets et propreté publique :

1.- Collecte des ordures ménagères

Statistiques

La collecte des déchets ménagers sur le territoire de la Ville de Verviers est, depuis le 1er janvier 2020, réalisée au moyen de conteneurs à puce permettant de séparer les déchets organiques des déchets résiduels. C'est l'Intercommunale INTRADEL qui a pour mission de collecter séparément la fraction organique (conteneur vert) et la fraction résiduelle (conteneur noir) des ordures ménagères à l'aide de conteneurs individuels ou collectifs. Les éventuelles exceptions techniques ou médicales sont, quant à elles, prévues en sacs (vert pour l'organique et rouge pour le résiduel).

La collecte a lieu 3 fois/par semaine (le mardi, jeudi ou vendredi), en fonction de la zone géographique.

Sur l'année 2020, ce sont 5.065,00 tonnes de déchets ménagers résiduels qui ont été traitées à l'incinérateur d'INTRADEL à Herstal, et 2.341,98 tonnes de déchets ménagers organiques qui ont pu être bio-compostés également via INTRADEL. Le coût représentant le service minimum (collecte et traitement) se monte à 3.000.500,52 €, et celui relatif au service complémentaire est de 263.841,62 €.

2.- Collecte des P.M.C.

La collecte sélective en porte-à-porte des sacs bleus a permis de récolter 1.017,38 tonnes de P.M.C. (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons).

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre Intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat, et le collecteur (asbl TERRE). Cette collecte a lieu toutes les 2 semaines, le mardi, le jeudi ou le vendredi, en fonction de la zone.

Depuis fin 2019, il faut y ajouter la collecte sélective des sacs transparents permettant de récolter les plastiques mous et étirables. Il s'agit d'une collecte temporaire sur quelques années en attendant l'adaptation et la construction de nouveaux outils de tri permettant d'accepter et trier l'ensemble des plastiques qui seront tous collectés, in fine, via les sacs bleus PMC.

Cette collecte a lieu toutes les 8 semaines, le mardi, le jeudi ou le vendredi, en fonction de la zone.

3.- Collecte des Papiers-Cartons

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers-cartons a permis de rassembler 2.238,96 tonnes de papiers-cartons.

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre Intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat et le collecteur.

La collecte est assurée par l'asbl TERRE tous les 15 jours, aux mêmes dates que la collecte des PMC.

4.- Collecte du verre

La collecte du verre via le réseau de bulles à verre a permis de collecter 740,35 tonnes de verre blanc et 701,652 tonnes de verre de couleur.

Le service assure, avec l'intercommunale INTRADEL la gestion hebdomadaire de tous les sites existants.

Bulles à verre enterrées : convention avec INTRADEL

Pour rappel, une convention a été signée entre l'Intercommunale INTRADEL et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enfouies sur le territoire de Verviers. Cette adhésion permet de faire effectuer un entretien préventif annuel par INTRADEL (gratuit) et d'ensuite faire effectuer les réparations nécessaires après accord (payant).

Aucun entretien préventif n'a été effectué en 2019, ne donnant lieu à aucune réparation en 2020.

Le 24 février 2020, la Ville envoyait à INTRADEL la déclaration de créance relative à la compensation financière pour l'année 2019. En effet, la Ville a droit à cette compensation de 90€ par cuve au prorata du nombre de bulles enterrées installées sur son territoire. Pour 2019, ce nombre est de 14 (7x2 cuves), les autres ayant déjà fait l'objet d'un subside de la part de Fost+.

Afin de poursuivre sa politique d'enfouissement des bulles à verre, le Collège communal du 14 mai 2020 décidait des 4 emplacements et des travaux d'enfouissement y afférents via l'Intercommunale INTRADEL. Le Conseil communal du 25 mai 2020 adoptait l'avenant 4 à la convention 2017 entre INTRADEL et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enterrées appartenant à la Ville aux fins de collecte du verre, de contrôle annuel et d'entretien préventif (ajout des 4 sites de 2020).

5.- Collecte des textiles et chaussures usagés mais réutilisables

Chiffres de Terre (collecte sur terrains publics):

Sur le domaine public, la collecte des textiles est assurée via les sites de conteneurs de l'asbl TERRE qui sont à présents au nombre de 33. Les quantités récoltées en 2020 : 520.800 kg.

Le 28 octobre 2013, le Conseil communal adoptait la convention (avenant n°1) avec l'asbl TERRE dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009, déterminant les modalités de gestion des déchets textiles.

En 2017, et à la demande du SPW (DGO3 - Département du Sol et des Déchets), il était nécessaire de renouveler la convention qui nous lie avec l'asbl TERRE pour la collecte des textiles usagés. Le Conseil communal du 26 juin 2017 a donc adopté la convention établie entre la Ville et l'asbl TERRE portant sur la collecte des vêtements et chaussures réutilisables et déterminant les modalités de gestion des déchets textiles via des conteneurs disposés sur le territoire communal, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

6.- Les Recyparcs

Depuis le 1er janvier 2017, pour tous les citoyens des communes affiliées, l'accès aux recyparcs (gratuit) s'effectue exclusivement sur présentation de leur carte d'identité.

En ce qui concerne les autres catégories d'utilisateurs (Communes, A.S.B.L., écoles, particuliers non domiciliés sur la zone d'activité de l'intercommunale mais y possédant une résidence secondaire...), la carte d'accès actuelle pourra continuer d'une part à fonctionner et d'autre part à être distribuée lors de nouvelles inscriptions.

L'emploi de la carte d'identité électronique (eID) à la place des cartes d'accès actuelles présente certains avantages :

- facilité d'utilisation pour les citoyens;
- réduction des tâches administratives et des coûts inhérents au remplacement des cartes;
- forme d'harmonisation avec d'autres intercommunales wallonnes

Des quotas par année civile restent imposés aux déchets verts (13m³), déchets inertes (5m³), déchets encombrants (4m³), déchets de bois (3m³), frigolite (1 m³), pneus (5 pièces) et déchets de construction contenant de l'amiante (3m³). Au fur et à mesure des passages des utilisateurs dans les recyparcs, leurs apports de déchets soumis à quota sont enregistrés grâce à leur carte personnelle. Au 1er janvier, tous les compteurs sont remis à zéro.

L'informatisation des recyparcs permet d'améliorer le suivi des différents flux des déchets. Le rôle d'information et d'aide au tri se voit renforcé, la gestion des vidanges de conteneurs optimisée et l'enregistrement des données statistiques systématisé.

Verviers dispose de trois recyparcs sur son territoire (celui du Laboru est considéré comme une enclave theutoise sur le territoire verviétois), ce qui permet de bien desservir l'ensemble de la population mais aussi de « désengorger » le recyparc situé Quai de la Vesdre. Tout en rappelant que l'ensemble des recyparcs de la zone INTRADEL sont accessibles à tous les habitants de cette zone.

Depuis juin 2016, nouvelle collecte au recyparc de Stembert : sont admis entre autres : caisses, bacs, mobilier de jardin, seau, châssis... en plastique dur.

Depuis janvier 2019, accès aux commerçants et indépendants dans 38 recyparcs de la zone d'Intradel.

Le samedi 17 octobre 2020, une collecte de jouets en bon état s'est déroulée dans le réseau des recyparcs au profit d'actions sociales locales.

Le recyparc du Quai de la Vesdre à Verviers a enregistré 47.760 visiteurs et a permis de collecter 5.813,025 tonnes de déchets.

Le recyparc de la rue Bronde à Stembert a enregistré 37.157 visiteurs et a permis de collecter 3.493,78 tonnes de déchets.

7.- La collecte des encombrants

Statistiques

Depuis octobre 2004, la collecte des encombrants est organisée en porte à porte et sur inscription.

L'asbl RCYCL collecte sur le territoire verviétois les lundis et mardis.

En 2020, RCYCL a assuré la collecte sur tout le territoire verviétois pour un coût de 141.946,14 euros TVAC auprès de 3.165 ménages inscrits. Les quantités récoltées s'élèvent à 563,134 tonnes. Il est à noter que 70,17 % du contenu des collectes a été recyclé.

8.- La collecte des sapins de Noël

Elle a eu lieu les 9 et 10 janvier 2020. Cette collecte a coûté 10.372,51 euros. Le coût du traitement s'est élevé à 949,54 €.

9.- Compostage et éco-consommation

Les édu-composteurs, une équipe de bénévoles spécifiquement formés aux techniques du compostage et à l'éco-consommation, en collaboration avec le Service Environnement, ont comme objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens. Ils organisent ou participent à diverses manifestations telles des stands d'information et de sensibilisation.

Mais actuellement, cette équipe n'est plus active sur Verviers et doit être relancée.

La brochure éco-consommation et compostage éditée par la Ville de Verviers est mise gratuitement à disposition des citoyens, sur simple demande au Service Environnement, lors de manifestations, dans nos stands d'information, ...

10.- Sensibilisation, information en matière de déchets

Le Service Environnement répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'information sur l'organisation des collectes des déchets, le tri, les obligations de reprises, ...

Une autre mission du Service, celle de sensibiliser la population. Voici quelques-uns des outils :

Diffusion, dans la presse et les journaux toutes-boîtes, d'articles annonçant :

- la collecte des sapins en porte-à-porte
- les collectes de déchets
- l'Opération Rivières Propres
- l'éco-consommation
- le compostage
- ...;

Diffusion de la brochure « Eco consommation & Compostage » ...;

Stand de sensibilisation sur le marché hebdomadaire (distribution de cendriers de poches, livres de recettes anti-gaspi, sacs à vrac, pinces fraîcheurs...)

Actions locales de prévention Intradel 2020

Dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, par courrier du 27 janvier 2020, l'Intercommunale INTRADEL a proposé à la Commune d'organiser au cours de l'année 2020 deux actions relatives à la prévention des déchets :

1) Le Bock n Roll : l'emballage réutilisable pour sandwiches et tartines

Il s'agit d'un lunch bag pratique, compact, léger avec une fermeture velcro pour emporter les sandwiches et tartines.

Ce produit écologique remplace la boîte à tartines souvent délaissée par les adolescents et permet de ne plus utiliser de papier aluminium ou d'emballage jetable (production de moins de déchet).

La couche intérieure est faite d'une matière plastique apte au contact alimentaire. Elle est imperméable et résistante aux taches.

Début janvier 2021, les Bock n Roll seront fournis aux élèves de 6ème primaire et aux élèves de 1ère secondaire des écoles situées sur le territoire communal tous réseaux confondus.

2) Le Bee Wrap : le film réutilisable en cire d'abeilles

Ce film alimentaire réutilisable est fabriqué à partir de coton imprégné de cire d'abeille (pour le côté antibactérien et la préservation des aliments), de résine d'arbre (pour le côté autoadhésif) et d'huile de jojoba (pour la souplesse du produit).

Il permet de protéger les aliments et les laisser respirer tout en empêchant l'humidité de passer.

Il sert à recouvrir un récipient ou être directement apposé sur des aliments solides (à l'exception de la viande crue et du poisson cru. Cet emballage zéro déchet remplace les vieux films plastique. Sur le site internet de la Ville ainsi que sur les réseaux sociaux, un article a été diffusé sur l'utilisation, l'entretien du BeeWrap ainsi que le mode d'emploi pour en réaliser soi-même à partir de chutes de tissus. Intradel a livré pour Verviers 2.500 exemplaires du film réutilisable en cire d'abeille.

D'autres actions -récurrentes ou nouvelles- seront menées par l'intercommunale Intradel au cours de l'année :

- les traditionnelles collectes des vélos, des jouets et des livres sont maintenues;
- présence du véhicule de prévention d'Intradel sur les marchés communaux;
- développement de nouvelles fiches recettes, tutos, infographies pour accompagner les citoyens dans leur démarche ZD;
- semaine du Vrac : sensibilisation à l'achat en vrac
- animations dans les écoles et les plaines de vacances communales (juillet et août);
- mise à jour de la brochure "Halte au gaspillage alimentaire";
- sensibilisation au ZD dans les bibliothèques (lecture, ateliers, expos...)
- ...

Le Conseil communal, en séance du 25 mai 2020, a décidé de mandater l'Intercommunale INTRADEL pour la réalisation de ces actions.

Action de sensibilisation à la problématique des déjections canines

Durant toute l'année, des panneaux et affiches « Plein les bottes des crottes » (réalisés en 2015) sont placés dans certains lieux en fonction de la problématique, ou à la demande des citoyens.

De nouveaux panneaux ont été confectionnés en décembre 2020 « On recherche le maître de Jack le Crotteur »

Ces actions se poursuivront en 2021.

Lutte contre les dépôts sauvages

Tout au long de l'année, des panneaux « Notre quartier n'est pas une poubelle » sont placés sur le territoire, soit en fonction de la fréquence des dépôts, soit à la demande des citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2021.

Action de sensibilisation à la problématique du nourrissage des pigeons (et autres animaux) sur la voie publique

Des panneaux ont été confectionnés afin de rappeler l'interdiction de nourrissage des pigeons (et, partant, des autres animaux sauvages) sur la voie publique. Au-delà de l'aspect illégal de ce type de nourrissage, la communication insiste sur le fait que de tels comportements ont pour conséquence la prolifération des maladies, des fientes mais aussi des rats. Ces panneaux ont été placés dans des endroits stratégiques (parcs, squares, ...) ou encore sur des sites considérés comme prioritaires par les services de la Ville ou à la demande de certains citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2021.

11.- Nettoyement public du Centre-Ville

Depuis novembre 2008, c'est la Société OVS qui a en charge le nettoyage du centre-ville de Verviers.

Le marché de services actuel qui lie la société OVS à la Ville de Verviers porte sur la période allant du 1er juin 2018 au 31 mai 2022.

Leur travail consiste en la vidange et l'entretien des poubelles publiques sur la zone définie du centre-ville, le ramassage des dépôts sauvages type « encombrants », le balayage des rues (mécanique, manuel et, nouveauté, au moyen d'un aspirateur électrique), et le désherbage des trottoirs publics et bâtiments communaux.

Des réunions de suivi ont lieu régulièrement.

Le montant total des factures pour l'année 2020 s'élève à 631.265,68 € tva.

12.- Problématique des Conteneurs individuels, sacs PMC ou autres colis sortis trop tôt ou trop tard

Depuis 2009, un processus de collaboration est mis en place entre le Service Environnement et le Service des Gardiens de la Paix.

De plus depuis le 1^{er} juillet 2020, un nouvel agent constatateur a intégré le service de l'Environnement.

Dès lors lorsque des sacs PMC, des conteneurs individuels ou des colis papiers cartons sont sortis trop tôt (avant 18 h la veille du jour de collecte) ou trop tard (après le passage du collecteur), le Service Environnement fait intervenir l'agent constatateur.

Ce dernier se rend à l'adresse indiquée et demande au propriétaire du (des) sac(s), du (des) conteneur(s) individuel(s) ou colis, de les rentrer et de les ressortir pour la prochaine tournée comme le prévoient les Règlements coordonnés de Police de la Zone Vedre.

Si le contact ne peut être établi avec la personne concernée, le colis est fouillé et une sanction est rédigée si un indice est trouvé dans le dépôt. Si le colis n'est plus conforme après la fouille, il est alors évacué par nos Services techniques. Un feuillet d'information reprenant la problématique est également laissé dans la boîte aux lettres du riverain.

S'il s'agit d'un conteneur individuel laissé de manière récurrente en voirie, il est possible d'infliger une sanction administrative sur base de l'adresse et/ou du numéro de puce.

13.- Délinquance environnementale

Depuis le mois de juillet 2020, l'agent constatateur Environnement a définitivement rejoint l'équipe des gardiens de la paix. Le Service Environnement a donc recruté un nouvel agent constatateur. En raison des difficultés liées à la pandémie du covid-19, celui-ci n'a pas encore pu suivre la formation « agent constatateur environnement ». Il s'agit cependant d'un agent assermenté qui peut déjà travailler en tant que tel et être efficace sur le terrain. Ainsi, en binôme avec les ouvriers-constatateurs, cet agent développe les attributions pour lesquelles il a été engagé, à savoir la recherche et la constatation des infractions environnementales en matière d'abandon de déchets et incinération de déchets, les contacts, la sensibilisation et l'information à la population lors des interventions de terrain.

Dès que la situation sanitaire le permettra, les brigades « duo » pourront reprendre. Il s'agit de brigades constituées de l'agent constatateur, d'un ou deux ouvriers et d'une camionnette de la Ville. Cela permet, dans le même temps, de constater, fouiller et ramasser. D'où le triple avantage suivant : un gain de temps lors des interventions, une facilité lors de la fouille qui s'effectue directement dans la camionnette (améliorant aussi considérablement les conditions d'hygiène), et un périmètre couvert beaucoup plus étendu (car l'ensemble des quartiers de la Ville, y compris les plus périphériques, sont désormais couverts).

L'outil informatif et dissuasif « autocollant orange » (très voyant) est toujours utilisé par les équipes de terrain amenées à fouiller les dépôts sauvages. Cet autocollant est apposé sur les colis fouillés avant qu'ils ne soient évacués. Il signale clairement que le dépôt est interdit, qu'il a été fouillé et qu'il peut faire l'objet d'une amende allant jusqu'à 350 €. Les logos des gardiens de la paix, de la Ville de Verviers et du n° vert « propreté publique-voirie » y sont repris.

Pour l'ensemble de l'année, 282 constats d'infractions ont été rédigés et transmis aux maisons de police concernées pour suivi (216 en provenance directe de l'agent constatateur Environnement et des Services techniques). 64 PV sont revenus en retour des maisons de police.

14.- Serveur propreté publique - voirie

Depuis fin novembre 2011, un programme nommé « dispatching » a été créé afin de centraliser toutes les demandes des citoyens et des Services, relatives à la problématique de la propreté publique.

Cela comprend notamment : la gestion des collectes, le mobilier urbain, les dépôts sauvages, les animaux morts, les déjections canines, l'entretien des trottoirs, ...

Ce programme permet à l'ensemble des membres du Service d'assurer un suivi des interventions, et d'obtenir une vision plus globale des problèmes liés à la propreté publique.

Ce programme est également en interaction avec le numéro vert gratuit « Propreté publique / Voirie » - 0800/21.105. Tout appel sur ce numéro est encodé et traité via le dispatching.

Durant l'année 2020, nous avons encodé et assuré le suivi de 1.834 signalements.

15.- La gestion des déchets au sein des services administratifs communaux

Les divers outils de tri des déchets (PMC, papiers-cartons, piles, consommables d'impression, bouchons en plastique...) sont toujours en place. Cette action se poursuit et le Service Environnement reste à la disposition de l'ensemble du personnel communal pour toute information relative à la gestion des déchets. Cette matière est amenée à sans cesse évoluer en fonction de la législation européenne et wallonne sur le sujet. Le Service accompagnera tout changement nécessaire, à commencer par la séparation des fractions résiduelles et organiques depuis que cela est appliqué aux ménages verviétois.

16.- Commission Environnement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)

Aucune réunion de la Commission Environnement ne s'est tenue en 2020.

17.- Campagne « BE WAPP »

Par courriel daté du 22 janvier, le Ministre de l'Environnement a annoncé la 6ème édition du "Grand Nettoyage de Printemps" prévue sur l'ensemble du territoire wallon les 26, 27, 28 et 29 mars 2020.

Une 4ème journée (le jeudi) a été ajoutée afin de permettre à un maximum de personnes et d'entreprises de participer.

Le jeudi 26 mars et le vendredi 27 mars sont plus spécifiquement réservés aux écoles ainsi qu'aux entreprises. Le grand public (particuliers, associations et clubs) a la possibilité de s'inscrire pour le vendredi et/ou le samedi et/ou le dimanche.

Cette action ouverte à tous s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions pour une Wallonie Plus Propre : "BE WAPP". L'opération consiste à sensibiliser chaque citoyen à la propreté de notre cadre de vie et à mobiliser un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à notre région en ramassant papiers, mégots, canettes, sacs plastiques et autres déchets abandonnés.

Pour participer à cette action de nettoyage, les citoyens s'inscrivent sur le site « moinsdedechets.wallonie.be » et forment une équipe (familles, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, associations, écoles, de maisons de villages, comités de quartiers...) pour recevoir un kit de nettoyage (gants, gilets fluorescents, sacs PMC...). Via le formulaire d'inscription, ils choisissent la date, le créneau horaire, la/les zone(s) qu'ils souhaitent nettoyer.

En séance du 28 janvier 2020, le Collège communal a décidé de participer à l'opération "Grand Nettoyage de Printemps" 2020 dans le cadre de la campagne "BE WAPP", d'inscrire la Ville de Verviers comme coordinatrice locale afin de connaître les endroits à nettoyer et de coordonner la visibilité de l'action sur son territoire.

En raison de la pandémie de Covid-19, l'asbl Be WaPP a décidé, au regard des recommandations du Conseil National de Sécurité, de reporter cet événement annuel aux **24, 25, 26 et 27 septembre**.

Le Service Environnement s'est donc chargé d'indiquer à chaque équipe citoyenne inscrite le lieu où déposer les sacs après leur ramassage (endroit convenu préalablement avec les participants) pour une évacuation efficace de ces déchets par le Service Nettoyement.

Les 24 et 25 septembre, ce sont 2 équipes associatives et une entreprise qui ont œuvré avec leurs équipes au nettoyage de leur quartier.

Les 26 et 27 septembre, 9 équipes (citoyens, mouvements de jeunesse, associations, ...) ont nettoyé les quartiers suivants : Lambermont (rue Pilate), Heusy (rue Fontaine-au-Biez, ...), Petit-Rechain.

18.- Plan Local de Propreté

En 2019, le Ministre Régional Di Antonio sollicitait la Ville par un appel à candidatures concernant les « Plans Locaux de Propreté ». Il s'agissait d'accompagner la Ville dans l'élaboration d'un plan local de propreté. A ce titre, il était possible de bénéficier d'un consultant qui viendrait l'aider à élaborer son plan local de propreté.

La Ville de Verviers a rentré sa candidature (décision du Collège communal du 08 mai 2019) et a été retenue. Une première réunion a eu lieu le 16 octobre 2019. Cette réunion a permis de rencontrer Mme Vigneron, chargée de mission pour l'ASBL Espace Environnement (qui a suivi la Ville durant tout le processus d'établissement du plan), et de pouvoir mettre sur pied les différentes étapes de ce plan pour l'année 2020. Le 31 octobre 2020, la Région wallonne a approuvé le Plan Local de Propreté de la Ville de Verviers et la mise en place de ce plan se poursuivra en 2021.

B.- Energie

1.- Guichet de l'Energie

Mission de base :

Le guichet comporte toujours deux consultants. Stéphanie Grévisse (SG) bénéficie d'une réduction de temps de travail entamée en octobre 2019 et qui a pris fin en septembre 2020. Une nouvelle réduction de temps de travail d'un cinquième a pris cours début octobre 2020 pour une période d'un an.

L'espace Wallonie et le guichet réunis depuis janvier 2017 dans un bâtiment commun, plus aucune permanence décentralisée n'est organisée.

Les consultants ont réalisé leur mission d'information en matière d'économies d'énergie dans le logement. Les thèmes principalement abordés sont : l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation thermique des bâtiments, les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, la ventilation, les énergies renouvelables, la réglementation PEB, la libéralisation des marchés de l'énergie (gaz et électricité) ... et suivi des primes énergie et rénovation de la Wallonie, les primes « Habitation » depuis juin 2019 et autres incitants financiers : Rénoprêt et Rénopack, réduction fiscale...

En 2020, les consultants du guichet ont reçu 248 visiteurs dans leur bureau, 1290 appels téléphoniques, 164 courriers/emails. Les consultants ont été amenés à réaliser quelques visites qualitatives, électriques et humidité chez les particuliers.

Dans le cadre de l'opération MéBar II (subvention d'un montant maximum de 1.365€ octroyée aux ménages à bas revenus), les consultants ont reçu 18 dossiers à traiter en 2020: visites préalables, demandes de prix et visites de vérification des travaux. Depuis l'intégration du guichet Energie d'Eupen au sein de la communauté germanophone, les communes francophones qui en dépendaient sont rattachées au GEW de Verviers en ce qui concerne les dossiers Mébar : Plombières, Welkenraedt, Limbourg, Baelen, Jalhay, Malmedy, Waimes.

Pour le reste le guichet couvre une zone d'action regroupant 13 communes : Aubel, Aywaille, Dison, Herve, Olne, Pepinster, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts et Verviers.

Promotion et sollicitations diverses :

Etant donné l'épidémie de COVID Les actions de promotion dans le but de mieux faire connaître les services du guichet de l'énergie auprès de la population ont été limitées : impression de feuillets d'information, insertion d'articles dans divers médias régionaux (bulletins communaux, la Quinzaine, Le Jour Verviers...) sous format papier et informatique (sites internet communaux), contacts avec les responsables des communes et des CPAS de la zone d'action.

Aucune séance d'information n'a pu être organisée dans les locaux de l'espace Wallonie à destination d'ASBL.

Les consultants ont participé à des formations sur des thèmes liés à l'énergie, organisées pour la plupart par le Département de l'énergie et du Bâtiment durable:

Date	Intitulé/sujet	Organisée par	Lieu	Consultant
6 janvier	Réunion GEW	GEW	Jambes	GE
17 février	Briefing Batibouw	TLPE	Jambes	SG - GE
10 août	Formation utilisation CRM (à distance)	TLPE	Verviers	SG
Juin -août - sept	La chaux - Réno - Ventilation - outils pathologie	FAI-Re	Verviers	SG - GE

Des permanences ont été assurées par les 2 consultants sur le stand du SPW dans des salons organisés en Wallonie et à Bruxelles, cette année uniquement : "Batiréno" à Namur, « Batibouw » à Bruxelles.

Remarque : les contacts des consultants lors des salons organisés directement par le SPW ne sont pas comptabilisés dans ce rapport, ils sont collectés directement par le SPW à chaque fin de journée, en moyenne, cela s'approche de 40 contacts par jour.

Chacun des 2 consultants participe à des groupes de travail, visant à améliorer le fonctionnement global du réseau des Guichets, et pour ce faire se rend à des réunions organisées à Jambes avec d'autres consultants des autres Guichets (M. Elias : groupe farde et outils didactiques En plus : réunion Fai-re; Mme Grevisse : groupe communication-visibilité et média).

Le guichet a également participé au tournage de 1 capsule vidéo pour internet en juin 2020.

Les consultants renforcent à distances les équipes du SPW dans les missions de renseignement du public et de traitement des dossiers, voir tableau ci-dessous :

Objet	Activité	Consultant
Appels 1718	De mai 2019 à mars 2020	SG
Appels 1718	De mai 2019 à mars 2020	GE
ERANOVA	Depuis mars 2020	SG
Groupe Outils collaboratifs	Réunions plusieurs fois par an	GE
Groupe rédaction VLW	4x par an	SG
Groupe Média	Article journal + capsule vidéo pour internet	SG

Référent	voir tableau formation	SG, GE
Collaboration avec SPF Economie	Avis sur site internet : www.energievores.be	GE
Page Facebook Energie	Rédaction publications + réponses commentaires et messenger	SG

Depuis le 1er mai 2019, les activités de la CWaPE en lien avec le soutien à l'électricité verte sont transférées au SPW Energie. Il s'agit essentiellement de la gestion de l'octroi des certificats verts (CV) et des labels de garantie d'origine (LGO), l'application de la "procédure facteur "k", les primes QualiWatt, les quotas de CV ainsi que leur réduction et exonération mais aussi les questions et plaintes relatives à ces matières. Dans ce cadre, il a été demandé aux guichets énergie Wallonie de soutenir la Direction de l'Organisation des marchés régionaux de l'Énergie pour absorber cette nouvelle charge de travail. A raison de 2 à 3 x par semaine, le guichet a tenu une permanence téléphonique pour répondre aux appels du 1718 liés aux questions photovoltaïques et ce jusqu'en mars 2020.

Remarques : tous ces appels venant du 1718, depuis le 1^{er} juillet 2019 sont directement comptabilisés par le SPW et ne figurent pas dans les chiffres du présent rapport, pour les mois de janvier à mars 2020, cela représente : 400 appels.

Depuis mars, SG assure des permanences téléphonique pour la société ERANOVA qui est mandatée pour répondre aux appels Photovoltaïque du 1718.

Depuis décembre 2020, Stéphanie Grévisse traite des dossiers « Demande de Rapports de suivi pour l'Administration » dans le cadre des primes Habitation.

2.- Earth Hour

Pour rappel, il s'agit d'une action symbolique du WWF visant à inviter les citoyens à éteindre la lumière entre certaines heures, et ce pour rappeler la nécessité d'agir pour protéger notre biodiversité face au changement climatique.

Pour 2020, en raison de la pandémie de covid-19, rien n'a été prévu dans ce cadre.

3.- Nuit de l'Obscurité

L'asbl ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) -en collaboration avec d'autres partenaires- organise la Nuit de l'Obscurité, action symbolique qui vise à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse et au gaspillage énergétique lié aux éclairages excessifs.

En raison de la pandémie de covid-19, elle n'a pas été organisée à Verviers en 2020.

C.- Permis d'Environnement :

Sur toute l'année 2020, ce sont 89 nouveaux dossiers qui ont été introduits :

- 77 dossiers pour les déclarations (classe 3)
- 12 dossiers pour les permis d'environnement (classe 2)

Analyse technique et suivi administratif des déclarations de classe 3 et des permis d'environnement de classe 2.

Le Service technique se charge de la visite des établissements classés en vue d'analyser si les dossiers sont complets et si les précautions en matière de protection de l'environnement sont suffisantes. Le cas échéant, des conditions complémentaires ou des suggestions d'amélioration sont élaborées.

D.- Divers :

1.- Opérations de nettoyage des bords de Vesdre

Par courriel du 27 août 2019, l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (CRV) a informé la Ville que la date de la prochaine opération Rivières propres, pour les Communes qui le souhaitent, a été fixée au samedi 25 avril 2020.

En séance du 3 mars 2020, le Collège communal a marqué son accord sur la participation de la Ville de Verviers à l'Opération rivières propres 2020 prévue le samedi 25 avril.

En application des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux en raison de la pandémie de covid-19, cette opération de nettoyage n'a pu être réalisée à cette date-là et a été reportée au samedi 26 septembre.

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville au Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, le Service de l'Environnement - en collaboration avec ledit Contrat - a donc organisé, le samedi 26 septembre, une nouvelle opération « Rivières Propres ».

Celle-ci a consisté en une vaste action de sensibilisation par le nettoyage des bords de la Vesdre à Verviers. Quelques heures de nettoyage auront été suffisantes à la trentaine de bénévoles pour récolter 5 m³ de déchets dont de la ferraille, des vêtements, PMC, sachets, déchets de types ménagers, encombrants ou inertes (zone d'intervention : sur les berges de la Vesdre entre le pont de Renoupré et Quai de la Vesdre). Ce nettoyage a notamment permis à certains points « sensibles » tels le Pont de l'Epargne et le Quai de la Vesdre de retrouver une autre image et de rendre ses droits à la nature.

2.- Semaine de l'arbre

2020 : Journée de l'arbre

La journée de l'arbre devait avoir lieu le 23 novembre 2020 mais suite à la crise sanitaire et aux mesures en vigueur liées au Coronavirus, cette journée de distribution d'arbres aux citoyens n'a pu avoir lieu.

Dès lors, le PCDN a mis sur pied un concours photos. Les photos ont été soumises à un vote du public jusqu'au 26 novembre 2020. Les résultats ont été dévoilés le 28 novembre sur la page Facebook du PCDN. Les lots pour les gagnants étaient un jeu de société Photosynthésis, un arbre fruitier ou 2 plantes grimpantes si le gagnant n'avait pas de jardin.

3.- Comité de suivi du domaine de Séroule

Suite aux élections communales d'octobre 2018 et à la mise en place du nouveau Conseil communal en date du 03 décembre 2018, il a été nécessaire de renouveler les membres du comité de suivi.

Le Conseil communal du 25 février 2019 a donc désigné 3 de ses membres (Mme Belly et MM. Chefneux et Ben Achour) en tant que représentant de la Ville au sein du « Comité de Suivi de Séroule ».

Une réunion s'est tenue en visioconférence le 14/10/2020. Les thèmes abordés sont les suivants : travaux réalisés et à venir dans le parc (passerelle, verger, ...), mise en place d'un service de gardiennage, étude hydrologique complémentaire, sécurité, règlement d'accessibilité, procédure de demande d'événements, points d'urbanisme dans la zone et divers (dépôts sauvages, avis de tempêtes, mobilité douce).

4.- Journée de la Biodiversité

Étant organisée en alternance tous les deux ans, et la dernière version ayant été organisée le 12/05/2019, la prochaine journée de la biodiversité devrait être organisée en 2021.

5.- Campagne 2020 de gestion de la berce du Caucase

Pour rappel, le Conseil communal, en date du 30 mai 2011, avait adopté un règlement en matière de lutte contre les plantes invasives comprenant des interdictions, des obligations d'intervention et des conseils de gestion.

En novembre 2012, le Conseil communal avait adopté le Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique (développé par l'Unité Biodiversité & Paysage de l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech dans le cadre du projet LIFE+ AlterIAS).

Ce document a pour objectif de sensibiliser et d'induire un changement d'attitude positif concernant l'utilisation des plantes invasives (limiter les introductions et la dispersion de ces plantes dans les parcs, jardins, les étangs, les pépinières et le long des voiries). Il s'adresse aux professionnels de l'horticulture (horticulteurs, pépiniéristes, services publics responsables de plantations...).

La Ville de Verviers, en souscrivant au code, s'est engagé volontairement à :

1. se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique;
2. stopper la plantation de certaines espèces invasives (reprises à l'annexe I du Code);
3. diffuser de l'information sur les plantes invasives aux membres du personnel et/ou aux citoyens (différents outils de communication tels que dépliants, brochures, posters sont envoyés gratuitement aux partenaires, diffusion d'information sur le site internet de la Ville de Verviers);
4. privilégier l'utilisation de plantes alternatives non invasives;
5. participer à la détection précoce des nouvelles plantes invasives potentielles.

La Ville de Verviers a pris part à la campagne de gestion 2020 de la Berce du Caucase (plante invasive dangereuse pour la flore indigène et pour l'homme) dans le bassin de la Vesdre.

Le Service technique des Travaux a mis à disposition 3 - 4 ouvriers pour la gestion sur terrain aux périodes préconisées.

Le Service technique a complété la cartographie du Contrat de Rivière Vesdre (CRV) mais a également encodé sur le site de la Région wallonne les endroits où sont recensées des populations de berces du Caucase sur le domaine public.

Un article de sensibilisation à destination des citoyens a été publié via le site internet de la commune.

Mise à jour de l'inventaire des populations de berces du Caucase :

Le Service Environnement a centralisé les informations provenant des riverains et procédé à l'encodage des populations repérées.

Via le site de la Ville de Verviers, les citoyens peuvent signaler, sur domaine privé ou public, au Service Environnement la présence de ces plantes invasives par le biais d'un formulaire à télécharger. Une vérification est alors effectuée sur terrain pour confirmer ou infirmer la présence de berces du Caucase.

Le cas échéant, un courrier est adressé au propriétaire du terrain privé en mentionnant les techniques d'intervention (référence au règlement communal en matière de lutte contre les plantes invasives). Sur domaine public, intervention de notre Service technique.

6.- Plan Communal de Développement de la Nature - MAYA

La convention entre l'apiculteur qui gère le rucher communal - Monsieur Léon JACQUEMIN - et la ville de Verviers, a été avalisée par le Conseil communal du 25/04/2016.

Les ruches sont toujours en activité.

7.- Plan communal de Développement de la Nature - Charte

Le 04 avril 2014, le Collège communal adoptait les axes de relance du P.C.D.N., ainsi que la création d'un groupe de travail chargé de la lecture des Etudes d'Incidences sur l'Environnement (E.I.) et la signature d'une charte entre ces bénévoles et la Ville de Verviers. Leur mission étant de pointer les adéquations et inéquations de l'étude par rapport à l'étude du maillage écologique et des paysages verviétois pour permettre au Service technique de rédiger ses avis.

Pour rappel, la charte devait être signée en 2016 mais a été abandonnée en 2017, faute de participants.

8.- Plan communal de Développement de la Nature 2020 - Restauration des Promenades P.D.C.N. et panneaux

En date du 18 juin 2020, le Collège communal marquait son accord sur la proposition du Service technique, à savoir la restauration des 13 promenades du P.C.D.N. et des panneaux de départ de chaque promenade. Le subsidie est de maximum 5.000 € et ces réalisations auront lieu en 2021.

9.- P.C.D.N. 2015 - Entreprises Nature Admise 2015

Le 28 septembre 2015, la Région wallonne sollicitait les communes pour une subvention PCDN spécifique pour des actions « Entreprises Nature admise ».

Le Collège a marqué son accord le 20 octobre 2015 sur les actions proposées, et a signé la charte s'y rapportant.

La Région a marqué son accord sur le subside de 2.500 € pour le projet lié à la verdurisation du zoning de Stembert.

Les réalisations suivantes ont été effectuées :

- 1) Nettoyage superficiel du terrain
- 2) Plantation d'un arbre d'avenir
- 3) Pose d'une clôture de protection et d'un panneau didactique

La société BTI, propriétaire du terrain, a fait faillite en 2019 et le terrain est donc mis en vente. Ce projet sera éventuellement relancé en 2021 quand il y aura un nouvel acquéreur.

10.- CONTRAT DE RIVIERE VESDRE A.S.B.L. - Protocole d'accords 2020-2022 - Sixième convention-exécution

Pour rappel, Verviers s'était initialement engagée dans la convention d'élaboration du contrat de rivière(*), en juin 2000, et avait poursuivi cet engagement par la signature de Conventions-Exécutions ou Protocoles d'Accords successifs (octobre 2003 - juin 2006; juillet 2006 - juin 2009 prorogé jusqu'en décembre 2010; janvier 2011 - décembre 2013; janvier 2014 - décembre 2016; janvier 2017-décembre 2019).

Le sixième protocole d'accords 2020-2022 -adopté par le Conseil communal lors de sa séance du en séance du 2 septembre 2019- a été signé le 17 décembre 2019 par les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre.

Parmi les actions à mettre en œuvre de 2020 à 2022, on cite entre autres :

- réalisation de l'égouttage sur certains tronçons dans le cadre du plan triennal;
- sensibilisation des riverains pour tenter de limiter le dépôt de déchets en bordure de cours d'eau; le rejet d'eaux usées...
- gestion de la berce du Caucase;
- participation aux opérations rivières propres;
- organisation de la journée de la Biodiversité (le cas échéant);
- ...

(*) *Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? :*

C'est un concept qui consiste à rassembler dans un partenariat tous les acteurs d'un même bassin hydrographique (en l'occurrence ici, celui de la Vesdre) en vue de définir et de mettre en œuvre, tous ensemble, un programme d'actions visant à restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau de ce bassin.

Qui fait partie de ce partenariat ?

Les communes et les provinces, les administrations publiques, les acteurs socio-économiques, scientifiques et touristiques, les pêcheurs, les agriculteurs, les mouvements de jeunesse, les habitants, les amoureux de la nature, du patrimoine et les défenseurs de l'environnement...

11.- OFNI'S

Comme chaque année depuis 2014, le Contrat Rivières Vesdre (C.R.V.) a de nouveau proposé à la Ville la mise en place de barrages de déchets flottants. Pour rappel, ces barrages sont utilisés de manière temporaire sur certains cours d'eau de façon à sensibiliser le grand public à la problématique des déchets abandonnés dans et aux abords de ceux-ci. La mise en place de ces barrages permet d'interpeller les citoyens en concentrant les OFNI's (ndlr : Objets Flottants Non Identifiés) de manière très visible à proximité de lieux de passage.

En séance du 27 août 2020, le Collège communal a marqué son accord pour la pose temporaire d'un barrage récolteur de déchets sur la Vesdre à Verviers durant un peu plus de trois semaines, soit du 14 septembre au 05 octobre 2020. L'endroit choisi pour la mise en place de ce barrage était au niveau de l'esplanade de la rue Saucy, en amont du pont Hubert Parotte. Les déchets récoltés par le barrage durant cette période ont été évacués par les Services techniques.

12.- Biodiversité - Création d'un espace didactique - Chaussée de Heusy

L'équipe LEPA a poursuivi l'entretien de cet espace didactique durant l'année 2020.

Pour rappel, a été créée à cet endroit une zone naturelle de biodiversité avec la création d'une prairie fleurie, l'installation d'abris à insectes et la plantation d'un arbre fruitier.

13.- Printemps sans pesticides en Wallonie

Pour rappel, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP), l'interdiction de principe d'utilisation de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides, ...) est entrée en vigueur le 1er juin 2014. Les trottoirs (appartenant au domaine public) ne peuvent plus être traités à l'herbicide. L'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) est totalement interdit dans les espaces publics depuis 2019.

Par courriel du 8 janvier 2020, l'asbl Adalia informe la Ville que la campagne de sensibilisation "Printemps sans pesticides" se déroule du 20 mars au 20 juin 2020.

En élargissant la période de cette campagne, chaque participant peut ainsi organiser un événement plus tard et bénéficier des bienfaits du beau temps, comme une balade de saison, une visite d'un jardin au naturel, d'une démonstration de machines de désherbage, ...

Cette manifestation vise à informer des effets de l'utilisation des pesticides et à montrer qu'il existe des alternatives efficaces à cette utilisation. Elle s'adresse à toute la population, soit en tant qu'acteur soit en tant que participant.

14.- RADON

Pour rappel, le radon est un gaz radioactif, formé par décroissance de l'uranium présent dans le sol et les roches, dangereux pour la santé qui se trouve dans certains sous-sols et qui peut pénétrer dans les bâtiments. Pour rappel également, l'ensemble des bâtiments communaux à risque selon la cartographie officielle (en ce compris les écoles et les crèches) ont déjà fait l'objet de ces mesures de radon durant les hivers précédents. Aucun problème majeur n'avait été détecté, et des mesures correctrices simples avaient été conseillées aux gestionnaires de certains bâtiments (la plupart du temps, afin d'y assurer une meilleure aération).

Pour 2020, la Ville a continué d'informer ses citoyens sur cette campagne provinciale via ses différents canaux de communication.

15.- Journées wallonnes de l'eau

Suite à la crise du coronavirus en 2020, les Journées wallonnes de l'eau (qui devaient avoir lieu du 15 au 31 mars 2020) n'ont finalement pas pu être organisées. Toutes les activités prévues ont dû être annulées.

16.- Permis de végétaliser

Conformément à la décision du Conseil communal du 25 septembre 2017, Verviers a mis en place un "permis de végétaliser". Ce permis a pour but d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des comités de quartier et des associations. Il vise à favoriser la nature et la biodiversité en ville, à participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie, à stimuler la dynamique de transition et à créer du lien social en favorisant les échanges avec les autres, notamment ses voisins.

Il a également pour objectif de formaliser les nombreuses demandes des citoyens verviétois concernant la verdurisation de l'espace public afin d'obtenir un cadastre exhaustif des réalisations.

Le permis de végétaliser est gratuit et permet aux demandeurs d'obtenir un appui, un soutien et des conseils de la part des services communaux. La liste des végétaux conseillés et à proscrire est disponible sur le site de la Ville de Verviers.

Les projets peuvent prendre différentes formes : pieds d'arbres, potelets (poteaux anti-stationnement), jardinières mobiles, murs ou clôtures, bacs potagers, ...

L'Administration s'engage à répondre aux demandes dans un délai d'un mois (sauf circonstances exceptionnelles).

Une signalétique adaptée est prévue pour les dispositifs de végétalisation. Ces panneaux, remis par les services de la Ville, doivent permettre de mettre en valeur les différents projets des Verviétois.

En 2020, et probablement en partie en raison de la pandémie de covid-19, aucune demande n'a été introduites auprès du Service Environnement.

SECTION 3 - BIBLIOTHEQUES

1.- Service des prêts, offre documentaire et ressources informatiques

2020 a été marquée par la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les bibliothèques ont été fermées à partir du 14 mars. La bibliothèque de Verviers a rouvert le 19 mai, d'abord selon un protocole strict (nombre de personnes limitées, pas de groupes, uniquement service de prêt et retour de médias, service au « guichet » ; avec possibilité toutefois de faire préparer des colis de livres à l'avance, via commande par e-mail ou téléphone), puis assouplissement dans le courant du mois de juin (possibilité d'accéder aux rayonnages, mais temps limité), jusqu'à retrouver, en septembre, un fonctionnement plus proche de la normale (possibilité de venir à plusieurs, plus de limite de temps, réouverture de la salle de consultation et de l'EPN). La bibliothèque d'Ensival elle, a rouvert le 8 septembre.

Depuis la réouverture, les documents rentrés sont mis en quarantaine durant au moins 3 jours. Cette mesure, qui vise à rassurer les lecteurs et lectrices, ainsi que les autres mesures sanitaires (plexis, port du masque, désinfection des mains et des postes de travail) et l'évolution du comportement des lecteurs et lectrices (augmentation des contacts par téléphone et e-mail) augmentent la charge de travail. L'évolution des mesures a aussi demandé un travail supplémentaire de communication (site internet, affichage, newsletters).

Les animations ont toutes été annulées à partir du 14 mars, puis ont repris progressivement et partiellement, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires et avec l'application d'un protocole spécifique, à partir de juin. 185 animations de groupes ont été réalisées, dont plusieurs hors des locaux, pour un public de 2 885 personnes.

Les bibliothèques de Verviers ont régulièrement servi 4 145 personnes différentes qui sont venues au minimum une fois dans le courant de l'année. L'ensemble des sections a effectué 71 235 prêts directs (28 008 aux moins de 18 ans, 37 131 aux adultes, 6 096 aux collectivités). Il convient d'ajouter à ces prêts les transactions de retour et les prolongations et réservations faites aux comptoirs ainsi que les renseignements et conseils aux personnes.

Le service de prêt inter, interrompu aussi en mars, n'a repris qu'en septembre. De leurs ressources propres, les bibliothèques de Verviers ont prêté 5 682 ouvrages en prêt inter ou en dépôt à d'autres bibliothèques. La camionnette des tournées dans l'arrondissement a véhiculé 11 834 documents, 181 caisses de livres, ainsi que du matériel promotionnel (affiches, dépliants...).

Les bibliothèques de Verviers ont acquis 7 134 documents. Elles en ont retiré 2 357 du catalogue. L'élagage des réserves en section adultes s'est poursuivi (retrait de documents dépassés et sans intérêt patrimonial, qui n'avaient jamais été encodés dans le SIGB). 4 quotidiens et 46 revues et magazines ont été suivis par achats directs, par abonnements ou par dons.

Les recettes induites par les inscriptions et réinscriptions des lecteurs ou lectrices adultes se sont portées à 7.594,00 €.

Le service gère les relances de retards, et, en coordination avec le Service de la Recette, les contentieux. La recette induite s'est portée à 15 818,40 €.

La médiathèque a été fermée en même temps que la bibliothèque mais, faute de personnel, n'a rouvert qu'en juillet et ce, deux jours par semaine seulement. Elle a été fermée quinze jours en août et a fermé (définitivement) fin novembre 2020. Les collections de DVD de la section de Verviers ont été progressivement intégrées aux collections de la bibliothèque, qui en assure désormais le prêt gratuit. La médiathèque a ouvert ses portes à 521 personnes, pour un nombre de prêts de 985. Les recettes engendrées par ce service sont de 1886 €.

2.- Espace Public Numérique (EPN)

L'EPN ouvre normalement 21 heures par semaine au public et met à disposition 8 ordinateurs et une imprimante. Il a été fermé à partir du 14 mars, puis a rouvert le 1^{er} septembre, mais seuls 4 ordinateurs ont été mis à disposition afin de garantir la distanciation sociale.

719 personnes ont ainsi été accueillies, qui fréquentent l'EPN principalement pour l'utilisation des moteurs de recherche, les e-mails, les réseaux sociaux, les jeux, la recherche d'emploi, l'apprentissage des langues (sur le site www.wallangues.be) ou du permis de conduire, les dossiers de bourses scolaires ou de jobs étudiant·e·s, les déclarations d'impôts, le calcul d'itinéraires et de plans, ou simplement pour imprimer des documents.

En plus de l'utilisation individuelle, les animateurs de l'EPN ont proposé, jusqu'au 13 mars 2020, **9 formations**. Depuis, les formations ont toutes été annulées.

3.- Ressources humaines

Les effectifs des bibliothèques de Verviers comptent, au 31/12/2020 : 10,8 ETP bibliothécaires subsidiés FWB, 1 ETP animateur multimédia subsidié FWB (EPN), 2,7 ETP employées d'administration et 0,8 ETP ouvrier + 0,5 ETP affecté à la médiathèque. Soit un total de 15,8 ETP pour les activités bibliothèque + EPN + médiathèque, dont 11,8 sont subsidiés.

Le service a bénéficié d'étudiant·e·s jobistes pour les prestations des samedis matins et durant l'été.

4.- Actions spécifiques de l'opérateur direct

Participation régulière aux réunions plénières des bibliothèques de la Province.

Conception interne et diffusion locale des affiches, dépliants et annonces des activités des bibliothèques de Verviers.

Tenue à jour du site web des bibliothèques de Verviers avec agendas des activités, édition et publication de bibliographies thématiques, suggestions de lectures et listes de nouveautés. À noter que le site a été entièrement refait en 2020, tant au niveau de la forme que de sa structure et du contenu.

Edition d'une *newsletter* mensuelle.

Malgré les restrictions et annulations, 185 animations ont été réalisées.

Nombre d'animations par section

- Section jeunesse : 108
- Section adultes : 50
- Ensival : 27

Public par âge

- 0-17 ans : 2 137
- 18 et plus : 748

Public par type

- Scolaires : 104
- Tout public : 29
- Encadrement de jeunes (crèches, écoles de devoirs, plaines...) : 11
- Alpha / FLE / Insertion : 17
- Public handicapés : 9
- Seniors et autres : 15

Lieu des activités

- En extérieur : 23 (écoles, plaines, Parc Godin, Maison de retraite, MJ, CCV, CCDison...)
- Dans la bibliothèque : 162

SECTION 4 - DOCUMENTATION - ARCHIVES

Tous les journaux et les revues auxquels la Ville est abonnée ou qu'elle reçoit gratuitement (150 au total) ont été enregistrés et distribués dans les différents services. Les journaux à conserver ont été dépouillés, classés et les fiches de référence se rapportant aux articles intéressants établies.

Le fichier du fonds « Documentation » continue à s'enrichir.

Le bureau s'est chargé de l'achat des ouvrages de documentation souhaités par les membres du Collège communal et les services, du renouvellement des abonnements aux publications ainsi qu'aux mises à jour de la documentation existante.

Quelque 801 dossiers (56 Archives place du Marché - 745 Archives Sommeleville) déjà archivés ont été demandés par différents services de l'Administration et leur ont été transmis après enregistrement.

Jusqu'à la mi-septembre, pour chaque séance du Conseil communal, des fardes de presse comprenant une note explicative pour chacun des points repris à l'ordre du jour ont été préparées et remises aux journalistes.

De la documentation sur la Ville a été fournie à 5 étudiants pour des travaux scolaires. De plus, de nombreuses recherches ont été effectuées dans les archives anciennes et modernes, dans les documents du dix-neuvième siècle, ainsi que dans les collections de journaux conservés depuis le siècle dernier.

- ⇒ 15 nouveaux lecteurs, dont 6 Verviétois et 8 personnes de communes extérieures, ont souscrit l'abonnement annuel (11,00 € ou 4,50 € avec la carte de la bibliothèque). Un chercheur est également venu de France. Parmi les communes extérieures, citons : Jalhay, Limbourg, Theux, Thimister, Liège, Anderlues et Sprimont.
- ⇒ 19 personnes ont bénéficié de la gratuité, instaurée depuis le 1^{er} janvier 2002, pour la consultation des plans de leur maison.

Au total, 168 visites de lecteurs ou chercheurs ont été enregistrées sur l'année 2019.

La consultation des registres d'Etat civil de plus de 100 ans s'effectue désormais au service Documentation/ Archives. Deux après-midi sont réservés sur rendez-vous à ces chercheurs.

172 dossiers d'affaires terminées nous ont été adressés par les autres services. Ils ont été archivés et classés après confection des fiches de références. Le Service a réceptionné et classé les certificats médicaux relatifs au personnel actif. Les dossiers particuliers des membres du personnel devenus inactifs ont été complétés et reclassés aux emplacements ad hoc.

Le bureau des Archives Pont-Sommeleville a accueilli particulièrement de nombreux architectes, géomètres ou particuliers effectuant des recherches dans les archives de l'Urbanisme. Il a réceptionné, archivé et encodé les dossiers émanant des Services technique et administratif de l'Urbanisme (376) ainsi que ceux émanant du Service des Travaux.

Inventaires et sauvegarde d'archives

La constitution d'une base de données réunissant sous format informatique la totalité des fiches d'inventaire « papier » du service des archives s'est poursuivie. Cette base de données accessible depuis les différents ordinateurs du service des archives compte plus de 30.000 enregistrements. Une autre base de données relative au Fonds « Bâtisses » est en cours de réalisation. Elle couvre actuellement la période 1880-1976. L'inventaire des dossiers pour la période 1836-1879 est en cours. L'informatisation des supports permet au Service des Archives de réaliser des recherches plus rapides et plus poussées pour les différents services qui en font la demande.

L'inventaire systématique sur support informatique des dossiers les plus récents du Service des Travaux (qui n'avaient jamais été inventoriés car non conservés dans le grenier principal) est terminé. Il est mis à jour régulièrement avec l'archivage des nouveaux dossiers émanant du Service des travaux.

Le fonds « Bâtisses » contemporain (permis d'urbanisme à partir de 1977) continue à s'enrichir avec l'archivage des dossiers constitués par le Service de l'Urbanisme. Une base de données du type de celle existant pour la période 1880-1976 est réalisée.

Les archives de l'entreprise de construction de machines textiles Houget-Duesberg-Bosson, sauvées en 2009, sont régulièrement utilisées par les responsables de la société qui s'est créée pour assurer un service après-vente pour les machines textiles fabriquées à Verviers et encore en activité à travers le monde.

L'inventaire du Fonds Jacques Wynants (don approuvé par le Conseil communal du 27 mai 2019) entamé en novembre 2019 a été mené à bien bénévolement par l'historien Freddy Joris. Ces archives sont consacrées essentiellement au second conflit mondial. Le fonds a été consulté par 5 personnes.

Numérisation

Le déménagement prévu des archives vers la rue Biolley posera le problème de l'accessibilité des dossiers archivés pour les différents services. Ce problème se posera également lors du déménagement des services communaux vers la nouvelle cité administrative, puisque la nouvelle organisation des espaces de travail et d'accueil, ne permettra plus aux services de garder sous la main autant de dossiers que par le passé.

Il était donc impératif d'entreprendre dans les meilleurs délais la numérisation des documents (archives et secrétariat) de l'administration ; d'une part, en équipant le service des archives d'un pôle de numérisation et, d'autre part en externalisant la numérisation d'archives auprès de sociétés extérieures spécialisées.

Le scanner A2 dont le service a fait l'acquisition en 2019 a permis, en collaboration avec le service d'encadrement des peines alternatives, d'accueillir plusieurs prestataires qui se sont attelés à la numérisation des bulletins communaux. Ce scanner a aussi permis la numérisation d'une série de plans au Service fédéral du cadastre

Le programme de numérisation des archives de l'urbanisme s'est poursuivi. Après les dossiers d'urbanisme de l'ancienne commune de Verviers pour la période 1880-1976 (soit 547 boîtes d'archive), ce sont les dossiers des anciennes communes fusionnées pour la même période (350 boîtes) qui sont en cours de numérisation depuis le 9 décembre 2020. Le travail devrait être terminé pour la fin août 2021.

Nouveaux locaux

Une partie non classée de l'espace Biolley sera affectée aux archives communales. La première phase des travaux devant permettre de transformer certaines annexes industrielles de l'Hôtel de Biolley en un dépôt moderne d'archives destiné à accueillir les archives communales, les archives et la bibliothèque du Centre de documentation sur la laine ainsi que la bibliothèque de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire est achevée. Le sous-sol, d'une surface d'environ 430 m² est aménagé en surface de stockage. A l'étage, sur la même surface, sont aménagés une zone d'accueil au public et de consultation des archives, des bureaux administratifs, un local pour l'accueil de groupes scolaires, un réfectoire et un local technique. Les travaux pour la réalisation de la seconde phase (démolition d'un bâtiment industriel et nouvelle construction) sont terminés. Ils offriront quatre plateaux d'environ 100 m² de surface de stockage complémentaire. Le mobilier destiné aux espaces accueil et bureau a été acquis. L'espace de stockage du sous-sol a en partie été équipé de rayonnages mobiles permettant un gain de place. Tombée en faillite, la société en charge des travaux n'a pu terminer totalement le chantier. Un nouveau marché a dû être lancé pour réaliser les finitions nécessaires aux deux phases de travaux. Le chantier devrait être totalement terminé d'ici l'automne 2021 et le déménagement organisé.

SECTION 5 - MUSEES COMMUNAUX

Rapport fait selon les missions assignées aux Musées de la CFWB par le décret du 17 juillet 2002, modifié le 03 mai 2012.

1. Gestion

- Nombre de visiteurs : 2502 visiteurs (les musées ont été fermés du 13/3 au 19/5 et du 29/10 au 04/12/20, du 1er janvier au 13 mars, les chiffres étaient bons mais pendant le 1^{er} confinement le musée a été totalement fermé, à la réouverture et jusqu'au 2/10, nous avons eu des groupes scolaires, enfants uniquement de moins de 12 ans, des anniversaires et des réceptions avec un nombre limité de visiteurs. A partir du mois d'octobre, les écoles sont passées en code rouge et nous n'avons plus eu l'autorisation d'accueillir des groupes scolaires ou non. Les anniversaires restaient autorisés mais il y en a eu très peu. Le Bethléem n'a pas été autorisé ni pour les scolaires ni pour les familles.
- Etablissement des horaires de prestations des gardiens (pensionnés) et des étudiants (week-ends aux Beaux-Arts) + agents ville mis à disposition pendant la période covid
- Tenue à jour des horaires, jours de congé et autres absences du personnel; encodage des périodes de télétravail

- Tenue à jour des visites de groupes ou scolaires (jusqu'en mars) puis à la reprise, puis annulation lors du passage des écoles en code rouge, les anniversaires du mercredi après-midi.
- Préparation de nouvelles animations pour les scolaires (la mallette du peintre, le musée des tout-petits, atelier créatif « musée pop-up », atelier créatif « mon autoportrait trait pour trait, petite histoire de l'art au musée, les intimistes verviétois)
- Conception de matériel pédagogique
- Rédaction de rapport collège et de rapport pour le conseil communal.
- Travaux d'ordre administratif (compta, bons de commandes, devis, offres de prix, vérification des factures, gestion des allocations communales, avis à mandater, gestion des débours).
- Tenue du registre des dons, achats, legs
- Mise à jour du fichier adresses mails par rapport à la politique de respect de la vie privée
- Rédaction du rapport administratif annuel;
- Rédaction de dossiers de presse (expo autour du cœur de Pierre David et de panneaux textes pour l'exposition, exposition sur Henri Vieuxtemps et expo sur les tableaux restaurés)
- Traitement et élaboration des dossiers « subsides » pour la Province de Liège
- Traitement et élaboration des dossiers « subsides » pour la CFWB
- La Commission administrative des Musées communaux s'est réunie 3 fois, durant l'année 2020
- Travaux divers : remplacement de néons et d'ampoules, réparations diverses de lustres, de spots..., entretien des humidificateurs et déshumidificateurs + achat, suivi des extincteurs
- Relevé mensuel des compteurs (eau, gaz, électricité) sur les 3 sites (atelier, Beaux-Arts et Archéo)
- Réparation de matériel d'entretien divers (aspirateur, cireuse, machine à laver);
- Petit entretien et petites réparations sur les humidificateurs
- Tests d'implantations des hygromètres enregistreurs pour déterminer les meilleurs emplacements pour chacun, examen des statistiques de lecture de ces appareils
- Montage et démontage de chaque exposition temporaire;
- Montage et démontage de l'exposition permanente à chaque exposition temporaire
- Présence à différentes réunions ICOM, MSW, MTPV, réunions de projets (ULG,...), AES, Conseil de Participation des écoles Carl Grün, de l'Est et des Boulevards et formations diverses
- Transport des différents dons et legs
- Transport retour des œuvres prêtées pour l'exposition autour de Jean Lequeu (emballage, transport aller et retour, constat d'état), transport aller des documents ou œuvres prêtées pour l'exposition Duesberg
- Sélection des documents à emprunter au CIVA (déplacements à Bruxelles)
- Transport d'œuvres à restaurer vers les ateliers des restauratrices indépendantes ou de la Cambre et retour
- Achat et montage des étagères dans les réserves (suite)
- Nouveau site des musées (depuis septembre 2020) Vérification des données transférées de l'ancien site et alimentation du nouveau site.
- Achat de matériel pour le transport des œuvres
- Réalisation de plexiglass de protection et installation à l'accueil et dans les bureaux
- Installation des distributeurs de gel hydroalcoolique à l'accueil - remplissage quand nécessaire
- Installation d'un parcours unidirectionnel
- Distribution des masques pour le personnel du musée
- Réalisation de divers socles, tables pour l'exposition Duesberg
- Gestion des ventes brochures et entrées, convention de dépôts, gestion des stocks des livres et brochures
- Envoi d'une trentaine de courriers et dossiers de sponsoring pour obtenir des subsides pour l'expo Duesberg
- Achat de matériel pour mieux conserver les œuvres en réserve
- Transport d'une collection de statuettes religieuses, nettoyage, montage d'étagères et installation en réserve
- Réception d'une collection de menus et porte-menus, montage d'étagères et installation en réserve
- Demande de devis pour divers matériels pour le Solvent + bons de commande et suivi administratif
- Demande de devis, cahier des charges, suivi administratifs pour le dossier commande et installation d'hygromètres enregistreur

2. **Acquisitions**

2.1 **Dons**

- Don d'un faire-part de décès de Joseph Servais
- Don de 2 ouvrages (Ville de Verviers, célébration du centenaire Henri Vieuxtemps et annales de la fondation Adolphe Hardy n°18 de 2007)
- Don de brochures, boîtes en carton, sachets d'emballage et d'affiches publicitaires relatives au chocolat dans la région verviétoise
- Don d'affiches Interlait Dison
- Don d'un bulletin aide mutuelle

- Don de 3 tableaux de Jean Lequeu (3 oiseaux, éléphant et autruche) et d'une sculpture « Fantasma » offerts à l'issue de l'exposition consacrée à Jean Lequeu
- Don d'un dessin d'un homme non identifié, signé Houget
- Don d'une dinette fabriquée par la Société Céramique de Maastricht et ayant appartenu à une personne née en 196
- Dons d'un bulletin mensuel de l'aide mutuelle, fondée en 1892, numéro spécial de Noël
- Don de vitraux montés en lanterne et certains à plat dans une boîte, plus un meuble encoignure (18e-19e)-le tout ayant appartenu à la famille Laoureux
- Don d'une bague de cigare de marque Taf avec illustration de l'Hôtel de Ville de Verviers
- Don d'une collection insolite de 200 porte-menus en porcelaine, d'autres en argent gravé, en verre ou cristal plus menus anciens en papier
- Don de divers exemplaires, du « Journal des Dames et des Demoiselles de 1860 » et diverses gravures différents formats issus de ce journal
- Don de diverses gravures
- Don d'images pieuses et souvenirs
- Don d'une poupée ancienne
- Don d'une farde à dessin contenant des œuvres de Dupond, François, Vetcour, Catan, Bonvoisin, Hama, Weray Gandemange, Melaingnoul plus diverses reproductions de scène de bal, concert, école, vie quotidienne
- Don de gravures religieuses retraçant les étapes de la vie et de la passion du Christ
- Don de deux peintures signées (illisible)
- Don d'estampes miniatures
- Don de dessins à la plume de paysage
- Don d'articles de presse
- Don d'une caisse en bois contenant des outils de menuisier
- Don de pièces vestimentaires (bonnet de baptême, caraco, plastron, robe de baptême, chemise de nuit) anciennes en dentelle ou bordées de dentelle
- Don d'accessoires de mode anciens (gants, sacs à main, porte-monnaie, lunettes, pique à cheveux, miroir face à main)
- Don de cartes postales, différents lieux, différentes époques, écrites ou no
- Don de carnets de bal avec crayon remplis ou non
- Don de missels, carnets et ouvrages pieux deuxième moitié 19e s
- Don de diverses pièces de correspondance
- Don d'un petit tampon manche en argent ouvragé
- Don de divers carnets, lithographies et manuels religieux, carnets de bal du XIXe siècle
- Don de correspondance, souvenirs communion et cartes postales du XIX
- Don d'une machine à timbrer du service des eaux
- Don d'un dessin au crayon encadré du pont Al Côte signé Frédéric de Tour
- Don d'une photo en couleurs encadrée « ligue nationale des vétérans du roi Léopold III
- Don de correspondance et programmes datant du XIXe et début XXe
- Don d'une collection de 150 statuettes d'art religieux
- Don de 2 tableaux peints par Guillaume Thurion
- Don d'une série de livres de couture (transférés au centre de documentation)
- Don de 2 tableaux de Maurice Maréchal
- Don d'un ancien métier à tisser pour pièces
- Don de différents diplômes de l'Ecole Supérieure des Textiles 1907 à 1911 décernés à Théophile Franck
- Don d'une photo sur support carton de Paul Hanrez (1838-1875) directeur de l'Ecole Professionnelle et d'un document souvenir de Joseph Bronckart, président de la Commission communale des fêtes
- Don d'archives de la CICAFL, caisse d'allocations familiales créée en 1921 (plaques émaillées, articles de presse, portrait des 6 premiers présidents, documents à afficher pour les travailleurs, articles cadeaux, diverses plaques, albums photos de réceptions, une statue représentant une mère de famille et ses 3 enfant, cachets et tampons encreurs) - cartes de visite, papier à en-tête
- Don de différents accessoires pour faire du tissage ou du tricot. Nous avons suggéré une mise en dépôt au CTLM pour des ateliers didactiques.

2.2 Legs

- succession de Mademoiselle Beurang Josiane Guillemine, domiciliée à 4802 Heusy 170A, décédée le 5 février 2019. La défunte par son testament du 2 octobre 2001 auprès de l'Etude Laguesse et Stockart a légué à la Ville de Verviers le mobilier suivant :
- 1 vitrine liégeoise recomposée d'une valeur de 250 €

- 1 commode en arbalète en frêne, 18^e siècle d'une valeur de 1300 €
- 1 table Louis XVI en chêne d'une valeur de 100 € (nous n'avons pas reçu la table puisqu'elle a été vendue. Elle ne faisait plus partie du legs)
- 1 commode moderne en noyer d'une valeur de 40 €
- 1 pupitre en chêne resculpté d'une valeur de 100 €
- 1 armoire en chêne de Maastricht, 18^e siècle d'une valeur de 1500 €
- La valeur totale du legs s'élève à 3290 € sur lequel nous avons dû payer les droits de succession (405.58 €)
- Proposition de legs de Monsieur Julio Crutz, avenue Victor Rousseau 140/bte 23 1190 Forest. Il propose de léguer à son décès, 4 tableaux de peintres wallons (Edouard Masson, Jean Dols et Maurice Musin). Nous l'avons contacté pour lui demander de transformer son legs en don pour éviter les frais de notaire. Il allait faire le nécessaire auprès de son notaire.

2.3 Achat

- Néant

2.4 Dépôts

Un portrait de de l'architecte Joseph Vivroux, réalisé par Barthélemy Vieillevoye à Verviers en 1829, acquis par le Fonds Summa Villa et mis en dépôt au musée

3.- Conservation

3.1 Inventaire des collections

- Encodage et mise à jour de l'inventaire des collections sur support informatique (suite) :
- Identification des photos déjà numérisées et insertion dans le fichier;
- Encodage des fiches « personnalités »;
- Poursuite de l'encodage des fiches « expositions »;
- Encodage des œuvres du catalogue de Pirenne « œuvres non exposées » (1915);
- Mise à jour du fichier de classement avec photo pour les rayonnages de la réserve tableaux;
- Réalisation de photos pour inventaire;
- Réalisations de photos et de scans pour l'inventaire des photos textiles (suite);
- Numérisation de l'inventaire photographique (suite);
- Poursuite de la tenue et de la mise à jour de l'inventaire photographique;
- Rédaction de notices particulières notamment pour des tableaux restaurés

3.2 Conservation-Préservation et Sécurité

- Réparation de divers humidificateurs;
- Relevés réguliers des taux d'hygrométrie et de l'intensité de lumière; Nous avons acquis fin 2020 un système d'hygromètres enregistrant par ondes radio et transmettant des données journalières à un ordinateur pour analyse et maintenance. Il a fallu diverses réunions préalables, les tests en situation pour déterminer le meilleur emplacement pour chaque appareil, signaler au fournisseur les éventuels problèmes.
- Aménagement et entretien du matériel de réserve;
- Surveillance et entretien des collections textiles;
- Pulvérisation de produit contre les insectes xylophages à la réserve textile (Solvent);(une étude a également été demandée à une société extérieure pour la prévention)
- Placement d'antimites dans les réserves;
- Surveillance et entretien du système d'alarme
- Renouvellement du système de caméras de surveillance et ajout de deux nouvelles caméras.
- Remplacement des spots allogène dans deux salons du rez-de-chaussée par de l'éclairage led.
- Vérification régulière des éclairages et spots des salles d'exposition;
- Elaboration de boîtes de transport pour certaines œuvres;
- Entretien des scènes du Bethléem;
- Raccrochage de tableaux après restauration; remise à neuf de vitrines d'exposition;
- Remises à neuf de socles d'exposition;

- Confection de vitrines et socles pour présentation des documents et objets pour l'exposition Duesberg
- Traitement des machines à bois
- Préparation des œuvres (photographie, emballage) pour transports, prêts, dons et restaurations.
- Nettoyage et marquage de la céramique du musée

3.3 Restauration

- Par l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Visuels de la Cambre :
 - Tableau de Barthélemy Vieillevoye « Tête de vieillard
- Par des restaurateurs indépendants : (bons de commande établis en 2020 et bons de commande antérieurs pour les fins de restauration)
 - Restauration du tableau « un nid, des fleurs et des oiseaux » d'Abraham Mignon
 - Fin de la restauration du tableau « allégorie » de Follett
 - Fin de la restauration du tableau « portrait d'une jeune dame » de Netscher
 - Fin de la restauration du tableau « cavaliers arrêtés devant une auberge » de Barent
 - Restauration du cadre du tableau « portrait d'un vieil homme » de Barthélemy Vieillevoye
 - Fin de la restauration du tableau « vue de Paris » de Swyncop
 - Restauration du tableau « dégel à Stavelot » de William Degouve de Nuncques
 - Restauration du tableau « le matin » de Jean Bauduin
 - Restauration du tableau « portrait d'une jeune dame » d'un inconnu hollandais)
 - Restauration du tableau « portrait de femme » de Spielberg - restauration de la couche picturale
 - Restauration du tableau « portrait d'homme » de Spielberg - restauration de la couche picturale
 - Restauration du tableau « le jugement de Salomon » de Hubert Daniel Follet
 - Restauration du Magot chinois en porcelaine -fini
 - Restauration du tableau « tempête » de Peter van de Velde
 - Complément de restauration du tableau « retour du marché » de Troyon
 - Restauration du tableau « paysage avec mercure » de Van Poelenburg
 - Restauration du tableau « chardons en fleurs » de Le Blan
 - Restauration du tableau « une souris, un épi » de Van den Broek
 - Restauration du tableau « incendie de Sodome et Gomorrhe » de Van Heil
 - Restauration du tableau « incendie dans un village » de Colonia
 - Restauration du tableau « la petite classe » de Verelst
 - Restauration du tableau « corbeille de fruits » de Marrel
 - Restauration du tableau « dame assise, chien qui dort » de De Dreux
 - Restauration du tableau « hiver et patineurs » de Schelfhout
 - Restauration du cadre du tableau « hiver et patineurs » de Schelfhout
 - Restauration du cadre du tableau « dégel à Stavelot » de Degouve de Nunques
 - Restauration du cadre du tableau « le matin » de Jean Beauduin
 - Restauration du cadre du tableau « couple de bourgeois » d'un inconnu NL
 - Restauration du tableau « l'entrée du salon » de Derchain
 - Restauration urgente du portrait de Vieuxtemps pour l'exposition consacrée au bicentenaire de sa naissance.
 - Restauration du 1er violon d'Henri Vieuxtemps
 - Restauration du magot chinois (porcelaine de Meissen)

4.- Etude-Recherche

4.1 Etude

- Recherches suite à différentes demandes écrites, téléphoniques ou courriel (étudiants, chercheurs etc.);
- Poursuite de l'étude systématique des collections avec réattributions (voir 5.1.1.);
- Réunions du Comité Scientifique pour l'Histoire de Verviers.

4.2 Publications

- Préparation et rédaction de certains catalogues d'expositions;(dossiers pédagogiques pour les enseignants (Bethléem, autour de l'exposition Duesberg) et catalogue de l'exposition consacrée à l'architecte A. C. Duesberg.

4.3 Bibliothèque

- Achats d'ouvrages de référence nécessaires à l'étude des collections.
- Réception de dons de livres

4.4 Fonds photographique et iconographique

- Réalisation de photos et scans pour le fond photographique et l'inventaire;
- Réalisation des photos des différentes expositions pour le fond photos « archives » du labo de photographie

5. Valorisation-Diffusion

5.1 Valorisation des collections

5.1.1 Exposition permanente

- Nouveaux cartels pour les œuvres du rez de chaussée -suite
- Préparation de cartels pour la céramique - début du travail

5.1.2 Expositions temporaires

- Jusqu'au 05/01/2020, exposition consacrée à Jean Lequeu
- Exposition dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Henri Vieuxtemps du 15 février au 1er mars avec conférence musicale le 16/2/2020
- Exposition des œuvres restaurées grâce aux subsides de la Province, de la CFWB, et de l'aide des élèves de la Cambre. L'expo était montée à la veille du confinement le 13/3 et a donc pu être proposée aux visiteurs lors de la réouverture le 20 mai. Il y a eu également des séances de restaurations publiques les 5,6 et 7 juillet. L'exposition a été maintenue en place jusqu'à la fin du mois de novembre
- Exposition autour de la découverte du coffret contenant le cœur de Pierre David, lors des travaux de démontage de la fontaine éponyme du 31 août au 30 novembre
- L'exposition « en regard » en partenariat avec le Centre Culturel de Theux (section photo) prévue initialement en mai, reportée en septembre a finalement été annulée. Elle sera reprogrammée en septembre 2021
- Bethléem verviétois : l'édition 2020 a été annulée tant pour le scolaire que pour les familles. A la place, une capsule vidéo a été tournée et mise en ligne pendant la période de référence (diffusion dans les écoles et sur le web).

5.1.3 Prêts d'œuvres

- Prêt à l'ASBL AQUALAINE de diverses pièces de vaisselle et de faïence pour son exposition « Terre en vue, aventuriers et conquérants des mers qui aura lieu du 01/10/2019 au 31/05/2021
- Prêt du Vigee Lebrun au Festung Königstein en Allemagne pour leur exposition Famous Guests at Königstein Hill (prêté du 26/5/2020 au 30/11/2020)

5.1.4 Animations

- Conférences de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire (S.V.A.H.); les conférences ont été annulées à partir de la mi-mars
- Conférences de l'Espace Université de l'ULiège à Verviers. 4 conférences sur le thème de la phytothérapie
- Visite guidée du musée organisée par l'AGAV le 9 janvier
- Event BNP Paribas Fortis le 30 janvier
- Préparation des restaurations publiques en juillet (achat de matériel spécial pour les restauratrices), gestion du planning des personnes inscrites
- Présentation officielle du Rassenfosse et des tableaux restaurés depuis 2017, le 15 septembre en présence d'officiels de la Province, de la FWB et de restauratrices : demande de devis pour la fourniture de catering, vin, gestion du planning des inscrits en fonction des normes COVID en vigueur au moment de la manifestation. Service à table pour respecter les normes sanitaires

- Le 4 février showcase Ozerti proposé par le CC de Verviers. Public sur réservation (gestion du planning et de la diffusion des affiches)
- Viens t'(amuser) - Marmaille & Co (MSW) - participation à l'action de carnaval, création du jeu « qui est-ce ? » mise en place lors de la semaine de carnaval (février)
- A Pâques, le stage organisé en partenariat avec le conservatoire, a dû être annulé car premier lockdown, partenariat avec le conservatoire de Verviers
- Annulation des groupes de Gouvvy qui devaient venir faire des visites guidées du musée en mai
- Annulation de 2 dernières conférences ULiège sur la phytothérapie
- Annulation des 2 ateliers d'écriture proposés par F. Villers suite à la deuxième fermeture du musée imposée à partir du 28/10 (le musée restera fermé jusqu'au 5/12)
- Visites de groupes scolaires, de classes d'alphabétisation et de groupes d'adultes, pour des séances éducatives, des visites guidées ou des ateliers jusqu'au 13/3, puis du 20 mai au 28/10 en respectant les normes sanitaires en vigueur au moment de l'animation
- Collaboration avec, le Conservatoire, la Maison du Tourisme, l'AGAV, le CTLM, Action Langues Verviers, la Page, l'ACAM, l'ULg, le Centre Culturel de Theux.
- Parcours en ville à l'aide d'un carnet de jeux et d'un plan autour du peintre Maurice Pirenne
- Semaine Jeunesse et Patrimoine : en partenariat avec L'AWAP et MSW, conception du carnet de jeux que les enfants (primaire) auraient reçu lors de leur visite - annulé
- Conception de matériel pédagogique à destination des groupes scolaires
- Stage d'été 2020 : en partenariat avec la compagnie Fabienne Henrot, organisation d'un stage d'une semaine en juillet. Stage annulé

5.1.5 Accueil des nouveaux publics

- Diffusion du carnet « Marmaille&Co » avec le réseau
- Plusieurs visites de ALPHA pour « Verviers ma Ville ».
- Plusieurs visites dans le cadre de cours de citoyenneté donné au primo-arrivants
- Deux visites guidées pour le Mouvement Personnes d'Abord

5.2 Promotion et diffusion

5.2.1 Promotion du musée

- Envoi régulier de mailings annonçant les activités;
- Encart dans le supplément du Soir et de la Libre
- Nombreux articles de presse internationale lors de la découverte du coffret contenant le cœur du Bourgmestre Pierre David
- Affichage Decaux dans la Ville pour l'exposition sur Henri Vieuxtemps
- Encart dans le bulletin communal

5.2.2 Promotion des expositions temporaires

- Affiches et folders pour les expositions temporaires;
- Reportages radio sur Vivacité Liège et Bel RTL pour la capsule du Bethléem verviétois;
- Reportages à Vedia pour les expositions;
- Dans le cadre des expositions, placement de fléchage à divers endroits de la Ville;
- Mise à jour du site des Musées (actualités, événements, découverte d'une œuvre, vidéo pop-up diffusée en mai 2020)
- Présence sur le site web de la Ville; sur la page facebook de la Ville et sur le site MSW
- Envoi régulier de mailings annonçant les activités pour des publics cibles;
- Newsletter hebdomadaire pendant les confinements pour donner des nouvelles du musée, de certaines actualités, découverte hebdomadaire d'une œuvre, coup de cœur des membres du personnel et du secteur culturel verviétois
- Différents articles dans la presse locale ou nationale;
- Articles dans l'agenda de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège - parutions supprimées durant la pandémie car le secteur culturel a été plusieurs fois à l'arrêt total en 2020
- Articles dans « Vervi&Toi »;
- Distribution d'affiches et folders via la MTPV et la Ville.

SECTION 6 - PATRIMOINE

1.- Restauration de l'Hôtel de Biolley

Le dossier de restauration de l'Hôtel de Biolley et de sa transformation en pôle muséal a été réactivé en 2020. Le Collège par l'apostille spontanée prise en sa séance du 21 septembre dernier a décidé de mettre en place une task force en charge des dossiers Grand-Théâtre (volet culturel) et Biolley avec l'appui de ressources extérieures sous une forme à déterminer.

Lors de sa séance du 8 octobre 2020, le Collège a confié une mission visant à finaliser la concrétisation du dossier du Musée Biolley à un expert extérieur. Ce dernier s'est mis au travail en urgence pour rédiger une première note attendue par l'Inspectrice au Service général de l'Inspection de la Culture, pour une réunion de la Commission des Infrastructures culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévue le 19 octobre 2020. Le Service des Infrastructures culturelles de la FWB a annoncé qu'un courrier serait adressé à la Ville sur ce sujet début 2021.

Des contacts ont été repris avec les auteurs de projet pour relancer effectivement le dossier en 2021.

2.- Dossier du Grand Théâtre

L'avant-projet de restauration du Grand-Théâtre et son extension ayant été validés par les différentes instances (réunion de patrimoine le 22 mars 2019), le Collège en sa séance du 8 mai 2019 a approuvé l'avant-projet. Les auteurs de projet ont pu s'atteler à la réalisation de la phase projet qui devait aboutir au dépôt du permis d'urbanisme.

Les différentes équipes en charge du projet (bureau spécialisé en restauration, scénographe, acousticien...) ont, durant l'année 2020, finalisé les propositions qui devaient permettre de répondre à tous les enjeux patrimoniaux soulevés lors de réunions « Patrimoine » (restauration ou remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, revêtement de sol dans les différents espaces, nouveau parterre mobile et nouveaux fauteuils, restauration des décors peints, raccordement entre le Grand-Théâtre et son extension...) Les équipes sont ensuite passées à la production de tous les documents graphiques, aux métrés, ainsi qu'à la rédaction des cahiers des charges des différents lots « patrimoine ». La difficulté pour les équipes de se rencontrer en raison de la situation sanitaire a quelque peu retardé ce travail fastidieux de finalisation des cahiers des charges.

Le mercredi 16 décembre la Ville de Verviers a reçu le procès-verbal final de la procédure de Patrimoine relative à la restauration du Grand-Théâtre. Ce document est l'aboutissement de la longue procédure de patrimoine entamée en mai 2017 et clôturée par une réunion plénière du Comité d'accompagnement tenue le lundi 14 décembre 2020 sur la scène même du Grand-Théâtre.

L'obtention de ce procès-verbal final a permis de passer à l'étape suivante, celle du permis d'urbanisme qui a été introduit auprès du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du SPW le 28 décembre 2020.

Parallèlement, la réflexion sur le projet culturel de « Carrefour » des musiques qui fera vivre le Grand-Théâtre une fois restauré et sur la structure à mettre en place pour l'animer, s'est poursuivie en lien avec les acteurs culturels verviétois et les partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Complémentairement, durant l'année 2020, le Service s'est efforcé à continuer à faire vivre le Grand-Théâtre et à informer sur l'avancement du dossier. Outre la conférence de presse organisée le 17 décembre au lendemain de la fin de la procédure de patrimoine, la scène du Grand-Théâtre aménagée a été mise à disposition pour différentes associations (Comité scientifique d'histoire de Verviers, CRVI, service club Club41, enregistrement d'un DJ Set...). La scène, le hall d'entrée et certains dégagements du Grand-Théâtre ont également accueilli du 18 septembre au 25 octobre une exposition consacrée à Emile-José Fettweis et l'architecture moderne à Verviers.

3.- Dossier du Solvent

Depuis l'achat commun des bâtiments du Solvent avec la Région wallonne en décembre 2017, le dossier n'avait plus beaucoup évolué, d'une part en raison de la disparition de l'IPW (Institut du Patrimoine wallon) et de la création d'une nouvelle structure moins souple, l'AWAP (Agence wallonne du Patrimoine) et d'autre part en raison de la découverte par l'AWAP de problèmes potentiels de stabilité du bâtiment. Le résultat des études commandées par l'administration wallonne connus, l'AWAP a réalisé en 2020, avec l'appui de la Ville, les travaux de consolidation nécessaire qui vont permettre au bâtiment de reprendre vie en 2021.

4.- Inventaire du Petit Patrimoine populaire wallon

Le 27 février 2019, le Collège communal a autorisé le service du Patrimoine à répondre à un appel à projet lancé par le Ministre du Patrimoine, relatif à l'établissement d'un recensement communal du *Petit Patrimoine populaire wallon*. En date du 7 août, la Ville a été informée que sa candidature avait été retenue. Pour mener à bien ce projet, depuis septembre 2019, le service du Patrimoine s'est appuyé sur le concours du Comité scientifique d'Histoire de Verviers et d'autres bénévoles. Le recensement s'est poursuivi durant l'année 2020 mais n'est pas encore terminé.

SECTION 7 - TOURISME

1.- Visites de l'Hôtel de Ville

Dans un but évident d'éveil à la citoyenneté, quelques visites ont été assurées en 2020 (dans le respect des règles sanitaires) pour les classes de 4ème, 5ème et 6ème année primaires des écoles libres, communales et de la Communauté française.

Le guidage de ces visites a été assuré par des guides de l'AGAV.

Le Collège communal a également marqué son accord quant à l'organisation de visites guidées pour la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (groupes de touristes), le guidage de ces visites étant assuré par des guides engagés par les demandeurs.

2.- Aqualaine A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Aucune modification n'a été apportée aux statuts en 2020.

b.- Mise à disposition de locaux

Conformément à la convention intervenue le 6 octobre 2008 entre la Ville et l'A.S.B.L. Aqualaine, le Collège communal peut accorder 30 gratuités quant à la mise à disposition de locaux du C.T.L.M.
En 2020 ont été accordés les gratuités pour :

Néant

c.- Subside de fonctionnement

Pour l'exercice 2020, un subside communal en espèces de 183.571,58 € a été versé à l'ASBL à charge de l'allocation 569/33203-02.

D'autre part, l'ASBL a bénéficié également en 2020 de subsides indirects :

- prise en charge des dépenses d'énergie : 46.088 €
- mise à disposition d'un agent communal (directrice) : 71.774,03 €
- aides pour montage et démontage d'expositions : 5.823,30 €.

Le budget 2020, ajusté 'covid' prévoit l'équilibre.

d.- Comptes 2019

En séance du 30 novembre 2020, le Conseil communal a décidé d'approuver le compte de résultat de l'A.S.B.L. Aqualaine, présentant un mali de 24.938,24€.

3.- Maison du Tourisme du Pays de Vesdre A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Pas de modification en 2020.

b.- Subside de fonctionnement

En séance du 14 janvier 2020, le Collège communal

- a fixé le montant du subside de la Ville de Verviers au profit de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, à 29.519,50€ pour 2019, ce montant incluant la mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe 86 (évaluée à 3.000 €/an). De plus une convention datant du 25 avril 2016 entre l'Intercommunale Aqualis et l'ASBL MTPV, a prévu le versement à l'ASBL d'un montant de 6.474,30 € venant en déduction du subside en espèces dû par la Ville à la MTPV.
- a autorisé des versements successifs par tranches du subside de fonctionnement en faveur de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour un montant total de 20.045,20€.

En séance du 21 septembre 2020 le Conseil communal a décidé d'octroyer à l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour l'exercice 2020

- une subvention de 20.045,20€ sous forme d'argent
- une aide sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe 86 pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat, cette aide étant estimée à 3.000 €/an.

c.- Comptes 2019 et budget 2020

En séance du 19 octobre 2020, le Conseil communal a approuvé les comptes de 2019 (résultat : mali de - 59.962,62€) et le budget pour 2020 (résultat : mali de - 24.199,31 €) de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre.

4.- Hébergement touristique

En concertation avec la Zone de Secours et le Service PASCAE, le Service du Tourisme tient à jour un relevé des hébergements touristiques (hôtels, chambres d'hôtes) en règle quant à la détention de l'attestation de sécurité-incendie.

5.- Acquisition et développement d'un nouveau plan touristique

En sa séance du 27 août 2020 le Collège Communal a approuvé le financement d'une partie de l'impression des 5000 nouveaux plans touristiques prévus par la MTPV à concurrence de 1.250€ à charge de l'allocation N° 562/124-48.

Le plan a été retravaillé en profondeur par le Service Tourisme, la Cellule Communication et la MTPV.

SECTION 8 - BUDGET PARTICIPATIF

Initié en 2017, le budget participatif devait permettre aux habitants et associations de proposer l'affectation d'une partie du budget annuel extraordinaire de la Ville, qui avait elle-même bénéficié d'un subside de la Région Wallonne d'un montant de 200.000€, à des projets citoyens.

Le 27 mars 2018, le Comité de sélection s'est prononcé et a retenu quatorze projets dont trois à titre subsidiaire, impliquant huit auteurs de projets distincts, portant sur : l'aménagement d'une aire de barbecue dans le bois du Faweux, de 3 projets de sécurisation à Ensival, à Petit-Rechain et à Lambermont; d'un projet de verdurisation à Heusy et la création de 2 terrains de pétanque et d'une aire de barbecue d'un projet de réhabilitation de l'ancienne ruelle de Thiniheid à Stembert et du parc du château des moines.

Heusy (44.743,68€)

Le comité Heusy Village a porté un projet de rénovation de la fontaine des Trois-Bacs dont l'état s'est fortement dégradé ces dernières années. Diverses plantations d'arbres au centre du village ont également été demandées ainsi que l'installation de quelques bancs supplémentaires. Les travaux de rénovation de la fontaine ont eu lieu durant l'automne 2020.

Désireux de recréer du lien social dans le quartier de la Fontaine au Biez, un collectif citoyen a souhaité agrémenter la plaine de Rouheid de terrains de pétanque. Les travaux ont été réalisés et un BBQ ainsi qu'une table de pique-nique ont été installés.

Petit-Rechain (34.974,21€)

Le comité Petit-Rechain Sud, soucieux d'améliorer la sécurité routière dans le quartier, a présenté une série de demandes d'aménagement de voirie. Ainsi, plusieurs radars préventifs ont été placés en divers endroits (Thier de Hodimont - Avenue Henri Massin - Rue Bruyère de Fourneau vers la rue de Lambermont et dans la rue Haut Husquet). Les chicanes dans le quartier des Bouleaux ont également été refaites.

Stembert (49.345,26€)

Impulsé par le comité de quartier Sous-la-Hézée, des travaux de réhabilitation et d'aménagement du sentier pédestre, le Chemin de Thiniheid, ont été réalisés.

Le comité a également souhaité que soit installé plusieurs panneaux didactiques destinés à informer les nombreux promeneurs qui empruntent ce sentier dont l'accès est à présent fermé aux véhicules motorisés.

Le parc du Château des Moines a également bénéficié d'un « lifting » récent.

En 2019 tout d'abord, les deux terrains de pétanque ont été rénovés.

Au début de l'automne des travaux plus conséquents ont été réalisés avec l'abattage de feuillus présentant un danger pour autrui ainsi que d'épicéas victimes des scolytes. Une partie des nouvelles essences ont déjà été replantées, le reste le sera à la sortie de l'hiver afin de créer un arborétum.

Lambermont (51.998,58€)

Initié par le Groupement Réunis d'Habitant de Lambermont, les riverains souhaitaient un renforcement de la sécurité aux abords de l'école communale. Les travaux de sécurisation qui ont été réalisés à la fin du mois d'août de l'année dernière.

Polleur (13.705,81€)

Les habitants du quartier du Haut des Sarts ont souhaité améliorer le confort de ce lieu fort apprécié des promeneurs qu'est le Bois du Faweux.

Suite à la réalisation d'un espace barbecue en juillet 2019, la Région Wallonne a marqué son accord pour qu'un auvent soit construit sur ce site. Ce dernier a été construit à la fin de l'année 2020.

Réalisation d'un clip vidéo afin de mettre en avant le travail réalisé. Coût 1.361,25€.

Achat de bancs supplémentaires + peinture : 3.870,71€

Ensival (report en 2021)

Les demandes se sont heurtées à divers obstacles techniques. Il a donc été décidé de retravailler le dossier et de réorienter le budget accordé par le Conseil communal, main dans la main avec les porteurs de projets.

Les dépenses d'un montant de 1.212,92€ en 2019 et 198.787,08€ en 2020 ont été imputées à charge de l'allocation N° 761/72566-60, soit la totalité du subside d'un montant de 200.000€.

SECTION 9 - SMART CITIES

1. Guichet électronique

En février 2020, 7 formulaires étaient présents dans l'e-guichet.

Le 10 mars 2020, le Collège a marqué son accord sur l'ajout de nouveaux formulaires au guichet électronique.

Fin 2020, l'e-guichet comptait 41 formulaires, soit 34 formulaires créés en 2020 :

Documents disponibles :

- Prendre rendez-vous :
 - Prise de rendez-vous Etat Civil
 - Prise de rendez-vous Population

- Population :
 - Acte de divorce
 - Acte de décès
 - Acte de mariage
 - Acte de naissance
 - Autorisation parentale
 - Certificat d'inscription (= résidence, domicile)
 - Certificat d'inscription (= résidence, domicile) en vue de contracter mariage
 - Certificat d'inscription avec historique
 - Certificat d'inscription et de nationalité
 - Certificat de cohabitation légale
 - Certificat de composition de ménage
 - Certificat de nationalité
 - Don d'organes
 - Déclaration d'absence temporaire
 - Déclaration de changement de domicile (résidence)
- Police administrative :
 - Demande d'autorisation de manifestation publique
 - Demande d'emplacement interdiction de stationnement
 - Demande d'occupation de la voie publique pour chantier
 - Terrasse temporaire - Extension ou création
- Salle de blocus :
 - Inscription salle blocus bibliothèque
 - Inscription salle blocus CPAS
 - Inscription salle blocus bibliothèque avec PC
 - Inscription salle blocus Thier Mère Dieu
- Hub Créatif :
 - Espace individuel de travail au Hub Créatif de Verviers
 - Louer un espace de travail dans un bureau partagé
 - Réservation de la salle polyvalente
 - Réservation de la salle de réunion 8 personnes
 - Réservation de la salle de réunion 16 personnes
- Sports :
 - Annoncer une activité sportive
 - Mise à jour de votre club sportif
- Accueil Temps Libre :
 - Inscription plaines de vacances
 - Demande d'attestation des plaines
- Casier judiciaire / attestation de milice :
 - Attestation de milice
- Emploi :
 - Candidature pour l'enseignement communal
 - Candidature pour les plaines
 - Candidature spontanée
- Environnement :
 - Demande de permis de végétaliser
- Commerces :
 - Demande de contrôle prévention incendie
 - Etablissement de commerce de détail d'une surface commerciale nette égale ou inférieure à 400m²

2. **Projet Smart Region - Territoire Intelligent - Climate Challenge**

En date du 27 mars 2019, le Collège a validé le concept général du « Climate Challenge », et mandaté le service des Smart Cities pour présenter le dossier de candidature complet. Notre projet a été retenu par la Région Wallonne. En septembre 2019, la Ville de Verviers a reçu 60% du subside de 29.625,00€.

Climate Challenge est une appli de sensibilisation avec gamification via un concours d'effort de réduction de CO2, pour inciter le citoyen à réduire l'impact carbone. Le citoyen est invité à encoder ses données de consommation énergétique et de production des déchets, avec un algorithme de calcul de gain annuel de CO2 et en euros pour chacun.

La rédaction du cahier des charges, le marché public et l'attribution du marché sont prévus dans le courant du premier trimestre 2021.

3. Application Ville de Verviers : architecture, budget et développement

Ce projet vise à développer et acquérir une application smart pour une durée de 4 ans.

La convention PGV 2018 prévoit 90.000€ TVAC pour ce projet dont la consommation est définie comme suit : « Le processus participatif de coconstruction de la stratégie Smart a fait apparaître la demande d'une application afin de centraliser plusieurs services aux citoyens et aux « utilisateurs » de la ville.

Lors de la séance du 3 septembre 2019, le Collège a validé le concept et l'architecture de l'application pour la Ville de Verviers.

Lors de la séance du 17 mars 2020, le Collège a marqué son accord sur le cahier des charges, la liste des firmes à consulter et la soumission du rapport au Conseil Communal.

Le 25 mai 2020, le Conseil a approuvé le développement et l'acquisition d'une application PWA pour la Ville de Verviers.

Le 16 juillet 2020, le Collège a attribué le marché à LETSGOCITY avec une maintenance de 4 ans, pour 73.600,00 € HT (soit 89.056,00 € TVAC).

En novembre 2020, le développement de l'application PWA a débuté. La sortie est prévue dans le courant du premier trimestre 2021.

L'application vise à proposer un service numérique accessible sur plateforme mobile au citoyen.

4. Deliberations.be

Le 30 avril 2020, le Collège a marqué son accord pour l'acquisition du module de publication des conseils communaux en ligne via la plateforme deliberations.be comme le fait la Ville de Liège <https://www.deliberations.be/liege/> pour la somme de 780,30 €/an.

En collaboration avec le Secrétariat et la Cellule Informatique, la Cellule Communication a mis en ligne la plateforme iA. Délib le lundi 14 septembre 2020.

<https://www.deliberations.be/verviers/>

Ce nouveau portail conseil communal permet de diffuser les projets de délibération avant discussion et vote des élus locaux.

Avant chaque séance du Conseil communal, les Verviétois pourront accéder aux informations suivantes :

- L'ordre du jour;
- L'addendum;
- Les questions écrites

Après les séances du Conseil communal, l'ensemble des décisions et aux documents sera publié à savoir :

- Le procès-verbal;
- La vidéo de retransmission de la séance publique.

De plus, un système de recherche performant, avec mots-clés et des filtres comme la date de séance et la matière, est également disponible.

5. Signature électronique

En date du 7 mai 2020, le Collège a marqué son accord pour signer électroniquement les documents de la Population via la clé USB.

6. Get Up Wallonia ! subsidie acquisition matériel informatique

Le 27 octobre 2020, le Collège a pris connaissance du droit de tirage Get Up Wallonia ! dont l'objectif est d'une part, améliorer l'état global de l'infrastructure informatique locale, notamment développer le télétravail, et d'autre part, améliorer la dématérialisation des échanges avec les citoyens et les entreprises (digitalisation des démarches).

Le service Smartcity a été sollicité pour piloter le projet, en collaboration avec la Cellule Informatique et la GRH.

Un subsidie de 175.000€ à répartir entre la ville et le CPAS a été versé en décembre 2020. 35% de celui-ci est destiné au CPAS.

Les dépenses seront éligibles pour la période entre le 01 septembre 2020 et le 30 septembre 2021 à condition de répondre aux critères d'éligibilité.

Les dépenses seront vérifiées en 2021 sur base de la remise des factures et la rédaction d'un rapport final justifiant les dépenses au regard de la mise en place de notre stratégie « telework ».

Pour ce qui est des besoins couverts par le subsidie sont :

- La mise à jour ou l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs portables, écrans, ...);
- La mise à jour ou l'acquisition de logiciels (cybersécurité connexion à distance, visio-conférence, diffusion de réunions, outils de communication à distance, ...);
- La mise en conformité des sites internet communaux, pour renforcer l'accès à l'information;
- La formation au télétravail des agents et du management;
- Le développement d'applications au bénéfice des citoyens ou des entreprises;
- La mise en place ou l'optimisation de processus de travail tendant vers une dématérialisation accrue des missions au niveau local.

7. Transparence administrative

En date du 26 novembre 2020, le Collège a :

- Validé la page sur le site expliquant la transparence administrative dans le menu Ma Ville > Administration > Transparence <https://www.verviers.be/ma-ville/administration/transparence>;
- Marqué son accord pour demander à tous les chefs de service de vérifier si tous les documents devant être tenus à la disposition du public étaient disponibles dans l'onglet "Publication" de leur service communal;
- Accepté de réclamer à tous les chefs de service les documents devant être tenus à la disposition du public pour enrichir l'onglet "Publication", et leur rappelé qu'ils devaient les transmettre systématiquement à la Cellule Communication après son approbation pour diffusion sur le site internet de la Ville;
- Demandé d'élaborer une procédure afin que les services soumettent préalablement au Collège la liste des documents à mettre dans cet onglet.

En date du 30 novembre 2020, la Cellule Communication a informé les chefs de service de la transparence administrative de la décision du Collège, et rappelé ce qui est prévu dans l'article 32 de la Constitution : « Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 ».

Les documents publics manquants seront ajoutés au site dans le courant du premier trimestre 2021 après l'approbation du Collège.

8. GED

Le service Smartcity a été sollicité pour piloter le projet en collaboration avec la Cellule Informatique.

Une enquête auprès des chefs de service a été réalisée par le service des Smart Cities afin d'identifier les besoins de chaque service.

Des contacts ont été pris avec diverses administrations pour organiser des visios et connaître leur avis sur les outils utilisés :

1. Liège
2. Fédération Wallonie-Bruxelles
3. SPI

4. Police Fédérale de Liège
5. Namur
6. Wavre
7. Huy
8. Mons
9. Marche-en-Famenne
10. La Louvière
11. Tournai

Des contacts ont également été pris avec l'intercommunale Imio qui va lancer une GED en 2021.

9. Divers : Formations suivies par le service :

- 4 février 2020 : conférence Liege Creative : Comment concevoir des Smart Cities centrées sur les besoins des citoyens ?
- 13 février 2020 : Municipalia 2020, le Salon des Mandataires au WEX à Marche-en Famenne.
- 18 juin 2020 : Démonstration en ligne - Smartcity, comment devenir une administration plus "smart"
- 25 juin 2020 : Démonstration eGuichet eGovFlow (solution de Vanden Broele Group)
- 21 octobre 2020 : conférences en ligne :
 - Quelles solutions digitales face à la crise ?
 - Organiser son travail en tant que Smart Commune
- Du 8 octobre au 27 novembre 2020 : formation en ligne en Management des Smart Cities (8 modules)
- 17 novembre 2020 : conférence en ligne : Smart Inspirations Days 2020 : Le pouvoir secret des petites villes - Alexandre Bosshard - Ville de Pully (Suisse)
- 24 novembre 2020 : conférence en ligne : Smart Inspirations Days 2020 : Comment mieux outiller les élus à la transformation numérique? - Sébastien Tremblay & Pierre-Luc Lachance (Canada)
- 1^{er} décembre 2020 : conférence en ligne : Smart Inspirations Days 2020 : Territoires en transition : Quelques repères dans un monde qui change - Luc de Brabandere - Cartoonbase (Belgique)
- 8 décembre 2020 : Comité de Gouvernance Smart Region
- 10 décembre 2020 : workshops Smart Inspirations Days 2020

TITRE V

ATTRIBUTIONS DE MME LA TROISIEME ECHEVINE, S. LAMBERT

SECTION 1 - EGALITÉ DES CHANCES

1. Conseil Consultatif Communal des Femmes (CCCF)

Le Conseil Consultatif Communal des Femmes a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques aux femmes, de promouvoir l'insertion et l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la vie politique, professionnelle, familiale, sociale, en formulant toutes propositions visant cet objectif. Il est aussi le lien direct entre les décideurs et les femmes, il est informé de tous les projets communaux susceptibles de concerner l'Egalité des Chances Hommes / Femmes.

Son nouveau règlement a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019 et ses nouveaux membres ont été désignés lors de la séance du 29 avril 2019.

Ce conseil se compose:

- De trois membres de droit qui y siègent de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale ; l'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant la politique des Femmes ; l'Echevin en charge de la Participation citoyenne);
- De 5 associations (membres effectifs et suppléants) (Lire et Ecrire, FGTB, Centre de planning Familial des FPS, Maison Arc-en-Ciel - Ensemble Autrement, la MJ des Récollets) et de 4 membres à titre individuel.

En 2020, le Conseil s'est réuni 8 fois et a abordé différents points

- Le Salon Art au Féminin ;
- La féminisation des dénominations des voies publiques ;
- Le prix Marie Mineur ;
- Masque 19 « parlez-en à votre pharmacie » ;
- Groupe de travail de « Violences » ;
- Futurs projets/actions à court et à long terme ;
- Procédure de travail;
- Divers.

2. Journée de la Femme

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le service de l'Egalité des Chances, en collaboration avec différents partenaires (le CCV, Vie Féminine, la Bibliothèque de Verviers, le Centre Femmes/Hommes, le CRVI, le PAC, le CVPS, les FPS, les MJ des Récollets et d'Hodimont, la FGTB, le Centre de Planning Familial des FPS et la Ligue des Droits Humains) a organisé pour la sixième année consécutive, un moment de rencontres et d'échanges. Celui-ci a eu lieu le samedi 07 mars de 15h30 à 21h30 à l'Espace Duesberg.

A cette occasion, nous avons pu sensibiliser le public aux droits des femmes.

Au programme de cette journée qui avait comme titre « En avant tou.te.s », il y avait :

- Des ateliers et animations sur le plaisir féminin, les stéréotypes de genre et l'évolution des droits des femmes en Belgique) ;
- Des démonstrations de danse ;
- Une chorale de voix féminines plurielles ;
- Et une conférence gesticulée sur les méfaits du patriarcat sur la vie des Femmes.

D'autres actions ont été menées durant plusieurs jours autour de cette journée :

- Le 29/02 : une création théâtrale collective intitulée « Chroniques d'un sexisme ordinaire » ;
- Le 02/03 : une présentation mettant en évidence le travail des Femmes à l'époque de l'industrie lainière ;
- Le 03/03 : une matinée d'échange sur la santé des femmes ;
- Le 05/03 : un atelier-découverte des outils pédagogiques autour les droits des femmes.
- Le 06/03 : un Edit-A-thon féministe qui visait à alimenter et/ou à améliorer des articles et biographies des Femmes qui ne représentaient que 18% sur Wikipédia en 2020 ;
- Le 08 mars: la remise du prix « Marie Mineur » ;

- Le 08 mars : participation à la grève féministe à Liège ;
- Le 10 mars : une conférence débat sur les violences faites aux femmes en présence de différent.e.s spécialistes, acteur.trice.s de terrain.

3. **La remise du Prix Marie Mineur**

Le 08 mars, le Conseil Consultatif Communal des Femmes a remis le Prix Marie Mineur à Madame Emilie Kasongo.

Ce Prix est attribué chaque année à une Vervétoise qui s'est distinguée par son engagement. Madame Kasongo a créé sa propre maison d'édition, elle fait partie de ces femmes qui osent.

4. **La campagne « Ruban Blanc »**

Cette campagne se déroule chaque année du 25 novembre au 06 décembre et met en évidence la nécessité d'agir contre les violences faites aux femmes.

En 2020, étant donné la crise sanitaire, la campagne s'est principalement déroulée sur les réseaux sociaux.

Durant 5 jours, différentes informations ont été partagées sur le site et page Facebook de la ville :

La représentation des violences conjugales en Belgique ;

Les moyens pour reconnaître les violences conjugales ;

Explication du terme féminicide ainsi que le nombre à la date du 25/11/2020 (21) ;

Les violences conjugales pendant le confinement ;

Et le rappel des services d'aide.

Cette action était proposée par le service Egalité des Chances, Inforcouple, l'Accueil A.S.B.L., le Service d'Assistance Policière aux Victimes de la zone Vesdre, le Centre de Planning Familial F.P.S, Les Femmes Prévoyantes Socialistes et le Service d'Aide Sociale aux Justiciables.

5. **Art au Féminin**

Le 17 octobre, le C.C.C des Femmes a organisé un salon réunissant 19 artistes féminines issues de tous les domaines de l'art, de tous les styles, de toutes les tendances, afin de contribuer à leur valorisation, promotion.

Ce salon s'est déroulé de 11h30 à 21h30 à l'hôtel Verviers.

Près de 350 visiteurs se sont déplacés pour venir découvrir et encourager les talents féminins.

Sculpture, peinture, photographie, illustration, dessin, écriture, musique, étaient mis à l'honneur.

6. **Enquête violences faites aux femmes**

Le 07 décembre, le C.C.C des femmes via un groupe de travail a lancé une enquête afin de diagnostiquer les phénomènes de violences rencontrés sur notre territoire.

Ce questionnaire était destiné aux citoyen.ne.s et aux professionnel.le.s et aura pour but d'aider à cerner les lacunes en terme d'accompagnement et suivi des victimes ; ce qui permettra d'envisager des pistes de solutions.

7. **Repair Café**

En 2020, il y a eu 2 Repair Café : le 18 janvier et le 26 septembre. Les autres dates prévues n'ont pas pu être maintenu en raison de la crise sanitaire.

Le repair du mois de janvier a permis la prise en charge d'une cinquantaine de réparations, 70% d'entre elles étant du petit électro et vélo, 20% couture et 10% matériel informatique.

Le repair du mois de septembre a permis la prise en charge d'une vingtaine de réparations couture et petit électro. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les bénévoles réparateurs pour permettre de penser au mieux la mise en place d'ateliers repair en fonction de leur attentes et inquiétudes.

SECTION 2 - FAMILLE - AINÉS - PENSIONS (SECTEUR PRIVÉ)

1. Pensions

Introduction des demandes de pension de retraite avant l'âge légal, de pension de survie et de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) ;
Convocation du conjoint survivant en cas de décès ;

Evolution des demandes de pensions introduites :

En 2020, nous avons introduit une vingtaine de demandes de Pension de Retraite, Survie, GRAPA, I.N.A.S.T.I. Ce chiffre a fortement diminué en raison de la crise sanitaire et de la fermeture momentanée des permanences du service. Le service de l'ONP a également fermé sa permanence d'Ensival pendant de nombreux mois en continuant d'offrir un service égal via leur ligne téléphonique gratuite, le 1765.

2. Verts et Vifs

Ce service propose, aux plus de 50 ans, un panel d'activités physiques, informatiques et intellectuelles adaptées à leur situation.

Pour la saison 2020-2021, les montants du droit d'inscription et des cotisations à payer sont restés identiques à la saison 2019/2020 à savoir:

- Le droit d'inscription pour les Verviétois est de **25 €**. Le droit d'inscription pour les non-Verviétois est de **42 €**
- Une cotisation de **15 €** pour les cours de type (A) - Cours avec participation financière supplémentaire des membres (entrée de la piscine, bus pour les promenades...). Une cotisation de **30 €** pour les cours de type (B) - Cours sans participation financière supplémentaire des membres

Activités physiques :

Planning annuel :

- 33 semaines de cours.
- 3 jours d'inscriptions en septembre.
- 6 semaines d'activités " extra" au Carnaval, à Pâques et fin juin - début juillet.

En 2020, les activités physiques suivantes sont au programme jusque juin 2020 : abdos-fessiers-périnée, accord'âge musculaire, aquagym, badminton, danses, du souffle et du cœur, équilibre corporel, gymnastique, indiana, marches, mise en forme, natation, pilates, promenades, santé du dos, stretching, stretching rythmique et postural, volley, yoga et relaxation, zumba gold. Elles ont été suivies avec le même succès que les années précédentes.

- En décembre 2020, on comptait 408 membres Verts et Vifs contre 545 en 2019 ;
- Les activités d'été ainsi que la pétanque ont été annulés en 2020 pour cause de CORONAVIRUS ;

Activités intellectuelles :

Les cours « intellectuels » se donnent principalement dans les locaux de l'Ecole Maurice Heuse, rue de Séroule n°8.

En 2020, les cours suivants ont été proposés: anglais niveau débutant (5 inscriptions); anglais niveau moyen (20 inscriptions) anglais niveau avancé (20 inscriptions).

Activités informatiques :

En 2020, notre Service Verts et Vifs a proposé 10 modules informatiques.

Ces modules se sont donnés au CPI, place du Marché 11 à Verviers.

En raison des mesures sanitaires liées au Coronavirus, seuls ces modules ont pu avoir lieu de janvier à mars et en octobre : 3 cours de base, 2 cours de surf sur internet, 2 cours d'initiation à l'informatique , 3 cours sur Gmail , 2 cours sur Facebook, 2 cours sur Google photos.

Espace universitaire ULG-Verviers

L'espace universitaire est une collaboration entre l'Université de Liège et la Ville de Verviers. Il propose des cycles thématiques de conférences à Verviers comme cela se fait depuis longtemps à Liège avec l'Espace universitaire liégeois.

En 2020, les modules ont eu lieu de janvier 2020 à décembre 2020, les cours se donnent les lundis de 14h à 16h au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, rue Renier 17 à 4800 VERVIERS. Plusieurs grands sujets ont été abordés par des spécialistes (professeurs de l'ULg ou membres du personnel académique, techniciens de la Ville...). Chaque thématique compte environ 8 séances, à raison d'une séance par semaine ou par quinzaine. Chaque module comporte une conférence introductive.

- Le premier module qui s'est déroulé de janvier 2020 à avril 2020 était « **Les collections des musées de Verviers**. Ce module a regroupé +- 150 personnes.

Le programme annuel a ensuite été fort perturbé suite au CORONAVIRUS.

Les membres Verts et Vifs ont un tarif préférentiel lorsqu'ils participent à ces conférences. Ils payent 2,50€ au lieu de 5,00€.

En plus de ces modules, une grande conférence est organisée une fois par mois.

Des thématiques diverses en prise directe avec des évolutions contemporaines, porteuses à la fois d'enjeux et d'opportunités pour nos sociétés sont présentées. Ce faisant, le programme concocté par l'ULg et la Ville de Verviers joue plus que jamais son rôle initial : donner accès aux informations les plus récentes dans des domaines novateurs ou en mutation afin de mieux comprendre notre quotidien et préparer l'avenir.

Les newsletters

Les newsletters sont envoyées à tous les membres Verts et Vifs disposant d'une adresse mail. Elles sont imprimées et affichées à Séroule pour les autres membres.

La newsletter est envoyée en fonction des informations à communiquer aux membres Verts et vifs.

En 2020, quatre newsletters ont été envoyées avec des renseignements divers en plus des informations journalières.

3. Les Aînés au Ciné

Le partenariat noué entre la ville et le Cinépointcom (devenu Pathé) depuis octobre 2014 se poursuit avec une fréquentation variable entre 60 et 200 participants à chaque séance avec un total de 1100 sur l'année 2019. La séance est programmée chaque 2ème mardi du mois (hors congé scolaire et jours férié) au tarif de 6,00 €. Les personnes de plus de 60 ans y ont accès ainsi que les membres des « Verts et Vifs » (sur présentation de la carte de membre).

Pour débiter ou à la fin de chaque séance, trois bandes-annonces sont projetées et les seniors ont l'occasion de voter, à l'aide d'un bulletin à replacer dans une urne à la sortie, pour le film qu'ils souhaitent voir le mois suivant. Les films proposés sont principalement des comédies et des films sur le thème de la famille.

A partir de mars il n'y a plus eu d'Aînés au ciné pour cause de CORONAVIRUS.

4. Centre récréatif communal

En 2020, le centre de la rue Hombiet 8 était ouvert les lundis, mercredis et jeudis.

Une cinquantaine de personnes y sont présentes.

Le suivi des comptes et des problèmes d'infrastructure éventuels est réalisé par le service.

Suite aux mesures prises par les autorités pour lutter contre le coronavirus, celui-ci a été fermé.....

5. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

Le Conseil Consultatif Communal des aînés a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques aux aînés, d'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien être moral, social, économique et culturel des aînés...

Son nouveau règlement a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019 et ses nouveaux membres ont été désignés lors de la séance du 29 avril 2019.

Ce conseil se compose:

- De trois membres de droit qui y siègent de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale ; l'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant la politique des aînés ; l'Echevin en charge de la Participation citoyenne);

- De 6 associations (membres effectifs et suppléants) (Enéo, CEPAG Verviers, l'asbl Le 3^e Age, le MOC, la CSC, l'asbl SENOAH) et de 12 membres à titre individuel.

En 2020, le Conseil s'est réuni 3 fois et a abordé différents points :

- Salon Vervi-Seniors mais qui n'a pas pu aboutir à cause de la crise sanitaire ;
- Conteneurs à puce ;
- Difficultés rencontrée par les aînés (se déplacer, fermeture des banques, manque de résidence d'accueil et de jour, se déplacer...);
- Ils ont invité la cellule mobilité pour mieux s'informer sur les chantiers en cours dans la ville ;
- Formation des groupes de travail ;
- Leurs vécus durant le premier confinement et pistes de solutions pour lutter contre l'isolement.

6. Conseil Consultatif Communal de la Famille (CCCCF)

La Conseil Consultatif Communal de la Famille a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques de la famille, d'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social économique et culturel de la famille.

En 2020, la Conseil s'est réuni 2 fois.

Divers points abordés et transmis, le cas échéant, aux services compétents :

- Préparation de l'organisation de la Fête des parents du 09 mai 2020 ;
- Informations événements du service de l'Egalité des Chances ;
- Information sur le projet de création d'un Service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) ;
- Problème des familles monoparentales ;
- Problèmes liés au COVID-19.

La sixième édition de la fête des parents qui devait avoir lieu le samedi 09 mai 2020 a été annulée en raison du confinement et des mesures de la crise sanitaire qui interdisaient ce type d'organisation.

SECTION 3 - PETITE ENFANCE

1. Accueil de la Petite Enfance

Les crèches et le Centre Régional de la Petite Enfance

En application des conventions adoptées par le Conseil communal en séance du 30 mars 2015, qui prévoient que la Ville de Verviers accorde une aide sous forme d'un subside de fonctionnement numéraire annuel fixe de 1.200 € non indexé multiplié par le nombre de lits de la crèche (agréés par l'ONE au 1^{er} janvier de l'année en cours) et un subside variable fixé pour l'année 2020 à 400 € multiplié par le nombre de lits agréés et multiplié par le pourcentage de jours de présence d'enfants verviétois inscrits dans la crèche durant l'année précédant l'année de l'octroi du subside.

Ces conventions prévoient la possibilité pour chacune des crèches d'obtenir un subside complémentaire de 250 € (non indexé) par jour pour les jours d'ouverture supplémentaires aux 220 jours imposés par l'ONE (réglementation ONE).

Ces conventions de subsides ont été concluent avec les crèches « Les Enfants de la Tourelle », « Kangourou », « Baby Stop », « Baby Club », « Les Tchafètes » et l'A.S.B.L. RAIDS pour sa maison d'enfants « Bout'Chiques ». Par application de ces conventions pour l'année 2020 le subside total octroyé aux milieux d'accueil de la petite enfance a été de 385.132 € réparti comme suit :

- Crèche « Les Enfants de la Tourelle » 70.664 € ;
- Crèche « Baby Stop » : 61 120 € ;
- Crèche « Kangourou » : 126 003 € ;
- Crèches « Tchafètes » : 41 116 € ;
- Crèches (MCAE) Baby Club : 27.120 €
- Maison d'enfants « Bout'Chiques » : 26 160 € ;
- C.R.P.E. : 25 000 € *

* Selon les données transmises par le CRPE (sur base des données enfants gardés et jours de garde de l'année précédente) le montant de la subvention pour 2020 est de 25.476,98 € est limité à un plafond de 25.000 €. En outre, selon les termes la convention de subside conclue entre la Ville et le CRPE, un subside annuel supplémentaire d'un montant de 1.500 € est octroyé au CRPE pour l'achat de sacs poubelles de la Ville pour les accueillantes conventionnées (langes). Depuis le 01er janvier 2020, ces sacs ayant été supprimés et remplacés par le nouveau système de conteneurs à puces, ce subside a été compensé par l'avantage octroyé aux accueillantes qui leur permet de bénéficier de levées et kilos supplémentaires en plus du quota habituel. En effet, le règlement prévoit que les ménages dont un membre est autorisé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, au 1er janvier de l'exercice fiscal concerné, à accueillir des enfants à domicile (accueillant conventionné), bénéficient sur demande, d'un quota couvert par la taxe forfaitaire augmenté, d'une part, de 120 kg/enfant/an de déchets ménagers organiques et, d'autre part, de 24 levées/ménage/an, ou, le cas échéant, d'un nombre de sacs « Intradel » équivalent.

Pour les crèches et le CRPE, le travail administratif principal consiste au conseil et à l'accompagnement des crèches pour les demandes qu'elles souhaitent faire porter à la Ville de Verviers. Il consiste également en la réception des comptes et budget annuels, ainsi qu'au suivi des démarches relatives à l'octroi des subsides. Les crèches « Les Enfants de la Tourelle » et « Kangourou », occupant des bâtiments communaux, le travail consiste également en un suivi des demandes ponctuelles concernant ces bâtiments.

Informations sur les crèches :

- Kangourou [(capacité de 84 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00)) ;
- Baby Stop [(capacité de 40 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)) ;
- Les Enfants de la Tourelle [(capacité de 42 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00)) ;
- Les Tchafètes [(capacité de 25 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)) ;
- Baby Club [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)) ;
- Bout'Chiques [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 17h30 (10h00)).

2. Insertion socio-professionnelle :

Pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, il est important que ceux-ci puissent avoir la possibilité de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. A cette fin, un subside de 26.160 € a été octroyé à l'asbl RAIDS pour sa Maison d'enfants « Bout'Chiques », qui reçoit depuis le 1er janvier 2015 un subside équivalent à celui octroyé aux crèches (même mode de calcul).

3. Accueillantes du Centre Régional pour la Petite Enfance (C.R.P.E.) :

En 2020, 35 gardiennes à Verviers (contre 31 en 2019) et 313 enfants verviétois accueillis pour la Ville de Verviers et 1.643 pour l'arrondissement de Verviers (contre 1.672 en 2019). Le nombre d'accueillantes a légèrement augmenté mais le nombre d'enfants gardés a légèrement diminué.

Suivi des dossiers relatifs à l'agrégation de nouvelles gardiennes et à la cessation d'activité (avis du Collège Communal sur base des rapports demandés à la zone de secours VHP) : 7 agrégations en 2020 (pour 3 en 2019) ont reçu un avis favorable du Collège Communal sur demandes faites par l'Office National de la Petite Enfance. Le service a acté 2 cessations d'activités en 2020 (pour 3 en 2019).

4. Vaccinations :

338 rappels de la vaccination antipoliomyélitique obligatoire furent adressés aux parents ayant un enfant âgé de seize mois en 2020 contre 279 en 2019. Ce qui représente une augmentation de 59 rappels.

Cette augmentation s'explique par les mesures sanitaires de la crise Covid-19 où certains parents avaient soit peur de faire vacciner leur enfant, soit leur enfant était vacciné et ne rentrait pas le certificat en raison des mesures de confinement.

Nous avons allégé les conditions administratives durant cette crise et autorisé les parents à envoyer des copies par mail, en leur demandant de tout de même renvoyer l'original du certificat lorsque les mesures gouvernementales seraient allégées.

180 avis relatifs aux enfants âgés de dix-huit mois et non vaccinés furent remis à M. l'Inspecteur d'Hygiène en 2020 contre 145 en 2019. Ce qui représente une augmentation de 35 avis.

Vérification périodique des listes envoyées par l'Inspection d'Hygiène ainsi que celles envoyées par l'Hygiène au Parquet.

SECTION 4 - HANDICAPÉS

1. Permanences pour les demandes d'allocations pour personnes handicapées

Toutes les demandes d'allocations, de cartes de stationnement, de reconnaissances médicales pour l'obtention d'avantages sociaux et fiscaux, de révisions administratives et/ou médicales sont introduites de manière électronique via Myhandicap.

A partir de juillet 2016, le programme d'introduction des demandes a été modifié par un nouveau programme « myhandicap ». La démarche d'introduction a été revue par la DG Personnes handicapées et celle-ci se fait désormais sur rendez-vous de minimum 30 minutes afin de répondre à un questionnaire en ligne par rapport aux difficultés d'autonomie que connaît la personne dans son quotidien. Cinq matinées par semaine sont consacrées à l'introduction de ces demandes à raison de trois rendez-vous par matinée.

Il faut noter que les mutualités peuvent également introduire ces différentes demandes ainsi que le citoyen en se connectant sur le site internet www.handicap.belgium.be.

2. Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap (CCCPH)

Pour rappel, le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap s'est réuni pour la première fois le 3 octobre 2001.

Il a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques à la personne handicapée et de formuler toutes les propositions en vue de promouvoir son intégration à l'échelle communale.

Il est informé de tous les projets que la Commune envisage de réaliser en faveur des personnes handicapées.

En 2019, un appel à candidature a eu lieu. De nouveaux membres ont postulé. Une dérogation a permis d'accepter 16 membres à titre individuel. C'est ainsi que le Conseil se compose de 16 membres à titre individuel, 6 associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées mentales ou physiques et d'un représentant du CPAS.

En 2020, un membre à titre individuel a démissionné dudit Conseil.

En 2020, suite à la crise sanitaire liée au Covid, le Conseil n'a pu se réunir qu'une seule fois et a abordé différents points dont principalement :

- La présentation de l'asbl « Le Sérac ».
- L'organisation d'une soirée de sensibilisation des clubs sportifs verviétois au Sport inclusif/adapté. Celle-ci a eu lieu le 20/02/2020 en soirée dans la cafétaria du stade de Bielmont. Différents intervenants ont développé et sensibilisé à la thématique à savoir : La Ligue Handisport, la Féma, Unia, l'asbl Plain Pied ;
- Suivi de chantiers : Verviers Ville Conviviale, Maison du Tourisme, le Grand Théâtre,...

Le Conseil poursuivra ses actions en 2021

3. VERVI.BUS - Service communal de transport pour personnes à mobilité réduite

Pour rappel, le VERVI.Bus est un service de transport adapté de porte à porte, destiné aux Verviétois pour se déplacer dans le grand Verviers. En temps normal, il roule les lundis et mardis de 8h à 16h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h à minuit, le samedi de 13h30 à minuit, le dimanche et les jours fériés de 11h30 à 20h. Cependant, depuis mars 2020, suite à la crise sanitaire le VERVI.Bus roule les lundis et mardis de 8h à 16h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 18:30, le samedi de 13h30 à 18:30 et principalement pour les courses médicales et alimentaires.

Malgré la diminution des courses suite à la crise sanitaire, l'utilité du Service VERVI.Bus s'est fait encore + ressentir auprès du public concerné car pour certain c'est leur seul contact extérieur.

En 2020, 5 chauffeurs ont été mis à disposition par le CPAS de Verviers dans le cadre de l'article 60.

La convention avec la Commune de Dison, élargissant le service aux Disonais et au territoire de Dison, est toujours active. Les coûts d'utilisation du service par les Disonais sont pris en charge par la Commune de Dison.

En septembre, le véhicule pour les P.M.R. a été remplacé et notre service dispose toujours de 2 véhicules supplémentaires. Le véhicule FORMA.Bus renforce le VERVI.Bus pendant les plages horaires non utilisées, à savoir de 9h00 à 15h30 et le véhicule « VISIOCOM », grâce au partenariat avec la Société Visiocom.

En 2020, le Service VERVI.Bus a effectué 3482 courses, il y a eu 201 clients et 120 pensionnaires des maisons de repos du CPAS.

CLIENTS V / NV	
Valide	285
Non-Valide	36
Total des clients	321

COURSES V / NV	
Valide	3223
Non-Valide	259
Total des courses	3482

Il y a eu 1348 courses pour des clients devant aller au C.R.F.

4. Stages adaptés pour enfants présentant une déficience intellectuelle

L'accueil des enfants présentant une déficience mentale, pendant les vacances scolaires, constitue une sérieuse préoccupation pour les parents. Pour répondre à cette problématique, le service de l'Egalité des Chances organise chaque année pendant les vacances scolaires d'été, au vu de l'intérêt suscité par plusieurs expériences bénéfiques depuis 2002, 4 semaines de stage pour les enfants présentant une déficience intellectuelle (deux semaines en juillet et deux semaines en août).

Douze enfants âgés de 6 à 12 ans peuvent être accueillis à chaque stage, et la priorité est donnée aux familles résidant à Verviers. L'encadrement se compose d'une coordinatrice et de cinq animateurs, tous sensibilisés à l'approche des enfants à besoins spécifiques.

Toutes sortes d'activités y sont organisées : art et plastique, activités culinaires, sports, bricolages, balades, jeux intérieurs et extérieurs et autres animations sur des thèmes définis.

Les stages ont été soumis au protocole sanitaire lié à la procédure Covid-19 en lien avec les activités sans hébergement pour l'été 2020, même protocole que celui mis en place pour l'organisation des plaines d'été.

5. Handicontact

L'agent Handicontact de la Ville de Verviers a pour objectif une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein des communes via la création d'un réseau local d'information, d'aide, de soutien aux personnes concernées et à leur entourage. Cette fonction existe depuis février 2008. La personne désignée comme handicontact travaille en collaboration avec l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité). L'agent handicontact représente la Ville de Verviers à la Commission subrégionale de Coordination AVIQ.

Elle fait partie d'un sous-groupe de travail s'occupant de la thématique de l'inclusion. Celui-ci a proposé une matinée d'information s'intitulant « Handicap et communication : Quels outils pour favoriser l'inclusion ? »

Cette matinée a attiré un public venu en nombre et de tous horizons (professionnels, parents, étudiants, aidants proches,...).

Journée du Handicap 3/12

Il était prévu d'accueillir lors de cette journée du Handicap du 3/12, une exposition reprenant une vingtaine de tableaux sur la thématique du handicap : « Et si j'étais votre star préférée ? ».

CHASART est une collection de pictogrammes détournant le symbole international du handicap afin de démystifier celui-ci et d'ouvrir le débat de manière humoristique.

Cette exposition devait prendre place dans les locaux de la bibliothèque mais a dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

Distribution des masques avec fenêtre pour personnes sourdes et malentendantes

L'Aviq a fourni à la Ville de Verviers 150 masques avec fenêtre transparente permettant aux personnes ayant besoin d'une communication visuelle de pouvoir lire sur les lèvres.

Ces masques ont été fabriqués par l'entreprise de travail adapté Entrenam.

Les citoyens désireux de se procurer un exemplaire ont été invités à prendre contact avec le service. Les 150 exemplaires ont rapidement été tous distribués.

6. Permanences de services extérieurs

En 2020, les permanences du Service Public Fédéral - Sécurité sociale - ont été maintenues au Service de l'Egalité des Chances afin de faciliter les tâches administratives des personnes présentant un handicap, quel qu'il soit. Celles-ci sont tenues par une assistante sociale tous les lundis de chaque mois, de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous. En raison de la crise sanitaire, les permanences en présentiel ont été remplacées par des permanences téléphoniques.

En ce qui concerne les permanences de l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) un agent EPOC (Ecoute Première Orientation et Conseil) reçoit tous les 1ers et 3èmes mardis du mois dans les locaux de l'Espace Wallonie de Verviers, rue Coronmeuse 46 et ce, pour un meilleur confort au niveau des sanitaires et de la salle d'attente pour les personnes en situation de handicap. Ces permanences ont lieu sur rendez-vous. Celui-ci doit être pris préalablement auprès du SPW.

En raison de la crise sanitaire, la permanence en présentiel a été remplacée par un contact téléphonique.

Depuis 2009, la collaboration avec ces deux services poursuit les objectifs suivants :

Avoir une collaboration entre le Service Public Fédéral et le service communal d'introduction d'allocations aux personnes handicapées ce qui est nécessaire au bon suivi des dossiers ;

- Maintenir à Verviers, pour les personnes en situation d'handicap, un interlocuteur de l'AVIQ (le bureau est situé à Liège) ce qui permet à un grand nombre de personnes d'accéder aux informations (emploi, formation, aides techniques, ...) ;
- Diminuer les déplacements en proposant, dans un lieu centralisé et adapté, les différents services destinés aux personnes en situation de handicap

7. Charte Communale de l'Intégration des Personnes Handicapées

Pour rappel, le Conseil Communal en sa séance du 05 mars 2001, adoptait pour la première fois la Charte Communale de l'intégration de la Personne Handicapée, une initiative de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (A.S.P.H). Cette charte étant l'aboutissement de réflexions de personnes en situation de handicap, reprenant quinze principes forts sur lesquels il est demandé aux communes de s'engager.

La Ville de Verviers a signé cet engagement à plusieurs reprises (2001-2007-2013) bien décidée à s'impliquer et à promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap par des actions concrètes. Le label "Handycity" a été attribué à trois reprises à la Ville de Verviers, en récompense des efforts fournis.

En septembre 2019, la Ville de Verviers a renouvelé son adhésion à la nouvelle charte de l'ASPH basée sur 5 grands items démontrant ainsi leur volonté de poursuivre leur investissement quant à l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la commune. La commune est en effet le lieu de vie quotidien de tout un chacun, le premier lieu d'intégration de la personne handicapée, veillant à considérer celle-ci comme citoyen à part entière.

Suite à cette adhésion, depuis des années, diverses actions sont menées par le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap et par l'Echevinat de la Politique du Handicap.

SECTION 5 - MAISON DE L'EGALITÉ DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS (MECA)

En 2020 nous avons eu :

⇒ 3 nouvelles adhésions d'associations comme membres de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations :

- Abec.
- Così.
- Les Hautes Fagnes.

Ce qui porte le nombre d'associations adhérentes et actives à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations à **54 associations**.

En 2020, les salles de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations ont été réservées par des associations :

Salles	Nombre de locations
Aquarium	29
Hodimont 44	160

Salle de Formation	208
Espace Michèle Dupuis	174
Bibliothèque	100
Bureau	92
Cuisine	21
Salle du 2 ^{ème} étage	280

Environ 4600 personnes ont fréquenté nos locaux durant l'année écoulée.

Durant l'année écoulée, et suite aux mesures imposées pour protéger la population fréquentant nos locaux (Covid), 2 périodes de fermeture ont été imposées :

La première du 16 /03 au 01 /06

A la réouverture des mesures drastiques ont été prévues, à savoir :

Fermeture de 2 salles, grosse réduction du nombre de personnes pouvant occuper les locaux.

La seconde du 20/10 au 31/12 :

Cette fermeture persiste toujours.

Plusieurs associations utilisent les locaux de la MECA régulièrement. C'est le cas de :

- **L'a s b l AMI**, pour ses cours de FLE,
- **CIEP MOC**, pour l'apprentissage du français,
- **L'a s b l Paroles**, dont le but est de promouvoir la langue, la littérature et la culture russe et ouïghour au travers de la danse, la cuisine, l'artisanat.
- **La Communauté Hellénique**, pour l'apprentissage du grec et de la culture grecque, ainsi que des réunions tous les samedis.
- **Télé-Entraide**, service d'écoute à toute personne en difficulté où en détresse. Apport d'une aide psychologique et morale par tél où autres moyens.
- **Le Monde solidaire**, qui donne des formations en français.

Les autres viennent plus ponctuellement pour des réunions, l'organisation de débats, de rencontre, de sensibilisation...

Ainsi, d'autres activités ont eu lieu tel que :

- * **L'a s b l belgo-marocaine**, et celle des ressortissants guinéens pour leurs rencontrent et aident diverses envers leurs ressortissants
- * **Le Service de prévention**, pour l'accueil des mamans autour d'un échange culinaire
- * **A.T.D. Quart-Monde**, pour la lutte contre la pauvreté et la prise en charge des personnes en difficulté.

Pour le local accessible aux personnes à mobilité réduite «Hodimont 44 » les plus réguliers sont :

- **Le CCEV**, pour ses cours de FLE et de rattrapage scolaire,
- **Le Plan de Cohésion sociale**, pour aider les gens à remettre de l'ordre dans leurs documents administratifs et organisation de journées de rencontres.
- **Le Centre Femmes/Hommes**, pour ses cours de FLE
- **Le Serac**, organisation de réunion afin de promouvoir le sport en pleine nature

Activités organisées durant l'année par les associations membres :

Maison de l'Egalité des Chances et des associations.

Repair Café. Le 18/01/2020

L'équipe du service MECA est composée d'une employée administrative (de 8h à 12h) et d'une technicienne de surface à 26 heures semaine.

L'employée administrative prend en charge : la gestion de la MECA dans son infrastructure, les appels téléphoniques, la gestion des rendez-vous, la réalisation de différents travaux administratifs (tableaux, recherches, mails...), l'accueil du public et la gestion de la demande des personnes se présentant au service.

SECTION 6 - SUBSIDES

1. Subsides de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'Egalité des Chances, gère les demandes de subsides dit de « fin d'année » qui lui sont adressées. Il octroie des subsides à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

- Zone-art

Et suite à un appel à projet a été lancé pour soutenir le secteur associatif dans le développement d'actions en lien avec la crise sanitaire, aux associations suivantes :

- Idées
- Amonsoli
- Espace 28
- CCEV

2. Subsides d'appels à projets Santé

Appel à projets pour soutenir le secteur associatif pour du matériel lié à la crise sanitaire : soutien forfaitaire de 150€ aux associations répondant aux critères de sélections.

53 dossiers sont parvenus - 4 sont jugés non recevables.

3. Subside Syndrome Post-covid au CHR East Verviers

Dans le cadre de la mise en place d'un projet pluridisciplinaire, à construire en 2021.

4. Octroi d'un subside numéraire à l'ASBL « Amicale Silencieuse » :

Il a été octroyé un subside de 222€ à l'asbl « L'Amicale silencieuse de Verviers ». Ce subside leur permettant de financer la location de la Salle Deru dans le cadre de leurs rencontres mensuelles a été diminué cette année en raison de la crise sanitaire. En effet, seules deux réunions sur les neuf prévues ont pu avoir lieu.

SECTION 7 - SANTE

1. Journée de lutte contre le Sida : en collaboration avec la plateforme COVRAS.

01 décembre 2020 : situation Covid 19 : promotion virtuelle de la journée mondiale, en s'appuyant sur la campagne nationale. Diffusion de l'information sur les lieux de dépistages gratuits et mise en lumière (rouge) du Perron de la Place du Marché le jour J.

2. Cycle de conférences : « la relation en soins palliatifs : oscilation au cœur du système » Plateforme des Soins palliatifs de l'Est Francophone.

♣ **29 janvier** - Steven Laureys - Fin de vie... Soigner l'autre et prendre soin de soi

♣ **19 février** - Benoît Grauls - Les balises juridiques et éthiques de la fin de vie

♣ **4 mars** - Eric Salmon - Les mémoires chez les seniors et leurs adaptations

Les trois premières conférences complètes à l'espace Tremplin de Dison.

♣ **1er avril** - Jean-Michel Longneaux - Les enjeux éthiques de la relation en soins palliatifs

♣ **6 mai** - Jean-François Grimmiaux - Savoir accompagner l'annonce d'une mauvaise nouvelle

♣ **10 juin** - Véronique Gallo - Accompagner un proche dans la mort, un cadeau de la vie

➔ annulation covid 19

Horaire et lieu :

20h, Le Tremplin, Rue du Moulin 30a,

3. Greendéal :

Projet de journée de formation conserverie en partenariat avec le projet Noé-Noah et InterReg programmée le 25/09 : => annulation covid

4. Menu Santé :

Sollicitation de la section Arts de l'Athénée Royale Verdi pour la création d'un logo.
Réalisation d'un cahier des charges en collaboration avec le service Diététique du CHR Verviers pour permettre d'orienter et d'évaluer les assiettes proposées par les restaurateurs dans le cadre du label.
Projet mis entre parenthèse suite au confinement et à la fermeture du secteur HoRéCa.

5. Plaines sans tabac :

Mise en œuvre du projet « Plaines sans tabac » : démarche de structuration du processus, mise en place du partenariat avec l'Avat Prévention - Recherche de mobilier - Création d'un logo avec le soutien de la cellule communication. ➔ démarche de sensibilisation et lancement du projet reporté à cause du covid.

6. Mise en œuvre de la distribution du matériel médical à destination des professionnels de la Santé :

Distribution aux infirmières : 25 et 26 mars ; 08, 09, 10, 14 et 23 avril.
Distribution aux structures d'accueil : 25 mars, 08, 14, 18 avril ; 04, 18, 25 mai ; 19 juin ; 6 août.
Distribution aux sages-femmes : 31 mars, 27 et 28 avril.
Distribution aux kinés : 31 mars ; 27 et 28 avril
Distribution dentistes : 27 et 28 avril ; 02 et 03 juin
Distribution médecins généralistes et spécialistes : 18 avril ; 22 et 23 juin
Distribution aux pharmacies : le 25 mai.
Distribution aux psychologues : 08 et 09 juin
Distribution des kits gouvernementaux : le 30 juillet ; le 03, 04, 10 et 11 août.

7. Soutien à la Journée Mondiale du Diabète : 15 novembre 2021.

Mise en couleur du Perron, place du Marché + info sur les réseaux communication de la Ville.

8. Soutien à la Journée du Syndrome 22q11 :

Mise en couleur du Perron, place du Marché + info sur les réseaux communication de la Ville.

SECTION 8 - DIVERS

1. Chômage

Contrôle trimestriel pour les travailleurs à temps partiel. En 2020, on peut compter 216 travailleurs à temps partiels qui sont venus faire estampiller leurs documents entre 1 à 4 fois sur l'année, contre 335 en 2019. Ce qui représente une diminution de 118 personnes qui peut s'expliquer par la suppression de cette obligation de validation communale prise en raison de la pandémie de Covid-19.

En effet, au Moniteur belge du 27 mai dernier est intervenue la publication de l'arrêté royal du 13 mai 2020 abrogeant l'article 72 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage et modifiant l'article 131bis dans le même arrêté.

Cet arrêté prévoit la suppression de la validation du formulaire C3-temps partiel de l'ONEM par les communes. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er juillet 2020.

Dorénavant, un travailleur à temps partiel avec maintien des droits bénéficiant de l'allocation de garantie de revenus ne doit donc plus se présenter à la commune de son domicile pour faire valider sa carte de contrôle C3-temps partiel.

Cette simplification administrative espérée depuis de nombreuses années par les bénéficiaires de cette AGR a été un soulagement pour les personnes concernées.

2. Demandes de renseignements

Le Service de l'Egalité des Chances et de l'Intégration reçoit et répond régulièrement aux demandes d'informations d'ordre social (exclusion ou contrôle de chômeurs, garde d'enfants, aide à domicile, loisirs aînés, logement, avantages sociaux, problèmes juridiques d'ordre social, ...).

SECTION 9 - LOGEMENT

1.- Conseiller "logement"

- transmis du rapport d'exécution 2019 (période du 01.01.19 au 31.12.19) au SPW, en date du 19.08.20;
- transmis de la demande officielle de la 12^{ème} subvention au SPW, en date du 19.08.20;
- transmis du 12^{ème} rapport d'activités (période du 01.01.19 au 31.12.19) à l'UVCW, en date du 18.09.20;

2.- Contentieux - immeuble sis rue Xhavée, 86/88

- réception, en date du 02.07.20, d'une citation - en intervention forcée et garantie - à comparaître le 18.09.20, à l'audience publique tenue devant la première Chambre du Tribunal de l'Entreprise de LIEGE / Division VERVIERS, dans le cadre d'un litige opposant la Ville à la SA IMMO ANGLE (propriétaire de l'immeuble sis rue Xhavée, 86/88); cela, au motif que la Ville aurait tardé à lui délivrer les permis de location pour 2 logements (ce qui l'aurait empêché de le vendre, lui portant préjudice ainsi qu'au candidat-acquéreur);
- désignation, par le Collège communal - en sa séance du 09.07.20 - de Maître Nicolas PETIT du Cabinet « de BEER de LAER et PETIT » pour défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire;
- envoi, par la Ville, d'un fond de dossier, en date du 10.07.20, au Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 18.09.20, du calendrier de procédure, transmis par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 05.11.20, du projet de premières conclusions, rédigées par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 13.11.20, des premières conclusions, rédigées par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 15.12.20, des conclusions adverses, transmises par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;

3.- Modalités de facturation des prestations de la « Zone de Secours Vesdre, Hoëgne & Plateau »

Dans le cadre des enquêtes de « commission salubrité/sécurité/santé » - suspendues, en raison de la crise sanitaire, entre (1) le 16.03.20 et le 31.08.20 et (2) le 20.10.20 et le 31.12.20 - nécessitant la présence d'un Agent Préventionniste, un total de 12.648 € a été facturé (chaque rapport de visite étant assorti d'une facture);

4.- Ancrage communal « 2009-2010 » / « 2012-2013 » / « 2014-2016 »

4.1. poursuite de certaines opérations :

à la demande du Ministre du Logement P-Y DERMAGNE - invitant, par courrier daté du 22.01.20, la Ville à se positionner, endéans les 2 mois, quant à sa volonté de poursuivre 4 opérations non réalisées :

- a. le Collège communal, réuni en sa séance du 17.03.20, décidait :
 - de ratifier la réception définitive (pour septembre 2020) du chantier de rénovation de l'immeuble sis rue des Hospices, 50/52 (par la « Maison Marie Louise »);
 - d'abandonner les projets de rénovation sis (1) rue du Tir, 118 (selon vente ou cession à la SWDE) et (2) rue des Raines, 86 (selon conclusion d'un « PPP »);
 - de poursuivre (en la mettant en œuvre en interne; cfr. service « Projets »), l'opération de rénovation de l'immeuble sis rue des Souris, 18;
- b. en date des 19.03.20. et 24.03.20, deux courriers étaient adressés au SPW (l'avisant de ces dispositions);
- c. en sa séance du 25.05.20, le Conseil communal ratifiait ces dispositions;
- d. en date du 10.06.20, un courrier était adressé au SPW (l'avisant de cette ratification);
- e. réception, en date du 11.09.20, d'un courrier par lequel le Ministre prenait acte de ces décisions;

4.2. construction de 9 logements sociaux assimilés, par le « Fonds du Logement » sur le terrain communal sis rue des Weines, 28 (ancrage « 2014-2016 »)

- a. en sa séance du, le Collège communal approuvait la phase 2 / rapport final du « master-plan »; cela, dans un contexte où le « Fonds du Logement » :
 - estimait le coût total de l'opération (3 logements de 4 chambres, 3 logements de 3 chambres et 3 logements de 1 à 2 chambres) à 1.641.000 € tva;
 - rappelait pouvoir (1) assurer la conception/surveillance du projet (pris en charge par son service architecture) et (2) financer les travaux à concurrence de 1.280.000 €;
 - proposait de passer (en cas d'accord de la Ville quant à son intervention estimée à 418.000 €) au stade de l'élaboration de la convention organisant le partenariat;
- b. en sa séance du 30.03.20, le Conseil communal était informé du « master-plan » et du plan de pré-cadastration;

5.- Règlement communal en matière de sécurité incendie

Dans le cadre des travaux liés à sa modification, le Collège communal, réuni en sa séance du 28.01.20, décidait d'engager 605 € complémentaires au bénéfice de Maître Michel DELNOY, aux fins de finaliser sa mission (cfr. re-lecture du règlement retravaillé sur base de ses remarques et préparation du projet de délibération du Conseil communal motivant les modifications apportées);

6. Commissions salubrité/sécurité/santé

- 133 dossiers « commissions sanitaires » ont été traités;
- 36 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris;
- 1 arrêté de surpeuplement a été pris;
- 43 arrêtés d'inhabitabilité ont été levés;
- 2 arrêtés d'inhabitabilité ont été retirés;
- 2 arrêtés de surpeuplement ont été levés;

7.- Taxe sur l'inoccupation des immeubles

- 150 nouveaux dossiers ont été ouverts;
- 436 dossiers « inoccupation » ont été traités;
- un total de 48 dossiers sont tombés dans le champ d'application de la taxe (pour un enrôlement de 167.700 € net des dégrèvements et des irrécouvrables);

8.- Amendes administratives

Aucun nouveau dossier a été ouvert;

9.- Prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité

Le Collège communal réservait une suite favorable à l'octroi d'une prime :

- de 3.240 €, en déduction de la taxe de 4.320 € due, aux propriétaires de l'immeuble sis rue Henri Hurard, 75, en sa séance du 07.04.20;
- net de 2.835 €, au propriétaire de l'immeuble sis rue Pierre David, 32/34, en sa séance du 03.09.20;
- de 630 €, en déduction du solde de la taxe de 952,50 € due, à la propriétaire du logement du 1^{er} étage de l'immeuble sis rue Jules Cerexhe, 18, en sa séance du 10.09.20;

10.- Prime à la mise en gestion de logements de 3 chambres ou plus à l'A.I.S.

Le Collège communal :

- en sa séance du 17.12.20, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € à la propriétaire du logement situé en duplex « 2^{ème}/3^{ème} » de l'immeuble sis rue de la Montagne, 133/135;
- en sa séance du 17.12.20, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € à la propriétaire du logement sis en duplex « 2^{ème}/3^{ème} » (n°20) de l'immeuble sis rue de Stembert, 262;
- en sa séance du 17.12.20, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement de l'immeuble unifamilial sis avenue Alexandre Duschene, 12;
- en sa séance du 17.12.20, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € à la propriétaire du logement de l'immeuble unifamilial sis rue de Liège, 164;
- en sa séance du 17.12.20, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement de l'immeuble unifamilial sis avenue Eugène Mullendorff, 83;

11.- Permis de location

Le Collège communal :

- en sa séance du 14.01.20, octroyait des permis de location au propriétaire des 2 logements situés au rez-de-chaussée ainsi qu'au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue de l'Abattoir, 18/20;
- en sa séance du 07.04.20, annulait la décision (prise le 08.10.19) de retrait des 4 permis de location portant sur les logements sis au rez, au 1^{er}, au 2^{ème} ainsi qu'aux « 3^{ème}/4^{ème} » de l'immeuble sis rue Coronmeuse, 16/18;
- en sa séance du 07.04.20, annulait la décision (prise le 08.10.19) de retrait des 3 permis de location portant sur les logements sis au rez, au 1^{er} ainsi qu'au 2^{ème} de l'immeuble sis rue de la Montagne, 115-117;
- en sa séance du 09.07.20, octroyait des permis de location à la propriétaire des deux logements sis au 2^{ème} étage arrière droit ainsi qu'au 2^{ème} étage avant droit de l'immeuble sis rue Xhavée, 86/88;
- en sa séance du 24.09.20, octroyait un permis de location au propriétaire du logement sis au 3^{ème} étage avant gauche de l'immeuble sis rue de Dinant, 11;
- en sa séance du 19.11.20, octroyait un permis de location au propriétaire du logement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue des Ecoles, 6;

12.- scrifs « HABITAT In Vesdre »

En sa séance du 21.04.20, le Collège communal mandatait le paiement de 100 € (50 % du subside requis) sur le compte de la scrifs « Habitat In Vesdre »; le solde de 100 € (50 %) étant à payer à la réception de la pièce justificative (ce qui sera fait, en date du 15.05.20);

13.- Prime à la valorisation des façades d'immeubles d'habitation remis en conformité

13.1. Périmètres éligibles 2020

en sa séance du 28.01.20, le Collège communal arrêta les trois périmètres éligibles à la prime pour 2020 (« Vieille Ville » et « Hypercentre » et « Ville Haute »);

13.2. Primes :

13.2.1. Immeuble sis rue Ortmans-Hauzeur, 56/58

Le Collège communal, en sa séance du 07.04.20, mandatait le paiement de 7.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 23.04.20);

13.2.2 Immeuble sis Crapaurue, 139

Le Collège communal, en ses séances des :

- 14.05.20, refixait - à la demande de la propriétaire (et compte tenu que le confinement lié à la crise du coronavirus a retardé l'approvisionnement nécessaire à la réalisation du chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.20;
- 17.12.20, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 11.12.20);

13.2.3. Immeuble sis rue Sécheval, 24

Le Collège communal, en ses séances des :

- 28.05.20, refixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu que la crise du coronavirus a retardé la réalisation des chantiers repris dans le carnet de commande de l'entrepreneur) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.20;
 - 17.12.20, mandatait le paiement de 6.289 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 14.12.20);
- 13.2.4. Immeuble sis rue du Collège, 72/74
Le Collège communal, en ses séances des :
- 04.06.20, refixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu que la crise du coronavirus a retardé la réalisation des chantiers repris dans le carnet de commande de l'entrepreneur) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.20;
 - 12.11.20, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 09.11.20);
- 13.2.5. Immeuble sis rue des Martyrs, 6/8
Le Collège communal, en sa séance du 04.06.20, mandatait le paiement de 7.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 28.05.20);
- 13.2.6. Immeuble sis rue de Bruxelles, 31/33
Le Collège communal, en sa séance du 16.07.20, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 13.07.20);
- 13.2.7. Immeuble sis rue des Raines, 45/47
Le Collège communal, en ses séances des :
- 03.09.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € (relative à la façade latérale) au bénéfice de sa propriétaire;
 - 12.11.20, mandatait le paiement de 13.940 € à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 09.11.20);
- 13.2.8. Immeuble sis rue des Raines, 43
Le Collège communal, en ses séances des :
- 03.09.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € (relative aux façades latérale et arrière) au bénéfice de son propriétaire;
 - 12.11.20, mandatait le paiement de 4.806 €, à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 09.11.20);
- 13.2.9. Immeuble sis rue Saint-Remacle, 3/5
Le Collège communal, en sa séance du 03.09.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire
- 13.2.10. Immeuble sis rue de la Paroisse, 14/rue des Alliés
Le Collège communal, en sa séance du 03.09.20, fixait - à la demande de son propriétaire (et compte tenu que la crise du coronavirus a retardé la réalisation des chantiers repris dans le carnet de commande de l'entrepreneur) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.21;
- 13.2.11. Immeuble sis rue Henri Hurard, 75
Le Collège communal, en sa séance du 10.09.20, refixait - à la demande de sa propriétaire (et compte tenu que la crise du coronavirus a retardé la réalisation des chantiers repris dans le carnet de commande de l'entrepreneur) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.21;
- 13.2.12. Immeuble sis rue du Brou, 73
Le Collège communal, en sa séance du 24.09.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 13.2.13. Immeuble sis rue Grandjean, 28
Le Collège communal, en sa séance du 24.09.20, mandatait le paiement de 4.918 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 17.09.20);
- 13.2.14. Immeuble sis rue de la Colline, 24
Le Collège communal, en sa séance du 01.10.20, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 23.09.20);

- 13.2.15. Immeuble sis rue de la Banque, 18 / rue des Martyrs / angle
Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 15.000 € au bénéfice de son (nouveau) propriétaire;
- 13.2.16. Immeuble sis rue du Centre, 8 / rue de la Colline / angle
Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 15.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 13.2.17. Immeuble sis rue des Raines, 19
Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 09.11.20);
- 13.2.18. Immeuble sis rue des Raines, 90
Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 09.11.20);
- 13.2.19. Immeuble sis rue de Dinant, 11
Le Collège communal, en sa séance du 26.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 10.000 € au bénéfice de sa propriétaire;
- 13.2.20. Immeuble sis rue du Palais, 19
Le Collège communal, en sa séance du 03.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 13.2.21. Immeuble sis rue du Tuilerie, 3/5 - rue du Vieil Hôpital, 23
Le Collège communal, en sa séance du 03.12.20, mandatait le paiement de 15.000 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 09.11.20);
- 13.2.22. Immeuble sis rue Ortmans-Hauzeur, 55 / rue Coronmeuse, 11
Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 15.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 13.2.23. Immeuble sis rue des Raines, 93/95
Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 13.2.24. Immeuble sis rue Renkin, 29
Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de sa propriétaire;
- 13.2.25. Immeuble sis rue Saint-Remacle, 9
Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € (par utilisation du dispo-code) au bénéfice de ses propriétaires;
- 13.2.26. Immeuble sis rue des Raines, 43 (façade avant)
Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € (par utilisation du dispo-code) au bénéfice de son propriétaire;
- 13.2.27. Immeuble sis rue Xhavée, 26/28
Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € (par utilisation du dispo-code) au bénéfice de sa propriétaire;

14. Réunion annuelle du Comité de Gestion « Logement »

En date du 23.11.20, le SPW marquait son accord quant à la demande de la Ville de voir la réunion de concertation annuelle - à organiser au pied de l'article 187 § 3 du Code Wallon du Logement - reportée en mars/avril 2021 (en cause, la gestion de la crise sanitaire en compliquant sa programmation);

SECTION 10 - AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

1. Désignation d'un délégué de la Ville à l'Assemblée générale et candidat administrateur

En sa séance du 30.11.20, le Conseil communal désignait M. Jean-François DENIS en tant que délégué de la Ville à l'Assemblée générale et Candidat Administrateur; cela, en remplacement de M. Marc ELSSEN (Conseiller communal démissionnaire);

2. Mesures de contrôle financier : comptes 2019 et budget 2020

En sa séance du 30.11.20, le Conseil communal approuvait les comptes 2019 et le budget 2020 de l'A.I.S. :

- comptes 2019 : boni de 85.387 €;
- budget 2020 présenté avec un boni de 1.666 €;

3. Octroi de subventions sous forme d'argent et autres

En sa séance du 16.12.19., le Conseil communal approuvait l'octroi, pour l'exercice 2019, de subventions directes et indirectes à l'A.I.S; soit :

- 30.410 € sous forme d'argent;
- 5.290 € sous forme de mise à disposition de trois bureaux dans les bâtiments communaux sis rue du Collège, 62 et prise en charge des énergies desdits locaux.

TITRE VI

ATTRIBUTIONS DE M. LE QUATRIEME ECHEVIN, A. LOFFET

SECTION 1 - RESSOURCES HUMAINES

1. Décisions du Conseil communal

Le 27 janvier 2020, le Conseil communal a :

- adopté, à la date du 28 janvier 2020, la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Régie Communale Autonome « Synergis » ;
- adopté, à la date du 1er janvier 2020, la convention de mise à disposition de personnel au sein du « Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) (D.U.S.) », convention prenant fin le 31 décembre de l'année pour laquelle la Ville reçoit une subvention régionale pour la mise en œuvre de son Plan de Cohésion Sociale mais se renouvelle tacitement pour autant qu'elle reste liée à la réalisation dudit Plan approuvé par le Gouvernement wallon. En tout état de cause, cette convention de mise à disposition prend fin au plus tard le 31 mars 2025 ;
- décidé de modifier le cadre du personnel technique, à la date du 1er février 2020.
- désigné une Cheffe de Projet du Plan de Cohésion Sociale, à la date du 1er février 2020.

Le 25 mai 2020, le Conseil communal a :

- déclaré qu'il y a urgence à examiner un point et de la porter à l'ordre du jour, à savoir : PERSONNEL COMMUNAL - Statut administratif - Congé parental « Corona » Extension aux agents statutaires, et dès lors, décidé ce qui suit :

Article 1er. Le personnel statutaire de la Ville de Verviers bénéficie, dans les mêmes conditions et suivant les mêmes règles que le personnel contractuel, du congé parental « corona » tel que prévu par l'arrêté royal de pouvoirs spéciaux n°23 du 13 mai 2020 pris en exécution de l'article 5, § 1,5°, de la loi du 27 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Roi afin de prendre des mesures dans la lutte contre la propagation du coronavirus covid-19(II) visant le congé parental corona. Cette disposition fait partie intégrante des statuts du personnel.

Article 2. La présente délibération produit ses effets le 01 mai 2020. Elle cesse d'être en vigueur à la date à laquelle l'arrêté royal de pouvoirs spéciaux n°23 du 13 mai 2020 cesse d'être en vigueur.

Article 3. Si l'existence du congé parental « corona » est, par la suite, prolongée par les autorités fédérales, la présente délibération sera automatiquement prolongée dans les mêmes conditions et durée que celles décidées par ces autorités, sauf si le conseil communal en décide autrement par voie de délibération ;

- confirmé la décision du Collège communal du 30 avril 2020 relative à la modification, à la date du 04 mai 2020, de la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Verviers Music Festivals », et ce, jusqu'au 31 mars 2025 (confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux) ;
- décidé de modifier le cadre du personnel technique, à la date du 1er juin 2020 ;
- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de recrutement au grade de bibliothécaire gradué (H/F/X) ;
- autorisé le Directeur financier à exercer une activité professionnelle complémentaire (comptable spécial de la Zone de Police Vesdre » pendant une période de trois ans prenant cours le 1er juillet 2020 ;
- confirmé la mise en disponibilité pour convenance personnelle du Directeur général (prolongation) (confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux) ;
- confirmé la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un employé d'administration (prolongation) (confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux) ;
- confirmé la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un chef de bureau administratif (prolongation) (confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux) ;
- décidé de suspendre la période d'essai d'un chef de bureau administratif, pour une nouvelle période de six mois prenant cours le 1er juin 2020 ;
- confirmé la mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration (confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux).

Le 29 juin 2020, le Conseil communal a :

- modifié le règlement relatif au Statut administratif des grades légaux ;
- modifié le règlement relatif au Statut pécuniaire des grades légaux ;
- adopté le Statut administratif applicable au personnel communal avec effet dès approbation par l'Autorité de Tutelle ;

- décidé de créer, à la date du 01 juillet 2020, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière, au grade de gradué(e) spécifique « responsable du personnel d'entretien » et de compléter la composition des comités de sélection ;
- modifié, à la date du 01 juillet 2020, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière, au grade d'auxiliaire professionnel(le) - technicien(ne) de surface (nouvelle appellation du poste d'ouvrier(ère) d'entretien) et adapté la composition des comités de sélection ;
- modifié, à la date du 01 juillet 2020, les conditions de recrutement et d'évolution de carrière, au grade de manœuvre et d'adapter la composition des comités de sélection ;
- décidé de statuer à sa prochaine séance sur l'éventuelle sanction disciplinaire à appliquer à un manœuvre, auditionné en cette même séance (seuls les membres ayant assisté à cette audition pourront participer aux votes la séance prochaine) ;
- décidé de statuer à sa prochaine séance sur l'éventuelle démission d'office pour inaptitude professionnelle de ce même agent (seuls les membres ayant assisté à l'audition pourront participer aux votes la séance prochaine).

Le 21 septembre 2020, le Conseil communal a :

- déclaré qu'il y avait urgence sur le point : BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES COMMUNALES - Personnel - Constitution d'une réserve de recrutement de bibliothécaires gradués (H/F/X) - Désignation des délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection, et de le porter à l'ordre du jour (huis clos) ;
- adopté, à la date du 1er septembre 2020, la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Régie Communale Autonome « Synergis », et ce, jusqu'au 31 mars 2025 ;
- décidé de démettre d'office pour inaptitude professionnelle un agent de ses fonctions de manœuvre dès notification de la présente décision conformément à l'article L1217-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. L'intéressé bénéficiera d'une indemnité de départ payée, durant douze mois, par mensualité ;
- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du jury des épreuves de recrutement au grade de bibliothécaire gradué (H/F/X) (*nouvelle désignation suite à la motion de méfiance, en lieu et place de la désignation en séance du 25 mai 2020*) ;

Le 19 octobre 2020, le Conseil communal a :

- adopté l'octroi de chèques consommation « HORECA » au personnel communal et du CPAS, comme suit : « les travailleurs, y compris les travailleurs sous contrat à durée déterminée et le personnel sous statut « article 60 », pour autant qu'ils répondent à la qualité de travailleur salariés ou statutaires (à l'exclusion des travailleurs qui sont dans les liens d'un contrat de travail « étudiant », les volontaires et les stagiaires) qui ont presté 22 jours pendant une période de référence se situant entre le 01/04/2020 et le 31/08/2020 recevrons, conformément aux dispositions reprises à l'arrêté royal du 15/07/2020 insérant un art. 19quinquies dans l'AR du 28.11.1969 pris en exécution de la loi du 27.06.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (Coronavirus), des chèques « HORECA », pour un montant total de 80 € par travailleur (valeur nominale de 10€ par chèque). Ces chèques pourront être utilisés dans les établissements « HORECA » verviétois qui se sont inscrits au Service des Affaires économiques de la Ville de Verviers. La remise de ces chèques aux travailleurs n'est pas soumise aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt. Les chèques sont nominatifs, ils seront émis avant le 31 décembre 2020 et mentionneront la validité jusqu'au 07 juin 2021 » ;
- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection des épreuves de promotion au grade de chef de service administratif ;
- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection des épreuves de recrutement au grade de gradué spécifique responsable du personnel d'entretien (H/F/X) ;
- décidé d'octroyer la prime de détachement réclamée par le Coordinateur administratif par détachement dans le cadre de l'enseignement fondamental des écoles communales, pendant la période de son incapacité de travail.

Le 30 novembre 2020, le Conseil communal a :

- ratifié, à la date du 29 octobre 2020, la convention (et son avenant) de mise à disposition de personnel de la Régie Communale Autonome " Synergis " (RCA) au sein de la Ville de Verviers, et a approuvé les avenants à la convention de base en cours et éventuels ;
- adopté, à la date du 14 décembre 2020, la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Ville de Limbourg, et ce, jusqu'au 31 mars 2025 ;
- décidé de suspendre la période d'essai d'un chef de bureau administratif, pour une nouvelle période de six mois prenant cours le 1^{er} décembre 2020 ;
- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection des épreuves de promotion au grade de chef de service administratif (*nouvelle désignation qui rectifie la décision de la séance du 19 octobre 2020*) ;

- désigné un Coordinateur de l'Enseignement fondamental des écoles communales verviétoises, par détachement, pour une période de deux ans prenant cours le 1^{er} janvier 2021 (*suite à la mise en pension du Coordinateur administratif par détachement dans le cadre de l'enseignement fondamental des écoles communales*).

Le 21 décembre 2020, le Conseil communal a :

- désigné, à la date du 22 décembre 2020 le membre effectif de la Commission consultative du Service social du Personnel communal comme délégué du Conseil communal, pour un terme expirant lors de la séance d'installation des membres du Conseil communal consécutive au renouvellement complet de cette Assemblée ;
- décidé de mettre fin, à la date du 1^{er} avril 2021, à la convention de mise à disposition de personnel par le Centre Culturel de Verviers, A.S.B.L. (C.C.V.) au sein de la Ville de Verviers.

Le Collège communal, en sa séance du 30 avril 2020, a modifié, à la date du 04 mai 2020, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Verviers Music Festivals, et ce, jusqu'au 31 mars 2025. Décision du Collège communal en vertu des pouvoirs spéciaux.

Le *Collège communal*, en sa séance du 17 septembre 2020, a décidé :

Art. 1^{er} : D'approuver le cahier des charges N° MP2020-1007 et le montant estimé du marché “- BATIMENT COMMUNAUX - ACQUISITION D'AUTOLAVEUSES POUR L'ENTRETIEN ”, établis par le Service des Ressources humaines. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.500,00 € hors TVA ou 29.645,00 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 : De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

Art. 3 : De consulter les opérateurs économiques suivants :

- LUBRI-ASEPT rue de l'Est, 17 à 4800 Verviers
- MONTRAC Noordelaan, 612 à 2030 Anvers
- IGEPA rue de Bruxelles, 1 à 4340 Awans
- KARCHER CENTER THYS avenue Georges, T 4020 Liège

Art. 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 720/744-51 (n° de projet 2020-1007).

Ainsi, le *Collège communal*, en sa séance du 26 novembre 2020, a décidé :

Art. 1^{er} : De sélectionner les soumissionnaires BOMA, LUBRI-ASEPT, MOTRAC, IGEPA et KARCHER CENTER THYS qui répondent aux critères de sélection qualitative.

Art. 2 : De considérer les offres de LUBRI-ASEPT, BOMA, MOTRAC, IGEPA et KARCHER CENTER THYS comme complètes et régulières.

Art. 3 : D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le service Entretien.

Art. 4 : De considérer le rapport d'examen des offres comme partie intégrante de la présente délibération.

Art. 5 : D'attribuer le marché “BATIMENTS COMMUNAUX -Acquisition d'autolaveuses pour l'entretien” au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit LUBRI-ASEPT, Rue de l'Est, 17 à 4800 VERVIERS, pour le montant d'offre contrôlé de 21.033,00 € hors TVA ou 25.449,93 €, 21% TVA comprise.

Art. 6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° MP2020-078.

Art. 7 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 720/744-51 (n° de projet 20200012) sur lequel un montant de 27.994,92 € TVA comprise est engagé.

2. Recrutements et réserves de recrutement

Le 14 mai 2020, le Collège communal a :

- décidé de procéder à la constitution d'une réserve de recrutement de bibliothécaires gradués (H/F/X).

Le 08 octobre 2020, le Collège communal a :

- décidé de procéder à la constitution d'une réserve de recrutement de gradués spécifiques responsables du personnel d'entretien (H/F/X).

Le 22 octobre 2020, le Collège communal a :

- arrêté une réserve de recrutement de bibliothécaires gradués (H/F/X).

Par ailleurs, en 2020, le Service des Ressources humaines a organisé les recrutements d'agents contractuels suivants :

- 2 attachés spécifiques urbanistes
- 1 ouvrier qualifié magasinier
- 1 ouvrier qualifié pour le service des Fêtes
- 2 ouvriers qualifiés pour le service des Espaces verts

- 1 ouvrier qualifié pour le Service de la Signalisation
- 1 gradué spécifique responsable de l'Economat (recrutement annulé suite une mutation interne)
- 1 attaché spécifique pour le service Taxes Finances
- 1 concierge pour la Plaine de Rouheid (DERU) (appel en interne - aucune candidature)
- des ouvriers (entretien) sous statut APE (via les candidatures spontanées)
- 1 manœuvre CPE Rosetta pour la Régie de quartier d'Ensival (SAC 2)
- 1 employé responsable de l'encadrement du personnel d'entretien sur le terrain
- des employés d'administration
- 1 coordinateur pour l'Enseignement fondamental des écoles communales
- 1 éducateur mi-temps pour les écoles communales
- 1 gradué spécifique bachelier kiné (mis en attente suite pandémie COVID 19)
- 1 gradué spécifique pour la Gestion des Ressources humaines
- ART60 (manœuvres et administratifs)

3. Désignations - Nominations - Promotions

Au cours de l'année 2020, le Conseil communal et le Collège communal, par délégation, ont désigné ou nommé les agent(e)s :

A. Administration centrale

- 1 Directrice générale faisant fonction pour la durée de la disponibilité pour convenance personnelle du Directeur général (prolongation).
- 1 attachée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service des Taxes et des Finances, pour la période du 23 septembre 2020 au 22 mars 2021.
- 1 bibliothécaire gradué à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour assurer à titre intérimaire, les fonctions supérieures de chef de bureau-bibliothécaire, à partir du 26 mars 2020, pour la durée de l'absence pour cause de maladie de l'agent titulaire, mais au plus tard jusqu'au 25 mars 2021.
- 1 bibliothécaire gradué à temps plein (38 heures/semaine), à titre définitif, à la date du 1er novembre 2020.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 gradué spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 1er juillet 2020.
- 1 employée d'administration à titre définitif pour assurer, à titre intérimaire, les fonctions supérieures de chef de service administratif, à partir du 1er septembre 2020, pour une période de six mois, jusqu'à ce que l'emploi de chef de service administratif soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard, jusqu'au 28 février 2021.
- 1 employé d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er mars 2020 au 31 août 2020, puis à quatre cinquièmes temps (30 heures 24'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 1er septembre 2020.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 02 mars 2020 au 1er septembre 2020, puis à durée indéterminée, à partir du 02 septembre 2020.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1er juillet 2020, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 16 juin 2020.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er septembre 2020 au 28 février 2021.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 04 novembre 2020 au 04 février 2021.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 12 novembre 2020 au 12 février 2021.
- 1 employée d'administration D.2 chargée de l'encadrement du personnel d'entretien à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 12 novembre 2020 au 11 mai 2021.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 04 janvier 2021 au 03 juillet 2021, la Ville ayant reçu l'accord du CRAC pour procéder à cet engagement.

- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4, pour les écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 07 décembre 2020 au 30 juin 2021.
- Plusieurs animatrices de garderies pour des périodes bien déterminées, en remplacement d'agents titulaires, pour la durée de leur congé de maladie.

B. Convention de Premier Emploi

- 1 agent de niveau 2 « animateur socio-éducatif » à temps plein (38 heures/semaines), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. - A.S.B.L. Régie de Quartiers de Verviers, pour la période du 12 octobre 2020 au 31 décembre 2020, puis du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021. L'intéressé est affecté à la Régie de quartier SAC 2 "Ensival".
- 1 agent de niveau 2 « animateur socio-éducatif » à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. - Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. L'intéressée est affectée à la Régie de quartier SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. - Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 12 octobre 2020 au 31 décembre 2020, puis du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. L'intéressé est affecté à la Régie de quartier SAC 2 « Ensival ».
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. - Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. L'intéressée est affectée à la Régie de quartier SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 4 animateurs sociaux de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de conventions de premier emploi « Plan Rosetta », pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les intéressés sont affectés au Plan de Cohésion Sociale et seront mis à disposition au sein d'une A.S.B.L.
- 1 animateur social de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de conventions de premier emploi « Plan Rosetta », pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021. L'intéressé est affecté au Plan de Cohésion Sociale et sera mis à disposition au sein d'une A.S.B.L.

C. Maribel social

- 1 bibliothécaire graduée à temps plein (38 heures/semaine) pour la Cellule Stratégique, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mai 2021.

D. Personnel ouvrier

- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Espaces verts/Plantations », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} mars 2020, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2021.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Electricité », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} mai 2020, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 30 avril 2021.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Plomberie-Chauffage- Mécanique », à titre intérimaire, à partir du 15 avril 2020, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 14 octobre 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Nettoyement », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} juillet 2020, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2021.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Techniques spéciales », à titre intérimaire, à partir du 15 octobre 2020, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 14 avril 2021.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Techniques générales », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} juin 2020, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 mai 2021.

- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Voirie-Egouts », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2020, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2021.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Nettoiement », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2020, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 août 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Nettoiement », à titre intérimaire, à partir du 12 octobre 2020, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 11 avril 2021.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Sports et Fêtes », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2020, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2021.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine) pour le Service Signalisation, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 02 avril 2020 au 1^{er} octobre 2020, puis à durée indéterminée à partir du 02 octobre 2020.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.
- 1 ouvrier qualifié magasinier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 15 juin 2020 au 14 septembre 2020.
- Via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 ouvrière qualifiée à temps plein (38 heures/semaine), pour le Service Espaces verts, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 22 juin 2020.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), pour le Service Signalisation, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 03 août 2020.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), pour le Service Sports et Fêtes, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1^{er} septembre 2020.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), pour le Service Espaces verts, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 02 septembre 2020.
- 1 ouvrier qualifié magasinier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 15 septembre 2020 au 14 décembre 2020, puis à durée indéterminée à partir du 15 décembre 2020.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 06 février 2020, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 15 juillet 2020.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 20 juillet 2020 au 19 janvier 2021.
- 2 manœuvres à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 03 août 2020 au 02 février 2021 (*anciens agents du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 3 manœuvres à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 17 août 2020 au 16 février 2021 (*anciens agents du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 2 manœuvres à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21039/00, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021 (*anciens agents du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21037/00, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2021 (*ancien agent du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21036/00, à durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2021 (*ancien agent du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21039/00, à durée indéterminée à partir du 06 janvier 2021 (*ancien agent du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).

- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21039/00, à durée indéterminée à partir du 20 janvier 2021 (*ancien agent du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 ouvrière (concierge), à titre temporaire, à la conciergerie du Domaine des Tourelles (en bordure de route) située rue de Grand-Rechain, 65 à 4800 Verviers, à la date du 1^{er} avril 2020.
- 1 ouvrière (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 03 février 2020 au 02 août 2020, puis pour la période du 03 août 2020 au 02 février 2021.
- 8 ouvriers (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021 (*anciens agents repris sous statut du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 9 ouvrières (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021, sauf pour une des 8 agentes, pour la période du 14 septembre 2020 au 13 mars 2021 (*anciens agents repris sous statut du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 ouvrière (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 09 novembre 2020, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.

E. Personnel technique

- 2 attachés spécifiques urbanistes à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 08 juin 2020.
- 1 agente technique en chef (Conseillère Logement), à l'essai pour 3 mois, à la date du 1^{er} mars 2020, puis à titre définitif, à la date du 1^{er} juin 2020.
- 1 agent technique en chef, à titre définitif, à la date du 13 mai 2020.

F. Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.) (fin de ce programme au 31/08/2021)

- 3 ouvrières (entretien) à quatre cinquième temps (30 heures 24'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°852 « Entretien ».
- 2 ouvrières (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°852 « Entretien ».
- 3 manœuvres à quatre cinquièmes temps, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°745 « Travaux ».

G. Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L. Néant

H. Plan de Prévention

- 1 gardien de la paix à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020, puis à durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2021.

4. Démissions

Administration communale

- 1 attaché spécifique architecte APE à temps plein, à la date du 16 février 2020.

Personnel ouvrier

- 1 manœuvre à titre définitif à temps plein, d'office pour inaptitude professionnelle.

5. Disponibilité pour cause de maladie

Personnel administratif

- 1 chef de bureau bibliothécaire (comparution devant le S.P.F. Santé publique)
- 2 employés d'administration

Personnel ouvrier

- 2 ouvriers qualifiés
- 4 manœuvres
- 1 manoeuvre (comparution devant le S.P.F. Santé publique)
- 1 ouvrière (entretien)

6. Disponibilité pour convenance personnelle

Personnel administratif

- 1 employé d'administration

Personnel ouvrier

- 1 ouvrière (entretien)

7. Interruptions de la carrière professionnelle

Un cinquième temps

- 1 graduée spécifique en chef (Informaticienne) (interruption à partir du 1^{er} janvier 2021)
- 1 graduée spécifique
- 4 employées d'administration
- 1 employée d'administration (interruption à partir du 1^{er} janvier 2021)
- 1 ouvrière (surveillante de gardiennat)

Un cinquième temps dans le cadre d'un congé parental

- 1 graduée spécifique
- 1 intervenante sociale
- 1 puéricultrice
- 3 employés d'administration

Un dixième temps dans le cadre du congé parental

- 1 agent technique
- 1 gradué spécifique
- 2 employés d'administration
- 1 ouvrière (entretien)

Réduction de carrière spécifique Coronavirus

- 1 agente technique en chef (agent statutaire - 1/5 temps)
- 1 attachée spécifique (1/5 temps)
- 1 gradué spécifique (1/2 temps puis 1/5 temps)
- 1 graduée spécifique (1/5 temps)
- 1 fonctionnaire de prévention (1/5 temps)
- 1 collaboratrice administrative et financière et intervenante sociale (1/2 temps puis 1/5 temps)
- 1 employée d'administration (1/5 temps puis 1/2 temps puis 1/5 temps)
- 1 employé d'administration (agent statutaire - 1/5 temps)
- 1 intervenante sociale (1/2 temps)
- 3 intervenants sociaux (1/5 temps)

8. Prestations réduites pour convenance personnelle

- 1 employée d'administration (à 4/5 temps)
- 1 employée d'administration (à ¾ temps)
- 1 employée d'administration (à ½ temps)
- 1 ouvrier qualifié (à 4/5 temps, à partir du 1^{er} février 2021)

9. Semaine de quatre jours

- 3 employées d'administration
- 2 employées d'administration (effectif à partir du 1^{er} janvier 2021).

10. Suspensions de contrat

Néant

11. Licenciements

Néant

12. Commission consultative du Service social du Personnel communal

Au cours de l'année 2020, la Commission consultative du Service social du Personnel communal ne s'est pas réunie.

Au vu desdits dossiers, le Collège communal a attribué soit des dons, soit des avances remboursables.

13. Pensions fixées par le Conseil communal :

A. Personnel administratif

- 1 bibliothécaire graduée, à la date du 30 juin 2020
- 1 employée d'administration, à la date du 31 mars 2020
- 1 employé d'administration, à la date du 30 avril 2020
- 1 employée d'administration, à la date du 31 août 2020
- 1 employée d'administration, à la date du 30 avril 2021
- 1 employée d'administration, à la date du 30 septembre 2021
- 1 auxiliaire d'administration, à la date du 30 avril 2021

B. Personnel technique (néant)

C. Personnel ouvrier

- 1 ouvrier qualifié, à la date du 29 février 2020
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 30 avril 2021
- 1 manœuvre, à la date du 31 mai 2020
- 1 ouvrière (entretien) et ouvrière (concierge), à la date du 31 juillet 2020
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 1^{er} août 2020 (pension prématurée définitive)
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 31 octobre 2021

Pensions fixées par le Collège communal : NEANT.

14. Sanctions disciplinaires

Le Conseil communal, à titre principal, en raison de la démission pour inaptitude professionnelle telle que décidée par le Conseil communal, il y a lieu de considérer que la procédure disciplinaire à l'égard d'un manœuvre (agent statutaire) est définitivement clôturée dans l'hypothèse où cette décision de démission pour inaptitude professionnelle devient définitive.

A titre subsidiaire, afin de garantir la sécurité juridique de la présente procédure en cas de recours introduit par l'intéressé à l'encontre de la décision de démission pour inaptitude professionnelle et/ou dans l'hypothèse où cette décision devait être annulée pour quelque motif que ce soit, il y a lieu d'examiner le présent dossier et d'adopter une sanction disciplinaire.

Il convient de décider que les faits reprochés à l'intéressé constituent un manquement prévu à l'article L1215-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, qui justifie une sanction disciplinaire, le Conseil communal décide de ne pas infliger la sanction disciplinaire maximale de la révocation mais décidé d'infliger la sanction disciplinaire maximale de démission d'office - date de prise d'effet de la sanction le 30 septembre 2020.

15. Accidents de travail

En cours de l'année 2020, le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers d'accidents de travail du personnel communal. Certains accidents de travail ont été classés sans suite, d'autres n'ont abouti sur aucune invalidité permanente, et d'autres ont été reconnus.

16. Maladies professionnelles

En cours de l'année 2020 le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers de maladies professionnelles du personnel communal.

SECTION 2 - CELLULE G.R.H

Responsable de la cellule depuis le 14 mai 2018 : Madame Colette Moxhet.

Effectif : Madame Christine Cabay (temps plein) et Madame Nathalie Targnion (deux cinquièmes temps).

1. Evaluations

Dans le cadre de l'adhésion au Pacte pour une fonction publique locale, provinciale, solide et solidaire, la Ville s'est engagée à adopter une nouvelle procédure (obligatoire) en matière d'évaluation.

L'évaluation se base sur des descriptions de fonction et sur une grille d'évaluation préétablie.

Le but de l'entretien d'évaluation est d'accompagner l'agent, de lui permettre d'évoluer.

Lorsque des lacunes sont identifiées, l'évaluateur et l'agent élaborent un plan d'action afin d'y remédier.

Chaque évaluateur a suivi une formation agréée qui lui permet de mener efficacement l'entretien d'évaluation.

Afin d'éviter toute contestation relative à la désignation des évaluateurs, nos services ont rédigé un règlement relatif à la désignation des évaluateurs.

Pour rappel, cette nouvelle procédure a démarré en mars 2012 par le Directeur général qui a évalué tous les membres du Comité de direction. Eux même, ont alors évalué leurs Chefs de Bureau qui ont continué eux aussi ce processus. En 2020, la formation des agents en tant qu'évaluateur se poursuit via la formation « Conduite d'un entretien d'évaluation » (Province de Liège).

Les évaluations d'agent (effectif de +/- 600 agents) ont débuté début du mois de mars 2014 et suivent le cycle des évaluations à savoir tous les deux ans. Si le résultat de l'évaluation est AA (à améliorer) un rapport intermédiaire doit être réalisé tous les 6 mois ou si l'évaluation est I (insuffisante) un rapport intermédiaire doit avoir lieu tous les 3 mois.

La Directrice générale (f.f.) a relancé un rappel sur le cycle des évaluations le 27 mars 2019.

2. Formation

La cellule a repris dans le courant du mois de juin 2011 toute la partie formation (précédemment gérée par le service du personnel) et la gestion de l'allocation spécifique à savoir le 104/123-17.

La cellule GRH diffuse, régulièrement, les différentes propositions de formations émanant de sociétés privées, de l'IFAPME, de l'Union des Villes, aux services concernés.

L'année 2020 a été marquée par la crise du coronavirus qui a obligé les organismes de formation à annuler/reporter plusieurs formations ou à les organiser à distance.

La cellule GRH a permis à 5 agents de suivre les cours de sciences administratives (1 pour le module 1, 3 pour le module 2 et 1 pour le module 3).

Malgré la particularité de l'année 2020, trois modules de formation « Management » (Ifé) ont pu être donnés avec une très bonne participation des agents et un retour positif quant à la qualité de la formation.

La cellule GRH a permis à deux ouvriers du service maintenance de passer leur permis camion.

De janvier à décembre 2020, la Cellule GRH a procédé aux formalités d'inscriptions pour les agents. On peut citer, notamment :

- Agent constatateur SAC
- La nationalité belge - la formation pratique
- Mécanique automobile
- Agent d'accueil téléphoniste + Excel niveau élémentaire
- Le droit international privé
- La protection des données à caractère personnel : quels points d'attention pour le Codir
- Marchés publics électroniques
- Déontologie
- Prise de parole en public
- La sécurité de l'information
- Management des smart cities
- Formation "digitale" droit des étrangers
- La voirie communale en pratique
- Diriger une équipe de nettoyage
- Le plan de secteur + Le CoDT + La publicité administrative en matière d'urbanisme
- Sensibilisation sur 'Handipreunariat'
- Comment mener une étude thermographique
- Dématérialisation des Marchés publics
- Assurer la bonne présence de mon organisation sur les réseaux sociaux + Atteindre mon public avec mes outils de communication
- Grandes verrières, verres et châssis métalliques - rénovation et adaptations
- Faire face à l'agression
- Webinaire - impact du RGPD sur les services en charge de l'urbanisme
- Gestion de projets
- Les tendances de la comm' en 2021
- Le registre national en pratique

3. Descriptions de fonction

Les descriptions de fonction rédigées ont été approuvées en Comité de Direction, par les syndicats et par le Collège.

Les descriptions de fonction sont créées au fur et à mesure des besoins.

Un référentiel de compétences, remis à jour, est toujours disponible à la cellule GRH.

Des profils de poste individuel et plus spécifiques sont rédigés à chaque demande de nouvelle évaluation.

4. Dossiers personnels des agents

La Cellule GRH collecte, crée et complète les dossiers de chaque agent reprenant leurs diplômes, formations (anciens et nouveaux arrivants).

Chaque agent se voit créer un dossier papier reprenant toutes les informations le concernant.

5. Encodage dans 180° et dans Access

Tous les diplômes des agents ainsi que les différentes formations suivies par chacun sont encodés dans ce programme.

Idem pour les résultats des évaluations.

Une nouvelle version de 180° améliorée sera bientôt disponible

6. Relations avec les Organisations syndicales

La GRH participe à toute une série de réunions avec les syndicats, dont les CPPT. Ces réunions visent, notamment, à mettre en place une politique de bien-être au sein de l'administration. Afin de permettre au CPPT de fonctionner au mieux, la GRH a suggéré de faire des réunions intermédiaires permettant de travailler sur le fond entre les réunions.

Au-delà, doivent également être invoquées les participations aux négociations et concertations syndicales.

7. Participation à tous les recrutements

La responsable RH participe à tous les examens de recrutements et de promotion, par délégation de la compétence du Directeur général en la matière. Pour le service ressources humaines, seule Madame Moxhet y participe.

8. Mutations et arrivées

La RH a réalisé une procédure de mutation et en assure le suivi.

Il en est de même pour l'arrivée des nouveaux agents.

9. Organigramme

Un organigramme dynamique a été réalisé et tenu à jour en fonction des mises à jour apportées par le collège ou le Comité de direction. Cet organigramme reprend chaque agent, son statut, temps de travail, affectation.

Cet organigramme ne permet pas d'avoir une vision claire des services et des liens hiérarchiques. Il est prévu d'en réaliser un avec les nouveaux noms des services en 2021.

10. Assurances

Madame Colette Fournier a repris cette matière.

11. Formation à l'accueil des citoyens

Elaboration et mise en place de la formation en interne, avec la collaboration de la Cellule communication. Cette formation est régulièrement organisée depuis fin 2016 avec distribution de la nouvelle brochure d'accueil (réalisée en 2017 et mise à jour régulièrement) des nouveaux agents.

La journée d'accueil des nouveaux travailleurs avec l'organisation d'un petit déjeuner conviviale a dû être suspendue suite au mesure contre le coronavirus mais cette sympathique formation reprendra dès que possible.

12. Création de la brochure à l'accueil

Afin de faciliter l'arrivée de tout nouvel agent et de lui donner une vision de l'administration, la Cellule a créé une brochure d'accueil reprenant toute une série d'informations utiles pour tout nouvel arrivant.

Mise à jour de la brochure d'accueil.

13. Carte de membre du personnel

Depuis 2017, les cartes de membre du personnel sont gérées par le service RH.

14. Evolutions de carrières

La Cellule GRH reçoit les agents et réponds à toutes leurs questions concernant leur évolution de carrière (besoins de formation, etc).

C'est également elle qui veille, avec le Service traitement, à ce que les évolutions barémiques se fassent en temps et en heures.

15. Candidatures spontanées

La Cellule GRH s'occupe de la gestion de toutes les candidatures spontanées.

Elle gère également les encodages et les fichiers qui s'y rapportent.

16. Mise en place d'un plan de formation

Afin d'insuffler une véritable dynamique de gestion des RH, il est à présent nécessaire de définir les objectifs stratégiques et opérationnels GRH en accord avec la vision politique et hiérarchique souhaitée pour le département.

Le développement des différents axes qui seront décrits ci-après nécessite une maîtrise de la connaissance du modèle organisationnel. Cette analyse peut s'appuyer sur le Plan Stratégique Transversal, dont le dispositif permet d'identifier les ressources, besoins et le fonctionnement de l'ensemble de l'administration par rapport aux objectifs politiques définis par l'Autorité.

La fonction RH a longtemps été considérée en tant que support logistique de l'organisation, aujourd'hui, l'administration est amenée à relever de nombreux défis et il est nécessaire de lui donner une fonction d'accompagnement stratégique de l'organisation qui permette d'atteindre un meilleur degré de performance. L'analyse des priorités, la visualisation des enjeux humains et la gestion prévisionnelle des effectifs permettra de faire coïncider les besoins en matière de personnel avec les attentes et le potentiel des collaborateurs.

En conclusion, il importe de développer une politique de RH en phase avec la stratégie globale de l'organisation. Afin de développer une politique des RH, le Centre Régional de la Formation de la RW met à la disposition des pouvoirs locaux des outils comme Ma stratégie RH qui permet :

- d'identifier les forces et faiblesses en matière de RH
- définir, éditer une vision stratégique et arrêter les priorités
- mise en œuvre d'une stratégie et du pilotage RH avec un programme d'accompagnement

Plus concrètement, le CRF organise le coaching gratuit pour l'appropriation des outils.

Le CRF apparaît, dès lors comme un partenaire incontournable pour le développement de la stratégie RH.

La planification

Une approche proactive permet de prévoir les compétences dont l'administration aura besoin dans l'avenir. Régulièrement, le service est confronté aux demandes à court terme des cadres de remplacer « poste pour poste » sans qu'une analyse des besoins ou une actualisation des compétences attendues soit réalisée. La gestion prévisionnelle anticipe les nombreux enjeux, détermine les métiers présents et futurs afin d'identifier les compétences clés qui seront requises. Cette planification est à mettre en lien avec l'identification et le développement des compétences individuelles des agents afin de mettre celles-ci en adéquation avec les besoins.

La formation et le plan de formation

La cellule GRH dispose d'un budget de formation de 25 000 € par an. Ce budget suffit à répondre aux demandes et nécessités ponctuelles des agents et des responsables mais ne permet pas d'instaurer une dynamique de formation plus globalement liée aux besoins de l'organisation.

Un plan de formation doit être construit dans la continuité de l'analyse des besoins prévisionnels et stratégiques de l'organisation. Il permettra également de répondre à la nécessité de moderniser le mode de management.

Un budget complémentaire a été inscrit (16 000 €), dans ce cadre, afin de mettre en place une première phase du plan de formation en 2019 par la formation ciblée au management des cadres. Cette formation pourra être étendue sur plusieurs années à chaque échelon de la hiérarchie (personnel ouvrier jusqu'au brigadier). L'établissement du plan de formation en tant que tel pourra se faire à travers la récolte des informations auprès des chefs de service en lien avec les profils de fonction.

Une circulaire de la RW a été éditée, dans le cadre du Pacte 2009, des budgets en fonction du nombre d'agents seront attribués sur base de projets de formation.

L'appui formation de la Province de Liège a décidé de nous accompagner dans cette démarche et de désigner la Ville de Verviers en tant que Ville pilote.

Pour commencer, la Ville de Verviers a désigné deux services pilotes (Finances/comptabilité et secrétariat) et définira, en collaboration avec le service appui formation de la Province de Liège, une méthodologie pour mener à bien ce projet.

Préalablement, il est nécessaire de définir les objectifs, ceux-ci se déclinent comme suit :

- OS : Assurer la cohérence dans la gestion des formations, anticiper les demandes et les besoins, planifier, prioriser
OO : Octroyer les formations aux agents sur base d'éléments objectifs et notamment l'analyse des besoins, définir une grille de priorités
- OS : Faire coïncider l'organisation de l'administration avec la vision stratégique de la Ville (PST), assurer une qualité des services optimale, résoudre et/ou prévenir les dysfonctionnements, s'adapter aux changements (législation, organisationnels, nouveaux outils numériques,) et plus particulièrement préparer le management à la polyvalence de la Cité administrative
OO : détecter les besoins, combler les lacunes, réduire les écarts de compétence, faire coïncider les compétences des agents en place (éventuellement les agents nouvellement recrutés) aux besoins ou aux évolutions attendues, accompagner la mobilité, augmenter la performance, mobiliser les ressources internes/externes
- OS : créer et développer un environnement de travail agréable, maintenir la motivation des agents, participer au développement personnel et professionnel
OO : plan de communication, évolution de carrière des agents
- OS : Anticiper l'obligation légale
OO : mettre en place le plan de formation

Conclusion

La stratégie RH s'intègre à la stratégie de l'organisation et mobilise tous ses acteurs c'est pourquoi les politiques menées en matière de RH ne pourront apporter une valeur ajoutée que si elles s'intègrent et s'appuient sur la vision stratégique de l'administration.

Des agents compétents et motivés, capables de s'adapter à un environnement en évolution permanente sont une des principales ressources de l'administration.

17. Gestion administrative

- Rédaction de rapports Collège (via le programme Plone)
- Gestion des bons de commande de l'allocation précitée.
- Accueil des agents sur les différentes questions concernant leur carrière, leur évolution
- Rédaction du rapport administratif
- Gestion des appels téléphoniques
- Préparation de réunions
- Organisation et mise en place de formations en interne
- Inscription et suivi des formations externes
- Demande des évaluations liées aux évolutions de carrière
- Encodage des résultats des différentes évaluations le logiciel du service RH
- Gestion des candidatures spontanées et accusés de réception
- Encodage dans 180° de tout le personnel communal
- Encodage dans Access de tout le personnel communal
- Mise en place de divers projets bien-être

SECTION 3 - COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019

1.- Le compte budgétaire

Celui-ci dégage les résultats suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	83.034.440,63	16.840.397,27	99.874.837,90
- Non-Valeurs	224.264,64	0,00	224.264,64
= Droits constatés net	82.810.175,99	16.840.397,27	99.650.573,26
- Engagements	82.506.191,39	54.168.131,47	136.674.322,86
= Résultat budgétaire de l'exercice	303.984,60	-37.327.734,20	-37.023.749,60
Droits constatés	83.034.440,63	16.840.397,27	99.874.837,90
- Non-Valeurs	224.264,64	0,00	224.264,64
= Droits constatés net	82.810.175,99	16.840.397,27	99.650.573,26
- Imputations	79.767.268,03	16.375.663,54	96.142.931,57
= Résultat comptable de l'exercice	3.042.907,96	464.733,73	3.507.641,69
Engagements	82.506.191,39	54.168.131,47	136.674.322,86
- Imputations	79.767.268,03	16.375.663,54	96.142.931,57
= Engagements à reporter de l'exercice	2.738.923,36	37.792.467,93	40.531.391,29

2.- Le bilan

Ville de VERVIERS (Organisme 01) Numéro I.N.S. : 63079					
BILAN à la date du 31/12/2019					
ACTIFS IMMOBILISÉS		260.614.210,23	FONDS PROPRES		197.099.223,77
I.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.426.863,29	I'.	CAPITAL	26.402.717,07
II.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	187.512.537,76	II'	RESULTATS CAPITALISES	64.743.260,38
	Patrimoine immobilier	173.555.840,20			
A.	Terres et terrains non bâtis	20.956.352,39			
B.	Constructions et leurs terrains	75.969.736,05			
C.	Voiries	75.429.626,60			
D.	Ouvrages d'art	834.349,46			
E.	Cours et plans d'eau	365.775,70			
	Patrimoine mobilier	3.892.589,94			
F.	Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière	2.777.636,26			
G.	Patrimoine artistique et mobilier divers	1.114.953,68			
	Autres immobilisations corporelles	10.064.107,62			
H.	Immobilisations en cours d'exécution	10.017.579,42			
I.	Droits réels d'emphytéoses et superficies	46.528,20			
J.	Immobilisations en location - financement	,00			
III.	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT ACCORDES	401.887,14	III'	RESULTATS REPORTEES	37.639.290,97
A.	Aux entreprises privées	15.265,87	A'.	Des résultats antérieurs	28.943.366,19
B.	Aux ménages, ASBL et autres organismes	183.035,38	B'.	De l'exercice précédent	3.339.739,09
C.	A l'Autorité supérieure	,00	C'.	De l'exercice	5.356.185,69
D.	Aux autres pouvoirs publics	203.585,89			
IV.	PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES	4.773.221,02	IV'	RESERVES	11.526.259,13
A.	Promesses de subsides à recevoir	4.773.088,72	A'.	Fonds de réserve ordinaire	2.156.312,84
B.	Prêts accordés	132,30	B'.	Fonds de réserve extraordinaire	9.369.946,29
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	65.499.701,02	V'	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONES ET LEGS OBTENUS	52.760.348,02
A.	Participations et titres à revenus fixes	65.499.701,02	A'.	Des entreprises privées	,00
B.	Cautionnements versés à plus d'un an	,00	B'.	Des ménages, des ASBL et autres organismes	2.847.256,00
			C'.	De l'autorité supérieure	33.575.518,63
			D'.	Des autres pouvoirs publics	16.337.573,39
			VI'	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.027.348,20
ACTIFS CIRCULANTS		25.184.565,93	DETTES		88.699.552,39
VI.	STOCKS	,00			
VII.	CREANCES A UN AN AU PLUS	17.791.594,83	VII'.	DETTES A PLUS D'UN AN	66.538.217,37
A.	Débiteurs	7.848.014,74	A'.	Emprunts à charge de la Commune	65.130.975,66
B.	Autres créances	9.804.659,13	B'.	Emprunts à charge de l'autorité supérieure	1.407.241,71
1	Tva & taxes additionnelles	2.472.722,70	C'.	Emprunts à charge des tiers	,00
2	Subsides ,dons, legs, et emprunts	6.886.687,29	D'.	Dettes de location-financement	,00
3	Intérêts, dividendes et ristournes	323.926,30	E'.	Emprunts publics	,00
4	Créances diverses	121.322,84	F'.	Dettes diverses à plus d'un an	,00
C.	Récupération des remboursements d'emprunts	138.920,96	G'.	Garanties reçues à plus d'un an	,00
D.	Récupération des prêts	,00			
VIII.	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	,00	VIII'.	DETTES A UN AN AU PLUS	21.907.658,11
			A'.	Dettes financières	13.496.257,93
			1	Remboursements des emprunts	13.169.433,47
			2	Charges financières des emprunts	322.693,45
			3	Dettes sur comptes courants	4.131,01
			B'.	Dettes commerciales	4.299.952,12
			C'.	Dettes fiscales, salariales et sociales	474.422,71
			D'.	Dettes diverses	3.637.025,35
IX.	COMPTES FINANCIERS	7.188.058,51	IX'.	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	33.196,90
A.	Placements de trésorerie à un an au plus	,00			
B.	Valeurs disponibles	7.200.889,85			
C.	Paiements en cours	-12.831,34			
X.	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	204.912,59	X'	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	220.480,01
TOTAL DE L'ACTIF		285.798.776,16	TOTAL DU PASSIF		285.798.776,16

3.- Le compte de résultats

Ville de VERVIERS (Organisme 01)					
Numéro I.N.S. : 63079					
COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2019					
CHARGES			PRODUITS		
I.	CHARGES COURANTES		I'.	PRODUITS COURANTS	
A.	Achat de matières	1.142.443,34	A'.	Produits de la fiscalité	37.013.117,38
B.	Services et biens d'exploitation	7.335.545,16	B'.	Produits d'exploitation	3.725.390,96
C.	Frais de personnel	29.385.655,11	C'.	Subside d'exploitation reçus et récupération de charges de personnel	35.459.552,22
D.	Subsides d'exploitation accordés	30.345.950,67			
E.	Remboursement des emprunts	7.439.621,27	D'.	Récupération des remboursements d'emprunts	109.906,89
F.	Charges financières	1.477.417,79	E'.	Produits financiers	2.381.381,32
a	Charges financières des emprunts	1.441.982,98	a'	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés	1.567.596,43
b	Charges financières diverses	20.862,81	b'	Produits financiers divers	813.784,89
c	Frais de gestion financière	14.572,00			
II.	SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)	77.126.633,34	II'.	SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)	78.689.348,77
III.	BONI COURANT (II' - II)	1.562.715,43	III'.	MALI COURANT (II - II')	
IV.	CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION		IV'.	PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES	
A.	Dotation aux amortissements	10.261.748,10	A'.	Plus-values annuelles	2.687.856,43
B.	Réductions annuelles de valeur	,00	B'.	Variation des stocks	,00
C.	Réduction et variation des stocks	,00	C'.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts	7.357.838,23
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts	109.906,89	D'.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus	6.093.198,08
E.	Provisions pour risques et charges	-1.102.052,21	E'.	Travaux internes passés à l'immobilisé	,00
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés	81.733,84			
V.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSEES)	9.351.336,62	V'.	SOUS TOTAL (PRODUITS NON ENCAISSES)	16.138.892,74
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)	86.477.969,96	VI'.	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')	94.828.241,51
VII.	BONI D'EXPLOITATION(VI' - VI)	8.350.271,55	VII'.	MALI D'EXPLOITATION(VI - VI')	
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII'.	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
A.	Service ordinaire	1.145.425,60	A'.	Service ordinaire	60.758,49
B.	Service extraordinaire	983,36	B'.	Service extraordinaire	48.171,19
C.	Charges exceptionnelles non budgétées	17.646,06	C'.	Produits exceptionnels non budgétés	,00
	Sous total (charges exceptionnelles)	1.164.055,02		Sous total (Produits exceptionnels)	108.929,68
IX.	DOTATIONS AUX RESERVES		IX'.	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	
A.	Du service ordinaire	1.095.209,09	A'.	Du service ordinaire	,00
B.	Du service extraordinaire	2.849.820,78	B'.	Du service extraordinaire	2.006.069,35
	Sous - total des dotations aux réserves	3.945.029,87		Sous - total des prélèvements sur les réserves	2.006.069,35
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RESERVES (VIII + IX)	5.109.084,89	X'.	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES (VIII' + IX')	2.114.999,03
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)		XI'.	MALI EXCEPTIONNEL (X - X')	2.994.085,86
XII.	TOTAL DES CHARGES (VI + X)	91.587.054,85	XII'.	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')	96.943.240,54
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)	5.356.185,69	XIII'.	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')	
XIV.	AFFECTATION DES BONIS (XIII)		XIV'.	AFFECTATION DES MALIS (XIII')	
A.	Boni d'exploitation à reporter	8.350.271,55	A'.	Mali d'exploitation à reporter	,00
B.	Boni exceptionnel à reporter	,00	B'.	Mali exceptionnel à reporter	2.994.085,86
	Sous total (affectation des résultats)	8.350.271,55		Sous total (affectation des résultats)	2.994.085,86
XV.	CONTROLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')	99.937.326,40	XV'.	CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)	99.937.326,40

SECTION 4 - BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2020

- 1.- Le budget initial 2020 a été voté par le Conseil communal en séance du 17 décembre 2019 et approuvé, après réformation, par arrêté du Ministre P.Y. DERMAGNE en date du 17 février 2020.

RESULTATS :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	84.985.108,42	20.983.128,79
Dépenses totales exercice proprement dit	77.840.811,39	24.707.134,73
Boni / Mali exercice proprement dit	7.144.297,03	-3.724.005,94
Recettes exercices antérieurs	252.940,00	52.775,00
Dépenses exercices antérieurs	1.920.270,50	203.047,25
Prélèvements en recettes	726.292,52	4.688.778,19
Prélèvements en dépenses	6.142.492,51	779.500,00
Recettes globales	85.964.340,94	25.724.681,98
Dépenses globales	85.903.574,40	25.689.681,98
Boni / Mali global	60.766,54	35.000,00

- 2.- **Le Budget final, après les modifications budgétaires n° 2 (ordinaires et extraordinaires), arrêtées par le Conseil communal du 19 octobre 2020 et approuvées après réformation par arrêté du Ministre P.Y. DERMAGNE en date du 30 novembre 2020.**

RESULTATS

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	86.073.321,75	54.997.335,44
Dépenses totales exercice proprement dit	78.161.297,54	19.638.569,29
Boni / Mali exercice proprement dit	7.912.024,21	35.358.766,15
Recettes exercices antérieurs	720.903,96	21.324,50
Dépenses exercices antérieurs	3.085.117,46	38.555.562,58
Prélèvements en recettes	624.938,89	6.708.735,55
Prélèvements en dépenses	6.077.494,52	3.515.488,62
Recettes globales	87.419.164,60	61.727.395,49
Dépenses globales	87.323.909,52	61.709.620,49
Boni / Mali global	95.255,08	11.775,00

SECTION 5 - EMPRUNT

Charge de la dette en 2020

La charge des emprunts remboursée à la S.A. BELFIUS BANQUE, la S.A. BNP PARIBAS FORTIS et la S.A. ING pour l'exercice 2020 se ventile comme suit :

1.- VILLE

* EMPRUNTS D'ASSAINISSEMENT

- | | |
|--|--------------|
| a) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1995
(CRAC - Tonus axe II - Déficit Hôpitaux) | 346.202,18 € |
| b) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1996
(CRAC - Tonus axe II Fonds des Pensions) | 234.227,39 € |
| c) Annuité des emprunts d'assainissement n° 2168+2193 (de 2008) | 722.859,98 € |
| d) Annuité de l'emprunt BELFIUS N°2309 | 47.318,39 € |
| e) Annuité de l'emprunt BELFIUS N°2590 | 60.467,02 € |

SOUS-TOTAL : **1.411.074,96 €**

* EMPRUNTS COMMUNAUX-PART PROPRE

h) Investissements :

- Amortissements	6.486.133,51 €
- Intérêts (y compris sur ouvertures de crédits et commissions de réservations)	1.058.344,92 €

SOUS-TOTAL : 7.544.478,43 €

2.- ETAT

Travaux subsidiés :

- Amortissements	111.314,15 €
- Intérêts	38.419,55 €

SOUS-TOTAL : 149.733,70 €

TOTAL GENERAL : 9.105.287,09 €

Les charges reprises à la rubrique 2 ont été remboursées à la caisse communale, soit par l'Etat ou la Région wallonne.

Remboursements anticipés d'emprunts

En 2020, les emprunts de préfinancement BELFIUS n°2522 et ING N° 40,44 et 73 ont été remboursés anticipativement pour un total global de 3.514.534,63 €.

Emprunts d'aide extraordinaire et d'assainissement

Nous avons perçu les sommes suivantes de la Région wallonne représentant l'intervention régionale pour l'allègement de la dette du passé dans les emprunts d'assainissement (c'est-à-dire l'aide aux communes à finances structurellement obérées).

1. Concernant les anciens emprunts CRAC contractés avant le 01/01/2008, la Région wallonne reprend à sa charge, depuis le 01/01/2009, l'annuité complète, ce qui représente :

a) Emprunt d'assainissement n° 1995

- le montant de l'intervention pour l'exercice 2020 s'établit à 346.202,18 €

b) Emprunt d'assainissement n° 1996

- le montant de l'intervention pour l'exercice 2020 s'établit à 234.227,39 €

SOUS-TOTAL : 580.429,57 €

2. Concernant les emprunts contractés après le 01/01/2008 :

d) Emprunts d'assainissement n° 2168 + 2193 + 2309 + 2590 :

- le montant des interventions pour l'exercice 2020 s'établit à 453.391,12 €

SOUS-TOTAL : 453.391,12 €

TOTAL (pts 1 + 2) : 1.033.820,69 €

SECTION 6 - DOTATION COMMUNALE

Fonds des Communes

Le décret du 15 juillet 2008 a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Chaque commune reçoit :

- une dotation minimale garantie.
- une dotation complémentaire calculée à partir de nouveaux critères :

- péréquation IPP
- péréquation PRI
- logements publics
- externalités
- densité de population
- Chef-lieu d'arrondissement et de Province.

La dotation principale de Verviers pour l'exercice 2020 s'élève à 22.177.032,48 €.

SECTION 7 - IMPOSITIONS COMMUNALES

- **Pour l'exercice 2020**

Pour ce qui est des règlements à adopter chaque année, le Conseil Communal a renouvelé les règlements sur les centimes additionnels au précompte immobilier, à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Lors de la séance du 19 octobre 2020, le Conseil Communal a apporté des modifications au Règlement -Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers pour l'exercice 2020. (art 11)

L'année 2020 a été particulièrement marqué par la crise Covid-19 ou une série de taxes et redevances n'ont pas été établies et ou exonérées partiellement.

Dès lors, le Conseil Communal a décidé en date du 21 septembre 2020 d'exonérer la taxe sur le colportage, la redevance sur le placement des terrasses, la taxe sur les débits de boissons (DC 4619.) et la redevance sur les loges foraines et mobiles.

Dans ce cadre, une compensation fiscale de la RW a été perçue pour un montant de 72.346,22 €

Le Conseil Communal, en date du 29/06/2020, a également décidé lors du vote de la modification n° 1 du budget 2020 de faire une exonération partielle de 2 mois de la taxe sur les enseignes et réclames lumineuses, sur la salubrité et l'hygiène publique, sur la force motrice et enfin sur les occupations diverses de la voie publique.

- **Pour les exercices jusque 2024**

Pour mémoire, dans la mesure où le Conseil Communal avait renouvelé en 2018 les règlements-taxes et les règlement-redevances uniquement pour l'année 2019, le nouveau Conseil communal, issu des élections communales d'octobre 2018 a dû adopter, lors de ses séances des 21 octobre 2019 et 25 novembre 2019, des règlements valables pour les exercices 2020 à 2024.

Le Conseil Communal, en date du 10 février 2020, a décidé de renouveler le règlement-redevance des concessions de cavurnes, et celui des concessions de sépulture pour les cimetières communaux, ainsi que les échoppes et loges foraines établies sur la voie publique, la taxe sur les immeubles inoccupés, et enfin la taxe sur la salubrité et l'hygiène publique.

SECTION 8 - STATISTIQUES DES IMPOSITIONS COMMUNALES

Une taxe sur les dépôts de matériaux a fait son apparition pour un montant constaté de 100.925,80 €, il s'agit d'un enrôlement qui n'avait jamais été fait les années précédentes,

La ventilation des droits constatés, sous la fonction 040 pour l'exercice 2020, est établie d'après le code économique :

040/361	Prestations administratives	449.491,15 €
362	Taxes de remboursement	26.736,27 €
363	Taxes sur les prestations d'hygiène	4.733.865,32 €
364	Taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles	1.061.945,58 €
365	Taxe sur les spectacles et divertissements	32.832,39 €
366	Taxes et redevances pour occupation du domaine public	1.215.835,09 €
367	Taxes sur le patrimoine	279.320,00 €
371	Centimes additionnels au précompte immobilier	15.389.724,46 €
372	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	12.411.166,43 €
373	Décime additionnel à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles	591.326,42 €

SECTION 9 - MARCHES ET KERMESSES

Les recettes perçues des marchés et étalages sur la voie publique s'élèvent à 56.128,22 €.

Il n'y a pas eu de recette concernant la taxe sur les emplacements des kermesses.

SECTION 10 - ETAT CIVIL

1.- Service des Naissances

Chiffres tirés des registres d'Etat civil

Verviétois	549	(305 garçons - 244 filles)
Non précisé	9	(5 garçons - 4 filles)
Non verviétois	1050	<u>(546 garçons - 504 filles)</u>

Total	1608	(856 garçons - 752 filles)
--------------	-------------	-----------------------------------

Verviétois nés à l'extérieur	63	(31 garçons - 32 filles)
---------------------------------	----	--------------------------

Proportion par 1.000 habitants : 11,10 pour mille

Accouchements multiples	10
Actes de changement prénom	4
Adoptions	2
Adoption plénière	1
Changements de sexe	0

2.- Service des Mariages

Total des mariages	141
Transcriptions de mariages à l'étranger	2
Divorces	105
Cohabitations légales	142

3.- Service des Nationalités

Attributions de nationalité belge (art.8)	1
Déclarations de nationalité belge (art. 12 §1)	154
Déclaration de la nationalité belge (art. 11 bis)	4

4.- Service des Inhumations

Décès de Verviétois	à Verviers	620 (302 hommes - 318 femmes)
	dont mort-nés	2 (0 garçon - 2 filles)
	hors-commune	25 (15 hommes - 10 femmes)
	dont moins d'un an	1 (1 garçon - 0 fille)

Total	648 (318 hommes - 330 femmes)
--------------	--------------------------------------

Proportion par 1.000 habitants : 11,78 , pour mille

Absence d'un Verviétois	1 (1 homme)
-------------------------	-------------

SECTION 11 - ECONOMAT**1. Présentation générale**

Le service gère 34 allocations budgétaires en dépenses, pour un budget total, en 2020, de 278.991,22 euros. Ces allocations peuvent concerner aussi bien des commandes que des contrats en cours.

Le tableau ci-dessous indique les allocations ayant supporté les dépenses les plus importantes en 2020 (dépenses engagées) :

Frais de bureau (Photocopies : location + copies)	82.183,91 €
Frais divers pour les bureaux et les ateliers - covid 19	45.535,07 €
Approvisionnement et fonctionnement du magasin et des ateliers	29.589,27 €
Contrat d'achat de cartouches laser pour imprimantes	26.892,63 €
Fournitures administratives - Frais de bureau	18.190,09 €
Achat et location de matériel et de mobilier de bureau	12.609,81 €
Achat de matériel et de fournitures d'hygiène	12.029,12 €

Le service gère également 5 allocations budgétaires en recettes, dont les recettes provenant des machines à boissons en forte diminution en raison de la crise sanitaire (1.703,20 € contre 8.445,76 € en 2019) et bien entendu, celles provenant des prestations de l'Economat : 8.995,58 € en 2020, ce qui recouvre aussi bien la facturation externe : 3.125,15 €, qu'interne : 5.870,43 € (toutefois, la facturation interne ne comprend pas la main d'œuvre).

Evolution des bons de commande gérés par le service :

Année	2017	2018	2019	2020
Nombre de bons de commande	264	215	174	234
Somme totale	186.204,37 €	179.980,37 €	124.778,36 €	159.751,86 €
Nombre de firmes destinataires	61	41	47	38

Le nombre de bons de commande est indiqué ici à titre informatif. On voit que ce nombre est influencé par la manière de répartir les dépenses sans rapport direct avec l'évolution du montant global.

Le service gère un certain nombre de marchés publics, dont la dépense n'est pas nécessairement supportée par une allocation budgétaire de l'Economat. En 2020, les marchés suivants ont été attribués par le Collège communal à la suite de procédures suivies par l'Economat :

- Collège du 26/11/2020 : Acquisition de mobilier de bureau (avec table de réunion, 8 chaises et deux frigos) - Marché de faible montant (< 30.000 €).
- Collège du 2/7/2020 : Achat de papier A4 & A3 pour l'administration & la rentrée scolaire - Marché de faible montant (< 30.000 €).
- Collège du 21/8/2020 : Externalisation de l'envoi de l'AER immondices-égouts et taxe salubrité et rappels - Marché de faible montant (< 30.000 €).
- Collège du 01/04/2020 : Fourniture de sacs jaunes destinés aux ramassages des dépôts clandestins - Marché de faible montant (< 30.000 €).

Aucun dossier n'a été soumis par le service au Conseil communal en 2020.

En 2020, le service a été fortement sollicité par la gestion de la crise sanitaire. L'achat et la livraison de nombreuses fournitures ont été pris en charge par le service. En particulier, la distribution - dans les services et dans les écoles - des masques, des gels hydro-alcooliques et des produits désinfectants a représenté une partie du travail significative et inédite effectué par le service.

- Préparation du Cahier des charges pour le marché de la location des copieurs (lancé en 2021)
- Préparation du Cahier des charges pour le marché des produits et matériel d'entretien (lancé en 2021)
- Préparation du Cahier des charges modifié pour le marché des équipements en tri sélectif, après une première procédure lancée en janvier qui n'a pas abouti à une attribution du marché

Comme déjà mentionné plus haut, en raison des conséquences de la crise sanitaire, l'atelier a connu en 2020 un certain ralentissement de ses activités. Cela se reflète ainsi dans le montant facturé par le service (dont une partie seulement concerne les impressions) qui est passé de 10.317,95 € en 2019 à 8.995,58 € en 2020 (-13%).

On y trouve les impressions :

- Budgets et compte de la Ville
- Fardes de presse
- Affiches événement locaux et flyers en couleur
- Convocations (cartes d'identité) et invitations protocolaires, vœux
- Formulaire, registres, dépliants, catalogues, programmes, souches, carnets, tickets
- Brochures des écoles
- Enveloppes personnalisées tous formats et toutes entêtes
- Etiquettes ordinaires et spéciales

NB : Une grande partie des travaux d'impressions concerne les écoles communales. Le service est également sollicité par la Zone de Police, la Zone de secours, la Régie des quartiers, Synergis (RCA), ainsi que Verviers Ambitions. Parmi les services de la Ville, on peut relever l'importance des commandes d'impression passées par le Service Communication ou encore par l'Urbanisme.

- Démontage, réparation et reliure renforcée d'une partie des livres de la bibliothèque
- Reliures plus légères
- Reliure sur mesure : fardes de classement spécifiques, signataires, fardes en cartons dur à dos, panneaux scolaires ou didactiques, éducatifs, archives,...

- Gestion des commandes et des factures
- Gestion des stocks : programme ATTAL
- Renseignements destinés aux services pour le choix des fournisseurs et des produits
- Distribution et placement des fournitures (papier, mobilier, fournitures de bureau, toners, etc.)
- Gestion des produits d'entretien et d'hygiène
- Destruction par déchiqueteuse de vieux documents
- Petits travaux : plastification des affiches d'enquête publique, découpages, collages, pliage

- à l'approbation des comptes de 2019,
- à l'approbation de diverses modifications budgétaires pour 2020,
- à l'approbation des budgets pour 2021.

•	rente sur le presbytère	église Saint-Joseph (Verviers)	22,59
		église Saint-Remacle	9,81

Indemnités de logement pour les paroisses suivantes :

• au curé de l'église Notre-Dame des Récollets	8.359,21
• au pasteur de l'église protestante (Hodimont)	3.696,55
• au pasteur de l'église protestante (Laoureux)	3.912,89
• au curé de l'église Saint-Joseph (Verviers)	4.430,15
• au curé de l'église Sainte-Julienne	4.995,88
• au doyen de l'église Saint-Remacle	3.518,74
soit pour un total de	28.913,42

Suppléance à l'insuffisance des ressources :

• Immaculée Conception	19.087,18
• Marie Médiatrice	19.235,25
• Notre Dame de l'Assomption	6.002,80
• Notre-Dame des Récollets	0,00
• Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste	15.226,87
• Saint-Bernard	27.801,78
• Saint-Hubert	0,00
• Saint-Jean-Baptiste (Surdents)	3.815,67
• Saint-Joseph (Manaihan)	2.972,80
• Saint-Joseph (Verviers)	17.673,62
• Sainte-Julienne	24.959,33
• Saint-Martin	19.934,01
• Saint-Nicolas	19.845,30
• Saint-Remacle	0,00
• Saint-Roch	465,72
• Protestante de Hodimont	20.712,17
• Protestant de Laoureux	1.200,00
soit pour un total de	198.932,50

Plusieurs travaux ont été pris en charge par le budget extraordinaire de la Ville :

- Eglise de l'Immaculée Conception : 7.174,67 € pour la mise aux normes de sécurité ;
- Eglise Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste : 4.852,10 € pour couvrir la part non prise en charge par l'assurance dans les travaux de réfection de la toiture suite aux dégâts occasionnés par la tempête de février 2020. La compagnie d'assurance avait marqué son accord pour le prix correspondant à la réalisation du travail avec grue. Cependant l'installation de la grue qui devait se faire rue Saucy durant 5 jours empêchait tout passage ce qui n'était pas envisageable durant le chantier "Verviers Ville conviviale". Au vu de cette information, il fallait recourir aux techniques alpines, portant le temps de travail à 15 jours et augmentant le prix initial.
- Eglise Sainte-Julienne : 1.538,58 € couvrant la part non prise en compte par l'assurance dans les travaux de réparation des dégâts occasionnés à la toiture suite à la tempête de février 2020. La totalité de la dépense s'élevait à 13.568,94 € ;
- Eglise Sainte-Julienne : 1.234,20 € représentant la part non subsidiée (20 %) par la Région wallonne dans les travaux de maintenance concernant le contrôle global de la toiture ;
- Eglise Saint-Remacle : 4.450,00 € destinés à des travaux de restauration de l'horloge ; la Région wallonne prenant 7.500,00 euros en charge.
- Eglise Saint-Roch : 2.914,56 € pour des travaux à l'église. Ce montant représente 51 % de la facture ; le reste étant à charge du budget communal de Theux ;

SECTION 13 - MAISON DE LA LAICITE DE VERVIERS

Un montant de 17.950,00 €, subside ordinaire communal pour l'exercice 2020, a été mandaté à l'ASBL « Maison de la Laïcité de Verviers ». Ce montant est indexé.

SECTION 14 - VIE ASSOCIATIVE

1.- Charte associative verviétoise

Adoptée définitivement par le Conseil communal en mai 2014 qui a pour objectif d'organiser les rapports entre les autorités publiques et le monde associatif et de reconnaître à ce dernier un véritable rôle d'intérêt public.

Faute de désignation claire d'un service en charge de la Charte, celle-ci est restée en suspens durant l'année 2020 et il n'y a donc pas eu de réunion du Comité de Suivi ni de l'Assemblée générale.

2.- Tickets « Article 27 »

Le Service distribue gratuitement des tickets « Article 27 » aux ASBL de Verviers (travaillant dans le domaine social et de l'éducation permanente) qui en font la demande. Ces tickets permettent au public de ces associations un accès à la culture à moindre prix.

En 2020, 200 tickets ont été achetés les services de l'Égalité des Chances et du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Verviers et 11 associations verviétoises ont demandé des tickets articles 27 pour un total de 157 tickets.

3.- Subsides jubilaires

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil communal n'a pas octroyé de subsides jubilaires.

SECTION 15 - COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1.- 11.11.11

Soutien à l'opération 11.11.11 du CDCN : mise en œuvre de la promotion et gestion des stocks mis à disposition des bénévoles. Cette année 1.167€ auront pu être récolté malgré le contexte particulier de la crise sanitaire.

2. Aide à des projets de développement

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a octroyé un subside à l'A.S.B.L. I.P.A.M.E.C., Initiatives des Paniers des Ménagères de Cibombo. Ce subside de 5.000 Euros vise à améliorer les conditions de vie des habitants de Cibombo (RDC) et notamment assainir l'espace vital des enfants (création de toilettes familiales).

SECTION 16- AFFAIRES ECONOMIQUES

1.- Affaires économiques

Cartes professionnelles

La sixième réforme de l'Etat a eu pour conséquence de transférer notamment la compétence de la délivrance des cartes professionnelles du Fédéral vers les Régions. Cette nouvelle compétence de l'Exécutif régional est effective depuis le 1er janvier 2015. Ce transfert impacte directement l'administration communale puisque la Région wallonne a décidé de solliciter l'avis des communes pour lesquelles la carte professionnelle est sollicitée. Durant l'année 2020, la Région nous a transmis, pour information (avis non sollicité), les décisions relatives à six demandes de cartes professionnelles. Trois cartes ont été refusées : la première car le demandeur ne possède ni certificat d'inscription au Registre des Etrangers, ni attestation d'immatriculation. Pour les deux autres, nous ignorons la cause du refus car depuis l'entrée en vigueur du R.G.P.D., le SPW ne nous transmet que les données strictement nécessaires.

Cotisation SPI

Comme chaque année, la SPI a sollicité de la Ville, l'inscription au Budget ordinaire, d'une cotisation des communes aux frais de fonctionnement et de gestion de l'intercommunale. Cette année, cette cotisation s'élevait à 67.904,61 €.

2.- Commerce

Permis d'implantation commerciale - Permis intégré

Dans le cadre de la VIème réforme de l'Etat fédéral, la compétence relative à l'octroi d'autorisations commerciales a été transférée aux Régions avec effet au 1er janvier 2015. En sa séance du 5 février 2015, le Parlement wallon a adopté le projet de Décret relatif aux implantations commerciales organisant le nouveau cadre légal en matière d'octroi de permis d'implantation commerciale. La date d'entrée en vigueur de ce décret a été fixée au 1er juin 2015.

En date du 19 mai 2020, une demande de permis d'implantation commerciale a été introduite par la sprl VIDIEL. Cette demande portait sur la modification importante de la nature de l'activité commerciale exercée dans un local faisant partie d'un ensemble commercial (réaffectation de « E5 Mode » en « Jour de fête ») et la reconnaissance de l'ensemble commercial concerné situé rue Fernand Houget 5 à 4800 VERVIERS. Le permis d'implantation commerciale a été délivré par le Collège lors de sa séance du 20 août 2020.

Un permis intégré a, par ailleurs, été délivré par le Collège communal en date du 10 mars 2020 (demande introduite en 2019). Le permis délivré concernait l'extension des serres, la construction d'une réserve d'eau, l'aménagement de toitures, le remplacement de bardages et de clôtures d'un magasin de distribution en vente libre dans le domaine du jardinage (MEGA-FLEURS) situé rue de Battice 86 à 4800 VERVIERS.

Dans le courant du mois d'octobre, il a été décidé de transférer la matière relative aux permis intégrés au Service de l'urbanisme. Les permis d'implantations commerciales restent, quant à eux, gérés par le Service des Affaires économiques.

Compensation de perte liée à un chantier à destination des commerçants

Afin de soutenir les commerçants impactés par les chantiers dont la Ville est le maître d'ouvrage, le service a développé en 2017 une aide numéraire afin de compenser les pertes financières subies par les commerçants en raison desdits chantiers.

Durant l'année écoulée, quatre chantiers dont la Ville était le maître d'ouvrage ont eu lieu. Il s'agissait des chantiers suivants:

- Pont du Chêne, Place de la Victoire, rues Lucien Defays et de l'Harmonie : 23 commerçants pouvaient prétendre à la prime : 19 en impact direct et 4 en impact indirect. Seuls 14 commerçants ont rentré leur dossier et ont pu être indemnisés (14 en impact direct) ;
- Place Verte, rue de l'Harmonie : 29 commerçants pouvaient prétendre à la prime : 17 en impact direct et 12 en impact indirect. Seuls 21 commerçants ont rentré leur dossier (dont un incomplet). Parmi ceux-ci, 13 commerçants en impact direct et 7 en impact indirect ont pu être indemnisés ; le commerçant dont le dossier était incomplet n'a jamais fourni les pièces manquantes.
- Rue du Manège : 3 commerçants en impact direct pouvaient prétendre à la prime. Ils ont tous 3 déposé leur dossier et ont pu être indemnisés ;
- Rues Chapuis et Jardon: 9 commerçants en impact indirect pouvaient prétendre à la prime. 4 commerçants ont rentré leur dossier et ont pu être indemnisés. Dans le cadre de ce chantier, le délai pour le dépôt des dossiers était fixé à fin mars 2021. Il est dès lors encore possible pour les autres commerçants de déposer leur dossier et de bénéficier de la prime.

Appel à projets Créashop Wallonie

Dans le cadre de son programme Wallonie Commerce, le Gouvernement wallon a développé 36 actions opérationnelles pour soutenir le commerce wallon. L'une de celles-ci est la Prime Créashop Wallonie.

Au travers de cette action, le Gouvernement wallon a pour objectif de lutter contre la vacuité commerciale en privilégiant la création de nouveaux commerces de qualité, novateurs, de créateurs et d'artisans. L'appel à projets lancé par le Gouvernement wallon a pour but de financer la mise en place d'une action Créashop dans 16 communes dont Verviers. L'enveloppe budgétaire régionale globale est limitée, sur une durée de deux ans, à un montant de 1.200.000 €.

La liquidation du subside se fera en plusieurs tranches de 25.000 €, la première étant libérée dès sélection d'un projet.

La Ville de Verviers a répondu à l'appel à projets et a été sélectionnée. La prime Créashop existant déjà à Verviers, il a été décidé, en accord avec la Région, de fusionner les deux règlements afin de n'en fournir qu'un seul aux candidats-commerçants. Ce nouveau règlement a été soumis et approuvé par le Conseil communal.

Dans le cadre de la convention de partenariat liant Créashop Wallonie Commerce à la Ville de Verviers, la Ville a pour obligation de mettre en place des actions de communications afin de faire la promotion de l'appel à projets Créashop Wallonie.

Afin de respecter cet engagement, divers moyens de communication ont été mis en œuvre :

- publicité sur Facebook ;
- publicité sur le site de la Ville.

Suite à ces divers moyens de communication, le service a reçu sept dossiers de candidature.

Suite au dépôt de ces dossiers, le comité de sélection s'est réuni et a convoqué, à diverses dates, les différents porteurs de projets afin que ceux-ci puissent exposer et défendre leur projet.

Sur base de critères de plus-value apportés au commerce du centre-ville verviétois et de viabilité économique, le comité de sélection a remis les avis suivants :

- **Projet n°1 « Mobitech »** : projet de commerce de téléphonie.
Dossier non retenu : le comité de sélection a estimé que le plan financier du porteur de projet était trop faible et que le projet manquait d'innovation et de créativité.
- **Projet n°2 « Chez Mamy »** : projet de pâtisserie.
Dossier retenu sous condition : le comité de sélection a estimé que le dossier manquait de structure et a conseillé au porteur de projet de se faire accompagner par une structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi. A l'issue de cet accompagnement, le porteur de projet pourra à nouveau présenter son dossier et, s'il le souhaite, il peut déjà ouvrir son commerce.
- **Projet n°3 « Papeterie du Grand Bazar »** : projet d'un papeterie.
Dossier retenu : le comité de sélection a particulièrement apprécié l'absence de concurrence en centre-ville, l'expérience du porteur de projet, son réseau professionnel, le soutien familial du porteur dans le même domaine d'activités, le réseau de clients déjà existants, son ancrage et son attachement à Verviers.
- **Projet n°4 « LD Beauty »** : projet d'un salon de coiffure et institut de beauté.
Dossier retenu : le comité de sélection a apprécié le concept novateur, l'offre combinée coiffure et esthétique, la spécialisation en maquillages de mariées et en grimage, l'utilisation d'une technique en esthétique novatrice.
- **Projet n°5 « L'Evidence »** : projet de restaurant basé sur la cuisine d'antan.
Dossier en cours : le porteur de projet doit fournir des compléments.
- **Projet n°6 « Kausar exotic market »** : projet de supermarché spécialisé dans l'assiette asiatique et africaine.
Dossier en cours
- **Projet n°7 « Au dragon à 6 faces »** : projet d'un magasin de jeux de société, de Games Workshop, de tables de jeu, de salle réseau, de cartes à jouer.
Dossier en cours

Par courrier entré à la Ville le 11 février 2020, Monsieur le Ministre Borsus nous a informés qu'après la mise en place en 2017 du projet d'aides aux commerces Créashop, le Gouvernement wallon a, en sa séance du 12 décembre 2019, marqué son accord sur la prolongation dudit projet. Ce projet a toutefois été renommé « CréaShop-villes ». Le comité de pilotage régional s'est réuni afin de faire le point sur les éléments à mettre en place et à adapter pour le prolongement du projet Créashop-Villes. Afin de pouvoir bénéficier de ce mécanisme d'aides aux nouveaux commerçants, la Région nous a transmis un avenant à la convention de 2017 (les principales modifications portant sur la durée de la convention et le budget relatif au projet). Cet avenant à la convention de partenariat a été adopté par le Conseil communal.

Cet avenant a également entraîné des modifications dans le règlement. Pour rappel, le premier règlement Créashop avait, en accord avec la région, été fusionné au règlement Créashop de la Ville. Le service, toujours en accord avec la région, a également procédé de cette manière pour cette deuxième version du règlement. Le règlement modifié a fait l'objet d'une adoption par le Conseil communal.

Schéma communal de développement commercial

Afin de permettre d'appuyer les décisions en termes d'implantations commerciales mais également de définir la stratégie générale, les actions concrètes, le positionnement commercial global de Verviers via celui de ses différents pôles commerciaux, le Collège communal a décidé, courant 2016, de se doter d'un nouveau schéma communal de développement commercial et a, pour ce faire, décidé d'attribuer le marché au seul auteur de projet ayant soumis, le SEGEFA-ULg.

Pour mémoire, la phase I (Situation existante et évaluation : pose des diagnostics) a été validée par le Collège communal lors de sa séance du 23 juin 2017.

La phase II (Identification des potentialités de développement : définition des objectifs et scénarii d'évolution) a, quant à elle, été validée par le Collège communal lors de sa séance du 18 mai 2018. Au cours de cette même séance, le Collège communal a également décidé de commander la phase III (Définition d'un plan stratégique de développement commercial et élaboration : recommandations, mesures et actions concrètes).

Celle-ci aurait normalement dû être présentée au Collège du 30 novembre 2018 mais ce dernier a décidé de retirer le point en raison des élections du 14 octobre et de l'arrivée, le 3 décembre, d'un nouvel Echevin du Développement économique.

En séance du 20 février 2019, le Collège a arrêté la date du 27 février pour la présentation de la phase III et de la tranche conditionnelle. Suite à cette présentation, le Collège a sollicité du SEGEFA une reformulation du point 2.5 HEUSY intégrant le cadre légal afin d'avoir une position de principe forte pour une primauté du développement commercial en centre-ville et un encadrement dudit développement en périphérie. Suite aux compléments reçus, le schéma communal de développement commercial et le contenu minimal du rapport sur les incidences environnementales ont été présentés, pour adoption provisoire, au Conseil communal du 29 avril 2019. La délibération relative à cette adoption a ensuite été transmise au Gouvernement afin que ce dernier détermine le contenu du rapport sur les incidences environnementales, conformément aux articles D55 et D56 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

L'accord définitif du Gouvernement wallon sur le contenu minimal du R.I.E nous a été transmis par la région en date du 19 mai 2020.

Lors de sa séance du 4 juin 2020, le Collège communal a pris connaissance de cet accord et a, dès lors, pris la décision de commander auprès du SEGEFA, la réalisation du rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.) et l'adaptation du projet de S.C.D.C. en fonction de l'analyse dudit R.I.E.

Pop-up store

Dans le cadre de la Politique des Grandes Villes, le service s'est vu allouer un budget de 7.500 € afin d'aménager un pop-up store. Ce pop-up store sera mis à disposition des candidats-commerçants qui souhaiteraient expérimenter, à moindres frais, pendant trois mois, leur concept en conditions réelles. La cellule choisie pour lancer l'appel à projets du pop-up store est celle de l'ancienne confiserie du Grand Bazar. En vue de sélectionner les candidats-commerçants, un règlement a été rédigé. Il a fait l'objet d'une adoption par le Conseil communal.

Dans le cadre de l'aménagement de la cellule, des travaux ont dû être planifiés dans celle-ci : peinture, électricité, plafond et installation d'une vitrine. Un comptoir ainsi qu'une caisse ont également été achetés afin de fournir une cellule prête à l'emploi pour les futurs candidats-commerçants.

Octroi de subsides

Le service a également soutenu l'association des commerçants (Union des commerçants verviétois) en leur octroyant un subside numéraire. Ce subside a permis de financer le volet communication des différentes actions menées par cette association (Fête des Mères, Fête des Pères, passage de Saint-Nicolas en centre-ville et tombola de fin d'année).

Chèques

- Chèques-commerces

Afin d'encourager les chalandes à consommer dans le centre-ville de Verviers, le Collège communal a décidé, en collaboration avec l'asbl Verviers Ambitions, d'émettre 500 chèques commerces d'une valeur de 25 € au prix de 15 € ; la différence (10 €) étant prise en charge, à parts égales, par la Ville et Verviers Ambitions. Cette action a rencontré un grand succès ; les chèques ont été écoulés en quelques jours.

- Chèques Ambitions

Afin de redynamiser le commerce local suite à la crise sanitaire, le Collège communal a décidé d'attribuer un budget de 332.336 euros dans le but de mettre en place une action identique à celle des 500 chèques-commerces vendus au prix de 15 € mais dont la valeur faciale équivalait à 25 €. En effet, le succès de cette action était tel que les 500 chèques se sont vendus en l'espace de quelques jours seulement. Dans le cadre de cette action, la différence de 10 € a été uniquement prise en charge par la Ville et les chèques ont pu être dépensés tant dans les commerces du centre-ville que dans ceux de la périphérie.

Grâce à ce budget, c'est un peu plus de 30.000 chèques qui ont été mis en circulation via la plateforme Boncado. Au départ, la Ville a souhaité développer sa propre plateforme mais vu les coûts relativement élevés et le risque de confusion suite à la multiplication des plateformes, le Collège communal a préféré s'associer à la plateforme Boncado déjà développée par l'asbl Verviers Ambitions. En contrepartie, la Ville a pris en charge une partie des frais de mise en ligne de la plateforme et des frais de gestion. Cette collaboration a nécessité l'établissement d'une convention de partenariat - adoptée par le Conseil communal - avec l'asbl Verviers Ambitions.

Plus ou moins 150 commerces ont décidé de prendre part à l'action et d'accepter les chèques ambitions. Cette action a une nouvelle fois rencontré énormément de succès. L'ensemble des 30.000 chèques a été écoulé en un peu moins de deux mois.

Comptoir des ressources créatives

Cette année encore, le service a souhaité s'associer à l'asbl Le Comptoir des Ressources Créatives, association inscrite dans le secteur de l'économie sociale qui a pour objectif de promouvoir la création, la production et la diffusion de tous types d'expression artistique. Ce soutien permettra d'organiser une nouvelle édition du pitch café et ainsi soutenir la création locale.

Pour rappel, le pitch café, c'est une soirée de rencontres et de présentation de projets créatifs ancrés à Verviers. Ces présentations sont suivies de tables rondes durant lesquelles les initiatives présentées bénéficient de l'expérience, des compétences et des ressources du public nécessaires à leur développement et aboutissement dans un lieu à (re)découvrir.

En raison de la crise sanitaire et des mesures qui en découlent, le pitch café n'a pu avoir lieu.

Girly Day

Vu le succès grandissant de cet événement initié en 2018, le service a souhaité poursuivre cette initiative pour une troisième édition. La date avait été arrêtée en septembre 2020 et le célèbre relooker qui nous avait fait l'honneur de sa présence lors de la seconde édition, avait bloqué la date à son agenda.

Cet événement a malheureusement dû être annulé en raison de la crise sanitaire et des mesures qui en découlent.

Ciel de lanternes

Afin d'égayer et d'embellir l'image du centre-ville, le service a voulu à nouveau mettre en place un projet comparable à celui du ciel de parapluies qui avait en 2018, l'espace de quelques mois, permis d'attiser la curiosité des chalandes et d'attirer les flux piétons en centre-ville.

Pour mémoire, le Collège communal avait, en séance du 17 décembre 2019, marqué son accord sur le projet de ciel de lanternes et sur le lancement d'un marché en 2 lots (lot 1 : installation du ciel de lanternes ; lot 2 : fabrication des lanternes).

A l'issue du délai pour remettre prix (24 janvier 2020), une seule offre est parvenue dans le service pour le lot 1 (prix beaucoup trop élevé) et aucune pour le lot 2. Dès lors, compte-tenu du prix trop élevé et de l'absence d'offre pour le lot 2, le Collège communal a décidé d'arrêter la procédure de passation et de relancer un nouveau marché ultérieurement.

Le projet a dès lors été revu et le Collège communal a marqué son accord sur l'installation de cerfs-volants. Au terme du délai, une seule offre est parvenue et le marché a été attribué à la société Blachère Illuminations. Les cerfs-volants ont été installés de la mi-août à fin octobre.

Divers

Le service a assuré les tâches administratives liées aux activités récurrentes relevant de ses compétences :

- Calendrier des dérogations au jour de repos hebdomadaire ;
- Tutelle de l'asbl Verviers Ambitions (gestion centre-ville).

En séance du 11 février 2020, le Collège communal a marqué son accord sur l'organisation de la braderie mais en attirant l'attention du service sur les travaux effectués dans le cadre du chantier « Verviers, Ville conviviale ». Des démarches ont été entreprises auprès de la police pour l'organisation de la braderie mais il a fallu cesser celles-ci en raison de la crise sanitaire et des mesures qui en ont découlé.

Afin de redynamiser progressivement et qualitativement le tissu commercial du centre-ville, le Collège communal a souhaité faire appel à un bureau d'études afin qu'il apporte à la Ville une assistance en matière de conseils en dynamique commerciale et en développement commercial. Ces prestations de conseil s'articuleront autour d'actions précises telles que la gestion de l'immobilier commercial, l'optimisation du cadre urbain et la promotion du commerce verviétois. A l'issue d'un appel d'offres, le marché a été attribué à l'A.M.C.V.

Afin de soutenir les commerçants durant la crise sanitaire et en vue d'anticiper et de préparer la réouverture des commerces suite au premier confinement, le Collège communal a mis en place deux actions spécifiques : la mise à disposition de masques de protection, ainsi que la distribution de jetons de parking aux commerçants afin qu'ils puissent les distribuer à leurs clients.

Suite au second confinement, le Collège communal a décidé, à la demande des commerçants, d'organiser des animations ponctuelles de la roue de la fortune, celle-ci ayant rencontré beaucoup de succès lors des précédentes éditions. A l'issue d'un appel d'offres, le marché a été attribué à la société Electrovox pour 10 éditions. Ces animations devaient débuter fin novembre mais en raison des mesures en vigueur, elles n'ont pu avoir lieu.

Afin de soutenir le secteur HORECA à la suite du déconfinement, le Collège communal a accordé une extension temporaire des terrasses afin de permettre aux commerçants dudit secteur de recevoir leurs clients dans le respect des mesures sanitaires. Cette extension a nécessité la fermeture de voiries et la mise en place de déviations.

Afin de redynamiser le centre-ville et plus particulièrement Crapaurue, le Collège communal a marqué son accord de principe sur le projet Créaboutique que le service a souhaité mettre en place. L'objectif de ce projet est d'inciter de nouveaux commerçants ayant un projet créatif ou répondant à un besoin en centre-ville à venir s'installer en Crapaurue en bénéficiant de loyers réduits durant une durée de deux ans. L'idée était de demander aux propriétaires de cellules vides d'octroyer une réduction du loyer de 50 % la première année et de 25 % l'année suivante. Suite au second confinement et au changement d'échevin, le projet a été mis en stand-by.

Enfin, le service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens et investisseurs (recherche d'une cellule, informations relatives à l'ouverture d'un commerce, ...).

3.- Gestion centre-ville

Suite à l'adoption des budgets ordinaire et extraordinaire par le Conseil communal, un subside de 50.000 euros a été octroyé à l'asbl Verviers Ambitions.

La convention liant l'asbl Verviers Ambitions à la Ville est venue à échéance le 31 décembre 2019. Un nouveau projet de convention a été proposé au Collège communal pour ensuite être présenté au Conseil communal du 29 juin 2020 pour approbation. Cette nouvelle convention est conclue pour une durée limitée au 31 décembre 2025. Les principales modifications et compléments apportés à cette nouvelle convention sont les suivants :

- Ajout de l'article 5 : suspension de la subvention dès qu'un manquement est constaté ou suppression de la subvention en cas de manquement irrémédiable ;
- Ajout à l'article 8 : l'asbl veillera, sur son site, à référencer le site de la Ville comme partenaire subsidiant et toutes ses publications porteront le logo de la Ville ainsi que la mention « avec le soutien financier de la Ville de Verviers » ;
- Article 12 : détail des missions spécifiques en lien avec le Service des Affaires économiques (analyses, distributions de flyers, soutiens lors d'événements, gestion des compteurs flux-piétons, réalisation d'enquêtes, recensement des commerces de leur zone, ...).

Les comptes et bilan 2019 de Verviers Ambitions ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'asbl du 30 juin 2020. Ces comptes annuels se clôturent par un boni de 2.354,32 € (contre un boni de 1.440 € en 2018). Au 31 décembre 2019, le bilan de l'asbl se chiffrait à 169.875,33 € (contre 144.549 € en 2018). Les comptes et bilan relatif à l'exercice 2019 ont été approuvés par le Conseil communal lors de sa séance du 21 septembre 2020.

Dans le cadre du Plan de relance suite à la crise sanitaire, une convention a été conclue entre la Ville et l'asbl. Cette convention a pour but de permettre à la Ville de rejoindre la plateforme Chèques-cadeaux mise en place par Verviers Ambitions. Il a été convenu que la Ville prendrait en charge une partie des frais de mise en ligne de la plateforme, des frais de gestion annuels, ainsi que les frais de développement spécifiques à la création du bouton « Achetez un chèque de 25 € et ne payez que 15 € ».

Suite aux changements de compétences au sein du Collège en septembre 2019, Monsieur l'Echevin DEGEY a fait part de son souhait de ne plus assumer la fonction de Vice-Président de l'asbl et de continuer à y siéger en tant qu'administrateur. Ce dernier a été remplacé dans sa fonction de Vice-Président par le nouvel échevin des Affaires économiques, Antoine LUKOKI. Le Conseil communal a approuvé ce remplacement lors de sa séance du 29 juin 2020.

Suite à :

- la démission d'un représentant du CDH qui siégeait à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'asbl;
 - l'exclusion de Mademoiselle Laurie MARECHAL du groupe PS, laquelle siégeait à l'Assemblée générale de l'asbl ;
- il y a eu lieu de pourvoir à leur remplacement au sein des instances de l'asbl. Le Conseil communal a, dès lors, désigné lors de sa séance du 30 novembre 2020 :
- Madame Cécile OZER en qualité de déléguée pour représenter la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'asbl ;
 - Monsieur Mohamed-Anass GALLAS en qualité de délégué pour représenter la Ville à l'Assemblée générale de l'asbl.

Enfin, afin d'aider les commerçants touchés par la crise sanitaire, le Collège communal a marqué son accord sur une collaboration entre le service et l'asbl. Cette collaboration a consisté en la mise à disposition de notre véhicule Visiocom pour la mise en place d'un système gratuit de livraison pour les commerçants verviétois (hors HORECA). L'asbl s'est chargée, quant à elle, de mettre à disposition des chauffeurs pour effectuer les livraisons. Le périmètre de livraison a été fixé à maximum 25 km autour du centre-ville. Les plages horaires pour les livraisons ont été fixées du lundi au vendredi de 12h à 17h. Cette subvention indirecte a été estimée à maximum 600 euros.

SECTION 17 - EMPLOI

En collaboration avec la Confédération de la Construction, le Service a souhaité organiser deux journées d'action visant à mettre en valeur les métiers de la construction, du maçon à l'architecte. Le Collège avait marqué son accord sur cette organisation.

Cette action, appelée « Sous le casque », qui devait avoir lieu les 1^{er} et 2 avril 2020 et à laquelle devaient participer plus de 100 élèves représentant 8 classes et 5 écoles, était constituée de deux volets : un premier volet théorique et le second volet pratique. Pour la partie théorique, la Ville mettait à disposition deux cellules vides du Grand Bazar (anciennes Fnac et cordonnerie Aldo). Pour la partie pratique, cette formation devait se faire sur le chantier de la Place Verte « Verviers Ville conviviale ».

Cependant, en raison de la pandémie et du 1^{er} confinement, la formation n'a pu avoir lieu .

Suite à l'installation de la nouvelle majorité, les Conseils communaux des 25 mars et 12 septembre 2019 avaient désigné les sept nouveaux représentants (cinq membres issus de la majorité et deux membres issus de la minorité) pour siéger à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'A.L.E. Il semblerait cependant qu'une erreur ait été commise lors de la répartition des sièges. En effet, en application de la clé d'Hondt, les désignations auraient dû être constituées de quatre représentants issus de la majorité (au lieu de cinq) et de trois issus de la minorité (au lieu de deux). L'erreur a été corrigée lors du Conseil communal du 25 mai 2020.

En collaboration avec le Forem, le C.R.V.I., le P.C.S. et le C.P.A.S., le Service des Affaires économiques avait sollicité l'accord de principe du Collège communal afin d'organiser un événement axé sur les métiers en pénurie et sur les formations qui permettraient d'y avoir accès. Cette formation, qui devait avoir lieu à l'Espace Wallonie n'a, une fois encore, pu être lancée en raison de la pandémie et du second confinement.

TITRE VII

ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN, F. BREUWER

SECTION 1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.- Schéma de développement du Territoire (S.D.T.) anciennement Schéma de développement de l'Espace régional (S.D.E.R.)

Le Gouvernement wallon par arrêté du 12 juillet 2018 a adopté le projet de schéma de développement du territoire révisant le schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.

Le schéma de développement du territoire (SDT) est destiné à remplacer le schéma de développement de l'espace régional (SDER) adopté en 1999.

Le schéma de développement du territoire est un document à valeur indicative. Il définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle à l'échelle régionale reprenant les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

Par courrier du 28 septembre 2018, le Service public de Wallonie - Cellule du développement territorial a invité la Ville de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018. Cette dernière a donné lieu à 4 lettres de réclamations ou d'observations.

Par courrier du 07 décembre 2018, le Service public de Wallonie - Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté. Ce dossier a été soumis au Conseil communal du 28 janvier 2019.

En parallèle avec le projet de révision du SDER, le Gouvernement wallon a adopté en date du 05 juillet 2018 les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2§2, alinéa 4 du code du développement territorial. Les liaisons écologiques font partie de la structure territoriale définie dans le schéma de développement du territoire (SDT).

Par courrier du 11 octobre 2018, le Service Public de Wallonie -Cellule du développement territorial a invité la Ville de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018. Cette dernière n'a soulevé aucune lettre de réclamations ou d'observations.

Par courrier du 10 décembre 2018, le Service Public de Wallonie Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté.

En sa séance du 28 janvier 2019, le Conseil communal a émis son avis et énoncé ses observations. Ceux-ci ont été transmis au Service public de Wallonie ainsi que les résultats de l'enquête publique (3 lettres de réclamation ou observations ont été déposées).

Le SDT a été Adopté par le Gouvernement wallon le 16 mai 2019 et publié au Moniteur belge du 12 décembre 2019, le schéma de développement du territoire entrera en vigueur à une date à déterminer par le Gouvernement.

2.- Plan de Secteur

Rien à signaler.

3.- Outils d'aménagement du territoire au niveau local

A.- Schéma de développement communal (anciennement schéma de structure communal)

Le Conseil communal en sa séance du 25/06/2018 décidait notamment d'initier la réalisation d'un Schéma de développement Communal, révision de l'ancien Schéma de Structure Communal.

Cette révision vise à prolonger et préciser les objectifs de l'ancien Schéma en regards des acquis de la dernière décennie et des priorités communales actuelles et à venir.

La révision s'envisage e.a., sous l'angle de l'opérabilité de l'outil au regard de sa valeur indicative et des procédures définies dans le CoDT et, en vue de formuler des dynamiques spécifiques aux réalités d'une Ville comme Verviers articulées avec les enjeux territoriaux des échelles supérieures et inférieures;

En conclusion, le Schéma de Développement Communal devra s'imposer comme le manuel du redéploiement et de la gestion du territoire communal.

En séance du 07/12/2018, Le Collège décidait d'attribuer le marché passé par procédure négociée sans publication préalable relatif au "SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL" à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit AM XMU Sprl - Alphaville, Avenue de la Pairelle 8 à 5000 NAMUR, pour le montant négocié de 99.120,67 € hors TVA ou 119.936,01 €, 21% TVA comprise.

Pour rappel l'organisation du marché prévoyait 3 phases et sa durée totale ne pouvait excéder 500 jours ouvrables (cf annexe cahier de charges):

- PHASE 1 - Analyse contextuelle et première proposition de stratégie territoriale.
- PHASE 2 - Élaboration du projet de Schéma et réalisation du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- PHASE 3 - Adoption du Schéma par le Conseil Communal et le Gouvernement wallon.

La durée de la mission de XMU/Alphaville a été fixée, sur base de leur offre, à 324 jours ouvrables.

En séance du 08/05/2019, Le Collège marquait accord pour organiser une participation citoyenne dès le démarrage de l'étude (hors procédure).

En séance du 17/07/2020, il approuvait la phase 1 et notifiait le début de la phase 2 au Bureau d'études.

En date du 07/10/2020 le Bureau d'études déposait un avant-projet de Schéma tel que requis dans le cahier de charges à la Phase 2.

Il est apparu assez rapidement, la nécessité d'établir une transversalité entre l'élaboration du Schéma et l'élaboration parallèle du Guide communal d'urbanisme

A l'heure actuelle, la mise en place d'un "tronc commun" de travail, avalisé par la Région, est en cours.

B.- Elaboration d'un Guide communal d'urbanisme partiel :

Depuis l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial, la Ville de Verviers est devenue une commune en décentralisation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

Cette décentralisation pour être conservée, impose à la Commune plusieurs conditions dont e.a. celle d'élaborer un Guide Communal d'Urbanisme portant sur l'entièreté du territoire communal endéans les 4 ans de l'entrée en vigueur dudit Code (soit pour le 31/05/2021);

Ce futur Guide communal d'urbanisme doit formuler un ensemble d'indications ayant pour objectifs d'encadrer les futures autorisations urbanistiques à Verviers en vue de garantir un cadre de vie de qualité, autant dans l'espace public que dans les logements privés, de prendre en compte la diversité du territoire verviétois, rassemblant autant des quartiers urbains que des zones résidentielles au caractère rural, de respecter et valoriser le patrimoine construit et naturel à Verviers, constitutifs l'un et l'autre d'un environnement habité de qualité, d'accompagner les futures interventions architecturales et urbaines en respect de cette diversité et de ce patrimoine

Ce Guide est établi à l'initiative du Conseil communal et que sa procédure d'élaboration doit être conforme au prescrit des articles D.I.11, D.I.18, D.III.4., D.III.5. et D.III.6. du Code du Développement Territorial (CoDT).

Dès lors, lors de sa séance du 29/01/2018, le Conseil communal décidait:

- d'initier la procédure relative à l'élaboration d'un Guide communal d'Urbanisme.

- de désigner, conformément à la décision d'attribution du marché par le Collège communal du 15/12/2017, le C.R.E.A.T. (Centre d'Etude en Aménagement du Territoire, Université Catholique de Louvain), 1 - b, Place du Levant. 1348 Louvain-la-Neuve en tant qu'auteur de projet pour la réalisation du guide communal d'urbanisme, pour un montant de 65.340,00 € 21% tva (ou 54.000€ htva).

Cette décision a été transmise, en date du 08/03/2018, à la Fonctionnaire déléguée de Liège 2 ainsi qu'à la Région Wallonne - DGO4 - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, conformément à la procédure.

Le marché s'organise selon les phases suivantes :

- PHASE 1 - Études préalables et objectifs : cette première phase devant être achevée dans les 200 jours calendrier maximum à partir de la date de la première réunion du comité technique;
- PHASE 2 - Projet de guide (en vue de l'adoption provisoire par le Conseil communal) : cette phase devant être achevée dans les 200 jours calendrier maximum, à partir de la notification de l'approbation par le Collège de la phase 1.
- PHASE 3 - Adoption définitive par le Conseil communal : cette phase devant être achevée dans les 50 jours calendriers maximum à partir de la communication par la Ville des avis des instances consultées et des résultats de l'enquête publique.
- PHASE 4 - Entrée en vigueur : cette phase devant être achevée dans les 50 jours calendrier maximum à partir de la communication par la Ville de l'éventuelle demande de modification demandée par le Gouvernement Wallon.

Le marché a été notifié le 19/02/2018 au C.R.E.A.T et la première réunion du Comité technique a eu lieu le 24/05/2018 déterminant le lancement de la phase 1 et le délai de 200 jours.

Le 04/12/2020, le bureau d'étude C.R.E.A.T. a transmis le rapport définitif relatif à la phase 1 à soumettre à l'approbation du Collège communal;

La procédure de réalisation de l'étude est toujours en cours.

Il est apparu assez rapidement, la nécessité d'établir une transversalité entre l'élaboration du Schéma et l'élaboration parallèle du Guide communal d'urbanisme

A l'heure actuelle, la mise en place d'un "tronc commun" de travail, avalisé par la Région, est en cours.

C.- Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel - Enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales :

Pour rappel, lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil communal décidait d'approuver le cahier spécial des charges n°2014Z0001 relatif à l'élaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel "enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales" et choisissait la procédure négociée sans publicité préalable comme mode de passation du marché.

Le 16 décembre 2014, le Collège communal attribuait le marché au B.R.A.T. (Bureau de recherche en Aménagement du Territoire) Rue Dautzenberg, 43 à 1050 Bruxelles pour un montant de 34.799,60 euros.

Ce règlement devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité et à toute devanture commerciales de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

Les clauses techniques du cahier des charges prévoyaient les phases suivantes :

- Phase 1 : analyse de l'existant, diagnostic
- Phase 2 : avant-projet, rapport des objectifs
- Phase 3 : projet
- Rédaction du règlement communal d'urbanisme partiel en vue de l'approbation provisoire par le Conseil communal. Cette phase comprend également la consultation de la Région Wallonne.
- Phase 4 : enquête publique, consultations
En ce compris CCCATM et organisation d'une séance d'information
- Phase 5 : Adaptation du document, en respect des résultats d'enquête et des avis reçus des instances en vue de l'adoption par le collège communal.

- Phase 6 : Phase test
- Phase 7 : Adoption définitive du règlement communal d'urbanisme partiel par le Conseil communal.
- Phase 8 : Approbation du règlement communal d'urbanisme partiel par le Gouvernement wallon.

Lors de sa séance du 15 septembre 2017, le Collège communal validait le rapport relatif aux phases 1 et 2.

Lors de sa séance du 13 octobre 2017, faisant suite au passage au CoDT (en remplacement du Cwatup) et de la nécessité de se conformer à la nouvelle législation en vigueur, le Collège communal adoptait un avenant au CSC.

Lors de sa séance du 19 octobre 2019, le Conseil communal adoptait provisoirement le projet de révision du Guide communal et décidait de la soumettre à enquête publique.

Cependant, le SPW de Wallonie, département de la Direction de l'Aménagement local, qui collabore à l'élaboration de ce document, a informé le service qu'en raison du changement de législation (du CWATUP vers le CoDT), une nouvelle décision du Conseil communal décidant d'initier la procédure de révision du Guide communal d'urbanisme sur les enseignes... ainsi que la désignation de l'auteur de projet est nécessaire.

Lors de sa séance du 30 novembre 2020, le Conseil communal a donc décidé de confirmer sa volonté d'initier la procédure, de procéder à la révision du Guide communal d'urbanisme partiel sur les enseignes et les dispositifs de publicités et d'affichage pour tout le territoire communal verviétois, partie du Guide communal d'urbanisme et de désigner le Bureau de recherche en Aménagement du Territoire (B.R.A.T.) rue Dautzenberg, 43 à 1050 BRUXELLES pour cette réalisation.

En raison également du changement de législation, une nouvelle adoption du projet de révision du Guide communal d'urbanisme par le Conseil communal a été nécessaire ainsi que l'organisation d'une nouvelle enquête publique et la consultation des instances.

La phase 3 a été approuvée par le conseil communal en date du 10/12/2020 et le projet de Guide communal d'urbanisme « enseignes » a été soumis à enquête publique et à la consultation des instances.

4.- Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.C.A.T.M.)

A.- Modification de la composition de la C.C.C.A.T.M.

Voir dossier soumis au CC.

B.- Réunions de la C.C.C.A.T.M. :

Au cours de l'année 2020, la CCCATM s'est réunie à 10 reprises. La CCCATM a remis un avis sur 24 permis d'urbanisme, 3 permis d'urbanisation, 1 permis unique, 5 avis préalables (avant-projet), 1 rapport annuel du conseiller en mobilité, 1 projet d'élaboration d'un schéma d'orientation Local (rue des Weines), 1 projet d'élaboration d'un guide communal « enseigne » et 1 projet d'élaboration d'un schéma de développement communal

5.- Site de la Gare Verviers-Central - Etude d'orientation urbanistique - Convention de partenariat d'études

Une réunion est prévue au 1er trimestre 2021.

SECTION 2 - PERMIS D'URBANISME, D'URBANISATION, LOTISSEMENTS,...

1.- Permis d'urbanisme et d'urbanisation, demandes de certificats d'urbanisme, demandes de renseignements urbanistiques, ...

Dossiers instruits

Le Service de l'Urbanisme a également été appelé à traiter les dossiers créés antérieurement concernant des infractions, des recours ou des contentieux.

En 2020 ont été introduits :

- 263 demandes de permis d'urbanisme nécessitant le concours d'un architecte;
- 140 demandes de permis d'urbanisme sans le concours d'un architecte;
- 39 demandes d'avis sur permis d'urbanisme / d'urbanisation dont l'autorité compétente est le Fonctionnaire délégué;
- 6 demandes de permis d'urbanisation;
- 3 réunions d'information préalable à l'étude d'incidences;
- 0 réunion de projet;
- 4 demandes de permis unique;
- 1293 demandes de renseignements urbanistiques incluant les demandes d'observations dans le chef de la Ville en cas de division d'un bien ne faisant pas l'objet d'un permis d'urbanisation introduites par les Notaires
- 665 demandes d'avis préalables (hors procédure);
- 1 demande de certificat d'urbanisme n° 2;
- 147 dossiers d'infraction d'urbanisme ont été ouverts;
- 8 dossiers relatifs à une demande de réunion de Patrimoine;
- 0 dossier de demande de subventions pour des travaux en lien avec un bien classé;
- 0 dossier de demande de classement « Patrimoine ».

2.- Agent constatateur

L'article D.VII.3, 2° du CoDT (Code du développement territorial) prévoit que les fonctionnaires et agents techniques des communes peuvent être chargés de rechercher et constater les infractions urbanistiques. Pour cela, ils doivent être désignés par le Conseil communal.

Aussi, en 2017, lors du passage au CoDT, le Conseil communal a désigné plusieurs agents techniques en place et déjà affectés précédemment à cette mission, comme agents constatateur pour rechercher et constater les infractions en matière d'urbanisme.

En janvier 2019, le Conseil communal a désigné, dans le cadre de ses fonctions, un nouvel agent agent constatateur, suite à son entrée en fonction au service technique de l'Urbanisme.

En 2019, dans le cadre de leurs missions, 9 agents sont désignés comme agent constatateur pour rechercher et constater les infractions urbanistiques.

En 2020, le Conseil communal a désigné, dans le cadre de ses fonctions, deux nouveaux agents constatateurs, suite à leur entrée en fonction au service technique de l'Urbanisme.

SECTION 3 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

1.- Règlement communal sur les bâtisses

Ce dernier avec le passage au CoDT est d'abord devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il avait acquis valeur indicative.

Toutefois, l'article D.III.15 du CoDT prévoit que le Conseil communal décide le maintien des règlements des bâtisses approuvés avant le 22 avril 1962, qu'ils soient révisés ou non, dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du Code. A défaut, ils sont abrogés;

Considérant que le Conseil communal n'a pas décidé du maintien dudit règlement, il est dès lors abrogé depuis le 1er juin 2018.

2.- Règlement communal sur la Publicité visuelle

Ce dernier avec le passage au CoDT est devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il a acquis valeur indicative.

Voir ci-avant, un nouveau règlement est en cours d'élaboration.

3.- Classements sanctionnés par arrêtés du Gouvernement wallon.

A.- Centres anciens protégés

Rien à signaler.

B.- Liste de Sauvegarde

Rien à signaler.

C.- Classements

Rien à signaler.

D.- Réunion de patrimoine

8 dossiers de demande de certificat de patrimoine ont été introduits en 2020 :

- Rue de l' Est 12 : démontage partiel du pignon (anciennes écuries Simonis)
- Rue de la Moinerie 52 : réfection et isolation de la toiture
- Rue du Canal 3 : rénovation d'un immeuble de rapport
- Rue des Raines 44 : placement d'une nouvelle porte et de boîtes aux lettres
- Thier de Hodimont 41 : rénovation de la toiture et de la sous-toiture
- Rue Francomont 8 : régularisation de divers travaux sur un immeuble d'habitation non classé, non inscrit à l'IPIC et sis dans un site classé
- Rue de la Concorde : abattage d'un grand érable sycomore (n°381)
- Place Général Jacques 47: rénovation et transformation d'une habitation : démolition d'annexes, démolition partielle d'un atelier, aménagement d'une toiture-terrasse avec accès au jardin

4.- Prime au ravalement de façades d'immeubles d'habitation à haute valeur patrimoniale

1. Périmètres éligibles 2020

En sa séance du 28.01.20, le Collège communal arrêtaient les trois périmètres éligibles à la prime pour 2020 (« Vieille Ville » et « Hypercentre » et « Ville Haute »);

2. Primes :

2.1 Immeuble sis rue des Ecoles, 30

Le Collège communal, en sa séance du 14.05.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire

2.2. Immeuble sis rue Laoureux, 23

Le Collège communal, en sa séance du 04.06.20, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 28.05.20);

2.3 Immeuble sis rue de Rome, 25

Le Collège communal, en ses séances des :

18.06.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

26.11.20, mandatait le paiement de 2.500 € à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 20.11.20);

2.4. Immeuble sis rue Laoureux, 16

Le Collège communal, en ses séances des :

18.06.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;
10.09.20, mandatait le paiement de 2.500 € à son bénéficiaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 07.09.20);

2.5. Immeuble sis rue Chapuis, 33

Le Collège communal, en sa séance du 18.06.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire

2.6. Immeuble sis rue de Dinant, 3/5

Le Collège communal, en sa séance du 27.08.20, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 10.08.20);

2.7. Immeuble sis rue de la Colline, 21

Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 06.10.20);

2.8. Immeuble sis rue de Bruxelles, 35

Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € (2 x 2.500 €) au bénéfice de son propriétaire;

2.9. Immeuble sis rue du Centre, 91

Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.10. Immeuble sis rue des Raines, 34

Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;

2.11. Immeuble sis rue des Martyrs, 25

Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.12. Immeuble sis rue Grandjean, 12

Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.13. Immeuble sis rue des Alliés, 49

Le Collège communal, en sa séance du 15.10.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de ses propriétaires;

2.14. Immeuble sis rue Renier, 13

Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de ses propriétaires;

2.15. Immeuble sis Pont Saint Laurent, 5/7

Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.16. Immeuble sis rue Grandjean, 38

Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;

2.17. Immeuble sis Place du Marché, 43

Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.18. Immeuble sis rue des Minières, 58

Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;

2.19. Immeuble sis rue du Centre, 46

Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.20. Immeuble sis rue des Alliés, 24

Le Collège communal, en sa séance du 12.11.20, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 09.11.20);

2.21. Immeuble sis Pont Saint Laurent, 21/23

Le Collège communal, en sa séance du 19.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.22. Immeuble sis rue Laoureux, 13

Le Collège communal, en sa séance du 19.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;

2.23. Immeuble sis rue des Martyrs, 17

Le Collège communal, en sa séance du 26.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.24. Immeuble sis rue du Palais, 22

Le Collège communal, en sa séance du 26.11.20, fixait - à la demande de son propriétaire (et compte tenu que la crise du coronavirus a retardé la réalisation des chantiers repris dans le carnet de commande de l'entrepreneur) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.21;

2.25. Immeuble sis rue des Raines, 75

Le Collège communal, en sa séance du 26.11.20, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 19.11.20);

2.26. Immeuble sis rue du Centre, 77

Le Collège communal, en sa séance du 26.11.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;

2.27. Immeuble sis rue des Martyrs, 19

Le Collège communal, en sa séance du 03.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;

2.28. Immeuble sis rue du Palais, 60

Le Collège communal, en sa séance du 03.12.20, fixait - à la demande de son propriétaire (et compte tenu que la crise du coronavirus a retardé la réalisation des chantiers repris dans le carnet de commande de l'entrepreneur) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.21;

2.29. Immeuble sis rue de la Colline, 23

Le Collège communal, en sa séance du 03.12.20, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 20.11.20);

2.30. Immeuble sis rue Alphonse Voncken, 5

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.31. Immeuble sis rue des Minières, 62

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.32. Immeuble sis rue des Raines, 53

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.33. Immeuble sis rue Renier, 20

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire;

2.34. Immeuble sis rue du Palais, 122

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.35. Immeuble sis rue Grandjean, 24

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.20, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire.

SECTION 4 - DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 janvier 2020

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) - Adoption - Séance publique

L'asbl Liège Europe Métropole sollicite la reconnaissance officielle - par le Conseil communal- du Schéma Provincial de Développement Territorial.

Entamé en 2015, le Schéma Provincial de Développement Territorial constitue un cadre pour l'aménagement et le développement du territoire provincial.

A noter que ledit schéma n'a pas de reconnaissance au sein du Codt (Code du développement territorial) à la différence du schéma de développement du territoire (SDT), qui définit la stratégie territoriale pour la Wallonie ou du schéma de développement communal (SDC) en cours actuellement à Verviers. Il constitue donc un outil indicatif d'initiative provinciale.

C'est donc le contenu dudit schéma qui est soumis à l'adoption du Conseil communal

URBANISME - Champ des Oiseaux - Scheen Immo, S.P.R.L. (2019G0002-AF) - Création d'une nouvelle voirie, d'un cheminement piétons et modification d'une voirie existante - Approbation - Avis de la Section de M. BREUWER, Echevin - Séance publique

Le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2020, a décidé de retirer le point de l'ordre du jour.

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE l'aménagement DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (CCCATM) - Démission d'un membre suppléant issu de l'appel public et désignation de son remplaçant - Décision - Huis clos

Le Conseil communal en sa séance du 17 décembre 2018 a décidé de renouveler intégralement la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et de charger le Collège communal de lancer l'appel public aux candidats dans le mois de la décision de renouvellement de la commission conformément à l'article R.I.10-2 du CoDT.

Le Conseil communal en sa séance du 25 mars 2019 a désigné le président, le quart communal et les membres effectifs et suppléants de la nouvelle CCCATM et versé dans la réserve les candidatures recevables mais non retenues des membres, non Conseillers communaux, issus de l'appel public.

Le Conseil communal en sa séance du 27 mai 2019 a revu sa décision du 25 mars 2019 en désignant un membre suppléant en lieu et place d'une candidature jugée irrecevable et a maintenu les autres désignations jugées recevables par le Service Public de Wallonie Département du territoire et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 juillet 2019, le Ministre a approuvé le renouvellement de la commission communale et son règlement d'ordre intérieur.

Par courriel du 08 janvier 2020, un membre suppléant a informé le Collège communal de sa démission au sein de la CCCATM pour des raisons professionnelles.

Le Collège communal, en séance du 14 janvier 2020, a décidé de soumettre ce dossier au Conseil communal du 27 janvier 2020 pour décision.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2020, a pris acte de la démission du membre suppléant et a désigner un nouveau membre issu de la réserve et représentant les mêmes intérêts.

Par arrêté du 21 février 2020, le Ministre a approuvé le renouvellement partiel de la CCCATM suite à la démission.

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (CCCATM) - Modification du quart communal - Désignation - Huis clos

Le Conseil communal en sa séance du 17 décembre 2018 a décidé de renouveler intégralement la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et de charger le Collège communal de lancer l'appel public aux candidats dans le mois de la décision de renouvellement de la commission conformément à l'article R.I.10-2 du CoDT.

Le Conseil communal en sa séance du 25 mars 2019 a désigné le président, le quart communal et les membres effectifs et suppléants de la nouvelle CCCATM et versé dans la réserve les candidatures recevables mais non retenues des membres, non Conseillers communaux, issus de l'appel public.

Le Conseil communal en sa séance du 27 mai 2019 a revu sa décision du 25 mars 2019 en désignant un membre suppléant en lieu et place d'une candidature jugée irrecevable et a maintenu les autres désignations jugées recevables par le Service Public de Wallonie Département du territoire et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 juillet 2019, le Ministre a approuvé le renouvellement de la commission communale et son règlement d'ordre intérieur.

Un conseiller communal a démissionné de son groupe politique (Nouveau Verviers) en raison d'un changement de domicile (hors de la commune de Verviers). Il représente la Majorité du Conseil Communal au sein de la CCCATM et occupe le poste de membre effectif.

Le Collège communal en séance du 14 janvier 2020 a décidé de soumettre ce dossier au Conseil communal du 27 janvier 2020 pour décision.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2020, a désigné un membre effectif au sein de la CCCATM pour représenter la Majorité (Nouveau Verviers) du Conseil communal.

Par arrêté du 21 février 2020, le Ministre a approuvé le renouvellement partiel de la CCCATM suite à la démission.

Séance du 10 février 2020

URBANISME - Champ des Oiseaux - Scheen Immo, S.P.R.L. (2019G0002-AF) - Création d'une nouvelle voirie, d'un cheminement piétons et modification d'une voirie existante - Approbation - Avis de la Section de M. BREUWER, Echevin -Séance publique

Une demande de permis d'urbanisation a été introduite en date du 22 mai 2019, complétée en date du 20 juin 2019, par Scheen Immo S.P.R.L relative à l'urbanisation d'un bien en vue de la construction de maisons isolées, mitoyennes et semi-mitoyennes sur un bien sis Champ des Oiseaux à 4802 Heusy.

La demande de permis d'urbanisation implique la création d'une nouvelle voirie et d'un cheminement piétons. Une modification d'une voirie communale existante est également envisagée.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées en date du 09 juillet 2019, à savoir AIDE, SPW Mobilité infrastructures, DNF, Zone de Police, Zone de Secours-VHP, SPW Direction des Routes, SPW Cellule GISER et CCCATM.

Relativement au volet « voirie », les remarques peuvent être résumées comme suit :

Zone de Secours-VHP : énonce les caractéristiques à respecter concernant le dimensionnement de la nouvelle voirie et de la zone de rebroussement;

Zone de Police : énonce les principes à respecter en matière de gestion de la circulation, de normes de stationnement et de mobilité;

SPW Mobilité infrastructures :

- sur le cheminement « modes doux » le long de l'autoroute, prévoir une couche supérieure de roulement en empierrement compacté afin de rendre le cheminement accessible à la fois aux piétons et aux cyclistes et installer la signalisation adéquate à l'entrée et à la sortie (piétons et cycliste);
- au niveau de la petite zone de convivialité, prévoir un stationnement vélos par la pose de 3 arceaux en U renversé;
- au droit de la bande de servitude de passage pour égouttage entre la nouvelle voirie et le chemin des Béoilles, prévoir une servitude de passage public sous forme de sentier empierré pour piétons de 1,50m de large avec haies d'essences indigènes de part et d'autre;
- au niveau de la rue de l'Usine, le marquage de la bande cyclable suggérée (chevrons et logos vélos) sera réalisé dans les deux sens de circulation conformément aux recommandations du guide disponible sur le site RaVel et Véloroutes.

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « voirie » et « permis d'urbanisation », réalisée du 23 juillet au 16 septembre 2019 inclus.

Relativement au volet « voirie », les remarques peuvent être résumées comme suit :

Les voiries du quartier sont inadéquates pour recevoir le flux supplémentaire généré par le projet (étroitesse, mauvais état). Il faudra donc les réaménager (élargissement, trottoir, piste cyclable, casse vitesse, ...) ce qui sera coûteux pour la Ville;

Insécurité pour les piétons (absence d'accotements ou de trottoirs) et accroissement de la circulation dans le village (ex : avenue des Tilleuls, rue de l'Usine, route de la Ferme Modèle, champ des Oiseaux,...). Analyser la situation dans son ensemble et non au cas par cas;

Stationnement insuffisant en regard de la réalité qui est de 3,2 véhicules par maison;

Parking collectif insuffisant d'où encombrement du chemin des Béoilles et insécurité pour les usagers faibles;

Possibilité de rendre carrossable le chemin communal n°44 et ainsi éviter de construire la nouvelle voirie;

Absence de signalisation routière rue Champ des Oiseaux (portion entre le pont de l'autoroute et la rue Houckaye) signant les nombreux rétrécissements et la vitesse à respecter (90km/h); Cette vitesse est excessive;

Absence d'informations concernant le chemin piétons à créer le long de l'autoroute : type d'aménagement, sécurisation, entretien;

Instaurer la circulation locale dans le quartier. Cela a déjà été demandé à la Ville mais pas réaction.

La modification de voirie identifiée en rose sur le plan de délimitation engendre-t-elle une expropriation ?

Le Collège communal en séance du 14 janvier 2020 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 janvier 2020.

Le Collège communal en séance du 21 janvier 2020 a décidé de renvoyer le dossier " voirie" préalablement à la section pour avis puis de le soumettre au Conseil communal du 27 janvier 2020.

Le Conseil communal en sa séance du 27 janvier 2020 a décidé de

- marquer son accord sur la création d'une nouvelle voirie et d'un cheminement piétons d'une superficie de 4.025m² repris sous le lot A conformément au plan de mesurage dressé par le bureau de géomètre Scheen Lecoq en date du 17 mai 2019.

- marquer son accord de principe sur la modification de voirie - déclassement d'une partie du domaine public d'une superficie de 390m² repris sous le lot B - conformément au plan de mesurage dressé par le bureau de géomètre Scheen Lecoq en date du 17 mai 2019.

Le Collège communal, en sa séance du 01 octobre 2020, a délivré le permis d'urbanisation.

La décision du Conseil communal et la décision du Collège communal font l'objet actuellement de recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. Ces recours sont introduits par des tiers.

Séance du 25 mai 2020

URBANISME - Rue Calamine - Déclassement d'un excédent de voirie communale. (2019A0214-AF) - Approbation - Avis de la Section de M.BREUWER, Echevin - Séance publique

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite en date du 11 décembre 2019, complétée en date du 17 janvier 2020 par Monsieur Delrez Robin relative à la construction d'un garage sur un bien sis rue Calamine à 4800 Verviers, cadastré Division 2, Section F, n°947M.

La demande de permis d'urbanisme - qui consiste en la construction d'un garage avec 8 emplacements de stationnement - implique la suppression partielle d'une voirie communale et plus précisément le déclassement d'un excédent de voirie communale.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées en date du 05 février 2020, à savoir : Département Nature et Forêts, Zone de Secours-VHP, et Service Public de Wallonie-Cellule GISER. Relativement au volet « voirie », aucune remarque particulière n'a été formulée.

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « voirie » et « permis d'urbanisme », réalisée du 17 février 2020 au 11 mai 2020 inclus (suspension du 18 mars au 30 avril en raison de la pandémie Covid 19) conformément à l'article 24 du décret voirie et à l'article D.IV.41 du CoDT.

L'enquête publique, dans son ensemble, a donné lieu à 3 consultations et aucune lettre de réclamation.

Le Collège communal en séance du 14 mai 2020 a décidé de soumettre le dossier " voirie" au Conseil communal du 25 mai 2020 et de le renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin Breuwer pour avis.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2020, a décidé de marquer son accord sur le déclassement d'un excédent de voirie communale d'une superficie de 114m² repris sous liseré rouge conformément au plan de mesurage dressé par le géomètre-expert François Vandermeulen en date du 10 septembre 2019.
verser ledit excédent de voirie dans le domaine privé de la Ville de Verviers.

Le Collège communal, en sa séance du 09 juillet 2020, a délivré le permis d'urbanisme.

Séance du 21 septembre 2020

CoDT - Recherche et constatations des infractions en matière d'urbanisme - Désignation de deux agents communaux - Huis clos

Selon l'art D.VII.3.2° du Code du développement territorial (CoDT), les fonctionnaires et agents techniques ayant la qualité d'agents constatateurs au sens du CoDT, doivent être désignés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a déjà désigné plusieurs agents, comme agents constatateur pour rechercher et constater les infractions en matière d'urbanisme mais deux nouveaux agents sont entrés en fonction récemment au service technique de l'urbanisme et de l'Aménagement du territoire.

Dans le cadre de leurs missions, ils seront confrontés à des situations infractionnelles en matière d'urbanisme.

En conséquence, il importe qu'ils soient également habilités à constater les infractions urbanistiques et pour ce faire, ils doivent être désignés par le Conseil communal.

Le Conseil communal est donc invité à les désigner comme agent constatateur en matière d'urbanisme.

Séance du 19 octobre 2020

URBANISME - Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel - Enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales - Marché de services - Rapport de la phase 3, projet de Guide - Approbation - Séance publique

Considérant que le dispositif en vigueur était ancien et ne correspondait plus aux besoins actuels, le Conseil communal avait décidé de lancer un marché relatif à l'élaboration d'un Guide communal (anciennement règlement communal d'urbanisme) portant sur les enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales".

Celui-ci devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité ou de devantures commerciales de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

L'étude est en cours et le projet de révision du Guide Communal d'Urbanisme sur les enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales est finalisé.

Celui-ci est donc proposé au Conseil communal pour adoption provisoire, avant de le soumettre à la consultation des instances et à enquête publique.

Après cette étape, le Guide devra le cas échéant être amendé puis être soumis à l'adoption définitive du Conseil communal et ensuite à l'approbation du Gouvernement wallon.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Elaboration d'un schéma d'orientation local « Cœur de Ville » menant à l'abrogation des schémas d'orientation locaux, anciennement PCA 2 TER et 11 BIS"- Marché de services - Projet - Fixation des conditions de marché - Séance publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de Développement Communal (anciennement Schéma de Structure communal) et notamment les mesures qui consistent à définir les plans d'intention pour agir dans les quartiers anciens, de réinvestir le centre-ville et à assurer la mutation et la modernisation de celui-ci, il est proposé au Conseil communal de lancer un marché pour établir un schéma d'orientation local (SOL).

L'étude porterait sur un périmètre délimité par les éléments suivants : la Vesdre au Nord, le Pont des Récollets, La Place du Martyr, le Pont aux Lions, Crapaurue, la rue Ortmans, la rue des Alliés et la rue Renier.

Le SOL définira les objectifs de développement de la zone étudiée. Ces objectifs seront formalisés sur une carte d'orientation reprenant :

- le réseau viaire de la zone;
- l'implantation des principales infrastructures et réseaux techniques;
- les espaces publics et espaces verts;
- les affectations par zones à créer ou modifier y compris la densité pour chacune de ces zones;
- les équipements et fonctions urbains;
- la structure écologique à maintenir et à créer
- les lignes de force du paysage.

D'un point de vue territorial, ce SOL intégrera notamment les enjeux évoqués en les traduisant à travers le devenir des sites composant ce périmètre dont notamment le GrandBazar, le C&A, l'intérieur d'ilot entre les rues Crapaurue et Coronmeuse, les anciennes papeteries Leens, Helios, le site de l'ancien Belgacom, etc.

D'un point de vue administratif, ce SOL visera également à abroger deux SOL qui sont d'anciens PCA (2ter et 11bis), dont les affectations nécessitent d'être revues en regard des objectifs qui seront définis dans le cadre de l'étude, à savoir les SOL 2 TER et 11 BIS.

Le marché relatif à cette étude sera passé par procédure négociée sans publication préalable et il aurait une durée de 150 jours calendrier.

Il est donc proposé au Conseil communal :

- D'initier la réalisation d'un schéma d'orientation locale « Cœur de Ville » et d'initier la procédure d'abrogation des schémas d'orientation locaux, anciennement PCA 2 TER et 11 BIS.
- D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- D'arrêter le périmètre de l'étude.

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Désignation de trois conseillers en aménagement du territoire et urbanisme - Huis clos

La Ville de Verviers perçoit des subsides pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, selon les dispositions prévues au CoDT (Code du développement territorial).

Lors de sa séance du 07 mai 2018, le Conseil communal désignait deux agents en qualité de conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, à partir du 1er mai 2018.

Toutefois, un de ces agents ne travaille plus à la VILLE DE VERVIERS depuis le 16/02/2020 et deux nouveaux agents sont entrés en fonction à temps-plein, en qualité d'attaché spécifique urbaniste, affecté au service technique de l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire en date du 08 juin 2020.

Le Responsable du service technique de l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire propose de procéder à la désignation de ceux-ci en qualité de conseiller en aménagement du territoire et urbanisme.

Il est également proposé de désigner la Directrice du Département technique pour la période vacante entre le 16/02/2020 et le 08/06/2020 pour éviter la perte des subsides.

Cette désignation relève de la compétence du Conseil communal et leur permettrait aussi de participer à diverses formations en la matière.

Le Conseil communal est donc invité à les désigner nouvellement en qualité de conseiller en aménagement du territoire et urbanisme.

LOTISSEMENT WALLONIE, S.A. (2019A0070-AF) - Protection de la biodiversité verviétoise - Rue des Champs - Point inscrit à la demande de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B. - Séance publique

En date du 14 octobre 2020, un Conseiller communal, Chef de Groupe P.T.B., a demandé l'ajout du point à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil communal, en sa séance du 19 octobre 2020, a

- approuvé, à l'unanimité, le premier amendement déposé par le groupe politique P.T.B.;
- rejeté, par 30 voix contre et 6 pour (ECOLO/P.T.B.), l'amendement du groupe politique ECOLO relatif à la proposition du groupe politique P.T.B.;
- rejeté, vote nominal, par 34 voix contre 2 (P.P.), le texte initial du groupe politique P.T.B. amendé par le groupe politique P.T.B.

Séance du 30 novembre 2020

URBANISME - COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (CCCATM) - Modification du quart communal - Désignation - Huis clos

Le Conseil communal du 25 mars 2019 a désigné le président, le quart communal et les membres effectifs et suppléants de la nouvelle CCCATM et de verser dans la réserve les candidatures recevables mais non retenues des membres, non Conseillers communaux, issus de l'appel public.

Le Conseil communal du 27 mai 2019 a revu sa décision du 25 mars 2019 en désignant un membre suppléant en lieu et place d'une candidature jugée irrecevable et de maintenir les autres désignations jugées recevables par le Service Public de Wallonie Département du territoire et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 juillet 2019, le Ministre a approuvé le renouvellement de la CCCATM et son règlement d'ordre intérieur.

Par arrêté du 21 février 2020, le Ministre a approuvé le renouvellement partiel de la CCCATM suite à diverses démissions.

Par courriel du 26 septembre 2020, un Conseiller communal a présenté sa démission de la CCCATM. Il occupe le poste de membre effectif.

Par courriel du 06 octobre 2020, une Conseillère communale a présenté sa démission de la CCCATM. Elle occupe le poste de membre suppléant.

Les deux démissionnaires font partie du groupe politique CDH. Ils représentent actuellement la Minorité du Conseil Communal au sein de la CCCATM.

Le Collège communal en séance du 12 novembre 2020 a décidé de soumettre ce dossier au Conseil communal du 30 novembre 2020.

Le Conseil communal, en sa séance du 30 novembre 2020, a pris acte des démissions et a désigné deux nouveaux conseillers communaux - du groupe politique CDH - pour siéger en tant que membre effectif et membre suppléant au sein de la CCCATM et ce, pour représenter la Minorité du Conseil communal.

Par arrêté du 02 février 2021, le Ministre a approuvé le renouvellement partiel de la CCCATM suite aux diverses démissions.

URBANISME - Route de la Ferme Modèle - Indivision LAHONDE-DELCOUR (2015G0003-AF) - Création d'une nouvelle voirie, de chemins piétons et d'un espace public (parc) et élargissement de voirie - Avis de la section M. Breuwer, Echevin, - Approbation - Séance publique

Une demande de permis d'urbanisation avec étude d'incidences a été introduite en date du 06 août 2015, complétée successivement en date du 19 février 2018 et 27 mars 2018, par l'indivision LAHONDE-DELCOUR, rue Estève-Bas 53 à 83140 Six Fours (France) relative à l'urbanisation d'un bien en vue de la construction de maisons d'habitation et de résidences à appartements sur un bien sis route de la Ferme Modèle à 4800 Polleur, parcelles cadastrées 6ème division, section A, n°24K2, 25A.

La demande de permis d'urbanisation implique la création d'une nouvelle voirie, de chemins piétons et d'un espace public (parc) et l'élargissement d'une voirie communale.

La demande a fait l'objet d'un accusé de réception complet en date du 20 avril 2018.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées en date du 20 avril 2018, à savoir : AIDE, Zone de Secours, DNF, Zone de Police, CCCATM et CESW Pôle environnement.

Relativement au volet « voirie », les remarques peuvent être résumées comme suit :

Zone de secours :

- la voirie à aménager doit rencontrer les caractéristiques suivantes : largeur libre de 4m, rayon de braquage, aire de rebroussement
- rendre accessible le lot 26
- absence de borne incendie à moins de 10m des lots 4-5-6

Zone de Police :

énonce les principes à rencontrer en termes de gestion de la circulation, normes de stationnement, mobilité et sécurité.

CCCATM :

considérer le cheminement piéton à l'échelle du quartier voire raccordé aux circuits existants

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « voirie » et « permis d'urbanisation », réalisée du 14 mai au 14 juin 2018. Elle a donné lieu à 33 consultations et 50 lettres de réclamations.

Relativement au volet « voirie », les remarques peuvent être résumées comme suit :

- Un élargissement de la voirie est indiqué, or la voirie conserve son gabarit de +-5,50m;
- Eviter de réduire l'accotement présent du côté Est de la route;
- Quels sont les aménagements envisagés pour favoriser la mobilité douce dans le quartier ?
- Sécuriser la Route de la Ferme Modèle - y compris les carrefours Transvaal et Bouquette - vu sa dangerosité actuelle (absence de trottoir, absence de marquage au sol, vitesse autorisée 70km/h) et l'afflux supplémentaire de circulation généré par les projets en cours (ex : Téléphone, Filanneux, Ferme Modèle, ...) :
- une vitesse limitée à 50km/h (à usage local et plus de transit);
- un rétrécissement de la voirie;
- la pose de chicanes/parking;
- la pose de casses-vitesse éclairés;
- l'installation d'un trottoir pavé sur les deux côtés de la route jusqu'au carrefour avec la Bouquette.
- Saturation du carrefour Bouquette aux heures de pointe, donc prévoir des aménagements pour réguler le flux supplémentaire (ex : rond-point, feux de signalisation, ..);

L'Avenue de la Libération est en cul-de-sac, il serait compliqué de s'insérer dans le flux du trafic sur la Bouquette;

Prévoir un éclairage public au niveau du passage piétons en face de la clinique vétérinaire (site dangereux) et au niveau du carrefour avec la rue Georges Albert;

Une étude de mobilité a-t-elle été réalisée compte tenu des projets immobiliers en cours ?

L'étude d'incidences recommande de ne pas autoriser le stationnement le long de la voirie, or le projet prévoit plusieurs places de parking;

Le stationnement sur site privé sera-t-il suffisant car la voirie n'offrira pas de nombreux emplacements ?

Interdire l'accès au piétonnier passant rue de la Libération par les motos et vélos;

Sensibiliser le SPW concernant la sécurisation des zones piétonnes sur le haut de la Bouquette et notamment en sortie de la rue de la Libération.

En date du 25 juin 2018, une réunion de concertation a été organisée en présence du demandeur/de ses représentants, des représentants des riverains et du service urbanisme.

En date du 04 novembre 2019, l'auteur de projet a déposé des plans modifiés.

Les modifications apportées sont résumées comme suit :

les gabarits pour les immeubles à appartements (lots 9 et 10) ont été réduits;

la noue présente devant les mares situées sur les lots 9 et 10 a été supprimée afin de préserver celles-ci. Les eaux de pluie seront canalisées;

la gestion des eaux du projet sera conforme aux attentes de l'AIDE;
l'aire de rebroussement au niveau des lots 25 et 26 a été agrandie de même que le rayon de braquage entre la nouvelle voirie et la route de la Ferme Modèle;
l'intégration de certaines exigences de la CCCATM et du DNF;

A noter que ces plans modifiés n'ont pas été soumis à nouveau à enquête publique car les modifications apportées n'ont pas d'impact sur les affections, la densité, les implantations et sur le tracé de la voirie. Les modifications ont pour objectif de répondre partiellement aux remarques formulées par les instances et par les réclamants. Les remarques ne trouvant pas de réponse dans les plans modifiés sont contremotivés dans le dispositif.

Par contre, les plans modifiés ont été envoyés en date du 29 juin 2020 à l'AIDE et la Zone de Secours puisque ces deux instances avaient remis un avis défavorable ainsi qu'au SPW Routes (non consulté préalablement). Ces trois instances ont toutes formulé un avis positif.

Le Collège communal en séance du 19 novembre 2020 a décidé de renvoyer le dossier " voirie" préalablement à la section pour avis puis de le soumettre au Conseil communal du 30 novembre 2020.

Le Conseil communal, en sa séance du 30 novembre 2020, a marqué son accord sur la création d'une nouvelle voirie conformément au plan de mesurage dressé par l'auteur de projet, Damien Franzen, en date du 31 janvier 2018 et mis à jour le 25 octobre 2019.

La décision du Conseil communal a fait l'objet d'un recours auprès du Gouvernement. Ce recours a été introduit par des tiers.

Le Ministre a annulé la décision du Conseil communal par arrêté du 26 mars 2021.

URBANISME - Révision du Guide communal d'urbanisme partiel sur les Enseignes et dispositifs de publicité et d'affichages, pour l'ensemble du territoire communal verviétois, partie du Guide communal d'urbanisme - Initiation de la procédure et désignation de l'auteur de projet - Soumettre au Conseil communal.

Considérant que le dispositif en vigueur était ancien et ne correspondait plus aux besoins actuels, le Conseil communal avait décidé de lancer un marché relatif à l'élaboration d'un Guide communal (anciennement règlement communal d'urbanisme) portant sur les enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales".

Celui-ci devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité ou de devantures commerciales de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

L'étude est en cours, l'élaboration du projet de révision du Guide Communal d'Urbanisme sur les enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales est bien avancée.

En raison du changement de législation (application du CoDT), le dossier nécessite une nouvelle décision du Conseil communal confirmant sa volonté de réviser le Guide communal d'urbanisme partiel sur les enseignes et dispositifs de publicité et d'affichages ainsi que la désignation de l'auteur de projet qui en est chargé.

Séance du 21 décembre 2020

URBANISME - Révision du Guide communal d'urbanisme partiel sur les Enseignes et dispositifs de publicité et d'affichages, pour l'ensemble du territoire communal verviétois, partie du Guide communal d'urbanisme - Projet de Guide communal - Approbation - Séance publique

Révision du Guide communal d'urbanisme partiel sur les Enseignes et dispositifs de publicité et d'affichages, pour l'ensemble du territoire communal verviétois, partie du Guide communal d'urbanisme - Projet de Guide communal - Approbation - Soumettre au Conseil communal.

Considérant que le dispositif en vigueur était ancien et ne correspondait plus aux besoins actuels, le Conseil communal avait décidé de lancer un marché relatif à l'élaboration d'un Guide communal (anciennement règlement communal d'urbanisme) portant sur les enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales".

Celui-ci devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité ou de devantures commerciales de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

L'étude est en cours, l'élaboration du projet de révision du Guide Communal d'Urbanisme sur les enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales est bien avancée.

Cependant, en raison du changement de législation (du CWATUP vers le CoDT), lors de sa séance du 30 novembre 2020, le Conseil communal a donc décidé de confirmer sa volonté d'initier la procédure, de procéder à la révision du Guide communal d'urbanisme partiel sur les enseignes et les dispositifs de publicités et d'affichage pour tout le territoire communal verviétois, partie du Guide communal d'urbanisme et de désigner le Bureau de recherche en Aménagement du Territoire (B.R.A.T.) rue Dautzenberg, 43 à 1050 BRUXELLES pour cette réalisation.

Pour ce même motif, une nouvelle adoption du projet de révision du Guide communal d'urbanisme par le Conseil communal est nécessaire ainsi que l'organisation d'une nouvelle enquête publique et la consultation des instances.

SECTION 5 - RENOVATION URBAINE - QUARTIERS D'INITIATIVE (QI)

A. QI 1 Mangombroux - Abattoir

Volet physique et environnemental

Pour rappel, l'opération de rénovation urbaine du quartier d'initiatives de Mangombroux-Abattoir a officiellement été abrogée le 01/09/2019. Aucune démarche n'a donc été entreprise à ce niveau en 2020 dans le cadre de la rénovation urbaine.

B. QI 2 Ensival

Volet physique et environnemental

Pour rappel, l'opération de rénovation urbaine du quartier d'initiatives d'Ensival a officiellement été abrogée le 01/09/2019. Aucune démarche n'a donc été entreprise à ce niveau en 2020 dans le cadre de la rénovation urbaine.

C. Périmètre escompté de rénovation urbaine : quartier de Prés-Javais

Lors du Conseil communal du 27/01/2020, M. Guillaume VOISIN, Conseiller communal et membre de la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) de Prés-Javais, démissionne de ses fonctions.

Le 20/03/2020, et suite à une première demande officielle en date du 19/11/2019, la Ville de Verviers sollicite à nouveau Monsieur le Ministre DERMAGNE sur le suivi de sa demande de reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais.

Le 16/04/2020, la Ville de Verviers adresse un courriel à l'agent traitant de la DGO4 lui demandant de l'informer de l'état d'avancement de la demande de reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais.

Le 25/05/2020, le Conseil communal désigne Mme Christine MAGIS, Conseillère communale, en tant que représentante de la Ville à la CCRU du quartier de Prés-Javais, en remplacement de M. Guillaume VOISIN, démissionnaire.

Le 03/07/2020, la Ville de Verviers envoie au SPW (DGO4) la délibération y afférente.

Le 15/06/2020, la Ville de Verviers adresse à l'agent traitant de la DGO4 un courriel de relance sur la reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais.

Le 19/06/2020, le SPW-DGO4 (l'agent traitant) répond par courriel à la Ville en lui indiquant que le temps lui manque et que d'autres dossiers prioritaires en termes d'échéances doivent d'abord être traités avant la rénovation urbaine de Verviers (notamment les programmes européens que sont SOWAFINAL 2, les fonds FEDER, la Politique des Grandes Villes, ...). Il lui précise de plus que d'autres communes ont rentré des demandes de reconnaissance d'un périmètre de rénovation urbaine depuis 2016 qui n'ont pas encore pu être traitées, et qui restent donc prioritaires par rapport à Verviers. L'agent indique à la Ville revenir vers elle dans les meilleurs délais.

Le 21/09/2020, le Conseil communal acte les exclusions de leur groupe politique de Mme Laurie MARÉCHAL, Conseillère communale et représentante de la Ville à la CCRU de Prés-Javais, et M. Alexandre LOFFET, Conseiller communal et Président de la CCRU de Prés-Javais.

Le 22/09/2020, la Ville de Verviers adresse à l'agent traitant de la DGO4 un nouveau courriel de relance sur la demande de reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais.

Le 30/11/2020, le Conseil communal désigne M. Mahmut CELIK, Conseiller communal, et M. Freddy BREUWER, Échevin, respectivement représentant de la Ville et Président de la CCRU du quartier de Prés-Javais, et ce en remplacement des deux membres exclus de leur groupe politique.

Le 22/12/2020, la Ville de Verviers envoie au SPW (DGO4) la délibération concernant ces nouvelles désignations. Le courrier sollicite également, à nouveau, des renseignements sur l'état d'avancement de la demande de reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine et du dossier du quartier de Prés-Javais, sollicitée depuis de nombreux mois auprès du Ministre compétent.

Le 28/12/2020, le Conseil de l'Action sociale du CPAS de Verviers désigne Monsieur Cyril PLOEMMEN en lieu et place de Monsieur Gilbert LARBUISSON pour représenter le CPAS de Verviers au sein de la CCRU du quartier de Prés-Javais.

D. Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU)

Pour rappel, la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) spécifique à l'opération souhaitée sur le quartier de Prés-Javais a été constituée par le Conseil communal du 24/09/2018 et modifiée entre autres par :

- le Conseil communal du 28/01/2019 (suite aux élections communales du 14/10/2018);
- le Conseil communal du 16/12/2019 (suite à la démission de l'Échevin ayant en charge la rénovation urbaine);
- le Conseil communal du 25/05/2020 (suite à la démission d'un membre représentant la Ville à la CCRU);
- le Conseil communal du 30/11/2020 (suite à une réorganisation des compétences du Collège communal et à la nécessité de désigner le nouveau Président de la CCRU).

Le 30/11/2020, le Conseil communal désigne donc, notamment, Monsieur Freddy BREUWER, Échevin, déjà représentant de la Ville à la CCRU du quartier de Prés-Javais, en tant que Président de cette Commission car ayant la rénovation urbaine dans ses attributions.

Pour ce qui est des réunions de la CCRU, et étant entendu qu'elle est convoquée pour autant que des points puissent être inscrits à l'ordre du jour, aucune ne s'est tenue en 2020. En effet, les services de la Ville de Verviers sont toujours en attente de la reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais de la part du Ministre compétent, et aucune évolution dans le dossier n'a été constatée depuis juillet 2019.

E. Fonds de réserve « rénovation urbaine » (RURB)

Dans l'optique de la réaffectation des produits obtenus au départ des projets subsidiés en rénovation urbaine, un fonds de réserve « RURB » a été constitué et alimenté depuis 2010. Une allocation de dépense a également été créée.

Pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir, le fonds est alimenté par la location de l'immeuble sis rue Courte du Pont 8 (C-Ex 2001).

Pour le QI 2 Ensival, le fonds est alimenté par les locations des salles de l'ancien Hôtel de Ville rénové (C-Ex 2001) ainsi que les loyers de l'appartement loué rue H. Davignon 5 (C-Ex 2003).

Cependant, le SPW a indiqué à la Ville qu'il n'était pas obligatoire de rembourser ou réaffecter les sommes de ces loyers et locations spécifiquement dans des projets de rénovation urbaine. Ces sommes peuvent être utilisées à d'autres fins. Dès lors, il n'apparaît désormais plus nécessaire d'alimenter le fonds de réserve avec ces sommes spécifiques.

De même, le SPW a confirmé que les recettes des ventes de biens communaux acquis à l'époque avec des subsides en rénovation urbaine ne doivent plus non plus être versées au fonds de réserve, pour autant que l'acquisition ou les travaux d'aménagement (réception provisoire) datent de plus de 15 ans. C'est désormais le cas pour l'ensemble des immeubles déjà vendus ou appartenant encore à la Ville dans ce cadre.

SECTION 6 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE PRIVE

1. Revitalisations urbaines

Revitalisation urbaine Heusy

Le Bureau Baumans-Deffet a fait parvenir à la Ville sa note d'honoraires d'un montant de 10.841,60 € T.V.A.C. correspondant au dernier supplément d'honoraires relatif au contrôle de l'exécution du chantier de revitalisation urbaine de la rue de Heusy (2ème partie - achèvement de la rue du Tribunal). Le Collège communal a marqué son accord, lors de sa séance du 28 janvier 2020, sur le paiement de cette note d'honoraires.

Dans le cadre de la demande de réintroduction du permis d'urbanisme relatif à la régularisation du revêtement des deux plateaux surélevés (tarmac à la place de pavés de rue), le Bureau Baumans-Deffet avait remis prix à la Ville pour ce travail, à savoir 7.486,88 € T.V.A.C. Le Collège communal avait sollicité un geste commercial de la part de l'Auteur de projet. En lieu et place des 7.486,88 € T.V.A.C. initialement proposés et suite à différents contacts avec la DGO4, le Bureau a proposé d'effectuer finalement ce travail pour la somme de 2.904 € T.V.A.C. Lors de sa séance du 27 août 2020 et sur base de l'article 38/1 de l'Arrêté royal du 14 janvier 2013-RGE, le Collège communal a attribué le marché pour le montant revu précité et commandé la mission auprès du Bureau Baumans-Deffet.

Revitalisation urbaine Spintay

Néant

SECTION 7 - GESTION IMMOBILIERE LOCATIVE

Compétence reprise par M. BREUWER le 09/10/2020

1. Inventaire des biens appartenant à la Ville de Verviers

Le service a travaillé assidûment sur l'inventaire des biens.

Ainsi, nous avons répertorié 130 baux actifs de toute nature.

Ces baux sont à jour cependant nombreux sont arrivés à échéance et nous travaillons sur leur renouvellement en tenant compte de la législation qui s'impose à nous dans le cadre des reconductions tacites.

2. Perception des loyers - suivi

Un suivi du bon paiement de ces derniers a été initié.

Tous les derniers jours du mois, un tableau croisé qui a été élaboré avec le service « Recette » est examiné afin d'épingler les locataires qui seraient en défaut de paiement.

→ Dans le cadre du recouvrement des loyers, neuf dossiers contentieux ont été composés lesquels sont gérés par notre Conseil, Maître PETIT.

3. Remboursement du précompte immobilier auprès des locataires de logements - avantage fiscal

A chaque demande émanant des citoyens dûment concernés par cette exonération, un agent du service se charge de ce remboursement en rédigeant un mandat ad hoc.

4. Refacturation du précompte immobilier dans le cadre des baux commerciaux

Après examen des baux concernés, lorsque ceux-ci le prévoient, une refacturation est effectuée.

5. Rédaction des différents baux

6. Détail des dossiers passés en Conseil communal lors l'année civile 2020

GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMERCIAUX

- **Immeuble sis rue Hombiet 7/9** - Convention de mise à disposition des locaux à l'A.S.B.L "La Page" et octroi d'un subside - Renouvellement

→ Accord sur la prorogation de la convention existante de mise à disposition des locaux au profit de l'A.S.B.L. LA PAGE dans l'immeuble sis rue Hombiet 7/9 à Verviers pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'aide à l'A.S.B.L. LA PAGE consiste en une mise à disposition desdits locaux et d'intervention dans les frais d'énergies sont estimés à un montant mensuel de 990 € soit un montant annuel de 11.880 €

- **TERRAINS DE SPORTS - Terrain sis rue du Panorama** - Projet de convention en faveur de l'A.S.B.L. "F.C. Entente Stembertoise"

En sa séance du 29 juin 2020, le conseil communal a dû se prononcer sur la reconduction, aux mêmes conditions, du bail à long terme portant sur un terrain communal et sur les installations existantes (buvette, vestiaires, local de rangement) au bénéfice du Football club Entente Stembertoise sis rue du Panorama à 4801 Verviers (mieux référencé dans l'extrait de cadastre joint au dossier).

- **Crapaurue 160, 1^{er} étage** - Prolongation du bail

Par décision du 20 août dernier, le Collège communal a marqué accord sur la prolongation du bail concernant la location du bien sis en Crapaurue 160, 1^{er} étage à Verviers.

Le bail a été renouvelé aux mêmes conditions que le bail initial et couvre une période totale de 3 ans. Celui-ci a débuté le 9 septembre 2019 et se termine le 8 septembre 2022.

- **Place Verte et place du Martyr** - Candidature suite à la publicité - S.P.R.L. RESEARCH & DEVELOPMENT (27/01/20) - projet de bail commercial courte durée.

La Ville de Verviers a été sollicitée, par le biais de son Echevin du Développement Territorial, par la S.P.R.L. Research & Development concernant un projet d'occupation d'une surface commerciale inoccupée faisant partie du parc immobilier communal soit utilisée durant les douze prochains mois.

En séance du 29 novembre 2020, le Collège communal a émis un accord de principe sur la location de ce bâtiment, location à court terme, à destination commerciale et a souhaité procéder sans délai à une publicité sur les biens et sur le site internet de la Ville.

Ainsi que de réaliser une visite du bien pour en déterminer l'état au niveau des normes S.R.I. et autres.

La publicité a été réalisée, il en ressort que seule la S.P.R.L. Research & Development a posé sa candidature pour cette location.

- **Immeuble sis rue de la Montagne 83** - Convention de mise à disposition des locaux à la Maison des jeunes de Hodimont - Renouvellement de la convention et octroi d'un subside

Depuis 1996, la Maison des Jeunes de Hodimont occupe l'immeuble sis rue de la Montagne 83 à Verviers. Cette A.S.B.L. joue notamment un rôle dans la reconstruction du lien social, l'éducation non formelle particulièrement chez les jeunes victimes d'exclusion. Elle est également active dans de nombreux projets "citoyens".

Le 5 septembre 2011, le Conseil communal a renouvelé la convention de mise à disposition des locaux pour une période de 9 ans. De manière à pérenniser les activités de cette A.S.B.L., il y a lieu de renouveler cette convention qui venait à échéance le 30 septembre dernier.

Dès lors, il y avait lieu d'approuver la prorogation de la convention pour une période de 9 ans, aux mêmes conditions établies par la convention approuvée par le Conseil communal du 5 septembre 2011, et ce, afin de permettre à la Maison des Jeunes de Hodimont de justifier valablement à son pouvoir subsidiant son occupation des lieux.

- **Ateliers communaux sis rue Henri Leclercq** - Projet de bail.

Depuis le deuxième trimestre 2018, les Ateliers communaux de la Ville de Verviers occupent un bâtiment construit à Stembert, rue Henri Leclercq dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, la SPI et Ecetia.

Lors du chantier dudit bâtiment, la Ville a été confrontée à la découverte des terres polluées, lesquelles ont dû être évacuées.

Les parties ont finalement trouvé un accord satisfaisant pour chacune d'entre elles.

Nous sommes donc en mesure à l'heure actuelle de régulariser l'occupation du bâtiment et de signer le bail, qui n'appelle aucune remarque particulière et doit être approuvé en l'état. Il est bon également de préciser que la Ville paye les loyers pour l'occupation du bâtiment par les Services techniques.

- **Crapaurue 160, 3^{ème} étage** - Prolongation du bail.

Par décision du 26 novembre dernier, le Collège communal a marqué son accord sur la prolongation du bail concernant la location du bien sis en Crapaurue 160, 3^{ème} étage à Verviers.

Le bail a été renouvelé aux mêmes conditions que le bail initial et couvre une période totale de 3 ans. Celui-ci a débuté le 1^{er} décembre 2019 et se termine le 31 novembre 2022.

- **Pizzeria du Grand-Bazar** - Mesures de soutien post Covid et Travaux
Comme suite aux diverses demandes émanant de plusieurs commerçants, M. l'Echevin, F Breuwer, en charge de la Gestion Locative des Biens Communaux, a rencontré la gérante de la Pizzeria du Grand Bazar S.P.R.L. dans les locaux de l'Administration communale.
L'objectif d'apporter à nos locataires, petits indépendants, un soutien en vue de traverser les tumultes financiers conséquents de la crise économique d'ampleur (que certains économistes qualifient de plus grave que celle de 2008) qu'ils doivent affronter en raison de la pandémie et des mesures gouvernementales leur imposées.
L'examen des comptes de la S.P.R.L. PIZZERIA DU GRAND BAZAR indiquait qu'au 31 décembre 2020, cette société avait perdu près de 100.000 € de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, ce que nous ne pouvions que déplorer.
Par conséquent, afin d'une part, de pérenniser impérativement ce commerce mais, d'autre part, de ne pas minorer de manière abusive le montant du loyer, il a été proposé de fixer un loyer annuel de référence calculé sur base d'une moyenne effectuée sur le chiffre d'affaires des cinq derniers exercices comptables, soit sur le montant de 257.581,30 € et de fixer le montant du loyer à 10% du chiffre d'affaires.

En outre, nous avons proposé que cette mesure, afin qu'elle trouve tout son sens à moyen terme, soit balisée en fonction des variations à la hausse espérée du chiffre d'affaires de la S.P.R.L., en ce sens qu'au-delà du montant de 300.000 € le loyer sera fixé à hauteur de 9% et qu'au-delà de 400.000 €, ce dernier sera de l'ordre de 8%.

Nous considérons par ailleurs que le montant des loyers pour les prochaines années et ce, dès 2022, sera calculé sur le chiffre d'affaires de l'année précédente arrêté au 31/12 lequel ne pourra cependant être inférieur à 20.000 €.

CELLULE STRATEGIQUE

Accueil personnes confinées Covid-19 - Violences conjugales - Prolongation de bail - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux.

La Ville de Verviers, consciente de la souffrance des victimes de violences conjugales durant la période de confinement mais également confrontée aux difficultés rencontrées par les centres d'accueil, a mobilisé une dizaine de logements d'accueil d'urgence pour les victimes verviétoises. Le prix de location de ces dix logements était de 3.650 €/mois (charges comprises).

Ce dispositif d'urgence a permis d'accueillir des victimes de violences conjugales qui sortaient d'hospitalisation ainsi que des jeunes femmes ne pouvant être testées Covid19 et dès lors ne pouvant de ce fait prendre le risque à l'époque de rejoindre le centre d'hébergement habituels afin d'être mise en « quarantaine ».

Les lieux d'hébergement ont été tenus secrets pour des raisons évidentes de discrétion par rapport aux auteurs des violences.

Le Collège communal, en séance du 30 avril 2020, a renouvelé le bail d'une durée d'un mois qu'il a conclu le 1er avril couvrant ainsi une période de mise à disposition de logements d'urgence de deux mois (c-à-d du 1er avril 2020 au 31 mai 2020) (sans reconduction tacite).

Le Conseil s'est prononcé durant trois mois consécutifs pour répondre à ces besoins humanitaires.

7. Mise en place de mesure en vue de s'intégrer dans une politique de développement durable

Afin de pérenniser impérativement les commerces sans minorer de manière abusive le montant des loyers, il a été proposé de refixer les loyers annuels calculés sur base d'une moyenne effectuée des chiffres d'affaires d'exercices comptables précédents et ainsi de fixer le montant du loyer à 10% du chiffre d'affaires et ce en année N.

Nous optons par ailleurs pour un montant des loyers pour les prochaines années (N+1, N+2, ...) qui sera ensuite calculé sur le chiffre d'affaires de l'année précédente arrêté au 31/12.

Un seuil minimum de montant de loyer à percevoir est également imposé.

TITRE VIII

ATTRIBUTIONS DE MME LA SIXIEME ECHEVINE, S. BELLY

SECTION 1 - INSTRUCTION PUBLIQUE - AFFAIRES GENERALES

Par souci d'unité, c'est l'année scolaire 2019-2020 qui est relatée dans le présent rapport administratif.

- L'Enseignement communal compte 14 implantations dont 12 d'enseignement fondamental ordinaire, 1 d'enseignement maternel ordinaire et 1 d'enseignement primaire spécialisé pour 11 directeurs(trices) d'école. 8 de ces implantations bénéficient d'un encadrement différencié. Un directeur d'école a bénéficié d'un congé pour mission.
- Deux gardiennats ont été ouverts pendant les « petits » congés scolaires.
- L'inspection médicale des élèves des écoles primaires et maternelles a été confiée au Service de Promotion de la Santé à l'école de la Province de Liège.
- Le service de l'Instruction publique a présenté 263 dossiers de remplacement tous confiés à des enseignants temporaires.

SECTION 2 - ENSEIGNEMENT MATERNEL

1.- Organisation

L'organisation de l'enseignement maternel est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

A.- Ouverture de classes en cours d'année scolaire 2019-2020

a.- Au 26 novembre 2019

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école d'Ensival,
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Hodimont,
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école Carl-Grün,

b.- Au 20 janvier 2020 :

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Lambermont,
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école du Nord,
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école Pierre-Rapsat,
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école du Centre,

c.- Au 16 mars 2020 :

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école des Hougnés,

B.- Nombre d'élèves :

- ★ au 30 septembre 2015 : 849
- ★ au 30 septembre 2016 : 794
- ★ au 30 septembre 2017 : 768
- ★ au 30 septembre 2018 : 732
- ★ au 30 septembre 2019 : 722

2.- Personnel :

A.- Traitements :

Tous les emplois sont subventionnés.

B.- Nominations au 1^{er} avril 2020 :

NEANT.

C.- Congés :

- Interruption partielle de carrière pour 7/36 : 1 agent.
- Congé pour exercer d'autres fonctions : 1 agent.
- Congé pour motif impérieux familial pour 13/26 : 1 agent.
- Disponibilité pour convenance personnelle : 1 agent.
- Congé pour prestations réduites pour raison sociale et familiales : 1 agent
- Congé pour prestations réduites pour raison de convenance personnelle : 2 agents
- Interruption de carrière dans le cadre du congé parental : 1 agent

D.- Engagements d'agents pour la promotion de l'emploi :

- a. 3 puéricultrices à quatre-cinquièmes temps (26,60 heures) : sur les 11 emplois de puéricultrice.

E.- Encadrement différencié :

6/26^{èmes} pour l'école de la place Geron ont été accordés.
Ces périodes ont été confiées à un agent temporaire.

F.- Engagements d'agents APE (anciennement PTP) (4/5^e temps).

- 4 assistantes aux institutrices maternelles se sont vues confier des emplois à 4/5^e obtenus pour les écoles du Nord, Carl Grun, de l'Est et de Petit-Rechain.

G.- Démissions :

1 agent

SECTION 3 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.- Organisation :

L'organisation de l'enseignement primaire est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.
La population scolaire inscrite au 15 janvier qui précède détermine un capital périodes pour chaque école.
Les emplois sont calculés d'après ce capital périodes.

Nombre d'élèves :

- ★ 30 septembre 2015 : 1646
- ★ 30 septembre 2016 : 1609
- ★ 30 septembre 2017 : 1645
- ★ 30 septembre 2018 : 1615
- ★ 30 septembre 2019 : 1586

2.- Personnel :

A.- Traitements :

Tous sont subventionnés.

Maîtres spéciaux :

- ★ 202 périodes d'éducation physique,
- ★ 178 périodes d'adaptation et d'adaptation à la langue de l'enseignement,
- ★ 18 périodes de religion protestante,
- ★ 62 périodes de religion islamique,
- ★ 44 périodes de religion catholique,
- ★ 40 périodes de morale,
- ★ 4 périodes de religion orthodoxe,
- ★ 58 périodes de seconde langue,
- ★ 103 périodes de philosophie et citoyenneté.

B.- Nominations au 1er avril 2020 :

5 agents en CPC pour les maîtres spéciaux.
7 agents primaire à temps plein.

C.- Congés.

- Interruption de carrière : 4 agents.
- Disponibilité pour convenance personnelle : 2 agents.
- Interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental : 8 agents.
- Congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles : 3 agents.
- congé pour accouchement de l'épouse de l'agent : 1 agent
- Congé pour exercer d'autres fonctions : 1 agent
- Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans autre niveau ou réseau hors hautes écoles, dans un emploi vacant et dans un emploi dont le titulaire est absent (autre que maladie,...) : 1 agent
- Congé pour mission : 1 agent

D.- Disponibilités.

Pour maladie :

- 6 agents.

Partielle précédant la pension de retraite :

- 4 agents à ¼ temps. (néant pour les maîtres spéciaux)

E.- Démissions.

- 6 agents.
- 1 agent pension prématurée.

F.- Engagements d'agents APE (anciennement PTP) (4/5e temps ou ½ temps).

- 3 assistantes aux institutrices primaires se sont vues confier des emplois à 2 x 2/5e temps aux écoles de Hodimont et des Hougnes ainsi qu'aux Boulevards et aux Linaigrettes,
- 1 assistante au personnel auxiliaire d'éducation s'est vue confier un emploi à 4/5 temps aux écoles du Centre et d'Ensival.
- 1 assistante au personnel auxiliaire d'éducation s'est vue confier un emploi à ½ temps à l'école de Petit-Rechain.
- 1 éducatrice s'est vue confiée un emploi à ½ temps à l'école de Maurice-Heuse.

G.- Engagements de personnel administratif grâce aux subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- 11 agents administratifs sont engagés pour les écoles des Linaigrettes, de Lambermont, des Boulevards, des Hougnes, de Carl Grün, de Stembert, de Hodimont, d'Ensival du Centre et de Petit-Rechain.
- 8 éducateurs sont engagés à mi-temps pour les écoles de Lambermont, Pierre-Rapsat, Carl-Grün, Boulevards, Linaigrettes, Centre, Hodimont, Petit-Rechain/Nord depuis le 4 septembre 2018.

SECTION 4 - ENSEIGNEMENT SPECIALISE

1.- Organisation

A.- Nombre d'élèves :

- ★ au 30 septembre 2014 : 235
- ★ au 30 septembre 2015 : 268
- ★ au 30 septembre 2016 : 217
- ★ au 30 septembre 2017 : 213
- ★ au 30 septembre 2018 : 226
- ★ au 30 septembre 2019 : 231

2. Personnel

A.- Traitements :

Ils sont tous à charge de la Communauté française.
21 titulaires de classe définitifs.

Cours spéciaux :

- * 103 périodes d'enseignement individualisé,
- * 44 périodes d'activités éducatives,
- * 44 périodes d'éducation physique,
- * 20 périodes de religion catholique,

- * 6 périodes de religion protestante
- * 10 périodes de morale non confessionnelle,
- * 10 périodes de religion islamique,
- * 1 période de religion orthodoxe
- * 2 périodes d'EPA,
- * 18 périodes d'éducateur APE.
- * 30 périodes de philosophie et citoyenneté.
- * 116 périodes Intégration Permanente Totale
- * 1 période de mission collective
- * 228 Paramédical

B.- Nomination au 1er avril 2020.
Néant

C.- Disponibilité pour maladie.
- 1 agent du 13 mars au 30 avril 2020
- 1 agent du 17 octobre 2019 au 30 juin 2020

D.- Congés.
- Interruption de carrière dans le cadre du congé parental : 2 agents
- Congé pour interruption partielle de la carrière : 1 agents

E.- Mise en disponibilité précédant la pension de retraite
- 2 agents à ¼ temps

F.- Démission
- 1 agent (mise à la pension prématuré)
- 1 agent (mise à la pension)

SECTION 5 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1. ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

A.- Population scolaire
Au 31 janvier 2020 :
cycle préparatoire : 291 élèves
autres filières : 284 élèves
total 575 élèves

B.- Personnel
a.- Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant
4 désignations
b.- Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant
4 désignations

C.- Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement :
* Pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 :
• Professeur de formation pluridisciplinaire pour 2 périodes
• Professeur de sculpture pour 8 périodes

D.- Octroi d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle
* Pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 :
• Professeur de peinture pour 21 périodes

E.- Organisation de l'enseignement
171 périodes hebdomadaires sont dispensées par les professeurs.

2.- CONSERVATOIRE

A.- Population scolaire d'après la statistique officielle au 31/01/2020 :

1800 élèves, pour un total de 3911 cours.

Les 1800 élèves englobent les élèves des ateliers préparatoire musique, danse ou arts de la parole

Répartition par domaines :

- Domaine de la Musique : 1323 élèves
- Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : 524 élèves
- Domaine de la Danse : 244 élèves

B.- Personnel

a.- Affectation des surveillantes-éducatrices et répartition des périodes subventionnables :

- * pour l'année scolaire 2019/2020 : 81 périodes

La répartition des périodes d'emplois subventionnables entre le Conservatoire et l'Académie des Beaux-arts : 63 périodes pour le Conservatoire et 18 périodes pour l'Académie

b.- Nominations à titre définitif

- * Au 1^{er} avril 2020 :

- 20 périodes de professeur d'art dramatique
- 11 périodes de professeur de piano
- 9 périodes de professeur de formation musicale
- 7 périodes d'ensemble instrumentale
- 3 périodes de formation vocale
- 2 périodes de formation instrumentale - saxophone

c.- Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants :

- * A partir du 1^{er} septembre 2019, jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard :

- Professeur de danse classique (21 périodes) et professeur de danse contemporaine (3 périodes)
- Professeur de saxophone (2 périodes)
- Professeur de piano (45 périodes)
- Professeur de formation musicale (53 périodes)
- Professeur de chant (20 périodes)
- Professeur de harpe (4 périodes)
- Professeur d'art dramatique (38 périodes)
- Professeur d'accompagnement (2 périodes)
- Sous-directeur (18 heures)

d.- Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants :

74 désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants ont été effectuées.

f.- Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement :

- * Pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 :

- Professeur chargé de l'accompagnement, pour 24 périodes
- Professeur d'orgue, pour 6 périodes
- Professeur de piano, pour 23 périodes
- Professeur de musique de chambre instrumentale, pour 6 périodes
- Professeur d'écriture, pour 10 périodes
- Professeur de formation musicale, pour 9 périodes
- Professeur d'art dramatique, pour 21 périodes
- Professeur d'ensemble instrumental 7 périodes
- Professeur de clarinette 6 périodes
- Professeur de flûte 14 périodes
- Professeur de chant 7 périodes
- Sous-directeur 18 heures
- Professeur de percussions 6 périodes
- Professeur de saxophone 18 périodes
- Professeur de diction/déclamation 18 périodes

g.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle :

- * Pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 :

- Professeur de formation vocale, pour 3 périodes
- Professeur de guitare, pour 9 périodes
- Professeur de formation musicale pour 6 périodes

h.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales :

- Professeur de formation vocale, pour 3 périodes
- Professeurs de piano, pour 8 périodes

- i.- Octroi d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle :
 - Professeur d'accompagnement, pour 8 périodes
- j.- Octroi d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle :
 - Surveillant-éducateur, pour 18 périodes
- k.- Mise en disponibilité précédant la pension de retraite :
 - Néant
- l.- Mise en disponibilité pour maladie :
 - néant
- m.- Démission d'une fonction à titre temporaire dans un emploi définitif :
 - Professeur de formation instrumentale-piano pour 9 périodes
 - Professeur de formation vocale pour 4 périodes
- n.- Démission avant la pension de retraite :
 - 1 professeur de diction/déclamation

SECTION 6 - COMMISSION PARITAIRE LOCALE (COPALOC)

La Commission paritaire locale s'est réunie :

- le 05.09.2019,
- le 14.11.2019,
- le 17.02.2020,
- le 02.04.2020,
- le 25.05.2020.

SECTION 7 - CONSEILS DE PARTICIPATION

Suite à la démission de quatre Conseillers communaux, trois nouveaux membres de droit au sein des différents Conseils de participation ont été désignés.

Les Conseils de participation, chacun en ce qui les concerne, sont chargés :

- de débattre du projet d'établissement sur la base des propositions qui lui sont remises par les délégués du Pouvoir organisateur ;
- de l'amender et de le compléter ;
- de le proposer à l'approbation du Ministre dans le mois qui suit son adoption par le Conseil de participation ;
- d'évaluer périodiquement sa mise en oeuvre ;
- de proposer des adaptations au moins tous les trois ans ;
- de remettre un avis sur le rapport d'activités qui devra être rédigé chaque année conformément aux instructions qui seront données en temps utile.

SECTION 8 - AUTRES

1.- Adoption des conventions

Divers documents élémentaires au bon fonctionnement de nos écoles communales ont été approuvés par le Conseil communal à savoir :

- Le projet éducatif des établissements fondamental (ordinaire et spécialisé) et artistique de la Ville de Verviers.
- Le règlement d'ordre intérieur des écoles communales.
- Le projet pédagogique des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, primaire spécialisé et artistique.
- Le règlement des études des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et primaire spécialisé.
- Le règlement de travail.
- Le Projet pédagogique du Conservatoire.

2.- Conventions

- Afin de régulariser la situation administrative des personnes qui travaillent bénévolement dans nos écoles, 23 conventions de volontariat ont été signées et approuvées.
- Comme convenu aux articles 1b et 9 de la Convention 2019 passée entre la Ville de Verviers et l'APEP (Association des Parents, des Elèves et des Professeurs), l'autorité a approuvé les différents documents qui sont à communiquer à savoir;
 1. Le bilan comptable annuel APEP 2019;
 2. Le document instruments - inventaire Conservatoire Ville de Verviers 2019;
 3. Le document instruments - synthèse Convention Ville de Verviers 2019;
 4. Le document synthèse minerval Convention Ville de Verviers/APEP;
 5. Les procès-verbaux CGJ 2019 (Collège de gestion journalière).Comme précisé dans la Convention de partenariat entre le Conservatoire de Verviers et l'A.S.B.L. APEP, l'autorité a approuvé comme précisé dans la Convention de partenariat entre le Conservatoire de Verviers et l'A.S.B.L. APEP, l'autorité a approuvé les montants des cotisations ainsi que les modalités de réductions appliquées.

3.- Appel dans le cadre d'un remplacement d'une direction d'école

1. Un appel à candidatures dans une fonction de directeur a été lancé pour le Conservatoire de Verviers afin de désigner un candidat dans un emploi devenu vacant. Ledit appel a été approuvé d'une part par la COPALOC et d'autre part par l'autorité communale compétente. A l'issue de l'examen d'accès à la fonction de directeur, un candidat a été désigné dans cette fonction.
2. Un appel à candidatures dans une fonction de directeur-adjoint a été lancé pour le Conservatoire de Verviers afin de désigner un candidat dans un emploi vacant pour 18 périodes et temporairement vacant pour 18 autres périodes. Ledit appel a été approuvé d'une part par la COPALOC et d'autre part par l'autorité communale compétente. A l'issue de l'examen d'accès à la fonction de directeur-adjoint, un candidat a été désigné dans cette fonction.
3. Un appel à candidatures dans une fonction de directeur a été lancé pour l'Académie des Beaux-Arts de Verviers afin de désigner un candidat dans un emploi devenu vacant. Ledit appel a été approuvé d'une part par la COPALOC et d'autre part par l'autorité communale compétente. A l'issue de l'examen d'accès à la fonction de directeur, un candidat a été désigné dans cette fonction.
4. Un appel à candidatures dans une fonction de directeur pour l'école d'enseignement fondamental de Lambermont a été lancé afin de désigner un candidat dans un emploi devenu temporairement vacant. Ledit appel a été approuvé d'une part par la COPALOC et d'autre part par l'autorité communale compétente. A l'issue de l'examen d'accès à la fonction de directeur, un candidat a été désigné dans cette fonction.

4.- Attribution de marchés

- Afin de permettre aux élèves de l'enseignement spécialisé d'aller à la piscine, le marché transport des élèves a été attribué au TEC Liège/Verviers pour le lot 1 et 2 et à l'entreprise DEBLIRE pour le lot 3 et ce sur base de l'offre économiquement la plus avantageuse (prix).
- Afin de permettre à l'Académie des Beaux-Arts et au Conservatoire de renouveler le parc informatique, le marché d'acquisition dudit matériel a été attribué à l'entreprise ayant remis la seule offre régulière à savoir ESI Informatique.
- Pour ce qui est de l'achat de journaux de classe et de fardes bulletin pour la rentrée scolaire, le marché a été attribué à la société BIELTOT pour 4 ans (jusqu'en 2024).
- Afin d'agréer le bien-être des enfants, le service de l'Instruction a acquis trois Châteaux gonflables via un marché passé par facture acceptée et a attribué le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix) soit à BJEQUIPEMENTS ET JEUX.

5.- Crise sanitaire Covid 19

- Les enseignants ont été invités à accomplir les démarches en vue de faire valoir leur priorité d'une part, et de postuler à la nomination définitive d'autre part. Aussi, suite à la prolongation des mesures de confinement, l'autorité a marqué son accord sur la mise en place de mesures d'assouplissement telles que relevées dans la circulaire n° 7529 de la FWB à savoir le transmis par mail des candidatures.
- Afin de permettre une reprise en toute sécurité dans nos écoles communales, l'autorité a marqué son accord sur l'achat de dix paires de lunettes par implantation scolaire et ce via la société DEPAIRON.
- L'autorité a marqué son accord sur la rentrée scolaire de l'ensemble des élèves (maternelles et primaires) dès le 8 juin 2020.

- Dans le cadre de l'octroi de subventions exceptionnelles pour les infrastructures sanitaires des écoles communales suite au contexte de la pandémie COVID 19, l'autorité a marqué son accord sur le transfert au service des travaux des dossiers à compléter par le biais d'une application numérique telles que prévues par l'arrêté de pouvoir spéciaux n°19 du 4 juin 2020.

6.- Participation d'une école au projet « défi génération Zerowatt ».

L'accord a été donné pour l'inscription d'une école communale, à savoir Pierre Rapsat, au projet « défi génération Zerowatt ».

7.- Lettre de mission

- Le décret du 2 février 2017 fixant le statut des directeurs précise que dès l'entrée en fonction d'un directeur, le PO lui confie une lettre de mission. Après approbation par la COPALOC, l'autorité a approuvé la lettre de mission pour l'enseignement artistique (Académie et Conservatoire) ainsi que pour l'enseignement fondamental.
- Suite au départ du Coordinateur Pédagogique, l'autorité a désigné le Coordinateur administratif pour procéder officiellement aux évaluations des directions et/ou enseignants et a approuvé la modification de la lettre de mission du Coordinateur administratif en ce sens.

8.- Pôles territoriaux

Dans le cadre d'une réforme importante du mécanisme d'intégration et une évolution de l'école vers un modèle plus inclusif, l'autorité a ratifié la mise en place d'un groupe de travail composé de plusieurs enseignants et ce afin de mettre en place la création de pôles territoriaux dont les objectifs sont, entre autres :

- maintenir autant que faire se peut les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.
- renforcer l'expertise des équipes pédagogiques et éducatives de l'enseignement ordinaire à partir de l'expertise développée dans l'enseignement spécialisé.
- aider les acteurs scolaires et les parents à identifier les écoles qui peuvent mettre en place les aménagements raisonnables adéquats.
- assurer la gestion des moyens alloués aux mécanismes d'intégration pour garantir la qualité de l'encadrement des élèves aux besoins spécifiques.

9.- Classe DASPA

Sur base du nombre d'élèves présents, la direction de l'école du Centre a pu ouvrir une classe DASPA (Dispositif d'accueil des élèves primo-arrivants) composée de 11 élèves. A cette fin, l'autorité a marqué son accord sur l'occupation du local du rez-de-chaussée de l'ancienne section jeunesse de la bibliothèque communale.

10.- Audition

Sans raison valable, un professeur chargée d'accompagnement au Conservatoire n'a pas repris ses fonctions au 1^{er} septembre 2019. L'autorité a dès lors convoqué l'intéressée pour une audition.

11.- ASBL - Désignation

Afin de répondre au prescrit de l'article 144bis de la loi communale, l'autorité a désigné l'Echevine de l'Instruction publique, en qualité de déléguée du Conseil communal à l'Assemblée générale de l'ASBL « DECD » ainsi qu'en qualité de candidate administratrice pour représenter la Ville.

12.- Approbation des comptes

L'autorité a pris acte du rapport rendu par le réviseur comptable et ce dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. "A.P.E.P."

13.- Déclaration des emplois vacants

En application du Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné, l'autorité a arrêté la liste des emplois vacants au 15 avril 2020 qui seront ouverts aux nominations définitives en 2021 s'ils sont toujours vacants au 1er octobre 2020.

SECTION 9 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le service a été créé en février 2002. L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 04, du décret ATL a conduit à l'élaboration d'un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE). Le programme, agréé jusqu'en 2020, rassemble 21 opérateurs concernés par l'accueil de l'enfant en dehors des heures scolaires : presque tous les établissements d'enseignement fondamental (10 opérateurs), 1 service d'accueil extrascolaire, 8 écoles de devoirs, 1 club sportif et les plaines de vacances communales.

Le programme CLE, lancé en avril 2005, et renouvelé en 2010, a reçu un nouvel agrément de l'ONE à partir du 1^{er} avril 2015, pour une durée de 5 ans. De cet agrément découle le financement des postes de coordinateurs ATL (Accueil Temps Libre), ainsi que la possibilité, pour les 10 opérateurs agréés, de prétendre à un subside de fonctionnement.

Le nouveau décret ATL du 26/03/09 a créé d'autres outils opérationnels : le plan d'action annuel et le rapport d'activité. Il est ainsi prévu que la CCA définisse, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE et que les coordinatrices ATL traduisent ces objectifs prioritaires en actions concrètes à mener au cours de l'année. Le plan d'action annuel pour 2018/2019 a été approuvé en CCA en séance du 25/10/2018.

Les axes de ce programme définis avec la Commission Communale de l'Accueil visent à :

- l'amélioration de l'offre d'accueil;
- l'amélioration de la qualité de l'accueil;
- l'amélioration de l'information et de la communication entre opérateurs;
- l'amélioration de l'information des parents;

1. Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

Un nouvel état des lieux a été réalisé par le service en 2019. 146 services qui accueillent les enfants de 2,5 à 12 ans ont été sollicités. Le résultat de cet Etat des Lieux a été envoyé vers l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la Jeunesse au mois de septembre (171 pages). Suite à cet état des lieux, les associations et services ont été invités à participer au programme de Coordination Locale pour l'Enfance.

2. Commission Communale de l'Accueil

Suite aux élections communales de 2018, la procédure de renouvellement, régie par le décret du 3 juillet 2003, décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (article 6) a été mise en place. De par la présence, sur le territoire de la commune, de trois réseaux d'enseignement et de mouvements d'éducation permanente liés aux problématiques de la famille, chacune des 5 composantes doit comprendre un minimum de 4 représentants. Notre CCA est donc composée de 20 membres effectifs et de leurs suppléants. Les prescrits du décret et des arrêtés d'application ont été suivis pour la désignation des représentants de chacune des composantes. L'assemblée de désignation a eu lieu le 26 février 2019. La nouvelle Commission Communale de l'Accueil s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 30 avril et une seconde fois le 17 septembre pour présenter et amender le rapport d'activités et le plan d'action annuel ainsi que l'état des lieux et le programme CLE de la commune.

3. Soutien et coordination de l'offre d'accueil existante

• Formation des accueillants

Les opérateurs agréés dans le cadre du décret ATL doivent assurer l'encadrement des enfants par du personnel qualifié. Le personnel en place, qui ne possède pas les titres requis, peut être assimilé à condition de suivre une formation de base de 100 heures sur 3 ans. D'autre part, tout encadrant est tenu de s'inscrire dans un processus de formation continue (minimum 50 heures tous les 3 ans).

En ce qui concerne l'organisation des formations, le service s'est engagé à faciliter la formation des accueillants.

Le programme de formations pour 2019 a été mis en place dès le mois de septembre 2018 via de nombreux contacts avec les différents opérateurs de formation.

Ainsi, 3 formations continues ont pu être proposées à tous les accueillants en accueil extrascolaire de la commune, aux écoles de devoirs et également aux accueillants des communes avoisinantes.

1. Gestion des comportements difficiles : les alternatives aux punitions par Coala asbl - Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs - 16 et 17 mai 2019 - 15 participants dont 12 accueillantes communales

2. Portons un regard réflexif sur nos pratiques : des douces violences à la bientraitance par l'ISPPC - Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi - 8 mai et 26 juin 2019 - 10 participants dont 8 accueillantes communales
3. Moi animateur face à l'enfant, ses besoins, son développement par la Teignouse - 6 et 13 décembre 2019 - 14 participants dont 8 accueillantes communales.

- **Prêt de matériel aux opérateurs de l'accueil**

Depuis 2003, le service prête aux différents opérateurs du programme CLE du matériel d'animation, acquis avec la première subvention « investissement » de la Région Wallonne.

En 2019, plus de 250 prêts ont été enregistrés auprès de 25 services différents.

- **Soutien aux opérateurs de l'accueil**

L'agrément du programme CLE permet également l'agrément des opérateurs, qui reçoivent directement de l'ONE une subvention de fonctionnement en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Entre octobre 2017 et septembre 2018, 66.825 € (61.988 € en 2016/2017) ont ainsi été octroyés par l'ONE aux opérateurs concernés, dont 13.806 € (23.638 € en 2016/2017) aux garderies des écoles communales. Le service centralise les demandes de subvention des garderies des écoles communales auprès de l'ONE. Le montant des subventions 2018/2019 n'est pas encore connu.

Le service joue également le rôle de relais entre les opérateurs et l'ONE pour toutes questions concernant l'agrément et les subventions.

- **Coordination des opérateurs**

Le service a participé à une journée d'information aux PMS libres de Verviers, le 26 mars, pour présenter le secteur de l'Accueil Temps Libre.

- **Coordination et soutien des Ecoles de devoirs**

- a. **Plate-Forme Ecoles de Devoirs**

La Plate-Forme des EDD de la Ville de Verviers a vu le jour en novembre 2016, sous l'impulsion de M. l'Echevin- Claude ORBAN.

L'ensemble des EDD et services de soutien scolaire de la Commune ont été invitées à y participer soit 16 associations.

En 2019, la présidence a été attribuée à Mme l'Echevine Sylvia BELL. La Plate-forme s'est réunie une 1^{ère} fois pour étudier l'avenir et les projets de la Plate-forme ainsi que pour analyser les besoins du secteur en lien avec l'Etat des Lieux.

- b. **Attribution du subside**

Le subside communal (10.000 €) a été réparti entre les 11 EDD agréées par l'ONE, soit 909 € par association, sur base de justificatifs.

4. Information des parents

Le service tient à jour l'inventaire des activités pour les enfants de 3 à 12 ans, établies sur le territoire de Verviers, notamment via le site web. Le site Internet, relié au site officiel de la Commune, répertorie toutes les informations sur les activités et lieux d'accueil, ainsi que celles destinées aux professionnels du secteur (prêt de matériel, formations, liens...). Lancé en 2003 et totalement rénové en 2012, le site répertorie actuellement plus de 200 activités proposées aux enfants à partir de 3 ans et plus par 80 services ou associations. Le site est mis à jour plusieurs fois par semaine, en fonction de l'actualité et des activités des associations et est consulté régulièrement par les associations, les services aux familles et par les parents.

En 2019, le service a effectué 76 mises à jour du site, avec 115 stages et nouvelles activités notamment.

Le service répond également à de nombreuses demandes d'information des parents, et des services d'aide aux familles, au sujet des activités proposées par les associations de Verviers (clubs sportifs, écoles de devoirs, stages,...)

5. Occupation de locaux scolaires.

En 2019, 31 demandes d'occupation de locaux scolaires par des associations sportives, culturelles ou organismes divers ont été examinées par le Collège communal : 14 demandes d'occupation occasionnelle et 13 demandes d'occupation permanente et 4 demandes d'occupation refusées.

6. Formation continue des coordinatrices ATL

Participation à la formation "Des missions aux actes" de 4 journées dispensée par Promemploi.

SECTION 10 - PLAINES ET COINS DE JEUX

1. Lieux et périodes d'animation 2020

Plaine des Tourelles : du 8 au 18 avril - maximum 60 enfants

Plaines des Tourelles, Deru et Linaigrettes : du 1er juillet au 23 août - maximum 72 enfants par plaine

Ecole des Hougnes : du 8 juillet au 23 août - maximum 48 enfants

Plaine Deru : du 26 au 30 août - maximum 72 enfants

2. Public accueilli

Au total pour 2019, 748 enfants différents ont été inscrits au Service :

- 88 pendant les vacances de printemps
- 694 pendant les vacances d'été (dont 78 sont aussi venus au printemps)
- 44 se sont inscrits sans venir à la plaine.

Moyenne de présences par jour :

- Printemps : 53 (526 présences)
- Linaigrettes : 56,5 (2201 présences)
- Deru : 55,5 (2441 présences)
- Tourelles : 60,5 (2363 présences)
- Hougnes : 41.5 (1414 présences)

A noter qu'à partir de 2019, la durée de participation a été limitée à un maximum de 20 journées, afin de pouvoir répondre à plus de demandes, ce qui a permis d'accueillir environ 50 enfants supplémentaires et a réduit les listes d'attente.

3. Personnel d'encadrement

Candidatures : 100 candidatures reçues, dont 24 nouveaux animateurs. Le service rencontre chacun des nouveaux candidats.

Engagements : 88 personnes différentes ont travaillé dans les plaines en 2019 :

- 13 coordinateurs (dont 8 pour la première fois)
- 7 moniteurs non-qualifiés (Ens. sup. social ou pédagogique - sans expérience)
- 40 moniteurs qualifiés
- 28 aides-moniteurs (étudiants non qualifiés)

Remplacements : 20 périodes ont dû être réattribuées à la suite de désistements

4. Aspects financiers et administratifs

Le prix de participation des enfants est inchangé depuis 2015 : 3 €/jour pour les non-verviétois, 2 euros par jour pour les verviétois, avec une réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant. Une réduction est toujours accordée pour les familles bénéficiaires d'un revenu octroyé par le CPAS. Depuis 2011, nous demandons en plus 5 € à l'inscription afin de couvrir les frais d'activités spéciales. Depuis 2017, la garderie est payante (1€/jour) après 16h30.

Recettes directes en 2019 : Inscriptions et forfait journalier - 24.945 € (pour 23.050 € en 2018) - Garderie - 815 € (851 € en 2018)

Les normes d'encadrement ONE ont été respectées. Pour 2018, la Ville a reçu un subside de l'O.N.E. de 22.137 €. Le subside accordé pour 2019 n'est pas encore connu.

Attestations délivrées aux parents :

- 190 attestations mutuelles
- 688 attestations pour la déduction fiscale des frais de garde

Participation au projet JUMP (accessibilité aux familles en situation de précarité : le projet n'a pas été retenu par l'ONE et n'a pas obtenu de soutien financier; il a donc fallu dégager un budget spécifique au niveau de la commune pour sa réalisation

5. Gestion des plaines et coins de jeux

Les visites d'inspections annuelles et mensuelles dans les plaines et coins de jeux (30 lieux - 12 écoles, 14 coins de jeux et 4 plaines) ainsi que le suivi administratif assuré par le bureau ont eu lieu comme il se doit.

En 2019,

- a. La plaine d'Ensival a été rénovée et équipée de plusieurs jeux, dont un module géant. La Plaine des Tourelles a également été équipée de nouveaux jeux
- b. Toutes les clotûres ont été remplacées aux Sottais
- c. 2 nouveaux goals de foot ont été placés à Hennen
- d. Des jeux ont été installés à l'Ecole des Boulevards
- e. Bancs et poubelles ont été remplacés sur de nombreuses aires de jeux
- f. Malheureusement, de nombreux jeux ont dû être supprimés pour des raisons de sécurité : la plupart du temps, c'est la pourriture qui en est responsable. Le remplacement de ces jeux continue à être pensé en fonction des budgets octroyés.

Soutien du projet d'une plaine accessible à tous du Conseil Communal des Enfants / Réflexion autour du projet de réaménagement de la Plaine Peltzer

TITRE IX

ATTRIBUTIONS DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN, K.A. LUKOKI

SECTION 1 - INTEGRATION SOCIALE ET RELATIONS INTERCULTURELLES

1. Festival Libertad

Edition 2020 annulée en raison du Covid.

Mais maintient d'une des actions envisagées dans le cadre du festival, en collaboration avec le Centre Culturel de Verviers et le CRVI :

50 Visages contre le racisme : les citoyens ont été conviés à venir se faire prendre en photo contre le racisme. 4 séances de photos ont été mises en place et 125 citoyens se sont fait photographier.

50 portraits ont été imprimés en grand format et ont été collés sur la cour Fisher le 11 septembre 2020, en présence d'une trentaine de participants.

2. Festival de l'Interculturalité

6ème édition du Festival Interculturalité : annulation de la semaine du festival à cause du covid mais une vingtaine d'animations de sensibilisation auprès de plusieurs groupes et associations ont été réalisées par le partenariat.

3. Dire nous

La 6ème fresque du projet Dire Nous a été réalisée durant le mois d'octobre sur le quartier de Prés-Javais. Celle-ci est le fruit de la collaboration de différents services Ville (Interculturalité, N-power), du Centre culturel, du CRVI et de la Maison des Jeunes des Récollets.

Un ensemble d'activités et d'actions pour impliquer les citoyens du quartier a été envisagés mais mis à mal par la situation sanitaire.

La Fresque a été inaugurée en présence d'une cinquantaine de personnes le 17 octobre 2020.

4. Fabriques de liens citoyens

La Fabrique de liens citoyens a poursuivi ses activités jusqu'au confinement lié au covid19.

Les différents groupes ont poursuivi leurs rencontres durant les premiers mois de l'année.

Une réunion d'attribution des budgets a été organisée le 18 février en présence de représentants des quatre groupes soutenus par la Fabrique.

5. Elaboration du Plan Diversité

En réponse à une motion déposée au conseil communale, un Plan Diversité a été rédigé par le service avec le soutien du CRVI et d'Unia. Celui-ci a été validé à l'unanimité au conseil communal du mois d'octobre.

Il a été décidé que la mise en œuvre de ce plan sera portée par l'échevinat de l'interculturalité, avec le soutien du CRVI.

6. Elaboration du Plan de Lutte contre le racisme.

En réponse à une motion déposée au conseil communal, un Plan de lutte contre le racisme a été rédigé conjointement par l'Echevinat de l'Interculturalité, le CRVI et Unia. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité au conseil communal d'octobre. Sa mise en œuvre sera portée par le CRVI, avec le soutien de l'Echevinat de l'Interculturalité.

7. Subsides de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'intégration sociale, gère les demandes de subsides dit de « fin d'année » qui lui sont adressées. Il octroie des subsides à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

- Monde solidaire
- Così
- ASBL Action Mondiale pour la Solidarité
- La Belle diversité
- Espace 28 - Tandem solidaire
- Humondial
- Prévention et Aide à la Jeunesse "La Page"
- Maison de Jeunes - Récollets
- L'illettrisme Osons en Parler asbl

SECTION 2- PLAN DE COHESION SOCIALE

1.- Du Personnel :

1 Cheffe de service qui est également Cheffe de projet (subsides Région Wallonne) réparti sur 2 X ½ ETP dont une adjointe;

Un Secrétariat (coordination administrative et financière) : 6/5 ETP;

Des Intervenants sociaux (subsides Région wallonne) au total : 6 intervenants sociaux (6,4 ETP);

1 Psychologue (subsides Région wallonne) (0,5 ETP);

Des animateurs (Contrat premier emploi) : 4 animateurs (4 ETP);

Le service accueil également la cheffe des projets N-Power et Noe-Noah (projets Interreg) pour 2 X ½ ETP (rapport administratif distinct)

2.- Du financier :

Pour l'année 2020, des subsides d'un montant total de : 517.120,74 € ont été accordés par la Région Wallonne (Plan de Cohésion Sociale) + 34.577,30 € pour l'Article 20 du Plan de Cohésion Sociale.

En recette, nous avons reçu l'avance de 387.840,56 € pour le PCS 2020 et le solde de l'année 2019 de 140.206,92 €. Nous avons reçu pour l'Article 20 l'avance 2020 : 25.932,98 € et le solde de l'année 2019 de 12.179,95 €

3.- Des rapports :

En avril 2020, des modifications du Tableau de bord du Plan, tant mineures que majeures, ont été validées par la Région Wallonne.

Une journée de formation pour le lancement du Plan 2020-2025 a été organisée en février 2020, la cheffe de projet y a participé. L'évaluation 2020 des actions du Plan est réalisée via le Tableau de bord du PCS 2020-2025, qui est complété à cette fin, et éventuellement modifié (au besoin), pour être transmis ensuite à la Région Wallonne, au même titre que le Rapport financier, pour fin mars 2021.

4.- Des directives :

Plan de Cohésion Sociale (Région wallonne)

Le Plan de Cohésion Sociale est construit autour de sept axes qui définissent les orientations des actions à mener par celui-ci et ses partenaires. Ces sept axes définissent des droits fondamentaux en faveur desquels le PCS œuvre, pour qu'ils soient accessibles à tous et ce faisant, synonymes d'une réduction des inégalités sociales pour le plus grand nombre, avec une amélioration conséquente de la qualité de vie et du bien-être. Six de ces droits (axes) sont repris dans le Tableau de bord PCS 2020-2025 (l'axe 4 - le droit à l'alimentation n'y figure pas) :

Axe 1 : Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale;

Axe 2 : Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain, et à un cadre de vie adapté;

Axe 3 : Le droit à la santé;

Axe 5 : Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial;

Axe 6 : Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication;

Axe 7 : Le droit à la mobilité.

Des directives spécifiques, en lien avec la propagation du Covid-19, ont donné comme recommandations au PCS de réaliser des activités adaptées (en confinement et au sortir de ce dernier) permettant de maintenir le lien avec le public et de rencontrer des besoins particuliers (besoin d'écoute, de maintien du lien social et de contacts avec l'extérieur).

Dans ce cadre, le contact avec les aînés à Verviers a été maintenu par une écoute et une présence, tant au domicile de ces personnes, que par téléphone. 3789 personnes ont ainsi été ciblées. 63 suivis ont été entamés suite à cela dont 14 pour des personnes déjà connues du service, et 49 pour des nouvelles personnes. La majeure partie des suivis relevaient d'une demande d'écoute. Lors de la première vague, le PCS a renforcé le Plan de Prévention, en offrant une écoute aux personnes isolées.

Le contact avec les familles, et la possibilité de surseoir à des manques dans l'accueil des enfants en période de vacances scolaires, a conduit le PCS à proposer en juillet (et non en août du fait des restrictions dans l'espace public liées au Covid-19), des animations socioculturelles de quartier, dans les différents quartiers de Verviers (Stembert, Abattoir, Hodimont, Prés-Javais) à destination des enfants entre 6 et 12 ans. 12 animations ont été planifiées dans ce cadre avec deux d'entre elles qui ont donné lieu à la mise sur pied d'activités avec les enfants présents.

Enfin, un soutien aux personnes isolées, en difficulté pour effectuer différentes tâches du quotidien dans ce contexte, a été mis sur pied par le PCS via une plateforme numérique d'entraide citoyenne. 42 bénévoles s'y sont inscrits pour rendre service à des personnes âgées et/ou isolées et 39 bénéficiaires ont formulé une ou plusieurs demandes de services, avec un chiffre total de 44 demandes, qui ont été rencontrées.

A. Commission d'accompagnement :

Celle-ci a pour mission d'effectuer le suivi de la réalisation des actions du plan, d'examiner leur évaluation, et de favoriser l'impulsion d'une réflexion sur le développement et l'amélioration du plan, comme les échanges entre les différents partenaires qui composent cette commission.

Cette commission s'est réunie en octobre 2020, avec une vingtaine de partenaires actifs (hors mandataires politiques et présidence) sur 63 membres reconnus.

B. Coordination et cohésion sociale inter-associations :

Participation aux plateformes partenariales et aux projets sur la commune : PLI (au CRVI), Relais santé, plateformes de l'instance bassin emploi formation (mobilité, surendettement, alphabétisation), Resme (réseau santé mentale), réunion de partenariat avec les communes de l'arrondissement en inter-PCS, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : Relais social, plateforme RDR, commission alpha, conseils méthodologiques en matière d'actions de terrain, Plateforme Hodimontoise, Groupe 18-25, GCSV, ...

C. Actions pour atteindre les objectifs fixés par la Région Wallonne

Ses actions se subdivisent :

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux 6 axes de travail
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

- a) Equipes de quartier en Prés-Javais et Hodimont principalement et toute zone géographique demandeuse
- b) Equipes de travail selon les actions mises en place au sein du PCS

a) Equipes de quartier

Ces équipes travaillent principalement sur Hodimont et Prés-Javais, + d'autres quartiers à la demande. Les activités menées ont dû être modifiées du fait de la propagation du Covid-19. Ainsi, depuis mars 2020, les permanences sociales sont suspendues. L'accueil du public se fait sur rendez-vous avec les précautions sanitaires d'usage (plexiglas, masque et gel pour le public comme pour le personnel).

- Accueil social de quartier : 28 permanences sociales ont été organisées jusqu'en mars 2020 (par semaine : 2 à Hodimont et 1 pour Prés-Javais et autres quartiers, au siège du PCS). 304 dossiers actifs pour des interventions très diversifiées (quatre interventions en moyenne, par dossiers); 32 nouveaux dossiers, au minimum, en 2020.

Ces suivis individuels abordent des questions extrêmement variées, suivant les demandes qui arrivent : logement (65%) (gestion électricité/chauffage, aménagement, petits travaux à y effectuer, etc.), aide psychosociale et/ou liée à la santé mentale (15%) (troubles psychiques, physiques, isolement, problèmes relationnels, violence conjugale ou intrafamiliale), aide au tri des déchets (15%), recherche de volontariat (2,30%), emploi, recherches et démarches administratives variées (0,4%), orientation vers un autre service (2,30%) etc.

Les suivis sont effectués tant lors des permanences qu'en visite à domicile, ou sur rendez-vous.

- Opération classeurs, à Hodimont : les intervenantes aident les participants à mieux comprendre et classer les nombreux documents qu'ils reçoivent à domicile : 2 rencontres de ce type ont eu lieu en 2020 (1 personne à chacune du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19).
- Rencontres de quartier : 3 activités d'accueil à Hodimont.
- Espace-rencontre de Hodimont : activité réduite du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19. 15 ouvertures, 25 personnes inscrites, 12 personnes présentes (en moyenne), 4 nouvelles inscriptions, 1 activité spéciale et 1 excursion. Entre 6 et 18 participants hebdomadaires
- Rencontres culinaires : activité suspendue du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19
- Groupe de parole « Papotager » au Terrain d'Aventures de Hodimont : 2 réunions préparatoires, 2 rencontres rassemblant 16 personnes, dont 14 sont nouvelles.
- Travail communautaire : accompagnement de groupes d'habitants et groupes de travail. Ces groupes ont eu un nombre restreint de réunions, et n'ont pu réaliser d'activités, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19. Les groupes concernés sont les suivants :
 - * *Prés-Javais Revit* : 1 réunion
 - * *Groupe quartier Nord* : pas de réunion, mais : 3 passages, 10 contacts téléphoniques, échanges de mails;
 - * *Plateforme hodimontoise* : 2 réunions, en vue - principalement - d'organiser la fête annuelle (reportée en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19). La distribution du Hodimont'Zine (journal de quartier) a également été planifiée et mise sur pied. Une réunion de coordination et deux séances de dépôt dans les boîtes aux lettres ont eu lieu, avec la participation du PCS.
- Actions de liens dans les quartiers : fêtes de quartier organisées. Cette action n'a pu être mise en œuvre, faute de pouvoir organiser d'événements sur l'espace public, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19. Annulation des fêtes suivantes :
 - * *Brocante de Prés-Javais; Repair café* inclus dans cette fête.
 - * *Fête des voisins à Hodimont;*
 - * *Fête de quartier de Hodimont*
 - * *Etc...*
- Travail communautaire en immeubles sociaux : Convention avec la SLSP Logivesdre : actions de sensibilisation au respect et amélioration de l'environnement, attention particulière à l'espace collectif.

Le travail avec les référents représente aussi un travail de lien de quartier. Les activités et réunions avec les référents (à l'exception de deux) n'ont pu avoir lieu du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19. La présence des intervenants sociaux, dès mars 2020, au sein des immeubles, a été suspendue, pour se conformer à la consigne donnée dans ce sens par la SLSP Logivesdre.

Par contre, des sensibilisations individuelles et collectives au tri des déchets (avec flyers, affiche, photos, matériel de tri) ont eu lieu sur rendez-vous.

- Quartier de *Hodimont* : avec 14 locataires-référents dans les 8 immeubles sociaux, 197 logements, 94 ménages (familles et couples) dont 41 familles monoparentales, et 98 isolés, environs 377 personnes, 8 référents réunis dans ce but 1 fois en 2020.
- Rue *Pierre-Fluche* : 5 immeubles sociaux, 120 logements, 75 ménages (familles et couples) dont 41 familles monoparentales, et 41 isolés environs 285 habitants, avec 15 locataires-référents, qui se sont réunis une fois en 2020.
2 réunions collectives de sensibilisation au tri des déchets rassemblant 54 personnes au total.
47 sensibilisations individuelles au tri des déchets, sur rendez-vous.
30 personnes contactées régulièrement par téléphone lors du confinement et au sortir de celui-ci.
Dossiers sociaux actifs dans ces immeubles : 51, avec une moyenne de 5 rendez-vous hebdomadaires.
- Quartier de *Prés-Javais* : 87 logements pour environ 168 personnes, 2 référents dont une avec qui un contact hebdomadaire a été maintenu, une visite sur les six implantations (suspension des visites programmées avec Logivesdre du fait des restrictions sanitaires).

b) Équipes de travail selon les actions mises en place au sein du PCS :

- Accompagnement des usagers des espaces publics :
Gestion, réunions de concertation et mise en place d'animations pour 3 Espaces Sport de Rue (ESR) existants. Les différents comités d'accompagnement ont été clôturés (Linaigrettes et Quartier Nord en 2019, et Ensival en 2018) mais à Ensival, le soutien du PCS aux actions de quartier se poursuit via la Régie de Quartier. L'obligation régionale d'un accompagnement et d'une animation des différents comités de quartier pendant trois ans, a été menée à son terme. Depuis lors, les actions sport/jeunesse ne rentrant plus dans les axes du PCS 2020-2025, ces comités ont été invités pour ce type d'actions, à se tourner vers le Plan de Prévention. Le PCS reste disponible à leur attention, pour toute demande relevant des axes du PCS.
- Accueil des mamans/parents :
Les parents d'une école communale (toute l'année) se rencontrent 1h30 par semaine. Les participants sont d'origine étrangère, femmes au foyer, à la recherche d'un emploi et en demande de réinsertion sociale. Les rencontres en face-à-face ont dû être suspendues à la mi-mars. Elles ont été remplacées par des réunions virtuelles.
Accueil des mamans (Hodimont) : 9 rencontres en présentiel et 20 réunions en distantcel avec 10 participantes hebdomadaires en moyenne - 12 personnes inscrites.
- Fabrique de liens citoyens :
Le projet « Fabrique des Liens » en 2020, est entièrement porté par le PCS. Les quatre projets qui en 2019 ont été sélectionnés, se sont poursuivis pour deux d'entre eux, par le fait qu'ils se déroulent en extérieur (« Permacity » et « Terreau urbain »). Du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, les deux autres projets (« Au cœur de Heusy » et « Rallye Pédestre »), impliquant tous deux des rencontres citoyennes ou des rassemblements, ont été suspendus.
Les réunions qui ont eu lieu concernent :
 - * « Permacity » qui a réuni 5 personnes, lors de trois rencontres
 - * « Rallye pédestre » qui a réuni 6 personnes lors d'une rencontre.
 - * Des contacts (par mail et par téléphone) ont été maintenus avec les porteurs du projet « Au cœur de Heusy »
 - * « Terreau urbain » qui a réuni entre 10 et 18 personnes, lors de trois rencontres.
- Santé et réduction des risques (RDR):
Présence du projet sur toutes les festivités avec le stand RDR (ex : Fiesta City) => Prévention par les pairs avec l'implication de quatre étudiants formés et encadrés. Les manifestations et festivités ayant été toutes annulées en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19, le stand RDR n'a pas non plus été utilisé en 2020. Les réunions de réseau (Alterparty) ont également été suspendues dans ce cadre.
- Action intergénérationnelle « Attire-Lire » :
Ateliers de lecture en maternelle dans 8 écoles partenaires, 24 classes, 40 volontaires impliqués et 380 enfants touchés. Soutien important des volontaires pensionnés lors de réunions et journées d'animation/formation. 5 réunions ont eu lieu jusqu'en mars 2020 (confinement) avec une

moyenne de 12 participants à ces réunions. Le lien avec les volontaires a été maintenu via des contacts téléphoniques fréquents. Lors du confinement, deux de ces volontaires, encadrés par le PCS, ont offert une écoute au public isolé qui se trouvait en détresse à cette période.

- Action « Volont& vous ? » :
Via le site accessible à l'adresse « <https://www.verviers.be/ma-ville/social/volontariat> » : aide à l'orientation et à la prise de contact avec les associations partenaires (présentes sur le site) de personnes désireuses de faire du volontariat. 26 personnes ont contacté le service en vue d'être informées et 19 d'entre elles ont été suivies par les intervenants sociaux du service. Suspension des réunions de la plateforme des associations « employeuses de volontaires », en 2020, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19. Ce groupe de travail vise à répondre aux besoins spécifiques des associations en matière d'encadrement, et d'accompagnement, de leurs volontaires.
- Tables de conversation (en été) :
Un partenariat avec l'ASBL « Lire & Ecrire » autour des tables de conversation prévues pour adultes en été, a été mis sur pied, à la demande de l'association, pour faire face au besoin de personnel créé par le dédoublement des tables, préconisé pour rencontrer les recommandations sanitaires liées au Covid-19. 3 animateurs (sous contrat CPE) ont pris part, en alternance, à ces tables (à raison de quatre réunions et de trois activités extérieures) prévues en juillet et août. 20 inscrits, pour 6 à 8 participants, par réunion, en moyenne.
- Médiation propriétaire-locataire :
Outil de gestion de conflits. 6 dossiers ont été traités en médiation propriétaire-locataire en 2020. 3 de ces dossiers se sont soldés par un abandon, 3 par une issue positive.
- Soutien en insertion sociale et professionnelle :
 - Groupe d'affirmation de soi : faute de moyens en personnel suffisants (une psychologue à ½ temps et non plus à temps plein comme en 2019), l'organisation/l'animation du groupe a été suspendue.
 - AGRIP = Aide, Guidance et Remobilisation vers l'Insertion Professionnelle : aide psychologique principalement, recherche d'emploi, orientation professionnelle, démarches administratives.
Une psychologue à ½ temps effectue des suivis individuels psychologiques et/ou en orientation, deux animatrices, chacune à 1/5 temps, effectuent des démarches vers l'emploi (CV, lettres de motivation) avec les demandeurs d'emploi.
34 personnes suivies (hors 19 demandes de volontariat reprises par Volont&Vous et suivis quartiers) dont 23 suivis effectués par les animatrices et 11 suivis effectués par la psychologue. Parmi ces suivis, 60% sont des femmes et 40% sont des hommes.
Tranches d'âge : 37 - 47 ans : 38%; plus de 55 ans : 20,5%; 26 -36 ans : 20,5%; 48 - 56 ans : 18%; 18 - 25 ans : 3%.
Nationalités : Belge 76% dont 61,5% Belges naturalisés; Hors UE : 15%; UE : 9%.
Revenus : Pension handicap : 6%; A charge : 3%; Au chômage : 76%; Revenu d'Insertion/CPAS : 15%.
Statut familial : Isolé sans enfants : 56%; Couple avec enfants : 23%; Couple sans enfants : 15%; Isolé avec enfants : 6%.
Suivis répartis en : 32% d'entretiens psychologiques/en orientation et 68% de suivis en recherche d'emploi/entretiens d'embauche (menés par les 2 animatrices CPE) pour un total de 166 entretiens en tout (soit en moyenne : 5 entretiens par dossier).
- Visites citoyennes dans la ville « Verviers ma commune » : quatorze lieux, dont 6 en lien direct avec l'administration, sont ciblés dans le cadre de ces visites. Elles n'ont malheureusement pu avoir lieu en 2020 en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19.
- Participation aux Réunions Q+ de coordination avec le Plan de Prévention, la Police, Logivesdre et des associations extérieures : 1 réunion de concertation pour le quartier de Prés-Javais
- Action Propreté : Verviers s'étant doté, avec Intradel, d'un tout nouveau système de ramassage et de tri des déchets, le Plan de Cohésion Sociale, a mis sur pied des animations très concrètes pour le public plus fragile. Les animations collectives avec les associations ont dû être suspendues, à partir du confinement, et ce jusqu'à la fin de l'année. Ces animations ont été remplacées par des animations individuelles. Il y en a eu 139 en 2020 et 126 courriers déposés pour information aux citoyens (sur base des listings d'Intradel). 22 animations individuelles ont eu lieu au PCS sur rendez-vous. Total des animations individuelles : 161

- Soutien aux actions communales et partenariales :
=> Renfort pour les autres services de la ville :
 - Conseil communal des enfants :
1 intervenante aidée par 3 collègues premier emploi a pris en charge les commissions du conseil des enfants-CCE (en partenariat avec le service jeunesse de la Ville) : des enfants habitant Verviers et faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, sont élus par l'ensemble des élèves de 4^{ème} primaire des écoles de Verviers. La moitié du CCE est renouvelée annuellement.
En 2020, il y a eu une réunion de clôture avec les anciens conseillers nommés (au nombre de 15). Les élections ont permis à 14 nouveaux enfants d'être élus, qui se sont ajoutés aux 15 de l'année précédente, soit un total de 29 conseillers. Du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, seules 3 activités (deux rencontres avec les anciens nommés et les élections), différentes de celles qui habituellement s'organisent (ramassage de déchets ou visite d'Intradel, participation aux événements-clé d'un quartier, rassemblement CRECIDE, défilé « Plastic-tac », visite du Parlement Wallon, etc..) ont eu lieu, avec cinq réunions avant le début du confinement.
 - Conseil Communal de la Jeunesse
3 réunions ont eu lieu avec une dizaine de jeunes, avant de se poursuivre en distanciel (pour respecter les consignes sanitaires en vigueur) au travers d'un groupe virtuel, par lequel le lien avec les jeunes a été maintenu.
 - Accompagnement des festivités par l'organisation d'actions en ayant une attention particulière vers les enfants et familles démunies pour qu'elles participent le plus largement possible (festival Libertad pour le stand RDR, fête de quartier à Hodimont, Ballade de Halloween, Brocante de Prés-Javais ...). Le PCS n'a pu entreprendre cette démarche du fait de l'annulation des événements/festivités en 2020.
- Autres soutiens :
Soutien en coordination des plaines communales pendant les 2 mois d'été
Soutien à la mobilité (en partenariat avec le service mobilité de la Ville) :
 - par un soutien financier pour le minibus Visiocom : le véhicule a été loué à 13 reprises, pour un total de 22 jours, par 11 associations, services différents. Il a également été mis, tout au long de l'année, à plusieurs reprises, à disposition du Service Vervibus, lorsque leur véhicule était en panne;
 - par la Centrale des Moins Mobiles devenue « Mobitwin » : 6 volontaires, 7 utilisateurs et 83 trajets effectués.

D.- Mises à disposition

Il convient de rappeler que grâce aux subsides obtenus, le PCS participe par des affectations et des mises à disposition au travail dans d'autres services, d'autres structures, dont nous ne développerons pas les chiffres. 9 personnes sont mises à disposition, dont 5 sont entièrement gérées par le PCS :

- DUS (CPAS) : 3, 75 ETP
- En écoles de devoirs (EDD) : 4 ETP - Contrats Premier Emploi
- La Page : 19 heures/semaine
- Lire et Ecrire : 17 heures/semaine
- Terrain d'Aventures de Hodimont : 17 heures/semaine
- Sima : 12 heures/semaine
- + Soutien aux stages pendant les vacances aux SAC Ensival et Abattoir-Mangombroux

E.- Le PCS a soutenu aussi financièrement de nombreuses actions et associations

- Soutien à la plateforme hodimontoise : 1000 €
- Rencontres culinaires (ateliers cuisine) : 127,60 €
- Espace-Rencontre : 91,07 €
- La « Fabrique des Liens Citoyens » : 989,16 €
- Soutien aux petits travaux réalisés dans les logements des plus démunis en partenariat avec 4 opérateurs de travaux : 3.000 €
- Soutien à l'ASBL Revert : 3.000 €
- Achat de 100 tickets Article 27 redistribués aux associations via l'Echevinat de l'Egalité des Chances pour des sorties collectives avec un public fragilisé.

3 Soutiens via l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale, subside Région Wallonne qui ne fait que transiter par la Ville :

- Téléservice : 8.077 €
- Centre Culturel Educatif Verviétois : 11.154,02 €
- La Belle Diversité : 7269,06 €
- Le Terrain d'Aventures de Hodimont : 8.077 €

F.- Le PCS c'est aussi un travail de communication

Poursuite et maintenance du site internet : Tamtam social + suivi permanent de celui-ci pour le compléter, en améliorer le graphisme, la lisibilité.

Création d'une page Facebook dédiée au PCS depuis décembre 2019.

Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune.

SECTION 3 - SPORTS

1.- **Associations sportives**

Le service des sports a tenu à jour l'inventaire des associations sportives verviétoises; près de 110 clubs y figurent. Le répertoire mentionne, pour chaque association, les coordonnées complètes des présidents et secrétaires. Cette mise à jour s'effectue aussi sur le nouveau site internet de la Ville : www.verviers.be

Vu l'épidémie de Covid, la nouvelle version de la brochure en couleurs distribuée gratuitement recensant les clubs sportifs verviétois n'a pas été publiée en 2020.

Durant le premier trimestre, le Collège communal a soutenu diverses initiatives émanant d'associations sportives verviétoises sous différentes formes, dont le prêt gratuit de matériel et de transport, par le biais du service des animations, de partenariats ou de subsides.

2.- **Subsides et interventions financières**

Allocation 764/33201 (260,00€)

Cotisations de membres d'associations pour des actions sportives

La somme de 260,00€ a été versée à l'Association des établissements sportifs (AES) A.S.B.L., dont la Ville est membre, en guise de cotisation annuelle.

Allocation 764/33201-02 (10.000€)

Subside à Futurofoot

Après approbation par le Conseil communal du montant initial, majoré après MB, un subside de 4.500€ destiné à la formation des joueurs de football de FUTUROFOOT A.S.B.L. a été versé après réception de son budget pour la saison 2019-2020. Le solde, soit 5.500,00€ a été réservé et a été présenté au collège communal dès réception des comptes de la saison 2019-2020, ainsi que son rapport d'activités. A noter que, suite à une cession de créance validé par toutes les parties, ce subside a été entièrement versé à la RCA Synergis

Allocation 764/33202-02 (700€)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de handball

Après MB et approbation par le Conseil communal, un subside de 700€ destiné à la formation des joueurs de handball a été versé au Handball Club Verviers, A.S.B.L.

Allocation 764/33203-02 (1.350€)

Soutien de la Ville pour le tournoi de tennis Challenger.

Pas d'édition en 2020.

Allocation 764/33204-02 (18.500,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de football.

En 2016, la Haute Assemblée a approuvé les critères d'attribution relatifs au versement d'un subside communal en faveur de clubs de football. Pour 2020, après MB et en fonction de ces critères, la somme totale de 18.500,00€ a été répartie entre les ASBL concernées de la façon suivante : RFC Heusy-Rouheid (4.070€), REFC Lambermontois (5.170€), FC Royale Entente rechaintoise (3.670€), SRU Verviers (1.070€) et FC Entente stembertoise (4.520€).

Allocation 764/33205-02 (13.700,00€)

Intervention communale en faveur de « La Maison verviétoise des sports », A.S.B.L.

Après MB et approbation par le Conseil communal, un subside de 13.700,00 € inscrit au budget ordinaire destiné à "La Maison verviétoise des sports", A.S.B.L. a été versé en 12 mensualités. L'asbl a soumis au conseil communal pour approbation son rapport d'activités et ses comptes pour l'année 2019, ainsi que son budget 2020, conformément au contrat de gestion conclu entre la Ville et ladite ASBL pour la période 2019-2024 (ce dernier ayant été approuvé par le conseil communal).

Allocation 764/33206-02 (5.500,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis de table

Après MB et approbation par le Conseil communal, le subside de 5.500 € en faveur du TT VERVIA A.S.B.L. lui a été versée.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball

Après MB et approbation par le Conseil communal et selon la nouvelle convention signée pour la période 2019-2024 entre la ville et le bénéficiaire, la somme de 16.000 € en faveur De lu VERVIERS YOUTH BASKET-BALL ASSOCIATION (VYBA), A.S.B.L. a été versée par moitié après réception des comptes 2019-2020 sur l'exercice 2019 et le budget 2020-2021 sur l'exercice 2020. Par conséquent, le solde de 8.000€ disponible à l'exercice 2020 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2020-2021.

Allocation 764/33208-02 (12.600,00€)

Soutien pour des initiatives et des projets sportifs

Cette allocation, qui s'élève après MB à 100% à 12.600€ a été répartie, après approbation par le conseil communal entre les clubs verviétois qui ont répondu au questionnaire leur adressé par M. l'échevin des sports; ils sont classés selon des critères d'attribution naguère arrêtés par le Conseil communal.

CLUB	Montant
CLUB DES JEUX DE L'ESPRIT - ARC	100
CLUB HALTEROPHILE	100
KARATE HEUSY	100
MF PAPYS	100
MF PRES-JAVAIS	100
OKAMI NO DOJO	100
ROYAL CLUB LE CHENE	100
ROYAL TENNIS DE TABLE PLEIN VENT	100
ROYAL VERVIERS BRIDGE CLUB	100
SELF DEFENSE ACADEMY	100
TENNIS DE TABLE PLAISIR	100
VERVIERS CORONARY CLUB	100
AIKIKAI VERVIERS - SANTAN RYU	170
FUNAKOSHI DOJO	170
I.K.E. KRAV MAGA	170
JUDO CLUB PETIT-RECHAIN	170
KARATE CLUB VERVIERS	170
REALE KARATE-DO	170
SHOSIN DOJO - Ecole d'Aïkido	170

COMPAGNIE FABIENNE HENROT	200
DISSIDANCE	200
ECOLE DE PLONGEE C.V.E.R.S.M.	200
ECOLE DE PLONGEE DES HAUTES FAGNES	200
ECOLE DE PLONGEE GLAUCOS	200
ECOLE DE PLONGEE LES SQUALES	200
ECOLE DE PLONGEE LES REQUINS MARTEAUX	200
FLORAGYM	200
GROUPEMENT CYCLO VERVIERS	200
L'ENVOLEE	200
MOUCHE PASSION	200
ROYAL TIR SAINT-REMACLE VERVIERS	200
ROYALE RECHAINTOISE (gym)	210
SALSA LOKA	200
STUDIO-K DANSE	200
ROYAL TENNIS DE TABLE ENSIVAL	250
ROYAL VERVIERS AVIATION	250
ROYALE UNION CORPO VERVIERS	250
SPORT KIN-BALL VERVIERS	250
ROYAL CLUB SPORTIF VERVIETOIS TENNIS	300
ROYAL TENNIS DE TABLE PINGOUIN STEMBERT	300
TENNIS CLUB CHEVAL BLANC	300
VERVIERS ATHENEE VOLLEY CLUB	300
ESSOR GYM LAMBERMONT	500
JEUNE WALLONIE CYCLISTE	500
ROYAL BADMINTON CLUB VERVIERS	500
ROYAL ENSIVAL NATATION	500
ROYAL HOCKEY CLUB VERVIERS	500
ROYAL VERVIERS NATATION	500
ROYALE ETOILE ENSIVALOISE	500
ROYALE JEUNESSE SPORTIVE STEMBERT	500
ROYALE VAILLANTE (gym)	500
UNION ATHLETIQUE HAUTES FAGNES	500
TOTAL	12600

Allocation 764/33209-02 (6.354€)

Subside aux clubs sportifs dans le cadre du jogging de Verviers.

En raison de l'épidémie de Covid, l'édition 2020 n'a pas eu lieu.

Allocation 764/33210-02 (14.500€)

Soutien pour la formation des jeunes sportifs.

Cette nouvelle allocation vise un double but : celui de favoriser le rapprochement entre un club sportif et une école et faciliter la pratique sportive des enfants du réseau primaire par le biais de cette collaboration club/école.

La subvention, valable pour trois ans, compte désormais comme bénéficiaires : Royal Excelsior Tennis club de Lambermont (3.000€), Funakoshi Do Jo (3.000€), le RABBC Ensival (3.000€ via l'école communale d'Ensival) et l'école communale d'Ensival (5.500€).

Un rapport d'activités annuel est nécessaire pour libérer le subside.

Allocation 764/33211-02 (14.850€)

Subsides aux clubs pour la location d'infrastructures sportives

L'inscription au budget 2020, en dépenses, de cette allocation de transfert d'un montant de 14.850,00€ est destinée à couvrir les augmentations de tarifs imposées par la RCA aux clubs fréquentant les infrastructures sportives dont elle assure la gestion. A cet effet, elle a permis une intervention financière globale en faveur des clubs concernés de 13.929,62€ pour l'ensemble de l'année 2020.

CLUBS	Total 2020	Montant du subside
RFC Heusy	183,65	91,82
RUCV	424,82	212,41
MF Les Papys	171,89	85,95
MF Essalem	184,62	92,31
Royal Badminton Club de Verviers	569,28	284,64
Handball Club Verviers	1.219,10	609,55
Silver Eagles	355,06	177,53
MF Pré-Javais	312,19	156,10
relais social urbain	420,55	210,28
RTT Ensival	1.306,40	653,20
Reale karate Do	183,45	91,73
Self Defense Academy	325,35	162,68
REFC Lambermontois	2.961,32	1.480,66
Royal Hockey Club Verviers	6.517,01	3.258,51
FC Entente stembertoise	1.537,41	768,71
Synergis (pour Vert et Jeune)	1.023,35	511,68
Okami No Dojo	207,19	103,60
Karaté Club Verviers	498,04	249,02
IKE Krav Maga	376,68	188,34
Club Haltérophile Verviétois 1960	323,55	161,78
C.V.E.R.S.M.	755,16	377,58
Les requins marteaux	489,84	244,92
Royal Ensival Natation	737,78	368,89
Les Squales	370,10	185,05
Ecole de plongée Le Glaucos	336,46	168,23
Royal Verviers Natation	1.852,09	926,05
Royale Jeunesse Sportive de Stembert	1.710,63	855,32
Union Athlétique Hautes Fagnes	2.506,27	1.253,14
<u>Total</u>	27.859,24	13.929,62€

Vu le solde, une réservation de crédit de 920€ sous forme d'un bon de commande a été validée pour concrétiser un projet de capsules sportives en 2021.

Allocation 764/33212-02 (4.0500,00€)

Organisation de stages

Après approbation par le conseil communal, ce subside est attribué aux clubs qui ont organisé des stages sportifs. Le montant à affecter à chaque club selon une règle de trois selon des variables portant sur le nombre de stages effectués, du nombre de jours de stages et du nombre de sportifs concernés.

CLUB	MONTANT
ROYALE RECHAINTOISE	110
ROYAL EXC. FC LAMBERMONT	140
FUNAKOSHI DOJO	140
RABC ENSIVAL	140
STUDIO K. DANSE	140
ROYAL BC VERVIERS	140
ROYAL HOCKEY CLUB VERVIERS	140
ROYAL FOOTBALL CLUB HEUSY	140
DISSIDANSE	270
TENNIS CLUB DU CHEVAL BLANC	350
COMPAGNIE FABIENNE HENROT	350
UA HAUTES FAGNES	420
RJS DE STEMERT	460
ROYAL EXC TC LAMBERMONT	460
TT VERVIA	500
ESSOR GYM LAMBERMONT	600
TOTAL	4.500

La différence (450€) entre la somme de l'intervention communale et le solde disponible à 100% sur cette allocation a été prélevée par dispo-codes sur l'allocation 764/12302-48 (balades vélos de l'été).

Allocation 764/33213-02 (650,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis

Après MB et approbation par le Conseil communal, le subside de 650,00€ en faveur du RETC LAMBERMONT, A.S.B.L. lui a été versé pour assurer la formation de ses jeunes joueurs de tennis.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball du RABC ENSIVAL

Après MB, approbation par le Conseil communal et selon la nouvelle convention signée pour la période 2019-2024 entre la ville et le bénéficiaire, la somme 8.000 € en faveur du RABC ENSIVAL, A.S.B.L. a été versée vu la réception du budget pour la saison 2020-2021.

Par conséquent, le solde de 8.000€ disponible à l'exercice 2020 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2020-2021.

Allocation 764/33220-02

Subsides « anniversaire »

Aucun club n'a bénéficié de cette subvention spécifique liée au nombre d'années d'existence :

Allocation 764/12301-48 (55.000€)

Organisation du jogging

L'édition 2020 a été annulée.

Allocation 764/12302-48 (1.800€)

Balades vélos de l'été

Le programme de l'édition 2020 a été annulé suite à l'épidémie de Covid.

Allocation 764/12403-48 (4.500€)

Organisation de manifestations sportives

Les dépenses à charge de cette allocation servent généralement à couvrir des frais liés au soutien de diverses organisations dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Ville et certains organisateurs d'événements, acheter des coupes, des médailles, du matériel sportif, des ballons. Vu le solde disponible important en raison de l'épidémie de Covid, une réservation de crédit de 3.801,2 € a été prévue dans le cadre de l'organisation de capsules sportives en 2021.

Deux agents du service ont participé à une journée de formation à la pratique du sport en infrastructure sportives par des PMR.

Allocation 764/124-48 (1.400€)

Soutien de la Ville pour des manifestations sportives dans les infrastructures sportives facturées par Synergis.

Cette intervention communale est possible pour l'occupation d'infrastructures par des clubs sportifs si et seulement si les activités s'inscrivent, selon les cas envisagés, dans un cadre communal et sportif, ou scolaire et sportif ou revêtant un caractère "grand public" sans perception d'un droit d'entrée sur le site.

Vu la MB (-771€) et l'absence de manifestations consécutive à l'épidémie de Covid, le solde de 629€ n'a pas été utilisé.

Allocation 764/123-17 (12.980€)

Frais de formation sportive du personnel communal.

En raison de l'épidémie, les séances de pilates et de Vervi run ont seulement été dispensées durant le premier trimestre 2020. En fonction de réservations de crédit (qui n'auront finalement pas été utilisées), le solde disponible au 31/12/2020 était de 3.549,55€.

Allocation: 764119/332-02 (19.571€)

Soutien de la Ville dans le contexte Covid

En raison de l'épidémie de Covid et après MB, le conseil communal a validé les critères d'octroi d'une subvention destinée à soutenir les clubs dans cette période difficile. Voici les clubs bénéficiaires et les montants y afférents.

CLUBS	Montant
CLUB HALTEROPHILE VERVIETOIS	150
ESSALEM 1	150
ESSOR GYM LAMBERMONT	150
FUNAKOSHI DOJO	150
HANDBALL CLUB VERVIERS	150
JUDO CLUB DE PETIT-RECHAIN	150
KARATE CLUB VERVIERS	150
L'ENVOLEE	150
MF LES PAPYS	150
MF PRE-JAVAIS	150
ÔKAMI NO DOJO	150

RABC ENSIVAL	150
RACING CLUB STAR VERVIERS	150
REALE KARATE-DO	150
ROYAL BADMINTON CLUB VERVIERS	150
ROYAL CLUB SPORTIF VERVIETOIS TENNIS	150
ROYAL HOCKEY CLUB VERVIERS	150
ROYAL TENNIS DE TABLE ENSIVAL	150
ROYAL VERVIERS BRIDGE CLUB	150
ROYALE JEUNESSE SPORTIVE DE STEMBERT	150
ROYALE RECHAINTOISE (Gymnastique)	150
ROYALE UNION CORPORATIVE VERVIETOISE	150
TT PLAISIR	150
UNION ATHLETIQUE DES HAUTES FAGNES	150
CERCLE INDEPENDANT DE YOGA ET DE MEDITATION	150
AÏKIKAI SANTAN RYU	300
DISSIDANSE	300
FLORAGYM	300
I.K.E. KRAV MAGA	300
KARATE HEUSY	300
KIN BALL CLUB VERVIERS	300
ROYAL CLUB "LE CHENE"	300
ROYAL TENNIS DE TABLE PINGOUIN STEMBERT	300
ROYAL TENNIS DE TABLE PLEIN VENT	300
ROYAL TIR SAINT-REMACLE VERVIERS	300
ROYALE ETOILE ENSIVALOISE	300
ROYALE VAILLANTE	300
S.R.U. VERVIERS	300
SALSA LOKA	300
SHOSIN DOJO - Ecole d'Aïkido	300
TT VERVIA	300
VERVIERS ATHENEE VOLLEY CLUB	300
VYBA	300
F.C. ENTENTE STEMBERTOISE	400
CREDITEURS DIVERS	400
ROYAL EXCELSIOR FOOTBALL CLUB LAMBERMONTAIS	400
COMPAGNIE FABIENNE HENROT	500
ESSALEM 2	1000
ROYAL FOOTBALL CLUB HEUSY	500
ROYAL EXCELSIOR TENNIS CLUB DE LAMBERMONT	500
STUDIO K. DANSE	500
TENNIS CLUB DU CHEVAL BLANC	500
ROYAL VERVIERS AVIATION	150
ROYAL ENSIVAL NATATION	1216
ROYAL VERVIERS NATATION	1250

C.V.E.R.S.M.	500
ECOLE DE PLONGEE DES HAUTES FAGNES	500
ECOLE DE PLONGEE ROYALE GLAUCOS	500
ECOLE DE PLONGEE ROYALE LES SQUALES	500
LES REQUINS MARTEAUX	500
TOTAL	18.971

Le solde, soit 605€, a été versé à la Maison verviétoise des sports, ASBL au motif de remboursement de frais liés à l'épidémie de Covid.

3.- **Evènements sportifs**

La contribution habituelle du service des sports aux manifestations sportives revêtant diverses formes (mise en disposition de matériel, aide logistique, soutien administratif, prise en charge de frais, achat de coupes et trophées, de médailles, patronage, réceptions à l'hôtel de Ville, conférences de presse) n'a pas pu être concrétisé en 2020 vu l'épidémie de Covid, exception faite de l'attribution et de la réception adaptée (à venir) pour le Mérite sportif 2020.

4.- **Interventions administratives**

Une réunion (la dernière) du comité d'accompagnement de l'espace multisports des Linaigrettes a eu lieu, conformément au décret du 25 février 1999 et ses modifications ultérieures relatif à l'octroi de subventions par le SPW pour des infrastructures sportives.

Le conseil communal a approuvé le budget et les comptes 2019-2020 de Futurofoot, A.S.B.L.

Le conseil communal a approuvé les comptes 2019-2020 ainsi que les budgets 2020-2021 de VYBA, A.S.B.L et du RABC Ensival A.S.B.L. Leurs rapports d'activités pour la saison écoulée ont également été déposés par les deux ASBL.

Le Collège communal a approuvé le rapport d'activité de l'ASBL "La Maison verviétoise des sports" pour l'année 2019, ainsi que le compte 2019 et son budget 2020 (dossiers communiqués au conseil communal).

Le dossier de la réalisation d'un nouveau centre sportif q été transféré à la RCA Synergis.

5.- **Promotion du sport de haut niveau**

Néant

6.- **ASBL la Maison Verviétoise des Sports**

Les comptes et le rapport d'activités 2019 de l'ASBL ont été approuvés par le Conseil communal, ainsi que le budget 2020, après un avis positif du service des Finances.

L'octroi de la subvention inscrite au budget communal (13.700,00 € sur l'allocation 764/33205-02) a été approuvé par le Conseil communal et versé par douzièmes successifs.

7.- **Commission Consultative Communale des Sports**

Bien que le prévoit le règlement, aucune séance de la commission consultative communale des sports ne s'est tenue en 2020.

8.- Jogging de Verviers

Néant

9.- Gestion courante des installations sportives

Les travaux, les réparations et les remplacements de pièces importantes imputées généralement aux propriétaires ont été pris en charge par la RCA Synergis, avec l'aide des services techniques de la Ville.

Pour rappel, Synergis dispose à présent d'un droit réel sur les sites sportifs de la Ville; le statut du centre sportif local est passé de l'A.S.B.L. la Maison verviétoise des sports à Synergis; la RCA est désormais chargée de gérer l'animation et les occupations des locaux.

Pour l'entretien quotidien résultant de l'utilisation des sites, les ouvriers communaux mis à la disposition de Synergis ont effectué des travaux relatifs à la conservation des différents sites.

Le service des sports a poursuivi la gestion des demandes d'occupation, régulières ou ponctuelles.

Stade de Bielmont

Le personnel ouvrier statutaire a procédé à diverses réparations (peinture, électricité, plomberie et maçonnerie). Le nettoyage de la piste, des vestiaires et l'entretien général du site (taille des arbres et des haies, tonte du terrain), y compris les abords immédiats du stade, ont été réalisés.

Une entreprise spécialisée dans les terrains de sports s'est acquittée des divers travaux de réensemencement, d'épandage d'engrais et de fertilisants; une autre s'est préoccupée du nettoyage de la piste d'athlétisme.

Ont occupé le site à titre principal : l'Union Athlétique Hautes Fagnes (entraînements et diverses compétitions) le CS Verviers (les rencontres de championnat de l'équipe Première et des équipes d'âge)

L'infrastructure a accueilli également plusieurs compétitions : jogging de la Saint-Sylvestre (dans une version adaptée vu le Covid), le relais pour la vie et le tétathlon de la forme.

Stade du Panorama

Durant les périodes où le site fut accessible, un ouvrier a été affecté à mi-temps à l'entretien du site : taille des haies, tonte des pelouses aux abords des terrains synthétiques de football et travaux divers dans la zone des terrains de tennis.

Hall des sports de Gérardchamps

Vu l'épidémie, ce site a servi de centre de dépistage et d'accueil pour des sans-abris

Centre sportif Albert Moray

L'entretien et l'exploitation du site ont également été confiés à la RCA.

Treize associations occupent en général le hall durant toute l'année. Le nombre d'heures cumulées, toutes salles confondues pour les entraînements, les matches de championnat et les cours de sport dépasse la centaine d'heures par semaine.

Piscine communale rue Xhavée,

L'épidémie de Covid et le projet de rénovation de la piscine ont entraîné sa fermeture durant l'année 2020.

SECTION 4 - L'ENCADREMENT DES PEINES ALTERNATIVES

1.- Du Personnel :

Une licenciée en science de la communication à 4/5 ETP.

Une assistante sociale à 4/5 ETP.

Trois éducateurs A1 à TP.
Un ouvrier contrat « article 60 » TP.
Deux ouvriers à TP (engagé par la ville).
Une secrétaire contrat « article 60 » TP sur deux services (le Plan de cohésion sociale et LEPA)

2.- Du financier :

En 2020, au niveau des frais de personnel, nous devons recevoir du SPF Justice un subside de 202.830,15 €. Le SPF Justice nous octroie des frais de fonctionnement pour un montant forfaitaire de 25.000 €. Le coût total frais de personnel est de 332.671,43 €. La somme de 17.499 €, provenant des frais de fonctionnement qui n'ont pas été utilisés est reversée dans les frais de personnel. Donc, le subside global s'élève à 220.329,15 €.

3.- Des rapports :

Depuis 2018, nous encodons nos dossiers « codés » sur le site « ETNIC » de la région Wallonie-Bruxelles. Cela a pour effet de supprimer les rapports trimestriels. Pour l'exercice 2020, le rapport d'évaluation annuel a été transmis à la Maison de Justice et à la Direction du Partenariat de l'Administration Générale des Maisons de Justice après l'approbation du collège.

A ce rapport d'évaluation annuel a été joint le rapport financier.

4.- Des missions :

Cette année, on observe une diminution globale du nombre de dossiers encadrés par l'équipe. Sans être problématique, **769 dossiers gérés**, cette diminution s'explique surtout par **la crise sanitaire et l'absence de nouvelles prises en charge du 16 mars au 30 juin 2020.**

A. Formations dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives-84 dossiers en 2020

Les objectifs.

Permettre au prestataire de prendre conscience de l'acte qu'il a commis et d'en assumer les responsabilités.

Le faire réfléchir par rapport à cet acte.

L'aider à trouver des réponses adaptées ainsi que des alternatives à ses comportements préjudiciables.

Eviter la récidive.

La méthodologie.

Les formations individuelles en fonction du délit sont organisées suivant :

Les problématiques.

Les demandes du magistrat.

Les aptitudes personnelles des prestataires.

Leur situation psycho-sociale.

Le tronc commun à toutes les formations.

Anamnèse approfondie.

Analyse des faits, délit, contexte, conséquences, remise en question.

Questionnement sur les valeurs.

Confrontation au cadre légal.

Mise en perspective de la personnalité du prestataire et de son cadre de vie.

Evaluation de la formation.

Dans un souci d'amélioration de nos formations et d'adaptation à l'évolution de la société et de la délinquance, nous sommes en recherche permanente de nouveaux outils.

Ces ajustements sont toujours réalisés en fonction des demandes inhérentes à la politique du Parquet de Verviers.

Enfin, nous possédons une série d'ouvrages de référence dont nous nous inspirons ponctuellement ainsi qu'un panel de reportages et de films pouvant être utilisés comme point de départ d'une analyse ou comme illustration de comportements.

C'est face à ce souci d'adéquation que les intervenants suivent aussi régulièrement des formations complémentaires.

Formations complémentaires des intervenants.

Introduction à l'approche systémique et à la thérapie brève.

Gestion de la contrainte et espace de liberté avec un public non demandeur.

Formation à la gestion des violences conjugales organisée par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.

Formation à l'impact de la violence conjugale et familiale sur les enfants et les intervenants.

Toxicomanie et Programmation Neuro-Linguistique.

Différents Modules :

- **Module gestion de la violence** s'articule autour de plusieurs thématiques:
 1. La gestion des émotions pour une communication non-violente.
 2. La gestion des conflits.
 3. Les différentes formes de violences, leurs dynamiques et leurs conséquences.
 4. Les violences intrafamiliales.

En fonction de la situation du prestataire, la formation se centre sur un ou plusieurs de ces axes.

- **Module roulage :**

Objectifs spécifiques :

Permettre au prestataire de prendre conscience de son propre comportement en matière de roulage, de façon à pouvoir mener une réflexion sur ce sujet.

S'approprier la législation en matière de roulage (+ politique pénale).

Connaître les lois de la physique liée à la vitesse (tels qu'allongement de la distance d'arrêt, augmentation de la force de collision et rétrécissement du champ de vision).

Connaître le mécanisme d'assimilation et d'élimination de l'alcool/drogue.

Connaître les effets de l'alcool/drogue sur les capacités de conduite.

Connaître la procédure en matière de dépistage/contrôle de consommation de substances illicites.

Acquérir les connaissances théoriques en vue d'être un conducteur responsable.

Connaître les sources de distraction (GSM, fatigue,...) et leurs impacts sur les capacités de conduite.

Gérer l'agressivité ou savoir comment réagir de manière alternative de façon à éviter tout comportement agressif.

Prendre en considération les risques d'accident.

- **Module assuétudes :**

Objectifs spécifiques :

Définir la dépendance, comment le prestataire comprend ce terme, ainsi que ceux qui y sont généralement associés (tolérance, toxicomanie, drogue,...).

Evaluer sa propre dépendance et/ou son stade de consommation (expérimentation, consommation occasionnelle, régulière ou problématique), observer son évolution.

Comprendre sa dépendance en termes d'analyse fonctionnelle. Les informations récoltées jusque-là permettront d'analyser comment le problème se maintient et de quelle manière il s'est développé depuis son origine.

Envisager les possibilités de modification du comportement addictif. Que peut-on changer et comment ?

Mettre concrètement en place des changements de comportement ou entamer des démarches pour aller vers le changement (hospitalisation, suivi ambulatoire, ou autre).

- **Module violence conjugale :**

Ce module de formation s'articule autour de plusieurs thématiques.

- 1) La définition de la violence : au sens large, en dressant un panel des diverses formes qu'elle peut prendre. De cette définition générale, nous nous dirigeons alors vers des précisions liées à la situation problématique en essayant d'identifier avec le prestataire les violences rencontrées dans sa propre histoire, celles commises, ou celles subies également. Nous analysons aussi le contexte des actes de violences et les causes pointées par le prestataire.
- 2) La dynamique de couple : son fonctionnement habituel, les rôles de chacun, le mode de communication. Mais aussi ce que revêt le terme « amour », les représentations du couple « idéal », les attentes envers son partenaire et vice versa.
- 3) Les émotions et les besoins : définir et identifier ses propres émotions, nous nous intéressons alors spécifiquement à leurs modes d'expression. Ces derniers sont souvent remis en question car inappropriés ou excessifs => des conséquences néfastes. Les besoins personnels sont ensuite abordés sur base de la pyramide de Maslow, s'ensuit une réflexion sur la recherche de la satisfaction des besoins, ainsi que sur la gestion de la frustration.
- 4) La capacité de changement ou les ressources personnelles qui peuvent être développées pour mettre fin au comportement violent. Sur base d'une estimation des points faibles ou forts du prestataire, différentes thématiques pourront alors être développées sous un aspect « technique » et concret, telles que la gestion des conflits, la gestion des émotions, la communication non-violente,...

Parfois aussi, il faudra consacrer un temps supplémentaire à la responsabilisation et la prise de conscience de son comportement violent.

Objectifs spécifiques.

Définir un comportement violent et les différentes formes qu'il peut prendre.

Identifier les actes violents commis et leur contexte.

Reconnaître sa responsabilité dans la violence présente au sein du couple.

Analyser la dynamique de couple (voir de la famille) et les rôles de chacun.

Réfléchir aux attentes envers son partenaire et vice versa.

Remettre en question son mode de communication.

Aborder les émotions dans un contexte général pour ensuite approcher celles ressenties par la personne et surtout modifier leurs expressions si cela pose problème.

Identifier ses propres besoins et les analyser de façon critique.

Etablir le lien entre les besoins-les émotions-les comportements.

S'ouvrir à des perspectives de changement.

- **Module citoyenneté :**

Le module citoyenneté permet au prestataire de réfléchir sur les lois et les coutumes qui régissent la société dans laquelle il vit et cible plus particulièrement les droits et les devoirs de chacun.

L'objectif est de confronter la personne aux représentations de la citoyenneté et favoriser ainsi le processus de pensée par soi-même.

Le module citoyenneté comporte trois volets :

- Justice, lois et citoyenneté.

- Racisme.
- Vol.

Suivant la nature des faits commis et les capacités du prestataire, nous travaillons plus spécifiquement une, deux, voire trois parties.

1. Justice, lois et citoyenneté

Objectifs spécifiques.

Positionnement de la personne par rapport à la justice, la règle, le devoir, la sanction.

Affiner les représentations du prestataire.

Réfléchir sur ces thématiques afin de favoriser la prise de conscience et l'intégration éventuelle de nouvelles normes.

Faire émerger un processus intellectuel permettant la réflexion.

2. Racisme et préjugés

Objectifs spécifiques.

Connaître les représentations, les préjugés que la personne a vis-à-vis des allochtones.

Découvrir les motivations qui animent le prestataire.

Préciser la notion de racisme et effectuer un rappel à la loi.

Modifier le système de perception de l'autre.

Définir les émotions de base.

3. Le vol

Objectifs spécifiques.

Préciser la notion de vol et ses diverses manifestations (définition du prestataire et du droit belge).

Réfléchir à l'acte commis, voir quelles en sont les conséquences pour la victime, la société, pour l'auteur, pour la famille.

Déterminer les valeurs intégrées par le prestataire.

Etablir l'aspect positif des modifications du comportement délictueux.

B.- L'encadrement des Peines de Travail (PTA) et des Travaux d'Intérêt Général (TIG)-685 dossiers en 2020

Le projet, en partant d'un cadre judiciaire, vise à accompagner dans différents services publics ou asbl la personne condamnée à une Peine de Travail ou un Travail d'Intérêt général. Dans le cadre de la PTA, la personne dispose d'un délai d'un an à partir de la date à laquelle la décision judiciaire est définitive (un mois et un jour après le jugement). Dans le cadre du TIG, la personne dispose d'un délai de six mois. L'objectif est que le justiciable accomplisse l'entièreté de sa peine tout en lui offrant un contexte professionnel qui favorise la réinsertion. Si cette mesure n'est pas conduite à terme, la PTA est assortie d'un emprisonnement et/ou d'une amende que l'individu est tenu d'exécuter.

Le rôle de LEPA est d'assurer le suivi et l'encadrement du justiciable et de veiller à différents critères :

- mise à profit des aptitudes professionnelles du justiciable pour une réparation valorisante;
- la disponibilité et la mobilité du justiciable;
- la proposition de chantiers ou de services émanant du lieu où la personne peut prêter sa peine.

L'Encadrement des Peines Alternatives dispose d'un panel très étendu de lieux (environ 250) répartis sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire Liège, section de Verviers. Ces structures d'accueil proposent un cadre où la personne condamnée à réaliser une PTA/ un TIG peut travailler et ainsi prêter sa mesure. Citons quelques exemples tels que préparer les repas dans les maisons de retraite, effectuer des travaux d'entretiens dans une asbl de quartier, aider une maison de jeunes à organiser un concert, participer aux plantations avec les ouvriers communaux, aider au tri des déchets dans un parc à conteneurs, maintenir et rénover les bâtiments, entretenir les plaines de jeux communales, participer aux écoles de devoir, œuvrer au sein de Bibliothèques, aide au service des ressources naturelles et de l'environnement, élaboration de site « web » pour des ASBL ...

Le « projet chantier » :

Les prestataires de PTA ou de TIG ne sont pas tous en mesure de réaliser leur prestation. En effet, depuis plusieurs années, nous observons l'accroissement du nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure de prestation qui s'avèrent être particulièrement marginalisées. Ces personnes fragilisées n'ont pas les compétences structurelles pour entrer dans un cadre de travail traditionnel ou alternatif, sollicitant un

encadrement particulier que ne peut objectivement offrir un lieu de travail classique, même s'il est d'obédience sociale (atelier protégé, centre de jour ou encore maison de jeunes).

Certains prestataires connaissent de grandes confusions dans le rythme jour et nuit, ce qui altère la bonne marche de la prestation. En décrochage, ces personnes sont tout simplement incapables d'organiser un plan de travail, ainsi qu'un planning journalier où le moindre obstacle rend tout projet inaccessible. L'objectif de l'encadrement n'est pas de nier ces concepts fondamentaux qui régissent l'univers du travail et qui traduisent un réel savoir vivre, mais plutôt d'en stigmatiser les carences et ainsi d'en donner l'accès à l'apprentissage. L'idée est de faire de cette mesure de rétorsion un outil pédagogique et éducatif.

Par le truchement de ce projet, l'équipe de LEPA, offre à ce public quelque peu désocialisé un cadre de travail où règne, bien sûr la philosophie des mesures judiciaires, mais où l'on adopte une certaine tolérance dans l'apprentissage des conventions, en donnant des délais plus adaptés aux potentiels du prestataire. La finalité première, c'est que chaque individu qui est soumis à une PTA ou un TIG, ait la même opportunité de conduire cette mesure à terme en rencontrant les objectifs des mesures judiciaires alternatives.

Afin de proposer un modèle de travail adapté, nous accueillons également, au sein de ce type d'encadrement, des prestataires qui par leurs compétences offrent une vitrine sur le monde professionnel. Cette mixité est porteuse d'enseignement et permet aux prestataires d'évoluer ensemble et de s'organiser autour de projets en mettant en exergue leurs spécificités.

Profil des personnes encadrées.

Cette année nous avons encadré **105** personnes pour un total de **5778 heures** de PTA/TIG.

Nous avons accueilli 105 hommes de 18 à 66 ans. Il s'agit essentiellement de personnes fortement fragilisées, résidant à Verviers, sans emploi, sans revenus ou intérimaires, parfois sans domicile fixe, qui peuvent connaître des problèmes d'addiction. L'équipe vise toujours à une certaine mixité en incorporant des personnes ayant de réelles compétences de travail manuel et pouvant apporter une véritable dynamique au groupe.

Nombre et descriptif des chantiers encadrés en 2020.

La coordination du travail est assurée par un éducateur spécialisé, polyvalent, sachant allier travail social et compétences manuelles dans diverses disciplines. Il est notamment formé pour assurer le travail de bucheronnage. Dans ce projet, il est accompagné de deux ouvriers engagés par la ville qui sont affectés à l'entretien des cimetières et d'un ouvrier engagé dans le cadre d'un « article 60 ».

Depuis 2017, à la demande du service des Travaux et de son Echevin, l'équipe de LEPA a mis en place un projet qui vise à participer à l'entretien des cimetières de la Ville de VERVIERS. Depuis juin 2018, toujours à la demande du service des travaux et de son échevin, un deuxième ouvrier a été engagé pour augmenter le nombre de cimetières à entretenir.

Evolution du projet chantier en 2020

La collaboration avec les différentes cellules du service des travaux de la ville de Verviers reste soutenue et dynamique. L'appui apporté aux équipes communales continue d'être reconnu, apprécié et fidèle à son objectif de les **renforcer sans se substituer à elles**.

Après une réorganisation du travail afin de respecter les mesures sanitaires dues au COVID, les deux équipes cimetières ont rapidement repris le travail. Elles ont très bien fonctionné et ont pu assurer les entretiens et le nettoyage des 6 cimetières qui nous ont été confiés. L'objectif propreté est atteint et la verdurisation naturelle se poursuit grâce à la gestion raisonnée, adoptée par le service cimetière et plantations.

Toujours dans le but de maintenir une activité optimale de nos équipes et ce, même en période creuse d'hiver, nous avons poursuivi notre collaboration avec les a.s.b.l. verviertoises. Ceci nous permet d'occuper toute la main d'œuvre disponible sans faire d'ombre aux équipes Ville.

Nous pouvons dire que **le Projet chantiers** a atteint sa vitesse de croisière. L'équipe qui la constitue reste inchangée, nous comptons 4 temps plein : 1 temps plein subsidié par le SPF Justice, 2 temps plein Ville et un temps plein article 60.

Chaque temps plein, représente et apporte le rendement d'une équipe à part entière, et le tout est organisé comme suit :

- Deux équipes pour assurer l'entretien de 6 cimetières, dont le grand cimetière de Verviers (deux encadrants sous contrat Ville, un véhicule 6 places et un véhicule 3 places mis à disposition par la Ville). La capacité d'encadrement est de 7 prestataires par jour. En saison, c'est-à-dire durant la période où la végétation est la plus exubérante, l'équipe est affectée 5 jours par semaine au débroussaillage et au nettoyage des allées et des champs communs. En automne, nous ramassons et évacuons les feuilles et nettoignons les rigoles. Hors saison, en hiver, cette équipe est regroupée avec l'équipe polyvalente.
- Une équipe de nettoyage à pied, encadrée par une personne à temps plein engagée sous un contrat « article 60 ». Son point de départ est notre atelier (mis à disposition par la Ville de Verviers). Capacité d'encadrement : 1 à 3 prestataires par jour. Cette équipe assure quotidiennement le nettoyage de deux tournées : Sommeleville et les Récollets. Elle nettoie les rues de ces deux circuits, les sentiers mais également les talus et les sites difficilement accessibles ainsi que la Vesdre et ses abords.
- Une équipe polyvalente, encadrée par une personne à temps plein, qui assure aussi la gestion du travail et la coordination des équipes, avec un véhicule 6 places mis à disposition par la Ville. Capacité d'encadrement : 5 prestataires.

Les tâches assurées par cette équipe sont aussi nombreuses que variées : peinture intérieure, peinture extérieure du mobilier urbain et des barrières des cimetières; vider des maisons; nettoyage de sites réputés très sales et demandant un passage régulier comme les berges du quai de la Vesdre ou du quai Jacques Brel; démolition, notamment pour le service des bâtiments; débroussaillage dans les écoles et intervention sur les terrains Ville; entretien des vergers en saison et élagage des fruitiers, plantation de haies ou de buissons pour le service jardinage quand celui-ci est débordé, en pleine saison, plantation d'arbres fruitiers pour le PCDN; création d'espaces didactiques pour les écoles; transport pour l'économat; installation de panneaux d'affichages et leur réparation lorsqu'ils sont vandalisés; nettoyage et débroussaillage sur le terrain des gens du voyage; abattage d'arbres dangereux, débitage et évacuation d'arbres tombés au travers des chemins; participation annuelle aux tailles de haies et au débroussaillage du parcours du grand jogging de Verviers; travaux d'hommes à tout faire pour locaux occupés par les diverses cellules du Plan de Prévention, du Plan de Cohésion Sociale, de LEPA, des musées ou du Centre Touristique de la Laine et de la Mode; aide au montage et démontage de tonnelles et chapiteaux. Dans notre atelier, nous assurons l'entretien des vélos du Plan de Prévention, qui sont mis à disposition des maisons de jeunes et des écoles. Nous assurons également, au sein de l'atelier, l'entretien et les réparations de toutes les machines que nous utilisons (35 machines à moteur thermique dont une grande partie récupérée, réparée et remise aux normes pour les intégrer dans notre équipement.). Nous réalisons aussi diverses tâches dans les domaines de l'électricité, de la plomberie, de la menuiserie, du montage de cloisons légères et de faux plafonds. Nous pouvons également intervenir pour des ASBL partenaires de la Ville. Ces interventions permettent d'occuper de façon utile un grand nombre de prestataires en hiver, lorsque les travaux habituels se font plus rares.

Nous disposons à l'heure actuelle **d'une capacité d'encadrement de 15 prestataires par jour**. Avec nos quatre encadrants nous pouvons aussi garantir une qualité et un rendement très intéressant malgré le profil parfois fragile que peuvent présenter certains de nos prestataires.

Les perspectives pour 2021 :

Nos objectifs pour 2021 restent inchangés. Pérenniser les quatre équipes en place, en continuant à satisfaire pleinement les diverses demandes de la ville et de la maison de justice.

Amener progressivement chaque encadrant via les formations, vers plus de polyvalence.

Apport du projet.

- Aux prestataires : possibilité d'accomplir leurs heures et d'être en ordre vis-à-vis de la justice; valorisation du travail qu'ils fournissent, notamment par le retour des commanditaires ou des personnes qui les questionnent lorsqu'ils effectuent un chantier public. Le projet offre aussi une émulation entre les différents participants.
- A l'équipe de LEPA : il désengorge les structures d'accueil classiques et permet aux prestataires plus délicats à placer d'effectuer leur mesure.
- A la ville : le projet apporte un soutien aux différentes équipes et favorise l'avancement voire la réalisation de certains chantiers qui auraient plus de difficultés à se faire sans cet apport.
- Aux riverains : en ce qui concerne le nettoyage, le débroussaillage, l'élagage des différents sites et l'entretien des promenades du PCDN.

SECTION 5 - PLAN DE PREVENTION

1.- Du Personnel :

1 Fonctionnaire de Prévention et évaluatrice interne
1 collaboratrice administrative et financière 0,8 ETP
1 secrétaire 0,4 ETP
8 intervenants sociaux (7,2 ETP)
1 Coordinateur des Gardiens de la Paix
6 Gardiens de la Paix

2.- Du financier :

Pour l'année 2020, des subsides d'un montant total de 659.928,13 EUR sont promis par le SPF Intérieur : 541.892,02 EUR (PSSP) + 32.035,93 EUR (GP contingent complémentaire) + 86.000 EUR (ex APS-ACTIVA)

3.- Des rapports :

Conformément aux directives de l'arrêté royal du 25 décembre 2017 et de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2017 relatifs à la prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017 et aux modalités d'introduction, de suivi et d'évaluation pour l'année 2020, le rapport d'évaluation sera présenté au Collège communal et transmis au Ministère de l'Intérieur pour fin mars 2021. En ce qui concerne l'évaluation financière, elle est à envoyer pour le 30 juin 2021.

4.- Des directives :

A.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

En 2020, le plan prenait en charge sept phénomènes sur le territoire communal :

1. Nuisances publiques liées à l'usage de drogues;
2. Nuisances sociales ;
3. Violence juvénile ;
4. Racisme, discrimination et extrémisme ;
5. Vol à la tire ;
6. Vol de et dans véhicules;
7. Sécurité routière ;

Le travail autour des phénomènes précités fait l'objet d'une série d'actions mises en place et coordonnées par la Fonctionnaire de prévention dans le but :

1. Assurer le bon fonctionnement du Plan et le suivi avec les autorités;
2. Assurer une synergie entre les actions communales de prévention et la prévention policière zonale;
3. Assurer un processus d'évaluation;
4. Assurer une information à la population.

Coordination :

Différentes actions ont été menées : participation aux réunions de coordination des actions du Plan de Prévention de la Ville, rédaction d'un rapport d'évaluation des différents chapitres du Plan, rapports d'actualisation du diagnostic local de sécurité, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : réseau d'aide et de soins en assuétudes (Rassaef), réseau Rezea du CVPS, Commission d'accompagnement du PCS, Plateforme Hodimontoise, ...

B.- Actions pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Service Public Fédéral de l'Intérieur

a.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

Ces actions se subdivisent

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,

2. En termes d'objectifs liés aux problématiques visées
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

- Equipe Quartiers / Jeunesse
- Equipe PACT : Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes.
- Equipe Médiation.

b.- Equipe Quartiers / Jeunesse

Cette équipe travaille principalement sur Hodimont et Prés-Javais ainsi que sur les différents ESR.

Activités menées :

Quartiers :

- Mise en place d'une plateforme citoyenne mettant en lien des bénévoles avec des personnes fragilisées par la COVID 19
 - travail de rue spécifique pour transmettre les règles de confinement prises par le gouvernement
 - Travail social de rue pour entrer en contact avec les plus démunis et les personnes en rupture ou simplement utilisatrices de l'espace public afin que cet espace soit respecté et occupé par tous en accord avec les mesures sanitaires en vigueur.
- 250 heures de travail de rue sur l'année sur les zones définies comme prioritaires

Jeunesse :

En plus du travail social de rue décrit ci-dessus, différents projets à destination du public « jeune » sont mis en place tout au long de l'année.

Job Jeunes

En période de vacances scolaires, des jeunes issus de quartiers ciblés sont encadrés par les IS pour effectuer des travaux divers (peintures, jardinage,...) en partenariat avec le service des travaux de la Ville. 14 jeunes ont été engagés pour 10 jours et ont travaillé à l'entretien du cimetière.

Local Jeunes

Lieu convivial et structuré afin que les jeunes se conscientisent pour la tranquillité du quartier.

Des suivis de jeunes et de leurs familles, ainsi que des actions sur le terrain avec des jeunes problématiques et des activités structurées et structurantes sont proposées tout au long de l'année ainsi que durant les vacances scolaires. Ce local est ouvert les jeudis de 16 h à 18 h. Il n'a pu ouvrir que quelques jeudis en 2020 au vu de la crise sanitaire.

Présence et animation sur les espaces sport de rue

Présence des intervenants sociaux sur les espaces sport de rue (Bauwens, Quartier Nord, Linaigrettes, Lentz).

Panna

Les tournois de panna n'ont pu avoir lieu en 2020 vu la crise sanitaire.

Eté jeunes :

3 activités proposées pour les jeunes durant le mois d'août : une quinzaine de jeunes ont participé au programme proposé par les intervenants sociaux : mini-golf au domaine de Palogne, la visite des grottes de Remouchamps et une balade aventure semi-nocturne dans les Fagnes.

Suivis individuels :

Aide et/ou soutien socio-administratif aux jeunes en difficulté.

c.- Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes - PACT

Resocialisation des usagers de drogues :

Prise en charge des usagers de drogues et soutien aux familles des usagers.

Remise en ordre socio administrative.

Relais vers les services adéquats.

Une centaine d'heures de travail social de rue spécifique public PACT - 700 personnes rencontrées.

544 entretiens individuels socio-administratifs.

Poursuite du projet « Le Ressort » : un lieu d'accueil spécifique ouvert en temps normal tous les jours ouvrables. Durant la crise sanitaire, nous avons dû nous adapter, nous avons soit ouvert le local en réduisant le nombre de personnes à 10 maximum dans le lieu ou en fonctionnant sur RDV.

Soutien et accueil des personnes durant le plan grand froid : en partenariat avec le Relais social Verviétois. Le DUS, la Maison Marie-Louise, l'Accueil, la Croix-Rouge.

d.- Médiation

Outil de gestion de conflits.

La médiation est un espace de réflexion et de dialogue qui permet d'établir une communication constructive entre des personnes qui vivent mal une situation. Le rôle du médiateur est d'écouter les personnes en conflit, faciliter la communication, favoriser l'expression et la compréhension des points de vue dans un climat de confiance, accompagner dans la création de solutions, garantir le bon déroulement de la médiation.

38 dossiers ont été traités en médiation en 2020 dont 36 nouveaux.

Parmi les nouveaux dossiers, 30 concernent un conflit de voisinage, 2 un conflit familial, 2 des problèmes de nuisances, 2 un problème relationnel, 1 conflit propriétaire - locataire, et 1 a été directement réorienté.

Durée du suivi : de 1 jour à 6 mois

Ces médiations concernent 65 adultes.

Les intervenants ont également poursuivi 4 médiations collectives pour 3 quartiers différents. Ces médiations concernent des groupes d'habitants, le plus souvent groupes de jeunes et de familles. Dans ce cadre, on retrouve alors tout un travail global de quartier pour un mieux vivre ensemble.

Trois médiations préventives sont actuellement en cours.

e.- Travail de prévention à destination du public, des jeunes et des professionnels de l'éducation, de la santé, de l'enseignement, ...

Construction d'outils de prévention transmis aux professionnels de l'éducation et de la santé notamment en matière d'assuétudes. Diverses animations et formations sont également dispensées sur cette thématique (public associatif, professionnels, public scolaire en dehors des écoles, ...).

D'autre part, diverses actions de sensibilisation ciblées sur la réduction secondaire et tertiaire des risques dans les domaines précités ainsi qu'en prévention de la violence, du racisme et de la toxicomanie sont mises en place.

f.- Actions partenariales :

- Plan Grands Froids - Café d'hiver : du 1er novembre au 31 mars en partenariat avec le RSUV : voir point c.
- Rassaef : Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'est francophone : élaboration du projet « Espace Convergences »
- Projet fresque : en collaboration avec l'échevinat de l'égalité des chances.
- Projet de végétaliser : en collaboration avec la belle Diversité, la MJ de Hodimont, le CCRV.

g.- Gardiens de la Paix

Actions spécifiques de ce service :

- Prévention du vol de et dans les véhicules.
- Présence dissuasive sur les événements.
- Présence dissuasive et vigilance particulière à la prévention du vol à la tire.
- Sécurisation des abords des écoles.
- Relais des situations problématiques vers les services compétents.
- Information aux usagers par l'octroi de conseils préventifs.
- Constat en matière de sanctions administratives communales.
- Prévention spécifique lors des grands événements Ville.

Actions particulières liées à la crise sanitaire :

- Accueil du public à l'administration communale, respect des distanciations, du port du masque etc...
- Encadrement des entrées aux Recyparcs de la commune
- Encadrement du marché hebdomadaire : comptage, distribution de gel hydroalcoolique, respect du port du masque etc...

C.- Mise à disposition

Le Plan de prévention soutient le Service de Santé mentale de Verviers en mettant à disposition un $\frac{3}{4}$ ETP pour le service d'aide verviétois des toxicomanes.

D.- Communication

Poursuite et maintenance du site internet ;

Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune : Vervi&toi, site de la Ville, affiches et folders des actions.

SECTION 6- GESTION D'ÉVÉNEMENTS

La Crise liée au COVID a eu un impact considérable sur l'organisation d'événements et a engendré l'annulation d'un grand nombre d'entre eux, à savoir :

- La Chasse aux œufs dans le Parc de l'Harmonie ;
- La Grande Brocante de Pâques
- L'EURO
- La Fête du Personnel
- Le Feu d'artifice du 21 juillet
- La Foire médiévale « Au fil de l'épée »
- Verviers ma Ville Solidaire
- La Balade contée
- Les Animations de fin d'année

In extrémis, nous avons pu soutenir la 3me. Édition du Carnaval organisé par la sprl Manolic, en centre -Ville en date du 8 mars 2020. Un dossier collège a été présenté en séance du 10 décembre 2019 et au Conseil communal du 16 décembre 2019 afin de faire approuver l'octroi d'un subside numéraire à la sprl Manolic, d'un montant de 3.000€, à charge de l'allocation Tourisme N°562/124.48.2020.

- **La Foire aux livres :** *le 6 septembre 2020, Quai rue Jules Cerexhe.*

A la demande des commerçants de la rue Jules Cerexhe, le service Animation en collaboration avec l'Asbl Verviers Ambitions a organisé une foire du livre et des vieux papiers en date du 6 septembre 2020.

Cette foire a été exclusivement réservée à la vente et/ou l'exposition de livres et de vieux papiers; elle était accessible aux professionnels et au grand public, 45 emplacements ont pu être attribués moyennant le respect strict des mesures imposées dans le cadre du COVID.

Un dossier collège a été présenté en date du 20 août 2020, cet événement n'a rien coûté et a ramené des recettes liées au droit d'inscription. (8 euros/emplacement)

SECTION 7 - LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les sapins

En date du 19 novembre 2020, le collège communal a décidé d'attribuer le marché pour la fourniture de sapins de Noël à la société J.F.Rood et a marqué son accord sur la commande de sapins pour un montant total de 1.186,68€ à charge de l'allocation Événement 763/123-48 « fêtes et jumelage - frais divers »

SECTION 8- SUBSIDES NUMÉRAIRES

Le Collège communal a décidé d'octroyer un soutien à :

- Verviers Music festivals - FiestaCity (40.000 €)
- Verviers Ambitions ASBL (19.000 €)
- Le Seigneurie de la Vervi-Riz (500 €) et le Comité de jumelage Verviers-Arles (500 €), ceux-ci n'ont reçu aucun versement pour cause d'annulation de tous les événements suite à la situation sanitaire liée au Covid-19.

SECTION 9- GESTION DES PRETS DE MATERIEL.

Pour l'année 2020 nous avons comptabilisé 145 demandes toutes exonérées et dont 125 ont été annulées suite à la situation sanitaire liée au covid.

SECTION 10 - LES REGIES DES QUARTIERS DE VERVIERS

a. Statuts et convention

Aucune modification n'a été apportée aux statuts et à la convention en 2019.

b. Mise à disposition de locaux.

Conformément à la convention adoptée par le Conseil communal du 28 février 2005 entre la Ville et l'ASBL Régie des Quartiers de Verviers, cette dernière bénéficie d'un subside annuel pour la mise à disposition de locaux et de personnel. Le Conseil communal du 19 octobre 2020 a approuvé la mise à disposition d'un local pour le SAC1 sis rue Courte dupont N°20-22, estimé forfaitairement à un montant de 6.000€ annuel et pour le SAC2 sis rue Henri Davignon N°5 estimé également au même montant.

c. Mise à disposition de personnel.

Le même Conseil communal a approuvé la mise à disposition de 2 médiateurs sociaux à temps plein, 2 ouvriers compagnons à temps plein et de 2 puéricultrices (1 à temps plein et 1 à raison de 30 heures/semaine), pour un montant total estimé à 52.066€.

d) Approbation des comptes 2019 et du budget 2020.

En séance du 19 octobre 2020, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité les comptes 2019 et le budget 2020.

e) Désignation des représentants de la Ville

En séance du 21 septembre 2020, le Conseil communal a pris acte de l'exclusion de trois conseillers communaux qui représentent la Ville au sein des organes décisionnels des Régies à savoir Mesdames Targnion, Marechal et Monsieur Loffet.

SECTION 11 - JEUNESSE

1.- Roulez Jeunesse

L'A.S.B.L. Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse, en collaboration avec l'Echevinat de la Jeunesse a organisé la 11^{ème} édition de « Roulez Jeunesse », à destination prioritairement des élèves de 5^e secondaire, en vue de les sensibiliser à la sécurité routière.

Afin d'accueillir plus de jeunes dans de bonnes conditions, il a été décidé de proposer cette activité en date du 1^{er} Octobre 2020 à l'espace Duesberg. Les jeunes ont ainsi pu visionner un film et entendre le témoignage d'un accidenté de la route. La crise liée au COVID ne nous a malheureusement pas permis d'organiser les deux journées d'action organisées habituellement rue Masson.

2.- Verviers ma ville solidaire

En raison du COVID, notre participation à cet événement a dû être supprimée.

3.- Concours de dessins 2020/2021 : celui-ci a également dû être annulé à cause du COVID

4.- Actions pour combattre le harcèlement en milieu scolaire

Afin de sensibiliser les élèves des écoles communales à la thématique du Harcèlement en milieu scolaire, nous nous sommes associés à « Openado » qui est un service du département des Affaires sociales de la Province de Liège, qui traite de tous les sujets liés à l'enfance jusqu'à l'adolescence, afin d'identifier les actions à mettre en œuvre.

En date du 22 janvier 2020, nous avons organisé une formation à l'attention de 18 enseignants sur comment combattre et prévenir le Harcèlement en milieu scolaire, par OPENADO, au Centre Touristique de la Laine et de la Mode.

En date du 10 et 20 février 2020, nous avons proposé des actions de sensibilisation sur le thème du Harcèlement à 700 enfants de 5^{me}. et 6^{me}. Primaire des écoles communales, sous forme de participation à la pièce de théâtre du comédien THOMAS DELVAUX et son spectacle « **C'était pour rire** » où il incarne avec humour le rôle du harceleur, du harcelé et du témoin. Un dossier collègue a été présenté en date du 14 janvier 2020 afin d'être autorisé à prendre en charge le cachet de l'artiste d'un montant de 1.800€ sur notre allocation Jeunesse N° 761/12401-48. La Province a financé une troisième représentation, le 12 mai 2020.

Nous avons également prévu d'organiser une conférence, à l'attention du grand public, avec le Professeur Bruno Humbeek, à l'espace Duesberg en date du 29 avril 2020, mais celle-ci a dû être annulée à cause du COVID.

5. Mise à disposition de salles de blocus

Afin de soutenir les jeunes et les aider à étudier dans de bonnes conditions, nous avons mis à leur disposition pour la session du mois de juin 2020 une salle d'une capacité de 12 places à la bibliothèque. Pour la session du mois d'août 2020 nous avons proposé une salle de 13 places en Thier Mère Dieu et pour la session du mois de décembre 2020, nous avons étendu l'offre à 3 salles (Thier Mère Dieu, Bibliothèque et une au CPAS).

6. Soutien de la Ville à des organisations ou associations « jeunesse »

En séance du 25 mai 2020, le Conseil Communal a approuvé l'octroi d'un subside de 300 € au Patro de Don Bosco pour l'organisation des activités de l'année

En séance du 29 juin 2020, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 500 € à la Maison de jeunes des Récollets pour l'organisation d'un camp de montagne dans les Alpes du sud

En séance du 29 juin 2020, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 1000 € à la Maison des Jeunes de Hodimont dans le cadre de son projet 'Chemins de vie'

En séance du 21 décembre 2020, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 500 € au Terrain d'aventure de l'organisation de deux camps d'été.

SECTION 12 - CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Soutien aux actions communales et partenariales :

=> En partenariat avec un autre service de la ville à savoir le Plan de Cohésion sociale :

Conseil communal des enfants :

Le service jeunesse de la Ville en collaboration avec 1 intervenante du PCS aidée par 3 collègues premier emploi a pris en charge la gestion des commissions du conseil des enfants-CCE.

Des enfants habitant Verviers et faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, sont élus par l'ensemble des élèves de 4^{ème} primaire des écoles de Verviers. La moitié du CCE est renouvelée annuellement.

En 2020, il y a eu une réunion de clôture avec les anciens conseillers nominés (au nombre de 15). Les élections ont permis à 14 nouveaux enfants d'être élus, qui se sont ajoutés aux 15 de l'année précédente, soit un total de 29 conseillers.

Du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, seules 3 activités (deux rencontres avec les anciens nominés et les élections), différentes de celles qui habituellement s'organisent (ramassage de déchets ou visite d'Intradel, participation aux événements-clé d'un quartier, rassemblement CRECIDE, défilé « Plastic-tac », visite du Parlement Wallon, etc..) ont eu lieu, avec cinq réunions avant le début du confinement.

SECTION 13 - CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

Concernant le Conseil Communal de la Jeunesse, 3 réunions ont eu lieu avec une dizaine de jeunes, avant de se poursuivre en distantiel (pour respecter les consignes sanitaires en vigueur) au travers d'un groupe virtuel, par lequel le lien avec les jeunes a été maintenu.

SECTION 14 - POPULATION

Mouvement de la population de la Ville de Verviers en 2020, établi selon les données des Registres de Population et des Etrangers :

<u>Entrées</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Totaux</u>
1.- par naissance à Verviers et hors commune	331	273	604
2.- par établissement de résidence habituelle dans la commune (inscriptions)	1642	1559	3201
	-----	-----	-----
TOTAL	1973	1832	3805
<u>Sorties</u>			
1.- par décès à Verviers et hors commune	361	356	717
2.- par translation de résidence habituelle	1760	1642	3402
	-----	-----	-----
TOTAL	2121	1998	4119
Excédent des sorties sur les entrées	- 148	- 166	- 314
<u>POPULATION CALCULEE AU 31.12.2020</u>	26.843	28.161	55.004
55.004 dont 6.619 étrangers			
<u>IMMIGRATIONS</u>			
Personnes venues d'un pays étranger	176	181	357
<u>EMIGRATIONS</u>			
Personnes parties pour un pays étranger	59	67	126

MUTATIONS INTERIEURES: 3662 dossiers.

2.291 cartes belges et 2.925 cartes de séjour et 109 titres de voyage.
1.280 kid's

SECTION 15 - SERVICE DES ETRANGERS

Le service des Etrangers est un service communal chargé de l'application de de la législation fédérale sur le séjour des étrangers en Belgique. Il dépend, pour une grande partie de son travail, des directives du Ministère de l'Intérieur (Office des Etrangers).

Durant l'année 2020, le Service des Etrangers a délivré (renouvellement de la carte ou première délivrance) :

- 2033 demandes de carte électronique pour étranger [772 cartes A (CIRE temporaires) ; 565 cartes B (CIRE illimités) ; 304 cartes E (attestations d'enregistrement d'européen) ;
- 392 cartes F (cartes de membre de la famille d'un Belge ou Européen)];
- 612 cartes d'identité pour enfants de moins de 12 ans;
- 195 attestations d'immatriculation modèle A (carte orange);
- 37 annexes 35 (document spécial de séjour pour les personnes en attente d'une décision du Conseil du Contentieux des Etrangers suite à leur recours contre un refus de séjour, prorogée mensuellement jusqu'à décision).

Il a également été délivré :

- 1 titre de voyage pour étrangers ;
- 103 titres de voyage pour réfugiés ;
- 5 titres de voyage pour apatrides.

Le service a procédé à l'introduction de 32 dossiers de régularisation de séjour via l'article 9Bis de la loi du 15 décembre 1980.